

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

**LES CONTEXTES ÉCOLOGIQUES D'INCIDENCE  
DE MAUVAIS TRAITEMENTS À L'ÉGARD DES ENFANTS  
DANS LA RÉGION DE MONTRÉAL**

par

Micheline Mayer

Programme de doctorat en sciences humaines appliquées  
Faculté des études supérieures

Thèse présentée à la Faculté des études supérieures  
En vue de l'obtention du grade de  
Philosophiæ Doctor (ph.d.)  
en sciences humaines appliquées

Mai 1997

© MICHELINE MAYER, 1997





National Library  
of Canada

Acquisitions and  
Bibliographic Services

395 Wellington Street  
Ottawa ON K1A 0N4  
Canada

Bibliothèque nationale  
du Canada

Acquisitions et  
services bibliographiques

395, rue Wellington  
Ottawa ON K1A 0N4  
Canada

*Your file* *Votre référence*

*Our file* *Notre référence*

The author has granted a non-exclusive licence allowing the National Library of Canada to reproduce, loan, distribute or sell copies of this thesis in microform, paper or electronic formats.

The author retains ownership of the copyright in this thesis. Neither the thesis nor substantial extracts from it may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

L'auteur a accordé une licence non exclusive permettant à la Bibliothèque nationale du Canada de reproduire, prêter, distribuer ou vendre des copies de cette thèse sous la forme de microfiche/film, de reproduction sur papier ou sur format électronique.

L'auteur conserve la propriété du droit d'auteur qui protège cette thèse. Ni la thèse ni des extraits substantiels de celle-ci ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans son autorisation.

0-612-26700-8

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL  
Faculté des études supérieures

Cette thèse intitulée :

LES CONTEXTES ÉCOLOGIQUES D'INCIDENCE  
DE MAUVAIS TRAITEMENTS À L'ÉGARD DES ENFANTS  
DANS LA RÉGION DE MONTRÉAL

présentée par :

Micheline Mayer

a été évaluée par un jury composé des personnes suivantes :

M. Marc Ouimet	Président rapporteur
M- Claire Chamberland	Directrice
M. Raynald Pineault	Membre
M. Nico Trocmé	Examineur externe

*thèse acceptée le 12.05.97*



Université de Montréal

Bibliothèque



## SOMMAIRE

La recherche porte sur les caractéristiques des contextes de vie associés aux taux d'incidence de trois types de mauvais traitements à l'égard des enfants signalés, dans la région de Montréal, aux services de protection de la jeunesse, soit la négligence, l'abus physique et l'abus sexuel.

Elle se situe dans le courant théorique et empirique de l'approche écologique du phénomène des mauvais traitements. Une analyse théorique des racines de cette approche permet d'en discerner deux sources disciplinaires distinctes, soit la perspective sociologique de l'écologie humaine et la perspective psychologique de l'écologie sociale. L'examen des postulats, des conceptions et des méthodes propres à chacune des approches permet de situer le cadre d'analyse du phénomène des mauvais traitements dans la lumière convergente des deux disciplines.

La méthodologie reflète les hypothèses découlant de l'approche écologique et tient compte des résultats des recherches sur les mauvais traitements réalisées autant sur les données agrégées mesurant leur taux d'incidence que sur les caractéristiques des familles affectées par ce problème. L'analyse met en relation les taux de signalements retenus de négligence, d'abus physique et d'abus sexuel par les Centres jeunesse dans les secteurs de recensement de la région de Montréal (île de Montréal et Laval) entre 1991 et 1993 et les caractéristiques de la population des secteurs sur la base du recensement de 1991. La distinction entre les taux d'abus sexuel et les taux d'abus physique, qui n'a pas encore été effectuée dans les recherches d'inspiration écologique, permet de documenter la distinction entre ces deux problématiques.

L'analyse démontre que la pauvreté économique des secteurs de recensement est associée aux différents types de mauvais traitements, mais plus fortement aux taux de négligence

comme le prévoyaient les hypothèses. C'est ainsi que, contrairement aux résultats obtenus généralement dans les études portant sur les familles où un abus sexuel est survenu, les taux d'abus sexuel s'avèrent reliés au niveau de pauvreté économique des secteurs. Ce résultat inattendu est discuté en fonction de différentes interprétations possibles. On constate aussi que la relation entre la pauvreté économique des secteurs et leurs taux de mauvais traitements n'est pas linéaire de telle façon que le risque de mauvais traitements semble augmenter disproportionnellement à partir d'un certain seuil de misère économique.

On observe enfin que les indicateurs de pauvreté sociale des secteurs, qui suggèrent un plus grand isolement des familles et un développement moins probable de réseaux d'entraide, expliquent une part supplémentaire de la variation des taux de mauvais traitements, une fois considérée la portion d'explication imputable à la pauvreté économique. Ces indicateurs sont cependant beaucoup moins pertinents dans le cas des taux d'abus physique.

La recherche est centrée sur une meilleure compréhension de l'interrelation des dimensions associées au phénomène des mauvais traitements plutôt que sur l'élaboration d'un modèle de prédiction efficace des taux d'incidence attendus. L'analyse et l'interprétation se préoccupent donc essentiellement du sens des résultats obtenus en fonction de différents angles de prise.

## **TABLE DES MATIÈRES**

<b>INTRODUCTION</b>	<b>1</b>
<b>1. CADRE THÉORIQUE : L'ÉCOLOGIE HUMAINE ET SOCIALE</b>	<b>5</b>
1.1 La perspective sociologique de l'écologie humaine : L'École de Chicago	8
1.1.1 Définition de l'écologie humaine	8
1.1.2 Première génération : analyse de l'impact humain de l'urbanisation	9
1.1.3 Deuxième génération : écologie humaine classique	11
1.1.4 Troisième génération : les approches écologiques modernes empiriques et théoriques	16
1.1.4.1 Les études empiriques : des aires naturelles aux aires sociales	17
1.1.4.2 Les développements théoriques en écologie humaine	21
1.1.5 Analyse critique	24
1.1.6 Synthèse	29
1.2 La perspective psychologique de l'écologie sociale	31
1.2.1 Définition de l'écologie sociale	32
1.2.2 La pensée écologique en psychologie	32
1.2.3 La place attribuée à l'environnement dans les théories psychologiques	34
1.2.4 Les postulats fondamentaux de la perspective de l'écologie sociale	40
1.2.5 L'écologie sociale de Urie Bronfenbrenner	42
1.2.6 Analyse critique	45
1.2.7 Synthèse	48
1.3 L'analyse écologique des mauvais traitements à l'égard des enfants	49
1.3.1 La notion de mauvais traitement	51
1.3.1.1 Définition sociale	51
1.3.1.2 Définition légale	52
1.3.1.3 Les mauvais traitements comme problème social	52

1.3.2	Les perspectives sélectives d'analyse des mauvais traitements	55
1.3.2.1	La perspective des déterminants individuels	55
1.3.2.2	La perspective sociobiologique	57
1.3.2.3	La perspective socioculturelle	58
1.3.2.4	La perspective de l'interaction entre l'individu et l'environnement	60
1.3.2.5	La perspective du système familial	61
1.3.2.6	La perspective de l'interaction parent-enfant	62
1.3.2.7	La perspective de l'apprentissage situationnel	63
1.3.2.8	Les perspectives d'analyse des comportements anormaux	64
1.3.3	La perspective écologique comme perspective intégratrice	66
1.3.3.1	La théorie écologique et la notion de risque	67
1.3.3.2	La théorie et les recherches empiriques : le rôle de la pauvreté économique et sociale	71
1.3.3.3	L'influence exercée par le contexte de vie	75
1.4	Synthèse	77
<b>2.</b>	<b>LA PROBLÉMATIQUE DES MAUVAIS TRAITEMENTS À L'ÉGARD DES ENFANTS : CADRE D'ANALYSE</b>	<b>81</b>
2.1	Les propositions qui découlent de l'approche écologique	82
2.2	Les dimensions centrales : la pauvreté économique et la pauvreté sociale des quartiers	83
2.2.1	La pauvreté économique	83
2.2.2	La pauvreté sociale	89
2.3	Les mauvais traitements : distinctions établies dans les recherches entre la négligence, l'abus physique et l'abus sexuel	91
2.4	L'influence du milieu	94
2.5	Synthèse	97

<b>3. MÉTHODOLOGIE</b>	<b>99</b>
3.1 Objet de l'analyse	99
3.2 Hypothèses	100
3.2.1 Hypothèse générale	100
3.2.2 Hypothèses spécifiques	102
3.2.3 Questions exploratoires	104
3.3 Sujets de l'analyse	106
3.4 Variables dépendantes	107
3.4.1 Définition	107
3.4.2 Les notions de signalement retenu dans le cadre de la LPJ : implications en fonction du processus de traitement des cas	111
3.5 Variables indépendantes	120
3.5.1 Les variables reliées à la pauvreté économique	121
3.5.1.1 Les variables retenues en lien avec les recherches	121
3.5.1.2 L'indice de statut socio-économique	124
3.5.2 Les variables reliées à la pauvreté sociale	127
3.5.2.1 Les variables retenues en lien avec les recherches	127
3.5.2.2 Les variables exploratoires	130
3.6 Technique d'analyse	133
3.7 Limites de la recherche	134
<b>4. ANALYSE DES DONNÉES ET RÉSULTATS</b>	<b>136</b>
4.1 Description des données et de leur traitement	137
4.1.1 Les volumes de signalements retenus et d'enfants signalés	139
4.1.2 La répartition des motifs de signalement	140
4.1.3 La répartition des motifs de signalements selon les Centres jeunesse responsables	141

	VI
4.1.4 Les couples de signalements motivés par plus d'un alinéa	142
4.1.5 Les répétitions de signalements selon les alinéas	147
4.1.6 La répartition des enfants selon les formes de mauvais traitements retenus	148
4.1.7 Les taux de mauvais traitements	151
4.2 Analyses préliminaires	152
4.2.1 Les relations entre les variables socio-économiques	154
4.2.2 Les relations entre les variables sociales	156
4.2.3 Les relations entre les variables socio-économiques et les variables sociales	159
4.3 Analyse de la relation entre les variables socio-économiques et les taux de mauvais traitements : l'impact des conditions de vie	163
4.3.1 Comparaison entre les différentes caractéristiques socio-économiques	165
4.3.2 La forme de la relation	167
4.3.3 Conclusion	175
4.4 L'analyse des contextes écologiques des taux d'incidence des mauvais traitements : l'impact des conditions de vie et des indicateurs de soutien social	176
4.4.1 Choix méthodologiques	178
4.4.1.1 Le choix des caractéristiques socio-économiques	178
4.4.1.2 Le choix des caractéristiques sociales	179
4.4.1.3 Le choix d'une stratégie d'analyse	182
4.4.2 L'analyse de régression multiple hiérarchique du taux global de mauvais traitements	186
4.4.3 L'analyse de régression multiple hiérarchique du taux de négligence	192
4.4.4 L'analyse de régression multiple hiérarchique du taux d'abus physique	196
4.4.5 L'analyse de régression multiple hiérarchique du taux d'abus sexuel	200
4.4 Discussion	204
<b>5. CONCLUSION GÉNÉRALE</b>	<b>215</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE</b>	<b>220</b>
<b>ANNEXES</b>	<b>XIV</b>

**LISTE DES TABLEAUX**

<b>Tableau 1</b>	<b>115</b>
Processus de traitement des signalements et volumes de cas Statistiques 1994-1995 Direction de la protection de la jeunesse Les Centres jeunesse de Montréal	
<b>Tableau 2</b>	<b>140</b>
Motifs des signalements retenus Centres jeunesse de Montréal et Batshaw 1991-1993	
<b>Tableau 3</b>	<b>141</b>
Motifs des signalements retenus selon les Centres jeunesse responsables Centres jeunesse de Montréal et Batshaw 1991-1993	
<b>Tableau 4</b>	<b>143</b>
Répartition des signalements et des couples de signalements portant sur plus d'un alinéa Centres jeunesse de Montréal et Batshaw 1991-1993	
<b>Tableau 5</b>	<b>144</b>
Répartition du taux d'enfants sur 1000 ayant fait l'objet d'une signalement ou d'un couple de signalements selon les alinéas Centres jeunesse de Montréal et Batshaw 1991-1993	
<b>Tableau 6</b>	<b>145</b>
Fréquence observée moins fréquence attendue des co-occurrences de motifs de signalement Centres jeunesse de Montréal et Batshaw 1991-1993	
<b>Tableau 7</b>	<b>147</b>
Nombre de répétitions du signalement selon le motif Centres jeunesse de Montréal et Batshaw 1991-1993	
<b>Tableau 8</b>	<b>149</b>
Nombre d'enfants dont le signalement a été retenu par catégorie de mauvais traitements Région de Montréal et île de Montréal et Laval 1991-1993	
<b>Tableau 9</b>	<b>154</b>
Coefficients de corrélation simples entre les variables socio-économiques	

<b>Tableau 10</b>	<b>156</b>
Coefficients de corrélation simple entre les trois versions de l'indice de statut socio-économique et les autres variables socio-économiques	
<b>Tableau 11</b>	<b>157</b>
Coefficients de corrélation simple entre des variables sociales	
<b>Tableau 12</b>	<b>158</b>
Coefficients de corrélation simple entre des variables sociales et les étapes de cycle de vie des secteurs	
<b>Tableau 13</b>	<b>160</b>
Coefficients de corrélation simple entre des variables socio-économiques et des variables sociales	
<b>Tableau 14</b>	<b>161</b>
Coefficients de corrélation simple entre les trois indices de statut socio-économique et des variables sociales	
<b>Tableau 15</b>	<b>162</b>
Coefficients de corrélation simple entre les variables socio-économiques et les étapes de cycles de vie des secteurs	
<b>Tableau 16</b>	<b>165</b>
Coefficients de corrélation simple entre les taux de mauvais traitements et les variables socio-économiques	
<b>Tableau 17</b>	<b>181</b>
Taux de corrélation simple entre les taux de mauvais traitements et les variables sociales	
<b>Tableau 18</b>	<b>187</b>
Résultats de l'analyse de régression multiple hiérarchique pour le taux de mauvais traitements sans distinction de motif	
<b>Tableau 19</b>	<b>189</b>
Analyse de régression multiple hiérarchique du taux de mauvais traitements : Pourcentage de variance expliquée ( $R^2$ ) et changement du $R^2$ attribuable à chacune des variables (option 1)	

<b>Tableau 20</b>	<b>189</b>
Analyse de régression multiple hiérarchique du taux de mauvais traitements : Pourcentage de variance expliquée ( $R^2$ ) et changement du $R^2$ attribuable à chacune des variables (option 2)	
<b>Tableau 21</b>	<b>193</b>
Résultats de l'analyse de régression multiple hiérarchique pour le taux de négligence	
<b>Tableau 22</b>	<b>195</b>
Analyse de régression multiple hiérarchique du taux de négligence Pourcentage de variance expliquée ( $R^2$ ) et changement du $R^2$ attribuable à chacune des variables (option 1)	
<b>Tableau 23</b>	<b>195</b>
Analyse de régression multiple hiérarchique du taux de négligence Pourcentage de variance expliquée ( $R^2$ ) et changement du $R^2$ attribuable à chacune des variables (option 2)	
<b>Tableau 24</b>	<b>198</b>
Résultats de l'analyse de régression multiple hiérarchique pour le taux d'abus physique	
<b>Tableau 25</b>	<b>199</b>
Analyse de régression multiple hiérarchique du taux d'abus physique Pourcentage de variance expliquée ( $R^2$ ) et changement du $R^2$ attribuable à chacune des variables (option 1)	
<b>Tableau 26</b>	<b>199</b>
Analyse de régression multiple hiérarchique du taux d'abus physique Pourcentage de variance expliquée ( $R^2$ ) et changement du $R^2$ attribuable à chacune des variables (option 2)	
<b>Tableau 27</b>	<b>201</b>
Résultats de l'analyse de régression multiple hiérarchique pour le taux d'abus sexuel	
<b>Tableau 28</b>	<b>202</b>
Analyse de régression multiple hiérarchique du taux d'abus sexuel Pourcentage de variance expliquée ( $R^2$ ) et changement du $R^2$ attribuable à chacune des variables (option 1)	

**Tableau 29****202**

Analyse de régression multiple hiérarchique du taux d'abus sexuel  
Pourcentage de variance expliquée ( $R^2$ ) et changement du  $R^2$  attribuable  
à chacune des variables (option 2)

## LISTE DES FIGURES

<b>Figure 1</b>	<b>114</b>
Processus d'intervention - Loi de protection de la jeunesse	
<b>Figure 2</b>	<b>169</b>
Nuages de points entre les variables socio-économiques et le taux de mauvais traitements	
<b>Figure 3</b>	<b>170</b>
Nuages de points entre les variables socio-économiques et le taux de négligence	
<b>Figure 4</b>	<b>171</b>
Nuages de points entre les variables socio-économiques et le taux d'abus physique	
<b>Figure 5</b>	<b>172</b>
Nuages de points entre les variables socio-économiques et le taux d'abus sexuel	

## LISTE DES ANNEXES

<u>ANNEXE A</u>	XIV
<b>Tableau A1</b> Les variables socio-économiques utilisées dans les principales recherches écologiques sur les mauvais traitements à l'égard des enfants	XV
<b>Tableau A2</b> Les variables sociales utilisées dans les principales recherches écologiques sur les mauvais traitements à l'égard des enfants	XVII
<u>ANNEXE B</u>	XIX
<b>Libellé de l'article 38 de la Loi de la protection de la jeunesse</b>	XX
<u>ANNEXE C</u>	XXI
<b>Tableau C1</b> Résultats de l'analyse de régression multiple hiérarchique pour les taux d'abus physique et sexuel combinés	XXII
<b>Tableau C2</b> Analyse de régression multiple hiérarchique des taux d'abus physique et sexuel combinés : pourcentage de variance expliquée ( $R^2$ ) et changement du $R^2$ attribuable à chacune des variables (option 1)	XXIII
<b>Tableau C3</b> Analyse de régression multiple hiérarchique des taux d'abus physique et sexuel combinés : pourcentage de variance expliquée ( $R^2$ ) et changement du $R^2$ attribuable à chacune des variables (option 2)	XXIII

## REMERCIEMENTS

La réalisation de cette thèse de doctorat a été rendue possible grâce au soutien scientifique, matériel et psychologique de plusieurs personnes à qui je désirerais exprimer ici ma reconnaissance.

Claire Chamberland, professeure à l'École de service social de l'Université de Montréal et directrice de l'Institut pour la protection sociale des jeunes, a agi à titre de directrice de thèse. Je la remercie tout particulièrement pour l'intelligence, la pertinence et la minutie de ses commentaires, son intérêt indéfectible et son respect pour ma façon de travailler.

Je désire aussi exprimer ma gratitude à Jean Renaud, professeur au Département de sociologie de l'Université de Montréal et directeur du Centre d'études ethniques, pour ses consultations méthodologiques toujours éclairantes, pour son aide lors de l'intégration informatique des différents fichiers de données, et pour son expertise dans l'utilisation des logiciels d'illustration graphique.

Des gestionnaires des Centres jeunesse de Montréal ont facilité la poursuite des études doctorales et la réalisation de la thèse en cours d'emploi. Je désire tout particulièrement remercier Denis Dupuis qui m'a incitée et aidée à entreprendre la scolarité alors qu'il était Directeur des services professionnels, et Pierre Charest qui a ensuite maintenu son soutien à titre de Directeur de la recherche et du développement.

Je désire enfin souligner l'immense réconfort apporté par l'amitié et l'affection de toutes les personnes qui ont compris la difficulté de ma démarche et qui m'ont prêté une oreille compatissante. Je désire tout particulièrement relever la gentillesse, la compréhension et la patience de Jean Renaud, mon conjoint, et Julie Mayer-Renaud, notre fille de 14 ans, qui ont subi toutes les étapes de la scolarité et de la thèse avec un stoïcisme souriant.

## INTRODUCTION

Les mauvais traitements à l'égard des enfants constituent un problème social bouleversant, troublant et complexe. La publication aux États-Unis en 1960 du premier ouvrage scientifique démontrant, par des photos fort éprouvantes, l'existence d'enfants négligés et abusés (Helfer et Kempe 1960) a déclenché une mobilisation générale pour combattre ce phénomène. L'horreur suscitée par les incidents évoqués a favorisé une interprétation centrée sur les problèmes personnels des parents décrits alternativement comme des monstres, des malades mentaux, des adultes immatures ou, tout au moins, comme des personnes affectées par des problèmes personnels graves. L'explication étant fondée sur les caractéristiques individuelles des parents, l'intervention appelait un traitement thérapeutique.

Cependant, les premières études ont démontré, contrairement aux attentes, que très peu de parents étaient affligés de problèmes psychologiques ou psychiatriques. De même, des analyses théoriques et des études documentaires ont dévoilé que ces traitements dénoncés comme mauvais existaient depuis la nuit des temps. Autrefois ignorés, dissimulés ou même justifiés par des modes de socialisation, ces mauvais traitements ne sont pas un problème nouveau : ils découlent d'un nouveau jugement culturel qui rend ces situations marginales, déviantes, inacceptables en fonction des valeurs de nos sociétés à notre époque. Enfin, des résultats de recherche ont démontré que les enfants maltraités ne sont pas sélectionnés au hasard par une main aveugle dans la société. Leurs parents, leur famille, leur quartier possèdent des caractéristiques personnelles, sociales, économiques, culturelles particulières que les chercheurs se sont attachés à découvrir.

Le phénomène des mauvais traitements à l'égard des enfants est donc un phénomène complexe que les théories et les recherches les plus récentes tentent de saisir dans toute sa complexité en mettant en lumière, à partir d'une perspective écologique, l'influence des différentes dimensions de la vie des individus et des familles, et tout particulièrement l'influence de leur milieu de vie. Sans nier le poids de certaines caractéristiques personnelles qui représentent des risques de mauvais traitements, l'approche écologique se centre sur les contextes sociaux qui transforment ces risques en abus chez certains parents et non chez d'autres. On attribue au contexte social dans lequel vit la famille un rôle primordial dans la concrétisation de ce risque puisqu'il peut supporter ou non la compétence parentale et combler ou non les déficits personnels. Les recherches récentes démontrent effectivement que les mauvais traitements surviennent dans des contextes sociaux tout autant que psychologiques ou culturels. Entre autres caractéristiques, la pauvreté économique et la pauvreté sociale des familles et des quartiers de résidence sont apparues comme des facteurs de risque d'émergence de difficultés parentales en augmentant les tensions imposées aux familles tout en diminuant les supports disponibles. D'un angle individuel, l'analyse a donc glissé vers un angle collectif d'analyse. Cette réorientation des théories et de la recherche implique aussi une réorientation des perspectives d'intervention. Plutôt que de viser simplement la modification des conduites parentales par un traitement thérapeutique adéquat, on tente d'améliorer les ressources disponibles dans les milieux de vie inhospitaliers afin de supporter les familles dans leur responsabilité à l'égard de leurs enfants.

Notre recherche se situe dans ce courant théorique et empirique. Il se centre sur les contextes écologiques d'incidence des mauvais traitements à l'égard des enfants rapportés dans la région montréalaise entre 1991 et 1993 en distinguant les formes de ce phénomène, soit la négligence, l'abus physique et l'abus sexuel. Elle vise à identifier les caractéristiques des quartiers à risque et à approfondir les connaissances écologiques cumulées par les recherches américaines et québécoises en distinguant des types de mauvais traitements qui sont confondus dans ces études, soit l'abus physique et l'abus

sexuel, et la forme de la relation des divers taux de mauvais traitements avec les conditions de vie des quartiers.

Nous démontrerons que cette recherche, tout comme celles qui appartiennent à l'approche écologique, se situe au point de convergence de deux perspectives écologiques qui se sont développées parallèlement, soit la perspective sociologique de l'écologie humaine et la perspective psychologique de l'écologie sociale. La clarification des doubles racines théoriques et empiriques des recherches écologiques permettra de situer celles-ci dans le cadre d'approches multidisciplinaires préoccupées par l'application des connaissances et de dégager des cadres d'analyse complémentaires des phénomènes sociaux. Elle sera complétée par l'analyse de l'intégration réalisée par les chercheurs écologiques de ces doubles perspectives et par la présentation de l'analyse du phénomène des mauvais traitements qui en découle. Les mauvais traitements seront décrits comme un problème social ayant fait l'objet d'un ensemble de théories explicatives partielles qui peuvent être resituées dans un tout cohérent grâce à la perspective écologique.

Le cadre d'analyse écologique des mauvais traitements à l'égard des enfants sera en conséquence dégagé du développement théorique. Nous retiendrons ses propositions principales et nous décrirons le sens de ses notions de base.

Le chapitre méthodologique traitera de l'opérationnalisation de la théorie et du choix des techniques d'analyse qui découlent de l'approche écologique. Nous préciserons l'objet de la recherche, les hypothèses et questions exploratoires qui seront abordées, les variables choisies pour vérifier ces hypothèses, la technique d'analyse retenue et les limites de la recherche. Nous insisterons sur la distinction qui s'impose entre les différentes formes de mauvais traitements, soit la négligence, l'abus physique et l'abus sexuel, et sur l'approfondissement possible de la forme de la relation entre les conditions de vie et les différents mauvais traitements signalés. Nous clarifierons aussi le sens qui doit être attribué à notre variable dépendante, soit le taux d'enfants dont le

signalement de mauvais traitements a été retenu, en décrivant cette notion en fonction du processus de traitement des cas dans les Directions de la protection de la jeunesse des Centres jeunesse du Québec.

L'analyse permettra de décrire les données concernant les taux de mauvais traitements signalés dans la région de Montréal et d'analyser les relations qu'entretiennent entre elles les variables indépendantes. Elle se centrera cependant sur la vérification des hypothèses et des questions exploratoires de la recherche en évaluant et en décrivant l'intensité et la forme de l'impact des conditions de vie des secteurs de résidence sur les taux de mauvais traitements signalés et en vérifiant les hypothèses écologiques pour chacun des types de mauvais traitements.

Cette recherche se veut une contribution à la compréhension d'un phénomène qui n'est pas seulement un sujet de recherche académique mais aussi, et surtout, la manifestation d'une détresse humaine qui, même si elle n'était pas reconnue antérieurement, n'en est pas moins profonde.

## 1. CADRE THÉORIQUE : LA PERSPECTIVE ÉCOLOGIQUE

L'analyse du phénomène des mauvais traitements à l'égard des enfants s'inspire, depuis la fin des années 1970, de l'approche écologique. Cette approche est maintenant présente dans différentes disciplines des sciences humaines qui attribuent une importance croissante à l'environnement social comme prédicteur de la santé et du bien-être des individus et des familles. Cette reconnaissance du rôle de l'environnement social est décrite comme une « véritable révolution paradigmatique » (Renaud et Bouchard 1994) dans la mesure où elle modifie la lecture de plusieurs phénomènes qui étaient antérieurement interprétés uniquement en fonction des caractéristiques ou des comportements des individus. Dans les analyses récentes du phénomène des mauvais traitements à l'égard des enfants, on peut retracer deux sources d'inspiration écologique qui ont alimenté la théorie et la méthodologie de recherche, soit l'écologie humaine basée sur une approche sociologique et l'écologie sociale ancrée sur une approche psychologique.

On peut définir globalement l'objet d'étude de l'écologie sociale et humaine comme « les rapports entre les humains et leur environnement social » (Tessier 1989A, p. 6). L'écologie, dont le terme a été créé par le biologiste allemand Ernst Haeckel, a été définie comme les relations existant entre les êtres vivants et le milieu dans lequel ils évoluent. Selon Tessier :

« L'écologie, c'est l'étude de l'habitat (OIKOS : maison, LOGOS : science); de l'habitat défini non seulement comme un lieu (site) mais comme un milieu, c'est-à-dire un ensemble de caractéristiques qui s'influencent ». (Tessier 1989A, p. 55)

La perspective écologique souligne l'importance de l'environnement ou du contexte de vie pour la compréhension d'un ensemble de situations et de problèmes.

La perspective écologique apparaît, à première vue, comme une découverte récente puisqu'elle est décrite comme responsable d'une « révolution scientifique » (Stockol 1987) ou paradigmatique » (Renaud et Bouchard 1994). Cependant, on peut aussi la considérer comme la redécouverte de la mégathéorie qui a fondé initialement les différentes sciences sociales, toutes issues d'un intérêt pour certaines caractéristiques communes aux populations. Cette mégathéorie basée sur une approche « multi-plu-transdisciplinaire » (Tessier 1989A, p. 67) se serait ensuite ramifiée en distinguant des méthodologies et des découpages d'objets différents sous forme d'ethnologie, de sociologie, d'anthropologie ou autre (Tessier 1989A et 1989B).

Les théories et les méthodologies appartenant au paradigme écologique apparaissent dans des publications récentes dans différentes disciplines. Par exemple, un numéro récent de la revue *Criminologie* (vol. XXVII, no 1, 1994) est centré sur l'analyse spatiale du crime, laquelle découle d'une méthodologie associée à l'écologie humaine (voir Elie 1994, Farrington 1994, Brantingan et Brantingan 1994, Rengert 1994). De même, une publication récente de la revue *Interface* (*Interface*, 15(2), mars-avril 1994) démontre l'influence méconnue du contexte de vie dans l'incidence de la maladie et décrit « l'environnement comme facteur-clé de la santé ». Un volume récent décrit aussi « l'émergence du paradigme écologique en psychologie » (Tessier 1989A). En sociologie urbaine, l'approche écologique est décrite comme le courant dominant (Feagin 1986) et comme une perspective qui inspire toujours une grande quantité de recherches contemporaines (Flanagan 1993).

Nous retracerons donc la double appartenance écologique des théories et des recherches récentes sur le phénomène des mauvais traitements à l'égard des enfants : l'approche de l'écologie humaine qui s'enracine dans les travaux des chercheurs de l'École de Chicago et l'approche de l'écologie sociale qui est ancrée dans les travaux réalisés en psychologie environnementale. Nous décrirons ensuite le phénomène des mauvais traitements en nous attardant, en premier lieu, sur sa définition conceptuelle et en dégageant, en second lieu, les notions, les théories, les méthodes et les résultats

d'analyse générés par l'approche écologique. Cette dernière représente une perspective intégratrice comparativement aux approches alternatives. Enfin, nous concluons sur une analyse critique de l'éclairage que fournit la perspective de l'écologie humaine et de l'écologie sociale sur les mauvais traitements à l'égard des enfants.

Il faut noter que la distinction entre écologie humaine et écologie sociale repose sur les définitions de Tessier (1989A et 1989B). Celles-ci ne font cependant pas l'unanimité des chercheurs et des théoriciens. Ainsi, le terme d'écologie humaine est souvent utilisé comme synonyme d'écologie urbaine (Flanagan 1990, 1993). De même, la notion d'écologie sociale, ou les théories des auteurs qui sont généralement regroupés sous ce vocable, sont parfois présentées sous le couvert de l'approche transactionnelle de la psychologie environnementale (Altman et Rogof 1987), ou désignées comme écologie comportementale (Tessier 1989A) ou psychologie écologique (Garbarino 1992). Enfin, on distingue parfois l'écologie humaine sociologique (que nous nommons ici écologie humaine), de l'écologie humaine psychologique (que nous nommons ici écologie sociale), de l'écologie humaine biologique, géographique, anthropologique et politique (Schwab 1993). Notons cependant que, malgré la diversité des termes employés, rares sont les auteurs qui utilisent l'expression « écologie sociale » dans le sens que nous donnons ici à l'écologie humaine (Drucker 1992 constitue une telle exception).

Nous avons retenu la définition de Tessier parce qu'elle permet, au-delà des termes, de retracer les deux courants fondamentaux de la pensée écologique qui éclairent la façon dont est défini le phénomène des mauvais traitements à l'égard des enfants actuellement : l'approche sociologique à la source de l'écologie humaine et l'approche psychologique rattachée à l'écologie sociale.

## **1.1 LA PERSPECTIVE SOCIOLOGIQUE DE L'ÉCOLOGIE HUMAINE : L'ÉCOLE DE CHICAGO**

L'écologie humaine, ou urbaine (Flanagan 1993), ou l'écologie humaine sociologique (Schwab 1993), découle, en fait, d'un ensemble de théories et de recherches initiées par les chercheurs américains de l'Université de Chicago au début du siècle et qui ont tenté d'esquisser une théorie globale de la ville. Nous retracerons brièvement ses origines dans les travaux de ses fondateurs puis dans les développements théoriques et empiriques de leurs adeptes. Puis, nous dégagerons la perspective de l'écologie humaine à partir d'une analyse critique de ses postulats et de ses thèses fondamentales.

### **1.1.1 Définition de l'écologie humaine**

On peut définir l'écologie humaine comme :

« the use of the ecosystem concept to explain change in the size, diversity, spatial distribution and well-being of human communities » (Catalano 1979, p. 64)

Dans son sens large, l'écologie humaine est ainsi définie comme l'étude de « l'adaptation d'une espèce à son milieu » (Tessier 1989A, p. 55), ou des relations individus-environnement souvent décrites dans le contexte de l'étude des effets sociaux du contexte urbain (Flanagan 1990), ou de l'analyse de la vie sociale dans l'espace urbain (Flanagan 1993). Elle est issue de l'idée selon laquelle la ville, comme environnement physique, exerce une influence sur les valeurs, les attitudes, les comportements et les relations des humains qui y habitent. L'écologie humaine est donc souvent présentée comme synonyme d'écologie urbaine.

Cependant, l'écologie urbaine possède aussi le sens plus restrictif de l'étude des processus et des modèles de spatialisation dans les milieux urbains, soit l'étude des formes d'organisation spatiale des populations et des fonctions des villes (Flanagan 1990, p. 202). Dans son sens plus limité, l'écologie urbaine se centre ainsi uniquement sur la distribution et les interrelations des populations, des services, des industries et des espaces verts dans l'espace urbain. Nous verrons que l'écologie humaine est souvent accusée d'avoir limité sa perspective à l'écologie urbaine comprise dans ce sens.

Selon Flanagan (1993), on divise l'évolution de l'écologie humaine en deux périodes, soit avant et après la seconde guerre mondiale, à cause du changement de nature des villes américaines et de la nouvelle direction empruntée par les analyses empiriques et les théories écologiques.

### **1.1.2 Première génération : analyse de l'impact humain de l'urbanisation**

L'approche théorique à la base de la pensée en écologie humaine a été originellement formulée par Émile Durkheim dans *La Division du travail social* publié en 1893 (Flanagan 1993). Selon la thèse centrale de cette oeuvre, le regroupement spatial d'un grand nombre de personnes exige une division complexe du travail impliquant une intégration des spécialisations complémentaires dans un tout organique. Cette thèse est à la base de la théorie de l'interdépendance écologique des populations humaines.

Au début du XX<sup>e</sup> siècle, les chercheurs de l'Université de Chicago ont adhéré à cette thèse quand ils ont pris la ville de Chicago, alors en période de croissance fulgurante, comme objet d'étude et comme laboratoire social. Pour expliquer l'évolution et la structure de cet espace urbain, ils ont complété la thèse durkheimienne par une

conception darwiniste de la compétition génératrice de modèles sociaux de domination et de subordination (Flanagan 1993).

À cette époque, la ville de Chicago présentait un spectacle fascinant d'urbanisation rapide et d'hétérogénéité sociale et ethnique découlant à la fois d'une immigration et d'une migration massives.

On peut constater, à partir des statistiques de la croissance démographique de Chicago de 1840 à 1930, l'importance de la croissance démographique urbaine de cette période qui a varié, selon les décennies, de 24 % à 570 %. Cette croissance était imputable à l'immigration européenne des Allemands, des Scandinaves, des Irlandais, des Italiens, des Polonais, des Juifs, des Tchèques, des Lithuaniens et des Croates et à la migration des Américains des zones rurales du middle west.

Cette croissance phénoménale provoquait des difficultés importantes. La ville de Chicago présentait pendant cette période une concentration inédite de problèmes sociaux et de santé associés au surpeuplement et aux mauvaises conditions d'hygiène et de logement. Smith (1988) souligne aussi qu'elle était remarquable à cette époque pour deux raisons :

« Its pace, scale, density, variety and ceaseless noise caused deep shock and excitement to the sensitivities of small-town America, the traditional arbiter of convention. Furthermore, the clamorous and crowded city seemed to offer a privileged glimpse of how the whole world was soon going to be » (Smith 1988, p. 34)

On comprend qu'elle ait procuré une stimulation intellectuelle intense aux sociologues qui oeuvraient dans son université.

L'Université de Chicago a été fondée en 1892, pendant une décennie qui a vu la population de Chicago plus que doubler. La première génération de l'École de Chicago s'est développée jusque vers la fin de la première guerre mondiale, dans son

département de sociologie, sous la direction de Albion Small. Les sociologues de cette première génération ont subi l'influence de non-sociologues et se sont alliés avec des réformistes et des travailleurs sociaux engagés dans l'action (Smith 1988).

Cette période a été marquée par la publication des premières oeuvres portant sur l'impact humain de l'urbanisation telles : *The metropolis and mental life* de Georg Simmel (1905 in Smith 1988) qui analyse l'impact psychosocial de la vie urbaine, ainsi que *The polish peasant in Europe and America* de William Thomas et Florian Znaniecki (1918) qui décrit les problèmes des immigrants à s'ajuster aux attentes de la société urbaine.

### **1.1.3 Deuxième génération : écologie humaine classique**

L'École de Chicago s'est développée dans les années 1920 avec un dynamisme exceptionnel grâce à l'aide financière du Laura Spelman Rockefeller Memorial. Ce sont certains sociologues de cette période, s'échelonnant approximativement de 1919 à 1939, qui sont les plus connus.

Les publications de ce groupe de chercheurs ont permis de définir une sociologie américaine au contenu et au style différents de ceux de la sociologie européenne. Les chercheurs américains se sont détournés des analyses théoriques globales pour s'orienter vers l'étude de réalités plus circonscrites, pour se centrer sur la vérification empirique des interprétations des phénomènes étudiés et pour valoriser l'implication sociale des chercheurs. Étaient privilégiées l'exploration, la rigueur et la créativité.

« Social scientists were shown how to work in a new way, one which allowed them to use their intelligence and senses systematically and with self-confidence in a process of discovery » (Smith 1988, p. 2)

Ces chercheurs ont travaillé dans une perspective interdisciplinaire, en regroupant à la fois les études théoriques et les recherches empiriques dans un foisonnement d'idées et d'expérimentations novatrices.

Les publications les plus marquantes de cette époque sont : *The city: suggestion for the investigation of human behavior in the city environment* par Park (1915), *The City* par Park et Burgess (1926), *The urban community* par McKenzie (1926) et, par Wirth, *The Ghetto* (1927) et *Urbanism as a way of life* (1938). Ces publications ont fait de la sociologie de Chicago le cœur de la sociologie américaine (Smith 1988).

*The city* est le « premier recueil de faits scientifiques utilisant le paradigme écologique dans les études sur les humains » (Tessier 1989A, p.65). Il comporte un ensemble de notions, de thèses et de démarches méthodologiques qui marquent encore la sociologie et qui sont complétées dans les autres oeuvres de cette époque :

- ◆ À partir d'une analogie avec les aires naturelles créées autour des plantes dans la nature, Robert Park y a défini la notion d'aires naturelles diversifiées formées dans les villes par le regroupement d'éléments sociaux similaires. Selon Park, ces aires naturelles humaines se caractérisent par une unité de fonction, une unité morale, une communauté de normes, de valeurs et de comportements qui en font une mosaïque de micro-univers distincts (Flanagan 1993). Elles sont issues d'une compétition sociale non planifiée décrite comme la transposition des principes darwinien de compétition entre les espèces (Frisbie et Kasarda 1988).
- ◆ McKenzie y affirme que l'écosystème de la communauté humaine est la métropole et sa banlieue. Les assises économiques de la métropole jouent un rôle déterminant dans sa structuration. Il décrit la nature dynamique de l'univers urbain en se centrant sur 3 phénomènes : la centralisation des services essentiels et la dispersion des services non essentiels, la concentration résidentielle dans les centres industriels et commerciaux et la déconcentration le long des artères de communication et,

surtout, le processus d'invasion-succession des quartiers qui inspire encore les recherches contemporaines. Ce processus est décrit comme la tendance au remplacement, dans les secteurs de résidence, des classes privilégiées par des classes socio-économiques plus faibles ; il constitue la première description du phénomène de l'étalement urbain (Flanagan 1993).

- ◆ Burgess (1925) y a pour sa part adapté le processus d'invasion-succession en élaborant, à partir d'une analyse de la morphologie de la ville de Chicago, un modèle général de croissance urbaine en cinq zones concentriques qui s'emboîtent les unes dans les autres. Selon cette approche, l'économie détermine l'usage du sol selon un modèle prévisible qui, en situation idéale, se présente comme une série de zones circulaires concentriques adoptant le modèle des anneaux de croissance des arbres. Pour chaque localisation dans la ville, il existe un usage qui apporte le maximum de profits (l'usage le plus efficace) une fois défrayés les coûts de location et de transport.
- ◆ La zone 1 (le centre des affaires), est au coeur de la ville et regroupe les activités commerciales, industrielles et financières des compagnies suffisamment riches pour affronter les coûts prohibitifs de cet emplacement résidentiel stratégique. Elle abrite aussi différentes activités culturelles et récréatives qui l'animent après les heures de travail.
- ◆ Autour d'elle se développe la zone 2, zone de transition, qui regroupe deux secteurs concentriques distincts. Le secteur le plus près de la zone 1 est occupé par les manufactures, les industries et les commerces qui ont été repoussés du centre à cause de ses loyers élevés incompatibles avec leur besoin d'espace. Le secteur périphérique comporte les logements vétustes et délabrés de l'ancienne zone résidentielle du centre des affaires de même que des immeubles à logements multiples surpeuplés. Selon le modèle de Burgess, la zone 2 abrite la population la

plus pauvre incapable de se loger ailleurs, les immigrants récents et les minorités ethniques, et elle constitue le quartier de la prostitution et de la criminalité.

- ◆ La zone 3 est occupée par les maisons ouvrières et représente le lieu de mobilité ascendante des travailleurs qui ont pu quitter la zone de transition.
- ◆ La zone 4 regroupe de meilleures résidences, incluant des appartements de qualité et des maisons unifamiliales dont les occupants de classe moyenne peuvent assumer les frais. Elle est occupée par les enfants des immigrants et des migrants qui ont joui d'une mobilité sociale ascendante.
- ◆ La zone 5, la banlieue, entoure la zone résidentielle et est choisie par ceux qui peuvent voyager pour revenir travailler dans la ville et qui acceptent de supporter les inconvénients de la distance (Flanagan 1990, Catalano 1979).

Selon le modèle de Burgess, chacune des zones se déploie dans l'espace pour s'adapter à la croissance économique de la ville dans un processus d'invasion à partir du centre et de succession des fonctions qui sont les mieux adaptées.

L'hypothèse sous-jacente à l'analyse situe la fonction économique comme étant la base de la répartition spatiale, et le contexte économique comme expliquant l'incidence des comportements jugés « anormaux » dans la zone urbaine. Selon cette hypothèse, il existe un « gradient écologique » de la déviance : le taux de comportements anormaux est susceptible d'être le plus élevé dans la zone de transition et de décroître en proportion de la distance de cette zone. Cette hypothèse découle du postulat commun aux chercheurs de l'École de Chicago, selon lequel plusieurs problèmes de santé et de comportement des communautés humaines résultent de l'adaptation aux changements qui surviennent dans le système économique (Catalano 1979). La ville constituait alors le lieu où les changements étaient les plus importants et, donc, le contexte idéal pour étudier leur nature et leurs conséquences. La zone de transition représentait le lieu de

plus grande turbulence qui abritait les groupes de population soumis aux tensions les plus fortes d'adaptation économique, sociale et culturelle.

Le contexte urbain dans son ensemble est présenté comme créant un mode de vie particulier, souvent générateur de difficultés. Dans les publications de Wirth (tout particulièrement dans *Urbanism as a way of life*) la vie urbaine est décrite comme suscitant des relations purement utilitaires, l'aliénation, l'impuissance, la solitude. Les communautés et les voisinages sont définis comme des espaces où se développent des sous-cultures générant des modes de vie, des attitudes, des normes et des comportements distincts et souvent marginaux comme dans les ghettos urbains. *The City* donne une grande importance à la dimension spatiale des communautés qui sont présentées comme regroupant, dans des zones urbaines, des personnes aux caractéristiques similaires ; cette perspective assimile la communauté à l'agrégation d'individus dans un espace donné. Plusieurs études ont décrit, dans cette perspective, les caractéristiques physiques, sociales, économiques et démographiques des aires naturelles humaines dans la ville (voir Nels Anderson, *The Hobo* (1923), Harvey Zorbaugh, *The Gold Coast and the Slum* (1929) et Louis Wirth, *The Ghetto* (1928)).

De même, plusieurs études se sont centrées sur la distribution spatiale de phénomènes sociaux comme la maladie mentale, la délinquance juvénile, le crime. Notons entre autres les études de Clifford Shaw (1929), *Delinquency area*, et de Farris et Durham (1939), *Mental Disorders in Urban Area*.

La perspective de l'écologie humaine classique a suscité plusieurs critiques. On a contesté la généralité du modèle des zones concentriques de Burgess qui suppose un sol plat et dépourvu d'accidents géographiques, situation plutôt rare, et qui accorde une importance démesurée à la proximité spatiale considérant le développement des moyens de transport et des autoroutes. D'ailleurs, d'autres modèles de répartition spatiale ont été décrits dans les recherches, tels le modèle linéaire (Hoyt 1939 in Flanagan 1993), le modèle en rayons formant une étoile (Hurd in Flanagan 1993), le

modèle des noyaux multiples reflétant un amalgame de districts (Harris et Ullman 1945). On a aussi contesté la prédominance du facteur économique sur les facteurs culturels, idéologiques et psychologiques qui expliquent aussi les usages du sol. On a enfin dénoncé les dangers d'assimilation des écosystèmes humains aux écosystèmes naturels en considérant toute évolution comme le résultat d'une sélection, par la compétition, de la solution la plus efficace. En effet, les changements sont généralement d'ordre politique et non pas naturel et ils peuvent faire des victimes qui en contredisent l'efficacité écologique.

#### **1.1.4 Troisième génération : les approches écologiques modernes empiriques et théoriques**

Après la seconde guerre mondiale, on assiste à l'apparition des grandes métropoles et du phénomène de l'étalement urbain des villes américaines vers la banlieue. Ce processus de décentralisation des villes américaines n'a pas été contrecarré par les politiques gouvernementales, contrairement au cas des villes européennes (Flanagan 1993). Les développements technologiques, économiques et politiques ont suscité une évolution de l'approche écologique.

L'écologie humaine après la seconde guerre mondiale se divise, selon Flanagan (1993), en deux courants principaux : les études empiriques quantitatives des zones urbaines et des populations urbaines, et le développement d'une pensée écologique. Nous décrirons aussi un courant de recherche critique sur la déviance qui apparaît particulièrement intéressant dans le cadre de notre recherche (Fine 1995). Notons que l'écologie humaine est généralement assimilée au seul courant empirique poursuivant la tradition de recherche de l'école de Chicago.

#### 1.1.4.1 Les études empiriques : des aires naturelles aux aires sociales

Le courant empirique d'écologie urbaine s'est centré sur le raffinement de la méthodologie permettant d'analyser la complexité de l'environnement urbain. De la notion d'aires naturelles, les travaux sont passés à la notion d'aires sociales.

« Social area analysts viewed urban structure as a product of societal modernization, particularly as manifested by increases in the intensity of social relationships, in the degree of functional differentiation, and in the complexity of organizations. » (Frisbie et Kasarda 1988, p. 632)

Les études des modèles de répartition spatiale en milieu urbain sont toutes basées sur la conception persistante selon laquelle le processus impliqué dans les modèles de distribution est fondamentalement le jeu des forces socio-économiques de compétition sur le marché du territoire urbain (Schwirian (1974) in Frisbie et Kasarda (1988)).

L'analyse des aires sociales a été élaborée par Shevsky et Williams (1949) et formalisée par Shevsky et Bell (1955) à partir de la technique de l'écologie factorielle développée grâce à l'augmentation des capacités de traitement informatique. L'écologie factorielle se définit comme une analyse factorielle utilisant, comme sujets d'analyse, des secteurs de résidence urbains (habituellement des secteurs de recensement) et, comme variables, les caractéristiques des populations résidentes recueillies par recensement. Cette analyse permet de déceler des regroupements de variables caractérisant les populations des secteurs urbains et d'identifier ces groupes de variables en fonction de la dimension qu'elles traduisent.

L'écologie factorielle a été développée pour identifier les modes de répartition des populations en région urbaine à partir de leurs caractéristiques démographiques et socio-économiques et de repérer les modèles d'évolution temporelle de ces configurations spatiales. Les travaux de Shevsky, Williams et Bell ont décrit l'existence de trois dimensions distinctes de répartition spatiale des populations en région urbaine,

soit le statut socio-économique, le statut familial et l'identité ethnique<sup>1</sup>. Ces trois dimensions signifient que les secteurs de résidence se distinguent entre eux selon qu'ils comportent une population riche ou pauvre, selon qu'ils regroupent ou non une forte proportion d'immigrants et de groupes ethniques minoritaires, et selon qu'ils constituent des zones habitées surtout par des familles ou par des personnes seules. Les villes comportent ainsi des secteurs familiaux défavorisés et multiethniques, des secteurs aisés de familles natives, etc.

Depuis les travaux de ces chercheurs, plusieurs écologies factorielles ont été réalisées dans les villes de différents pays avec des statistiques de recensement diversifiées. Toutes ces études tendent, curieusement, à produire les mêmes résultats. Les trois facteurs de différenciation spatiale des populations des régions urbaines, soit le statut socio-économique, le cycle de vie familiale et l'ethnie, caractérisent autant les villes américaines qu'européennes ou même les zones urbaines des pays moins développés. Ainsi, Rees (1979 in Flanagan 1993) démontre que les écologies factorielles des villes de l'Amérique du Nord, même si elles portent sur une abondance de variables diverses, produisent toujours les mêmes trois dimensions socio-économique, familiale et ethnique. Knox (1987) confirme cette observation pour la plupart des villes du monde occidental et White (1987) pour la plupart des villes américaines. Les villes qui font exception à cette règle ne présentent pas de facteur ethnique, soit parce qu'elles comportent une population ethniquement homogène ou parce qu'elles font l'objet d'un recensement qui ignore les variables ethniques.

---

1 Notons que dans les travaux de ces auteurs, les appellations des dimensions étaient différentes, quoique traduisant les mêmes contenus. Celles-ci ont reçu les dénominations suivantes: le « rang social » (*social rank*) incluait les mesures d'éducation, d'occupation et de qualité de logement, l'« urbanisation » (*urbanization*) regroupait entre autres les mesures de fertilité, la nombre de personnes dans le foyer et la proportion de femmes sur le marché du travail, et la « ségrégation » (*segregation*) incluait la race et la proportion d'immigrants. La répétition des études dans diverses villes résultant dans la découverte des mêmes dimensions a suscité l'apparition de dénomination uniforme de statut socio-économique, de cycle de vie familiale et d'identité ethnique.

Une des dernières études qui a été réalisée dans cette veine est celle de Michael White (1987), *American neighborhoods and residential differentiation*, qui a appliqué la méthode de l'écologie factorielle à 21 villes américaines. Cette étude fournit un modèle révisé des villes du XXI<sup>e</sup> siècle (Schwab 1993) et, malgré les raffinements et les modifications qu'elle y apporte, confirme la pertinence du modèle de Burgess pour étudier la structure physique de la ville. La toute dernière étude de la répartition des populations urbaines a été publiée au Québec (Renaud, Mayer et Lebeau 1996). Elle démontre que les populations des zones urbaines québécoises, soit celles des régions métropolitaines de Montréal, Québec, Trois-Rivières, Sherbrooke et Chicoutimi-Jonquière, se répartissent aussi selon les trois dimensions relevées dans les recherches, comme d'ailleurs les études antérieures de ces zones urbaines l'avaient démontré (Mayer-Renaud et Renaud 1989, Mayer-Renaud, Renaud et Berthiaume 1986).

Les études d'écologie factorielle caractérisent le courant empirique de l'écologie urbaine même si d'autres techniques descriptives ont aussi été développées pour tracer la carte des métropoles (Flanagan 1993). L'intérêt pour la description de la différenciation sociale en milieu urbain se maintient jusqu'à ce jour à cause de ses mérites, malgré les critiques dont elle fait l'objet.

On reproche au courant empirique son absence de cadre théorique, son angle de prise limité et les problèmes méthodologiques qu'il soulève.

Le courant empirique est en effet descriptif et ne s'inspire pas d'un cadre théorique particulier, produisant ainsi un ensemble de résultats qui ne sont pas intégrés dans une démarche systématique de cumul de connaissances et de vérification d'hypothèses. Les études présentent plutôt un intérêt pour les chercheurs et les intervenants dont les travaux se situent dans le contexte d'une ville en particulier : elles permettent en effet de tracer la carte sociodémographique de cette ville et de cibler des zones de transition migratoire intense, des quartiers défavorisés, des secteurs de diversités ethniques et des zones familiales, soit des aires sociales qui manifestent des besoins et appellent des actions communautaires différentes. Malgré sa faiblesse théorique, le courant

empirique peut aussi susciter le développement d'une compréhension de la dynamique spatiale en milieu urbain à partir de la masse d'informations produites par les analyses, considérant la constance observée dans les dimensions de répartition spatiale obtenues (Knox 1987).

L'angle de prise de l'écologie humaine empirique est dénoncé, considérant que la compréhension des modèles de répartition de la population des villes fait appel à des réalités économiques et sociales de niveau international, et non seulement à des éléments de niveaux national et régional (Flanagan 1990, 1993). Ces études ne s'appuient donc pas sur un cadre d'analyse global du phénomène urbain comme les travaux inspirés de la théorie marxiste mais plutôt sur cadre de référence plus restreint, donc incomplet, dont la pertinence est cependant reconnue.

Méthodologiquement, on s'interroge surtout sur la validité des statistiques du recensement, sur l'impact du découpage territorial et on met en garde contre l'erreur écologique qui consiste, au niveau de l'interprétation, à attribuer abusivement aux individus d'un secteur les caractéristiques identifiées au niveau de l'agrégat. Les statistiques des recensements sont en effet susceptibles, par la similarité des caractéristiques qu'elles relèvent, d'expliquer la similarité des dimensions de répartition spatiale des populations. Il faut cependant considérer que les recensements couvrent un éventail très large de caractéristiques et que les études qui obtiennent des résultats similaires utilisent les statistiques de recensement de différents pays. Le problème de l'impact du découpage territorial est surtout soulevé dans le cas des études qui utilisent des zones qui augmentent la possibilité d'une hétérogénéité de leur population, soit les comtés, les régions et les municipalités. Enfin, la possibilité de l'erreur écologique est toujours présente dans les interprétations de ces études et doit toujours être gardée en mémoire.

#### 1.1.4.2 Les développements théoriques en écologie humaine

Les développements théoriques les plus importants en écologie humaine ont généré des schémas généraux et abstraits de l'organisation sociale et de l'espace qui ne sont pas facilement vérifiables par des recherches empiriques. Ces théories ne visent pas la scène urbaine mais la société en général, l'espace physique étant considéré comme une dimension parmi d'autres de la société humaine (Flanagan 1993).

Les développements les plus importants de la théorie écologique sont attribuables à Otis Dudley Duncan (1959) et Amos Hawley (1950, 1981, 1986) qui s'inspirent tous deux du structuro-fonctionnalisme de Talcott Parson. Le structuro-fonctionnalisme est « une approche théorique selon laquelle les sociétés sont conçues comme des systèmes sociaux, et les structures sociales particulières sont expliquées par leur contribution au maintien de ces systèmes » (Jary et Jary 1991, p. 498).

Nous décrivons très brièvement ces deux approches théoriques qui n'ont pas influencé la conceptualisation de notre objet de recherche.

##### ■ *Otis Dudley Duncan*

La théorie de Duncan (1959) est surtout connue pour son modèle du « complexe écologique » qui identifie les quatre éléments à la base de l'équilibre d'une société : la population, l'organisation, l'environnement et la technologie. Ces quatre éléments sont considérés comme formant un système de rétroaction de telle façon qu'un changement survenant dans l'un d'entre eux génère des ajustements dans les autres jusqu'à ce qu'un nouvel équilibre soit atteint. Les analyses que permet ce modèle ne s'appliquent qu'à des niveaux globaux, et non aux niveaux de communautés ou de villes parce que celles-ci ne constituent pas des systèmes clos. Elles permettent de réfléchir, par exemple, sur les changements provoqués par l'explosion démographique d'après guerre (population) en relation avec les développements de l'industrie automobile

(technologie) et les capacités limitées des logements urbains (environnement) suscitant un étalement urbain (organisation) (Flanagan 1993).

Le complexe écologique de Duncan est un modèle accepté et utilisé par plusieurs penseurs en écologie humaine (Schwab 1993). Ce modèle reconnaît l'aspect unique de l'espèce humaine (sa culture, sa technologie et son organisation sociale) mais aussi sa dépendance de l'environnement. Certains auteurs le considèrent comme respectant la richesse de la pensée initiale de Park (Catton et Dunlap 1978).

#### ■ *Amos Hawley*

La théorie de Amos Hawley (1950, 1981, 1986) se relie encore plus directement à l'école de Chicago.

Son oeuvre de 1950 (*Human ecology : a theory of community structure*) reprend les orientations des premiers écologistes que furent Park, Burgess et McKenzie qui s'inspiraient des principes de l'analyse écologique de l'univers des plantes et des animaux. Il révisé cependant cette théorie et retravaille les concepts de base en incluant la dimension culturelle dans la perspective écologique. Il se centre sur les relations fonctionnelles plutôt que sur les modèles spatiaux d'expression de ces relations et il s'éloigne ainsi des analyses urbaines parce qu'il considère que l'espace ne constitue pas la préoccupation centrale de l'écologie qui réside plutôt dans la « différenciation fonctionnelle et l'adaptation des populations humaines » (Flanagan 1993). Pour lui, l'écologie humaine est une « application particulière de la perspective générale de l'écologie à une catégorie particulière d'organismes vivants » (Hawley 1950 in Catton 1994).

Dans son oeuvre de 1950, il identifie quatre principes écologiques qui caractérisent l'adaptation sociale : l'interdépendance (entre les composantes structurelles), la différenciation (dans la complémentarité), la fonction stratégique (l'importance

centrale de certains éléments, « la fonction-clé ») et la domination (de certains éléments d'importance plus grande). C'est ainsi que, selon cette théorie, les éléments du système social sont intégrés selon leur utilité les uns pour les autres et contribuent tous à l'adaptation de l'ensemble du système. Ces éléments sont reliés par des relations symbiotiques (différenciées et complémentaires) ou commensualistes (similaires, se renforçant les unes les autres) (Hawley 1950 in Flanagan 1993). Donc, selon Hawley, la communauté constitue un système complexe d'interdépendances qui se développent à mesure que la population s'adapte collectivement à son environnement, en maintenant une stabilité et un équilibre jusqu'à ce qu'une influence extérieure la perturbe. L'oeuvre de 1950 était centrée sur l'analyse de cette capacité fascinante des communautés à conserver leur stabilité.

Son oeuvre de 1986 (*Human ecology : a theoretical essay*) vise à élaborer à la fois une théorie du changement et une théorie de l'organisation en formulant des postulats et des hypothèses sur les thèmes fondamentaux de l'écologie humaine : les relations entre l'environnement et la population, la nature des écosystèmes humains, la nature des changements de l'écosystème (Schwab 1993). L'environnement y est globalement défini comme tout (biophysique, social, économique) ce qui est externe et qui exerce une influence potentielle ou actuelle sur un sujet d'étude. Ce sujet d'étude se situe cependant toujours au niveau d'un agrégat, d'une population de niveau local, régional, ou international qui, en tant qu'agrégat, possède des propriétés distinctes de celles des individus qui en font partie (telle la possibilité de remplacement, la différenciation fonctionnelle, la continuité). Les éléments principaux de sa théorie sont centrés sur sa conception de l'écosystème, de son équilibre et des sources et objectifs du changement.

La nouvelle théorie de Hawley (1986) s'applique à toute population organisée, qu'elle soit formée d'un groupe de personnes ou d'un système mondial. Elle définit le changement comme non plus suscité uniquement par des apports externes (comme dans son oeuvre de 1950), mais comme faisant l'objet de phases internes et externes.

Enfin, il distingue l'écologie humaine du courant écologique général en postulant la nature différente de l'individu humain et il s'éloigne ainsi des modèles employés en bio-écologie et utilisés comme cadre de référence par l'École de Chicago.

### **1.1.5 Analyse critique**

L'écologie humaine n'a jamais été une discipline unifiée (Schwab 1993). Il ne s'est pas fait de consensus quant à sa perspective et ses postulats de base. Cependant, certains auteurs ont tenté de dégager les orientations et les principes qui caractérisent la plupart des penseurs écologiques et de préciser les critiques dont ils ont fait l'objet.

#### ■ *L'importance de la sphère biotique*

Schwab (1993) souligne que l'écologie humaine classique était basée sur la conviction de Park de la possibilité d'utiliser la méthode de l'écologie biologique pour étudier les sociétés humaines, même s'il reconnaissait, par ailleurs, la spécificité de l'humain dans sa culture et son organisation sociale. La thèse fondamentale de l'écologie classique, selon Schwab (1993) se centrait uniquement sur le niveau biotique (niveau de l'adaptation à l'environnement physique) et excluait l'analyse de l'impact des facteurs culturels jugée comme appartenant à d'autres disciplines. Selon cette thèse, dans la lutte pour la survie, les humains sont en compétition pour les ressources dans la sphère biotique, ce qui implique un certain degré de coopération automatique et non planifiée au niveau culturel entre les groupes qui occupent différentes fonctions dans la société. Par exemple, dans la ville, l'adaptation non planifiée des humains dans leur lutte pour la survie entraîne la distribution des personnes dans des secteurs différents. La limitation de la perspective aux facteurs biotiques a suscité des critiques nombreuses qui ont miné la crédibilité de l'approche.

L'écologie humaine accorde en fait une grande importance aux facteurs économiques dans l'analyse des phénomènes sociaux. Nous constaterons que, dans l'analyse du phénomène des mauvais traitements à l'égard des enfants, l'importance accordée aux conditions de vie et à la pauvreté économique se relie à cette approche.

■ *La vision structuro-fonctionnaliste et l'approche conservatrice*

La vision structuro-fonctionnaliste qui caractérise la théorie écologique met l'emphase sur l'intégration et l'équilibre et se détourne de l'intérêt des écologistes classiques pour l'analyse des conflits (Schwab 1993). Cette vision peut entraîner des prises de position conservatrices aux implications politiques inquiétantes. Une critique complémentaire, formulée par les tenants de la théorie critique (Frisbie et Kasarda 1988) et de l'économie politique (Flanagan 1993), concerne le cadre d'analyse jugé trop restreint de l'écologie humaine qui se centre surtout sur le rôle de l'évolution technologique dans les changements industriels et spatiaux plutôt que sur les facteurs plus englobant tels les modes capitalistes de production et le processus capitaliste d'accumulation du capital. Les facteurs technologiques ne sont considérés, malgré leur pertinence, que comme des variables intermédiaires et non comme les causes véritables de la croissance urbaine et de la morphologie des villes. Les critiques considèrent donc l'approche de l'écologie humaine comme partielle et peu critique.

Il faut cependant considérer que, malgré la vision structuro-fonctionnaliste de l'approche, l'analyse des modes d'adaptation de l'écologie humaine classique et les analyses de la déviance dans les recherches écologiques modernes permettent une analyse critique des phénomènes.

### ■ *Une conception critique de la déviance et de la normalité*

Catalano (1979) dégage, de l'ensemble des écrits et des recherches de l'écologie humaine classique, un modèle d'explication des comportements anormaux qui comporte une conception critique de la normalité.

Selon l'hypothèse centrale de l'écologie humaine classique, le changement dans le taux d'incidence des comportements anormaux dans un secteur urbain peut être expliqué par les changements dans sa fonction économique. Les changements économiques suscitent des comportements anormaux variables selon le type de changement (croissance, décroissance, changement de fonction) et le type de déterminant concerné (les rôles, les règles morales, légales ou éthiques, la localisation). Les comportements sont considérés comme anormaux s'ils ne sont pas associés à un ou plusieurs de leurs déterminants. Par exemple, les changements économiques peuvent provoquer :

- ◆ un changement de rôle en forçant l'adaptation des migrants attirés dans la ville par de nouveaux emplois (croissance économique) ou la réorientation des travailleurs qui ont perdu leur emploi (décroissance économique et changement de fonction). Pendant la phase de transition, les comportements correspondant aux anciens rôles seront perçus comme anormaux parce qu'incongrus par rapport aux nouveaux rôles.
- ◆ un changement de règles morales, sociales et légales en situant les anciens ruraux dans un contexte urbain où la pression sociale est plus faible et certains comportements ne sont plus tolérés.
- ◆ un changement associé à la localisation dans de nouveaux environnements physiques suite à la migration vers la ville ou à la mobilité spatiale à l'intérieur de la ville. Les individus contraints à vivre dans des environnements plus complexes et menaçants

ou dont l'environnement se détériore socialement et économiquement présenteront plus de problèmes de comportement (Catalano 1979).

C'est ainsi que le gradient écologique peut être expliqué. Le taux de comportements anormaux dans la zone de transition est imputable à sa concentration de migrants affrontant des problèmes d'adaptation multiples et de déviants qui n'ont pas réussi à s'adapter et qui sont forcés, par des contraintes économiques, à survivre dans cette zone. Dans la mesure où l'adaptation est réussie et récompensée socialement et économiquement, les individus et les familles peuvent de plus en plus s'éloigner de cette zone.

Les énoncés de l'écologie classique concernant les comportements anormaux étaient basés sur des études empiriques, quantitatives et qualitatives, portant sur des collectivités et non sur des individus. Ils assumaient l'existence d'influences communes agissant sur des groupes d'individus dans leur milieu naturel. Ils considéraient donc les comportements déviants non pas comme manifestant des tares individuelles qui doivent être moralement réprimées ou traités médicalement ou psychologiquement mais comme des problèmes d'ajustement à de nouvelles valeurs, de nouveaux rôles ou des conditions de vie difficile. Cette conception des comportements anormaux implique une remise en cause des jugements portés sur les déviants en définissant ceux-ci plus comme des victimes que comme des délinquants à réprimer.

Cette conception s'est prolongée dans les recherches effectuées par la cohorte de chercheurs qui sont issus de l'Université de Chicago après la seconde guerre mondiale et qui se sont intéressés à l'analyse de la déviance du point de vue des déviants, et des problèmes sociaux du point de vue des individus qui les subissent (Gallier 1995). Cette voie de recherche critique, qui n'appartient pas à l'approche écologique, nous apparaît cependant exploiter une conception qui était présente dans l'écologie humaine classique et qui a survécu à travers le temps.

L'un des chercheurs de cette cohorte, Howard Becker (gradué en 1951), justifie cette approche par l'originalité des données qui en découlent : selon lui, comme toute recherche sur des sujets humains implique des biais inévitables, il vaut mieux prendre systématiquement la perception des opprimés qui apportent des informations inédites plutôt que celle des oppresseurs qui est connue et qui possède une plus grande crédibilité (Galliher in Fine 1995). La théorie de l'étiquetage d'Howard Becker manifeste ce biais politique volontaire. Dans sa recherche intitulée *Outsiders* (Becker 1963), il décrit la déviance sous l'angle d'une carrière comportant un processus de perception publique de l'individu comme étant un déviant. Il souligne ainsi que la signification d'une action n'est pas inhérente au comportement lui-même mais qu'elle découle plutôt des réactions de l'environnement. Le comportement déviant est donc défini comme celui qui est considéré comme tel. Sa théorie de l'étiquetage a été appliquée, entre autres, à la maladie mentale, à la prostitution, au strip-tease et à la consommation de marijuana.

Des chercheurs comme Howard Becker (1963), Erving Goffman (1961) et Harold Finestone (1957) ont donc étudié une variété de rôles tels ceux de musiciens de club, de patients psychiatriques et de drogués, de la même façon que l'on étudie des occupations ou des métiers, en se plaçant du point de vue de ceux qui les occupent. Ils ont aussi analysé l'oppression des pauvres, des noirs et des malades par les autorités religieuses et séculières. Ces études manifestent un intérêt et un grand respect pour les exclus, les déviants et, plus globalement, les sujets qui se situent dans les plus bas échelons de la stratification sociale.

Ces chercheurs sont considérés dans la ligne des chercheurs de Chicago pour leurs travaux basés sur l'observation, l'importance qu'ils accordent au point de vue des sujets et leur intérêt à l'égard du processus par lequel on devient déviant (Matza 1969 in Fine 1995).

Ce courant de recherche critique reprend un point de vue sur les phénomènes sociaux qui étaient présents dans les premiers travaux de l'École de Chicago. Les fondateurs de l'écologie humaine classique définissaient en effet les problèmes sociaux comme des difficultés d'adaptation, relativisant ainsi le jugement qui était porté sur les comportements marginaux. Cette notion de marginalité semble traverser les travaux de l'écologie humaine et nous en retrouverons des traces dans les travaux des chercheurs qui ont abordé le phénomène des mauvais traitements à l'égard des enfants.

### **1.1.6 Synthèse**

Le courant empirique et le courant théorique de l'écologie humaine partagent des perspectives communes et ce, malgré leurs différences.

Ces deux volets de la pensée écologique sont centrés sur l'analyse de groupes d'individus, qu'ils soient réunis dans un secteur résidentiel d'une ville, dans une communauté, dans une métropole ou même dans un ensemble de nations établissant des relations sur la scène internationale. L'écologie humaine ne situe pas ses analyses au niveau individuel mais au niveau des agrégats. Elle apporte ainsi un angle de prise des phénomènes qui complète et enrichit l'analyse des situations vécues au niveau individuel.

Au niveau des agrégats, l'écologie humaine s'intéresse à l'analyse des facteurs d'équilibre et de changement ainsi qu'aux processus de maintien ou de restauration de l'équilibre. Le courant empirique s'est surtout intéressé aux modèles spatiaux d'expression des relations fonctionnelles. Il s'est préoccupé de l'impact de facteurs économiques (tel les coûts de l'occupation du sol) et technologiques (tel l'accès aux voies de communication) comme contraintes de l'environnement provoquant des distributions spatiales différentes des populations, des adaptations ou des

mésadaptations dans les communautés humaines. Le courant théorique s'est penché sur l'analyse des principes de structuration et de changement des écosystèmes de toutes ampleurs en se détachant du contexte spatial des études empiriques. L'écosystème a été défini comme un tissu d'interdépendances structurées et durables qui opèrent comme une unité. Les deux courants visent ainsi à saisir les facteurs de stabilité et d'instabilité des communautés humaines. Ils s'orientent vers l'analyse communautaire des sources des problèmes et sur l'action communautaire.

Les fondateurs de l'écologie humaine classique se caractérisaient par leurs orientations concrètes. Ils étaient captivés par le phénomène d'urbanisation rapide de la ville de Chicago, préoccupés par les problèmes sociaux multiples qui en découlaient et déterminés à contribuer à leur solution. De la même façon, le courant empirique de l'écologie humaine classique se caractérise par des travaux de recherche appliquée permettant de décrire le tissu urbain. Cette tradition de recherche apparaît ainsi orientée vers l'action sociale. On a reproché à ce courant de recherche sa faiblesse théorique et son cadre d'analyse limité qui n'inclut pas, comme dans la théorie critique, les modes capitalistes de production, le processus capitaliste d'accumulation du capital, les conflits de classe et les politiques gouvernementales. Par contre, ces travaux offrent une meilleure prise pour définir une action sociale parce qu'ils permettent d'analyser des univers circonscrits (tels des communautés, des villes) et qu'ils donnent une place importante à des facteurs plus immédiats de processus économiques et d'exigences technologiques.

Enfin, ce courant semble abriter une tension entre des tendances conservatrices d'analyse des phénomènes sous l'angle de l'équilibre des systèmes et une approche critique de la déviance qui se place du point de vue des déviants et relativise la définition même de la déviance. On a souvent reproché à l'écologie humaine classique et moderne son cadre d'analyse structuro-fonctionnaliste, son intérêt pour les modes d'adaptation des communautés humaines et sa valorisation implicite de l'équilibre. Cependant, cette approche abrite simultanément une conception de la

déviance qui insiste sur les tensions et les modes d'adaptation du déviant, apportant ainsi un point de vue qui dénonce les jugements moraux accablant les individus et met en lumière la relativité des définitions. Nous verrons que dans l'application de l'approche au phénomène des mauvais traitements à l'égard des enfants, ces deux tendances sont simultanément présentes.

## **1.2 LA PERSPECTIVE PSYCHOLOGIQUE DE L'ÉCOLOGIE SOCIALE**

L'écologie sociale s'est développée en psychologie suite à une sensibilisation de cette discipline à l'importance du milieu où vivent les sujets à l'étude. Les termes de psychologie écologique, environnementale ou contextuelle sont alternativement utilisés pour désigner le domaine de la psychologie qui a davantage développé les concepts et les méthodes d'analyse concernant les contextes écologiques des comportements et les transactions entre les personnes et leur milieu. Différents psychologues sont identifiés comme définissant ou participant à l'élaboration d'une perspective écologique en psychologie.

Nous tenterons de dégager la toile de fond de cette perspective en la situant, d'une part, en fonction des différentes visions du monde que traduisent les approches en psychologie et en résumant, d'autre part, les éléments communs aux psychologues environnementaux. Puis, nous décrirons plus longuement la pensée de Urie Bronfenbrenner en psychologie du développement, car celle-ci a exercé une influence majeure sur l'élaboration de la perspective écologique d'analyse du phénomène des mauvais traitements à l'égard des enfants.

### 1.2.1 Définition de la psychologie sociale

Selon Tessier (1989A), l'écologie sociale est issue de l'écologie humaine et s'est développée depuis le début des années 40 avec les travaux de Kurt Lewin qui inspirèrent Roger Barker et Herbert Wright auxquels se sont associés des chercheurs américains tels Stokol, Altman et Moos. Ils ont formé ce que Tessier dénomme l'École de Palo Alto.

« Contrairement à l'écologie humaine, l'écologie sociale s'intéresse aux comportements individuels des membres d'un milieu. L'objet d'étude est, d'une part, l'interaction immédiate et le caractère réciproque ou mutuel de cette interaction entre les individus et, d'autre part, la description des éléments du milieu qui sont présents et influencent la nature de ces comportements individuels. C'est parce que l'unité d'analyse est le comportement individuel qu'on nomme aussi " écologie behaviorale " cette partie de l'écologie. » (Tessier 1989A, p 66)

### 1.2.2 La pensée écologique en psychologie

Selon Stockols (1987), la perspective écologique en psychologie a surtout émergé dans différents domaines de la recherche durant les années 1970 et au début des années 1980. Cette perspective est à ce point récente que, à part la reconnaissance de l'importance du contexte et l'accord sur les grandes lignes de cette approche, peu de théories et de recherches empiriques ont été produites en cette matière. Les exceptions seraient les travaux de Barker (1968, 1978) et ceux de Bronfenbrenner (1979) (Stockols 1987).

Selon Tessier (1989A), l'écologie a commencé à influencer la psychologie vers le milieu du XX<sup>e</sup> siècle seulement en inspirant des postulats nouveaux. Auparavant, les postulats à la base des théories et des travaux de recherche étaient mentalistes ou

mécanistes. Les postulats mentalistes ont alimenté les travaux sur l'inconscient, la mémoire et l'attention sélective en donnant la priorité à l'étude du sujet dans l'introspection et la psychanalyse. Les postulats mécanistes ont fondé la perspective béhavioriste et suscité des études empiriques sur le comportement animal qui ont mis progressivement en lumière l'influence de l'environnement. Le paradigme écologique a constitué une forme d'intégration des thèses contradictoires découlant des deux courants en resituant le sujet dans son milieu de vie et en définissant un système constitué du sujet et de son environnement en relation d'interdépendance.

Dans les années 1960, plusieurs facteurs ont augmenté la sensibilité de la psychologie à des questions sociales et scientifiques qui mettaient en relief l'importance des milieux de vie. Altman et Rogoff (1987) notent, entre autres, la préoccupation internationale croissante pour l'environnement associée à la vigueur du mouvement écologique, la pression exercée sur la psychologie et les autres sciences humaines pour qu'elles contribuent à la solution des problèmes sociaux, une critique croissante des méthodes de laboratoire, et la valorisation des unités globales d'analyse et des orientations multidisciplinaires.

L'apparition de spécialités nouvelles en psychologie, telles la psychologie des populations, des communautés et la psychologie environnementale, a en premier lieu traduit un intérêt écologique qui s'est ensuite répandu dans les spécialités déjà établies. Les psychologues spécialisés en psychologie clinique, biologique, développementale, cognitive, les psychologues de la personnalité et les psychologues sociaux ont noté progressivement les déficiences des recherches hors contexte et ont été sensibilisés à une approche plus holistique de l'étude du comportement.

C'est ainsi que s'est déclenchée une « révolution scientifique » (Stockol 1987) dans tous les domaines de la psychologie.

### 1.2.3 La place attribuée à l'environnement dans les théories psychologiques

Cette révolution scientifique implique une redéfinition de la place et du rôle attribués à l'environnement, ou au contexte, dans les théories psychologiques. Afin de situer les conceptions propres à la psychologie environnementale, Altman et Rogoff (1987) décèlent, en utilisant entre autres les catégorisations de Pepper (1967) et de Dewey et Bentley (1949), quatre visions du monde ou approches philosophiques distinctes qui sont implicites dans les diverses théories psychologiques et qui traduisent des postulats différents quant à la nature de la relation entre la personne et son environnement. Ce sont les approches individuelles<sup>2</sup>, interactionnelle, organismique et transactionnelle. Aucune théorie n'est exclusivement associée à l'une de ces approches mais celles-ci permettent de situer l'ensemble des théories quant aux postulats sur le rôle de l'environnement qu'elles avancent.

#### ■ *La perspective individuelle*

Dans l'approche individuelle, l'unité d'analyse est fondamentalement les processus psychologiques, les caractéristiques cognitives et les traits de personnalité qui sont considérés comme les déterminants principaux du fonctionnement. Ils opèrent plus ou moins indépendamment des contextes physiques et sociaux où sont insérées les personnes. Les auteurs regroupés sous cette bannière sont, entre autres, Freud et Erikson dont les théories du développement postulent l'existence d'étapes prédéterminées et uniformes.

---

2 Nous traduisons ainsi le terme « trait » qui réfère aux caractéristiques individuelles de la personne.

Le temps ne joue pas un rôle central dans l'analyse des phénomènes dans la mesure où les caractéristiques personnelles ne sont pas considérées comme influencées prioritairement par les situations.

#### ■ *La perspective interactionnelle*

L'approche interactionnelle se centre sur la prédiction et le contrôle du comportement et des processus psychologiques. Le milieu, les facteurs associés au contexte, les facteurs personnels, les processus psychologiques et les variables temporelles sont traités comme des entités indépendantes. Les auteurs qui représentent cette approche sont, entre autres, Frederiksen (1972), Pervin (1978), Lewis (1978 in Altman et Rogoff 1987).

Le comportement et les processus psychologiques sont définis comme des variables dépendantes alors que les facteurs associés à l'environnement sont définis comme des variables indépendantes dont on étudie l'influence par des modèles linéaires simples ou complexes. Le facteur temps est inclus dans l'analyse qui intègre les variations temporelles dans le fonctionnement psychologique, mais il est traité comme une dimension indépendante des processus psychologiques.

Cette approche, comme la précédente, considère comme possible et nécessaire le développement de lois ou de principes généraux de fonctionnement psychologique.

#### ■ *La perspective organismique*

L'orientation organismique s'intéresse à l'étude de systèmes psychologiques dynamiques et holistiques dans lesquels la personne et l'environnement s'influencent par des relations réciproques complexes. On inclut, parmi les auteurs qui adoptent davantage cette perspective, les théoriciens de la théorie générale des systèmes (Laszlo 1972, Miller 1978, Von Bertalanffy 1968 in Altman et Rogoff 1987),

des auteurs centrés sur la théorie du système familial (Haley 1966, Watzlawick, Beavin et Jackson 1967 in Altman et Rogoff 1987), certains aspects de la théorie du développement cognitif de Piaget (1952) et la recherche de Lewis et Lee-Painter (1974 in Altman et Rogoff 1987) sur l'interaction parent-enfant.

Comme l'approche interactionnelle, l'approche organismique définit les systèmes comme composés d'éléments distincts dans leur nature et leur fonctionnement; elle s'en écarte cependant en établissant que le tout n'est pas équivalent à la somme de ses parties et que c'est le modèle global de relations entre les éléments qui est crucial et non les caractéristiques des éléments considérés isolément ou en relation particulière avec d'autres éléments. Elle utilise des principes d'organisation systémiques pour analyser les relations mutuelles et réciproques à l'intérieur du système dont chaque élément peut agir à la fois comme variable indépendante et comme variable dépendante.

Les changements dans une partie du tout peuvent se répercuter dans différentes directions et sous une forme variable selon les circonstances. Ces changements sont généralement conçus comme amenant le système vers un état idéal. Ainsi, les changements temporels sont inclus dans la perspective organismique mais, dans la mesure où les systèmes tendent à maintenir ou atteindre une stabilité, leur destin les amène vers un état d'équilibre ou d'absence de changement.

Comme l'approche interactionnelle, l'approche organismique vise la découverte des principes généraux du comportement humain.

#### ■ *La perspective transactionnelle*

L'approche transactionnelle se centre sur l'étude des relations changeantes entre les aspects psychologiques et environnementaux des unités holistiques. L'unité d'analyse réside dans les entités globales que sont les événements impliquant les personnes, les processus psychologiques et les environnements. La notion d'environnement est très

riche ; elle inclut les tâches à accomplir, les liens d'un environnement spécifique avec les autres dimensions de la vie d'une personne et le sens que celle-ci lui attribue<sup>3</sup>. Certaines théories et recherches en psychologie s'inspirent de notions transactionnelles. Notons la théorie en psychologie sociale de Lewin (1936, 1964), la théorie de la perception de Gibson (1979), certains aspects de la théorie du développement de Piaget (1952), et plus spécifiquement, la psychologie environnementale de Barker (1968, 1978) et de Bronfenbrenner (1979) (Altman et Rogoff 1987, Stockols 1987).

Les éléments du tout ne sont pas considérés comme des éléments distincts mais comme une confluence de facteurs inséparables qui dépendent les uns des autres pour leur définition et leur sens et qui définissent conjointement et simultanément le tout. Ainsi, les aspects d'un système, soit la personne et le contexte, coexistent et se définissent conjointement l'un l'autre et contribuent ensemble au sens et à la nature de l'événement.

Un exemple de relations entre des aspects d'unités transactionnelles réside dans les concepts de norme, de règle et de rôle. Ces dimensions définissent et dirigent le fonctionnement des acteurs dans des contextes physiques et sociaux en relation les uns avec les autres et dans des circonstances mouvantes.

Cette approche se centre sur les relations changeantes entre les facettes du tout que forment la personne et son environnement parce que les processus temporels sont une partie intégrante du phénomène et sont incorporés à la définition des événements. Le changement est vu comme un aspect intrinsèque des événements plutôt que comme le résultat de l'influence d'éléments distincts les uns sur les autres, et il n'est pas considéré comme orientant vers un état idéal comme dans l'approche organismique.

---

3 De façon plus détaillée, Altman et Rogoff précisent : « Contexts and settings include the qualities of the physical and social environment that may be psychologically relevant, the nature of tasks and instructions, the flow of events, how the setting relates to other aspects of a person's life, the " meaning " and interpretation of the situation by the participants, and the familiarity of the participants with the setting » (Altman et Rogoff 1987, p. 33)

Les interactions réciproques entre les éléments du système les entraînent à jouer, selon les occasions, le rôle de variables dépendantes ou de variables indépendantes.

Contrairement aux autres approches, l'approche transactionnelle vise moins la découverte de principes généraux de fonctionnement psychologique que la compréhension d'événements spécifiques en fonction des principes théoriques qui s'appliquent dans ces cas, même si ces événements sont uniques et non reproductibles. En se centrant sur l'événement, cette approche accepte que différentes configurations de principes puissent être nécessaires pour expliquer différents événements. Elle adopte ainsi une perspective pragmatique, éclectique et relativiste dans l'étude des phénomènes psychologiques.

#### **ILLUSTRATION DES APPROCHES ORGANISMIQUE ET TRANSACTIONNELLE**

L'approche interactionnelle est la plus connue et la plus utilisée dans la recherche en psychologie. Cette approche fait appel, entre autres, à l'analyse de variance qui permet de dégager les influences des variables indépendantes sur les variables dépendantes et l'interaction que constitue l'influence d'une variable sur la relation existant entre deux autres variables.

Les recherches faisant appel aux approches organismiques et transactionnelles sont moins développées et moins connues. On trouve cependant des travaux qui appliquent certains de leurs principes.

Certaines idées propres à la perspective organismique sont illustrées par différents modèles d'analyse du surpeuplement (Altman 1975, Bell, Fisher et Loomis 1978, Sundstrom 1978 in Altman et Rogoff 1987). Ces modèles décrivent le système complexe que représente le surpeuplement avec ses éléments antécédents d'ordre personnel, interpersonnel et physique, qui affectent des processus intermédiaires, tel le stress, lesquels suscitent des réactions à court et long terme d'ordre physique,

psychologique et physiologique. Ces modèles décrivent des phénomènes dynamiques de rétroaction et d'influences réciproques qui s'orientent, via des réponses d'adaptation, à la restauration d'un équilibre.

Les recherches de Barker (1968, 1978) illustrent, selon Altman et Rogoff (1987), certaines idées appartenant à l'approche transactionnelle. Cet auteur a étudié, pendant plusieurs décennies, les processus psychologiques en cause dans une variété de milieux, soit les petites villes, les écoles, les églises, les épiceries, en s'inspirant du principe selon lequel le comportement est lié, de façon continuellement changeante, à l'environnement physique et social.

Chez Barker, l'environnement est :

« ...un phénomène naturel (non pas un laboratoire)... situé dans un lieu qui a des frontières, changeantes selon le nombre d'éléments inclus et selon les activités qui s'y déroulent... C'est une entité pré-perceptuelle (qui existe indépendamment de la perception qu'on en a)... et qui contient deux séries de composantes : les comportements des individus et les objets matériels... Ces composantes sont reliées dans une unité et forme un patron (pattern) distinct des unités qui sont à l'extérieur de ses frontières. Ces composantes sont interdépendantes (un même événement a un effet distinct s'il se produit dans une autre unité). » (Barker 1968 in Tessier 1989A, p. 63)

Barker a défini le concept de « behavior setting » comme une unité d'analyse composée de personnes et d'objets en relations d'interdépendance et située dans le temps et l'espace. Tessier (1989A) utilise le terme « milieu immédiat » pour traduire la notion de « behavior setting » et le terme environnement pour désigner les contextes plus larges.

Dans le milieu immédiat, ou le « behavior setting », il existe une interaction dynamique entre le comportement, le lieu et le temps de telle façon que chacun tire son sens de ses relations avec les autres. L'analogie utilisée par Barker est une joute de baseball dont la compréhension est impossible si on se centre sur certains éléments hors contexte, telle la rapidité d'un lanceur. Dans cet exemple, il faut étudier le jeu comme un « behavior setting » ou un ensemble de « behavior settings » en situant chaque modèle de

comportement dans son contexte de lieu, de temps, et de relations (Barker 1968 in Altman et Rogoff 1987). En accord avec l'approche transactionnelle, les analyses de Barker visent à décrire les « behavior settings » comme des modèles complexes de fonctionnement psychologique, sans isoler de relations causales particulière et sans présumer une évolution vers une condition idéale d'équilibre.

#### **1.2.4 Les postulats fondamentaux de la perspective de l'écologie sociale**

Même si la recherche et la théorie en psychologie environnementale sont dominées par l'approche interactionnelle, ce sont les visions du monde organismiques et transactionnelles qui sont considérées par Altman et Rogoff (1987) comme particulièrement pertinentes pour guider le développement de ce champ de la discipline. Cette approche est jugée, par ces auteurs, comme la source d'inspiration la plus riche pour rendre compte de « l'intégrité » de l'unité formée de la personne et de son environnement (Proshansky 1976 in Altman et Rogoff 1987, p. 29).

Cependant, plusieurs approches attribuent une place à l'environnement en définissant de façon différente son rôle et la façon d'en aborder l'analyse. A travers ces différentes conceptions, Stockols (1987) dégage l'essence de la perspective écologique en psychologie sous la forme d'un certain nombre de postulats fondamentaux partagés par les chercheurs appartenant à ces approches. Nous les résumons ainsi :

- ◆ tout phénomène psychologique doit être analysé en relation avec le milieu spatial, temporel et socioculturel dans lequel il survient;
- ◆ l'étude des réponses individuelles aux stimuli et aux événements doit être complétée par des analyses plus globales des activités des sujets et de leurs milieux (settings) et des analyses longitudinales permettant d'en saisir l'évolution;

- ◆ la recherche de lois ou d'observations généralisables concernant les relations entre le comportement et l'environnement ne doit pas compromettre la sensibilité à la spécificité des situations et détourner d'une analyse tenant compte de cette spécificité;
- ◆ les critères de validité écologique doivent être explicitement considérés (en plus des critères de validité interne de la recherche) non seulement à l'étape du design des études comportementales mais aussi au moment d'évaluer l'applicabilité des résultats de recherche au développement des politiques et des interventions communautaires.

Ces postulats de base regroupent les conceptions partagées par les tenants de différentes approches sur le rôle et l'importance de l'environnement dans la définition des questions de recherche. Ils manifestent aussi une préoccupation pour les retombées pratiques des résultats de recherche que nous avons retrouvée dans la pensée des chercheurs en écologie humaine.

Parmi les auteurs qui sont reconnus comme faisant partie des tenants de l'approche écologique, celui qui a le plus influencé les conceptions théoriques et les travaux de recherche sur le phénomène des mauvais traitements à l'égard des enfants est sans conteste Urie Bronfenbrenner en psychologie du développement. Nous décrivons plus longuement sa pensée à partir de ses oeuvres mais aussi à partir de l'analyse qu'en fait James Garbarino, l'un de ses adeptes qui a appliqué sa théorie à l'étude des mauvais traitements.

### 1.2.5 L'écologie sociale de Urie Bronfenbrenner

Pour Bronfenbrenner, l'environnement peut être conçu comme un « ensemble de structures qui s'emboîtent les unes dans les autres, comme un jeu de poupées russes »<sup>4</sup> (Bronfenbrenner 1979, p. 3). L'écologie du développement humain vise donc l'analyse des relations changeantes entre la personne et ses différents environnements :

« The ecology of human development involves the scientific study of the progressive, mutual accommodation between an active, growing human being and the changing properties of the immediate settings in which the developing person lives, as this process is affected by relations between these settings, and by the larger contexts in which the settings are embedded. » (Bronfenbrenner 1979, p. 21)

Bronfenbrenner définit la structure de l'environnement écologique en distinguant différents niveaux :

- ◆ le microsysteme, qui est un « modèle d'activités, de rôles et de relations interpersonnelles vécues par la personne en développement dans un milieu doté de caractéristiques physiques et matérielles particulières. »<sup>5</sup> (Bronfenbrenner 1979, p. 22)

Il s'apparente au « behavior setting » défini par Barker. C'est un lieu d'échanges directs, tel une maison ou une garderie. Et Bronfenbrenner insiste sur la dimension subjective du microsysteme : ce lieu n'est pas seulement un lieu physique, mais aussi le lieu tel que perçu et interprété par la personne. Il suit en cela la théorie de Kurt Lewin (1931, 1935, 1951 in Bronfenbrenner 1979) selon laquelle la réalité la plus pertinente pour comprendre le comportement n'est pas la réalité objective mais la réalité telle qu'elle apparaît à la personne.

---

4 Nous traduisons.

5 Nous traduisons.

- ◆ le mésosystème, qui « comprend les interrelations entre deux ou plusieurs milieux dans lesquels la personne en développement participe activement ».<sup>6</sup> (Bronfenbrenner 1979, p. 25)

Le mésosystème est donc non pas un lieu comme tel mais un réseau de microsystèmes formé des relations entre, par exemple, la maison, l'école et la garderie pour un enfant.

- ◆ l'exosystème, qui « concerne un ou plusieurs milieux qui n'impliquent pas la personne en développement en tant que participant actif, mais dans lesquels des événements surviennent qui affectent, ou sont affectés par ce qui arrive dans le milieu de la personne en développement. »<sup>6</sup> (Bronfenbrenner 1979, p. 25)

Un exemple donné par l'auteur concerne les événements qui surviennent dans le milieu de travail des parents d'un jeune enfant.

- ◆ le macrosystème, qui réfère à la cohérence de forme et de contenu entre les systèmes, qui découle de la sous-culture ou de la culture dans son ensemble, des systèmes de croyances ou de l'idéologie<sup>7</sup> (Bronfenbrenner 1979, p. 26).

Le macrosystème est « la matrice culturelle » d'une société (Tessier 1989A, p. 64) qui intègre ses différents systèmes et qui la différencie des autres sociétés. Les phénomènes macrosystémiques se trouvent aussi à l'intérieur d'une société entre des groupes de statuts socio-économiques, d'ethnies, de religions différents qui présentent des croyances et des styles de vie distincts.

---

6 Nous traduisons.

7 Nous synthétisons en la simplifiant la définition originale.

Bronfenbrenner a utilisé le modèle des niveaux systémiques pour étudier le développement humain qui implique un changement permanent dans les caractéristiques de la personne affectant sa perception et son action aux quatre niveaux de l'environnement. Il a, plus récemment, développé un modèle PPCT (Processus-Personne-Contexte-Temps) qui spécifie les éléments fondamentaux de sa théorie du développement humain et qui souligne l'importance du temps comme élément de contexte (Bronfenbrenner 1992A). Selon ce modèle, le développement de la personne se déroule à travers des processus d'interactions d'une complexité de plus en plus grande entre un organisme humain actif en évolution et son environnement immédiat composé de personnes, d'objets et de symboles. Ces interactions sont d'autant plus efficaces comme source de développement qu'elles surviennent sur une base régulière et pendant une longue période de temps. Le développement est conçu comme un produit de forces synergiques et son analyse exige en conséquence le développement de modèles opérationnels permettant de refléter des effets et des processus non-additifs et non-linéaires. Bronfenbrenner (1992A) dénonce les limites des modèles d'analyse classiques qui postulent l'indépendance des facteurs influençant le développement humain et la simple additivité de leurs effets alors qu'ils peuvent s'influencer les uns les autres. Il souligne aussi les limites des analyses qui ne tiennent pas compte du facteur temps (un résultat peut ne pas être significatif à l'âge de 2 ans mais le devenir à l'âge de 5 ans) et des variations des résultats dans différents sous-groupes en se centrant uniquement sur les seuils de signification et sur les moyennes.

Le modèle des niveaux systémiques de Bronfenbrenner a procuré un cadre d'analyse déterminant pour la conceptualisation du phénomène des mauvais traitements à l'égard des enfants comme nous le verrons plus loin.

### 1.2.6 Analyse critique

La faiblesse théorique de la psychologie environnementale et la complexité de conceptualisation du modèle de Bronfenbrenner constituent des problèmes relevés par les critiques de la perspective écologique.

#### ■ *La faiblesse théorique de la psychologie environnementale*

On reproche à la psychologie environnementale son orientation appliquée et sa faiblesse théorique conséquente (Corsini 1987).

Selon Corsini (1987), la psychologie environnementale est centrée sur l'analyse de situations et de problèmes et elle se guide rarement sur des orientations théoriques précises pour les aborder. Et si elle génère des cadres conceptuels ou des théories, ceux-ci n'ont qu'une portée restreinte, ne visant l'analyse ou l'explication que d'un ou deux domaines de la psychologie. Stockols (1987) souligne que l'accord des psychologues sur l'importance du contexte et sur un certain nombre de postulats de base à l'approche écologique n'a pas encore suscité d'orientations théoriques et empiriques claires, sauf dans les cas de Barker et de Bronfenbrenner.

Chamberland (1994) observe cependant que « les limites dans l'application du modèle écologique ne sont pas uniquement attribuables à un cadre théorique déficient, à nos méthodologies ou à des stratégies statistiques biaisées mais aussi à un facteur humain : nos propres modes de fonctionnement de la pensée » (p. 19). Elle prend exemple sur notre tendance à réfléchir sous forme de conditions nécessaires et de conditions suffisantes d'incidence de phénomènes alors que celles-ci sont rarement détectables et que des causes non nécessaires et non suffisantes peuvent aussi se situer à la source d'événements, à la condition d'être associées à d'autres facteurs. Stockols (1987) souligne aussi que la faiblesse théorique de cette approche découle de la difficulté de

construire une théorie basée sur l'approche transactionnelle qui décrit des phénomènes holistiques et changeants.

La faiblesse théorique du modèle écologique découlerait, en définitive, de notre difficulté à saisir des phénomènes complexes dans toutes leurs dimensions et d'intégrer celles-ci dans une théorie globale.

Cependant, selon Garbarino (1992), l'approche écologique du développement humain de Bronfenbrenner ne prétendait pas initialement constituer une théorie mais se présentait plutôt comme un critique de la psychologie développementale conventionnelle et comme un effort pour saisir les situations qui font l'objet des politiques sociales et des interventions dans une forme d'intégration interdisciplinaire :

« The experimental ecology of human development is not a theory... Rather, it is a point of view of definition of a field of inquiry that aids in question formulation. Its content is that of other disciplines. Indeed, each of the systems (and levels of systems) proposed in the scheme has its own attendant discipline or disciplines. Sociology, anthropology, political science, philosophy, and economics tend to deal with macrosystem issues. Biology, psychology, and cognitive psychology deal with the organism as a system. Social psychology seeks to explain behavior in the microsystems of groups » (Garbarino 1992, p. 15)

L'écologie du développement humain est à la fois différente de l'écologie humaine telle que la développe Hawley (1950) et de la psychologie écologique telle que la développe Barker (1978) en ne se présentant ni comme une discipline, ni comme une théorie, mais plutôt comme un point de vue interdisciplinaire et éclectique permettant d'aborder des relations intersystémiques et comme une approche critique permettant de générer des questions inédites sur les résultats de recherche, les énoncés de politiques ainsi que les stratégies d'intervention (Garbarino 1992).

Bouchard (1987) abonde dans ce sens en notant que cette approche ne propose pas de technique d'intervention particulière mais présente plutôt une façon d'analyser la réalité et de rationaliser l'intervention. Cette approche permet de situer le développement

comme un processus qui implique, de façon dynamique, les systèmes à différents niveaux. Le problème théorique de l'approche réside dans le fait que tout est variable dans ses différents éléments.

■ *La complexité de la conceptualisation et les difficultés de l'expérimentation chez Bronfenbrenner*

Le développement de la pensée de Bronfenbrenner manifeste une adhésion à plusieurs principes de l'approche transactionnelle par l'importance qu'il accorde aux interinfluences des facteurs de développement, au temps comme dimension intrinsèque des phénomènes, et aux particularités des situations. Son approche se caractérise par son originalité et sa richesse, lesquelles impliquent en revanche une grande complexité de conceptualisation des phénomènes et une difficulté d'expérimentation.

L'approche écologique du développement humain de Bronfenbrenner (1979) possède l'originalité de souligner de façon magistrale l'interdépendance entre les systèmes formés par les différents niveaux de l'environnement des personnes et d'offrir une vision beaucoup plus riche des situations (Bouchard 1987). Son insistance sur l'interdépendance entre les systèmes met en relief la capacité de l'individu d'influencer les différents niveaux systémiques qui le concernent et ne le définit pas simplement comme la cible passive d'un ensemble d'influences. Cette vision offre cependant un cadre d'analyse d'une grande complexité qui pousse Bouchard à la qualifier, avec son humour habituel, d'approche « *écolosystémoglobaloholistofamiliocommunautariste* » (Bouchard 1987, p. 1). Malgré cette complexité, elle néglige les éléments intrapsychiques en se centrant surtout, au niveau individuel, sur les perceptions de l'individu sur son environnement.

### 1.2.7 Synthèse

L'écologie sociale découle donc de l'intérêt développé dans diverses spécialités de la psychologie pour l'ajustement de l'individu à son milieu. Elle se centre sur les interactions qui relient les individus à leurs différents niveaux d'environnement et explique les comportements à partir de ces interactions et non à partir des caractéristiques personnelles ou intrapsychiques des individus.

La version développée par Urie Bronfenbrenner permet d'intégrer dans un même cadre d'analyse des dimensions psychologiques, culturelles, sociales et économiques. Son approche interdisciplinaire constitue une ouverture inédite sur un ensemble de dimensions qui sont généralement couvertes par des approches différentes. Selon Garbarino (1992), l'approche de Bronfenbrenner constitue une synthèse entre les approches européennes et américaines en mettant une emphase sur la perspective critique, sur la facette subjective de l'expérience et sur le rôle de l'économie politique dans le développement humain, thèmes qui sont chers aux Européens, tout en maintenant un intérêt évident pour les dimensions et pour les données objectives chères aux Américains.

Comme base d'explication des comportements individuels, il procure ainsi une perspective d'une richesse indéniable. Nous verrons comment cette approche a été utilisée pour l'analyse du phénomène des mauvais traitements à l'égard des enfants.

### 1.3 L'ANALYSE ÉCOLOGIQUE DES MAUVAIS TRAITEMENTS À L'ÉGARD DES ENFANTS

Plusieurs théories ont été élaborées, au fil du temps, pour expliquer le phénomène des mauvais traitements à l'égard des enfants. L'approche écologique offre le cadre d'analyse le plus récent dans ce domaine. Elle apparaît comme une forme d'intégration des théories qui se basent sur la sélection d'un nombre limité de facteurs considérés à la source des comportements parentaux.

Ces théories, qui se regroupent selon le type de facteurs retenus comme les plus pertinents, sont parfois considérées par les auteurs comme étant des paradigmes qui seraient renversés par l'apparition du nouveau paradigme que constitue l'approche écologique.

Rappelons que la notion de paradigme a été définie par Kuhn (1983) pour désigner une explication partagée de la réalité, une « méga-architecture mentale » (Tessier 1989A), un modèle qui donne naissance à des traditions particulières et cohérentes de recherche scientifique et qui est adopté par la communauté scientifique. Le paradigme, qui comporte des généralisations symboliques, des valeurs, des connaissances issues d'une façon commune de voir les choses, fait figure de dogme parce qu'il repose sur une conception du monde. En effet, il définit la façon d'appréhender la réalité et de l'interpréter, et il détermine même ce que l'on voit et ce que l'on ne voit pas. Il peut regrouper plusieurs théories basées sur ses postulats, pendant la période de domination du paradigme que Kuhn (1983) appelle la science normale, et il inspire une variété de travaux de recherche qui visent à démontrer ou élaborer ses conceptions. Quand ces travaux relèvent trop d'anomalies ou de faits contraires aux théories ou à l'ensemble du paradigme, une remise en question survient et la crise déclenchée suscite un changement de paradigme. La science « révolutionnaire » ou « extraordinaire » (Kuhn 1983) génère alors des travaux qui introduisent un nouveau paradigme qui dominera ultérieurement en science normale. On peut assister à une succession chronologique de

paradigmes ou à la coexistence de paradigmes contradictoires.

La notion de paradigme développée par Kuhn (1983) possède un sens restreint. Elle s'applique à une théorie (ou un regroupement de théories) vérifiée empiriquement, offrant une interprétation de la réalité qui a obtenu l'adhésion de plusieurs représentants du monde scientifique qui l'appliquent dans leurs recherches, et ayant donné lieu à des conventions de recherche et des modèles de recherche qui servent d'exemples et de base de formation d'étudiants. La notion de paradigme utilisée plus couramment ne répond pas à toutes ces exigences. Elle désigne plus simplement un mode d'interprétation d'un phénomène qui ouvre des perspectives et des pistes de recherches distinctes. C'est dans ce sens plus large que différents auteurs utilisent parfois le terme de paradigme en décrivant les différentes théories sur l'étiologie des mauvais traitements à l'égard des enfants.

Pour éviter d'utiliser abusivement la notion de paradigme, nous nous limiterons à distinguer les perspectives à la base des théories concernant l'étiologie des mauvais traitements à l'égard des enfants, considérant que certaines peuvent être considérées comme des paradigmes, satisfaisant toutes les exigences de la notion, et d'autres non. Nous nous inspirerons des classifications de Tzeng, Jackson et Karlson (1991) Newberger et Newberger (1981) et Catalano (1979) pour la distinction, en premier lieu, des perspectives sélectives, et, en deuxième lieu, de la perspective intégratrice que constitue le modèle écologique, comme modes d'explication des mauvais traitements à l'égard des enfants. Auparavant, nous nous attacherons à définir la notion de mauvais traitements qui suggère en elle-même des perspectives d'analyse critique.

### **1.3.1 La notion de mauvais traitement**

Les mauvais traitements à l'égard des enfants peuvent être définis en fonction de la conception globale et approximative qui est plus ou moins partagée dans une société, ou en fonction du sens beaucoup plus limité et précis que leur en donne la législation. Nous distinguerons ces deux sens en nous référant à la société canadienne et, plus spécifiquement pour la législation, à la société québécoise. Puis nous relativiserons ces deux sens en situant le problème social que constitue ce phénomène dans son contexte historique et culturel.

#### **1.3.1.1 Définition sociale**

Les mauvais traitements sont généralement définis comme « tout traumatisme ou préjudice non-accidentel causé à un enfant par une personne qui en a la charge ou résultant de l'absence volontaire de soins, de surveillance ou de protection adéquats » (Santé et bien-être social Canada 1989). La négligence, l'abus physique et l'abus sexuel à l'égard des enfants sont les trois formes de mauvais traitements les plus fréquemment reconnus dans la littérature.

On peut simplifier les définitions multiples proposées par différents auteurs en retenant que la négligence est une absence ou une insuffisance de soin à l'égard d'un enfant qui le prive de la satisfaction de ses besoins fondamentaux, l'abus physique se présente plutôt sous forme d'agression, d'usage inapproprié d'une force excessive causant des sévices ou des traumatismes, et que l'abus sexuel est l'exploitation à des fins sexuelles d'un enfant par un adulte.

### **1.3.1.2 Définition légale**

La plupart des pays occidentaux ont défini légalement la notion de mauvais traitements. La définition légale québécoise se trouve dans les différents paragraphes de l'article 38<sup>8</sup> de la Loi de la protection de la jeunesse. Cette loi ne retient que les cas où la sécurité ou le développement de l'enfant est considéré compromis par la situation qu'il subit.

Les intervenants identifient les cas de négligence dans les articles 38 b, c, d et e, alors que les cas d'abus physique sont identifiés dans l'article 38 gp et les cas d'abus sexuels dans l'article 38gs. Les recherches portant sur les mauvais traitements subis par les enfants se basent généralement sur leur définition légale, soit en se centrant sur les cas signalés aux services de protection, soit en analysant les caractéristiques des familles qui sont devenues clientes des services sociaux et de santé après avoir été signalées.

### **1.3.1.3 Les mauvais traitements comme problème social**

Le simple fait de donner une définition aux mauvais traitements implique que l'on reconnaît ce phénomène. Or, l'existence de mauvais traitements subis par les enfants n'a été reconnue que tout récemment. S'il y a toujours eu des enfants victimes de sévices ou privés de soins suffisants pour assurer leur développement, leur sort demeurait caché dans l'intimité des foyers ou, s'il était connu, n'était pas considéré comme un « problème ». L'histoire nous démontre que l'infanticide, l'abandon, les sévices de toutes sortes ont été, jusqu'à tout récemment, des pratiques courantes légitimées comme modes de contraception, de socialisation et de discipline ou même comme rituels visant la purification de l'âme ou l'adoration des dieux (De Mause 1980, Lynch 1985).

---

8 On trouvera le libellé de la Loi de la protection de la jeunesse en annexe.

La Rome et la Grèce anciennes considéraient le sacrifice des enfants comme pratique rituelle; la vente, la mutilation ou le meurtre des enfants étaient jugés comme des actions légitimes des pères à l'égard de leur bien personnel (Tzeng, Jackson et Karlson 1991). Avant le XVIII<sup>e</sup> siècle, on évalue que près de la moitié de la population infantine a péri par négligence ou abus (De Mause 1974). De tout temps, la tradition judéo-chrétienne a recommandé des méthodes d'éducation sévères à l'égard des enfants et des textes de la Bible présentent les corrections physiques comme un instrument d'éducation morale (Holland 1988 in Tzeng, Jackson et Karlson 1991).

Le problème des enfants battus a été pour la première fois dénoncé vers la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. En 1874, le cas tragique de la petite Mary Ellen a contribué fortement à la mise sur pied du Mouvement pour la protection des enfants (Costin 1991). Rappelons que Mary Ellen était une petite New-Yorkaise de 9 ans sévèrement battue par sa belle-mère et qui ne pouvait être retirée de sa garde, malgré les efforts des voisins et des professionnels indignés, à cause de l'absence de loi de protection de l'enfance. Sa protection a finalement pu être assurée grâce à la « Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux » qui a plaidé sa cause, dans un procès célèbre, en démontrant que l'enfant appartenait au monde animal et devait ainsi bénéficier de la protection accordée à ses membres. Suite à cet incident, la population n'a cependant pas organisé d'actions systématiques pour la défense des enfants. On impute ce phénomène au fait que la vie privée et l'autorité des parents sur leurs enfants constituaient des valeurs si profondes qu'on avait du mal à se résoudre à les attaquer par des législations protégeant les droits des enfants (Costin 1991). Il faut noter que la petite Mary Ellen avait été maltraitée non par sa mère mais par sa belle-mère, et ceci après le décès de son père, ce qui lui donnait un statut familial marginal.

En 1909 s'est tenu aux États-Unis le premier congrès sur les enfants (White House Conference on Children) qui s'est attardé à définir les conditions de leur bien-être indépendamment de leur classe sociale et en les considérant comme des sujets, et non comme des objets appartenant à leurs parents.

Ce n'est que vers 1960, cependant, que le phénomène des enfants battus a été réellement reconnu et dénoncé par la publication d'un livre-choc sur le sujet (Kempe et Helfer 1980) : les développements technologiques en radiologie aux États-Unis ayant amélioré les possibilités de détection du problème en permettant de déceler les traces osseuses des mauvais traitements, une association de radiologistes, de médecins et de psychiatres a dénoncé l'existence des sévices en publiant des images éprouvantes de cette réalité. Pfohl (1977) démontre que la sensibilisation au problème des enfants battus a été facilitée par l'intérêt professionnel que représentait pour les radiologistes la publicisation de leur discipline, de même que par le contexte idéologique de l'époque: le mouvement de défense des droits des enfants est apparu en même temps que la dénonciation des injustices subies par les minorités ethniques, les femmes et les personnes âgées.

Dans le processus de dénonciation des mauvais traitements, la négligence a toujours été intimement associée aux abus physiques. Wollock et Horowitz (1984) démontrent que la définition du problème de la négligence a été incluse tardivement dans la législation américaine, à la suite de la définition de l'abus et lors des dernières étapes de définition de la notion de mauvais traitements. Ce retard s'explique par la plus grande visibilité de l'abus qui suscitait plus de réactions et favorisait son identification. Quant à l'abus sexuel, l'analyse historique de Olafson, Corwin et Summit (1993) révèle qu'il a fait l'objet de cycles successifs de découverte, de négation et de redécouverte en fonction de l'évolution des valeurs sociales et des théories psychologiques.

C'est ainsi que, sous toutes ses formes, le phénomène des mauvais traitements est un problème social récent. Si les pratiques que l'on dénonce actuellement comme mauvais traitements ont toujours existé, elles n'ont reçu que tardivement dans l'histoire de l'humanité l'évaluation négative qui est contenue dans l'appellation de « mauvais » traitements. Et cette évaluation, parce qu'elle repose sur une conception des soins requis par les enfants et du type d'adulte qu'ils doivent devenir, varie énormément selon les époques et selon les cultures (Mayer-Renaud et Berthiaume 1985). Il existe

cependant dans la plupart des sociétés, maintenant, une définition plus ou moins claire de traitements qui sont jugés inacceptables pour les enfants et qui, en conséquence, sont attribués à des comportements parentaux jugés marginaux ou anormaux. L'explication de cette marginalité a donné lieu à plusieurs théories différentes que l'on peut regrouper à l'intérieur de différentes perspectives. Nous décrirons en premier lieu les perspectives sélectives, soient les groupes de théories qui sélectionnent une catégorie particulière de facteurs explicatifs des mauvais traitements. Nous verrons ensuite comment la perspective écologique intègre l'ensemble de ces perspectives sélectives dans un tout cohérent.

### **1.3.2 Les perspectives sélectives d'analyse des mauvais traitements**

Nous retenons sept perspectives qui ont donné lieu à des recherches ou des théories précises sur le phénomène des mauvais traitements, soit celles qui se centrent sur les déterminants individuels, sur les dimensions sociobiologiques ou socioculturelles, sur l'interaction entre l'individu et son environnement ou entre un parent et son enfant, sur le système familial et, enfin, sur l'apprentissage situationnel. Nous décrirons aussi deux perspectives développées pour expliquer les comportements marginaux mais qui ont été moins abordées dans les recherches sur les mauvais traitements, soit les perspectives du comportement appris et de l'étiquetage social. Cet ajout se justifie par l'intérêt des approches qui permettraient d'aborder les mauvais traitements en tant que comportement parental déviant, considérant que la notion de mauvais traitements comporte implicitement une évaluation sociale de déviance.

#### **1.3.2.1 La perspective des déterminants individuels**

La perspective des déterminants individuels (Tzeng, Jackson et Karslon 1991) regroupe les théories qui se centrent sur les caractéristiques personnelles de l'auteur des mauvais

traitements pour expliquer son comportement. Elle constitue le premier modèle d'interprétation du phénomène des mauvais traitements qui a été, dans une première étape, identifié, dénoncé et analysé par des médecins et des psychiatres avec des concepts psychanalytiques (Kempe et Helfer 1980). Elle a donné lieu à des typologies d'abuseurs. Ses conceptions sont comparables à celles du paradigme d'anxiété-défense décrit par Catalano (1979) qui vise à expliquer les comportements anormaux par une souffrance psychique associée à des expériences passées qui déclenchent des processus inconscients à la source de dysfonctionnements sociaux.

Les théories psychiatriques attribuent les comportements abusifs et négligents aux anomalies de la structure de personnalité qui se manifestent sous forme d'immaturité, d'instabilité ou d'égoïsme et qui entraînent souvent une toxicomanie. Les théories psychanalytiques définissent ces comportements comme des manifestations de névroses issues de traumatismes subis dans l'enfance. L'ensemble de ces théories considère que les adultes responsables des mauvais traitements présentent des problèmes psychologiques de gravité variable et avancent l'hypothèse de la reproduction intergénérationnelle des mauvais traitements. Par exemple, Polansky et al. (1981) appliquent cette perspective dans l'étude de la négligence en se centrant sur les problèmes de personnalité des mères négligentes. Celles-ci sont décrites comme se distinguant des autres mères par le syndrome de l'apathie-futilité caractérisé entre autres par un engourdissement affectif, des relations affectives superficielles, l'absence d'engagement positif et l'inaccessibilité verbale.

Dans le cadre de cette perspective, l'abus physique est relié aux expériences traumatiques vécues dans l'enfance lors d'incidents où l'abuseur a été lui-même témoin ou victime de mauvais traitements, ou à des pathologies qui se manifestent sous forme de problèmes de personnalité, d'impulsivité incontrôlée ou de faible estime de soi. Il peut impliquer des distorsions cognitives générant des conceptions irréalistes sur le développement de l'enfant et la discipline qu'il requiert.

De même, l'abuseur sexuel est décrit comme ayant subi des expériences d'abus sexuel dans son enfance, comme présentant des problèmes personnels tels l'hostilité et la toxicomanie, ou comme faisant preuve d'irresponsabilité, d'angoisse face à la sexualité adulte, d'immaturation affective et de pauvreté de ressources personnelles.

Les critiques que l'on peut adresser à cette perspective tiennent surtout à son pouvoir explicatif limité à un seul facteur qui se résume à des dysfonctions personnelles, à ses implications d'étiquetage social de l'« abuseur », et à sa pertinence restreinte puisque les problèmes psychiatriques affectent moins de 10 % des responsables d'abus ou de négligence. De plus, les recherches regroupées dans cette approche présentent souvent des problèmes méthodologiques découlant de l'utilisation de petits échantillons non représentatifs de cas de mauvais traitements issus d'une évaluation clinique (Tzeng, Jackson et Karlson 1991, p. 17).

### **1.3.2.2 La perspective sociobiologique**

Cette perspective, issue de la sociobiologie, explique l'abus et la négligence des enfants à partir des lois naturelles de la sélection des êtres les mieux adaptés et de la survivance de l'espèce (Burgess et Garbarino 1983, Daly et Wilson 1980). Les sources de mauvais traitements sont identifiées encore dans l'individu, mais sous la forme d'un instinct animal.

Selon cette approche, la volonté de transmettre son matériel génétique à ses descendants pousse les humains à se reproduire et à protéger les êtres qui possèdent leurs gènes, au prix d'un intérêt moins grand ou même d'un mépris pour les êtres génétiquement étrangers ou éloignés. Les parents investissent ainsi de façon discriminante auprès des enfants les plus prometteurs, soit les enfants qui portent leurs propres gènes et qui sont physiquement et mentalement aptes à les transmettre aux générations futures. Le risque de mauvais traitements est donc plus grand dans le cas inverse, de même que dans le

cas où le rendement de l'investissement parental est trop faible pour maintenir le comportement instinctif de protection. Ces cas de faible rentabilité de l'investissement parental peuvent être reliés à un attachement médiocre entre le parent et l'enfant, à la présence de problèmes chez l'enfant sous forme de prématurité ou de handicap ou à l'existence de ressources trop limitées (pauvreté, monoparentalité).

Les tenants de cette perspective soulignent l'importance d'inclure d'autres niveaux d'analyse complémentaires pour expliquer l'abus et la négligence. Cette approche apporte quand même une explication du phénomène historique de l'homicide des enfants physiquement anormaux dans un grand nombre de cultures et du taux plus élevé d'enfants maltraités parmi les enfants handicapés. Cependant, la transposition aux humains des observations réalisées dans le monde animal demeure téméraire, car elle néglige le rôle de la culture et des valeurs (Tzeng, Jackson et Karlson 1991).

### **1.3.2.3 La perspective socioculturelle**

La perspective socioculturelle, issue de la sociologie, avance la thèse selon laquelle le contexte social, économique, culturel et politique influence les comportements, les attitudes et les émotions. Le contexte serait ainsi responsable des mauvais traitements à l'égard des enfants.

On explique l'abus physique par les inégalités sociales qui obligent certaines familles à vivre dans la pauvreté et à subir des tensions et des frustrations qui s'expriment sous forme de violence à l'égard des enfants. Parmi les facteurs considérés comme pertinents pour l'interprétation du phénomène, on trouve les tensions sociales sous forme de chômage, de faible revenu, de faible scolarité et d'isolement social. La valorisation de l'égoïsme et de la violence contenue dans l'idéologie sociale et transmise par la socialisation de même que la violence symbolique qui se manifeste à l'égard des familles démunies constituent aussi des causes d'abus à l'égard des enfants

(Giovannoni 1971, Giovannoni et Billingsley 1970 et Gil 1970, 1971, 1987). Par exemple, Gil (1970) considère que la pauvreté est l'abuseur principal des enfants: dans la société américaine compétitive, inégalitaire et hiérarchique, la force physique est la modalité la plus évidente pour résoudre les conflits. Les corrections physiques peuvent alors être perçues comme une forme de socialisation des enfants qui devront plus tard endosser des rôles d'adultes compétitifs et agressifs. La négligence est la problématique la plus associée à la pauvreté des familles : les recherches démontrent que même en milieu défavorisé, les familles négligentes sont les plus pauvres parmi les familles pauvres (Giovannoni et Billingsley 1970, Polansky et Chalmer 1981).

L'abus sexuel est expliqué par la place attribuée à la virilité dans la culture. La société patriarcale définit les hommes comme dominants et les pousse à choisir des partenaires plus jeunes et plus faibles. Les normes culturelles et la socialisation favorisent aussi l'expression de la sexualité masculine sous forme de violence, de viol, de harcèlement et d'abus en décrivant les partenaires sexuels des hommes comme de simples objets de plaisirs. L'isolement social, le taux de divorce et l'escalade de la pornographie infantile contribuent aussi à l'explication socioculturelle de l'abus sexuel (Finkelhor 1982). Notons cependant que le faible statut socio-économique n'est pas associé à l'abus sexuel comme dans le cas de la négligence ou de l'abus physique.

Les critiques formulées à l'égard de cette perspective tiennent surtout à la représentativité des échantillons de familles définies comme maltraitantes. Dans la plupart des recherches, ces familles se caractérisent par leur faible statut socio-économique. Or, cette caractéristique peut résulter de la visibilité plus grande des familles défavorisées pour les services de protection et de leur probabilité conséquemment plus grande d'être l'objet d'un signalement. Cette réserve a été dénoncée cependant comme le mythe du « classlessness » (Pelton 1985), et certaines observations questionnent sa portée: la propension plus faible des milieux pauvres à signaler les cas de violence ou de négligence observés (Garbarino et Crouter 1978, Chamberland, Bouchard et Beaudry 1988), l'obligation à toute personne de signaler les

situations d'abus ou de négligence qui est contenue dans les législations canadienne et américaine, la surreprésentation en milieu défavorisé de cas très graves exigeant des soins médicaux (Garbarino 1985 in Chamberland, Bouchard et Beaudry 1988).

La perspective socioculturelle apparaît, elle aussi, limitée à une dimension même si elle élargit la perspective centrée uniquement sur les caractéristiques individuelles.

#### **1.3.2.4 La perspective de l'interaction entre l'individu et l'environnement**

Cette perspective regroupe des théories qui tentent d'intégrer, dans des modèles variés, des facteurs individuels et sociaux à la source du phénomène des mauvais traitements.

Pour expliquer l'abus physique et la négligence, les modèles associent de différentes manières un ensemble de variables telles: la personnalité de l'abuseur, ses ressources personnelles, sa socialisation, ses tensions, ses processus cognitifs, les caractéristiques de la famille, les valeurs et les normes sociales, les caractéristiques sociales et culturelles de l'adulte et les caractéristiques de l'enfant.

Dans le cas de l'abus sexuel, la théorie de Finkelhor (1982) représente un exemple de cette approche. Il énonce quatre prérequis ou conditions nécessaires pour que l'abus sexuel d'un enfant puisse survenir. L'abuseur doit avoir une motivation interne pour commettre un abus, telle la projection de ses besoins affectifs et sexuels sur l'enfant, par exemple. Ses inhibitions internes doivent être faibles ou affaiblies par l'alcool, la tension ou des rationalisations justifiant son comportement. Ses inhibitions externes doivent aussi être faibles ou affaiblies suite à l'isolement social ou la promiscuité. La résistance de l'enfant doit pouvoir être surmontée par la manipulation à cause de son instabilité affective, sa confiance naïve ou son ignorance. Les critiques formulées à l'égard de cette approche s'attachent surtout à la variété des modèles d'intégration des variables qui n'ont pas été vérifiés empiriquement.

### 1.3.2.5 La perspective du système familial

Les théories regroupées dans cette perspective postulent que la compréhension des mauvais traitements exige une analyse de la famille comme système. Elles s'inspirent donc de la théorie systémique qui définit la famille comme une unité dynamique et situe les mauvais traitements comme un produit du fonctionnement de l'unité familiale dans son ensemble. Elles ont été appliquées aux problématiques d'abus physique et d'abus sexuel.

C'est ainsi que l'abus physique est expliqué à partir de l'interaction entre les caractéristiques des membres de la famille (Straus 1973, Gelles et Maynard 1987 in Tzeng, Jackson et Karlson 1991). Par exemple, au niveau individuel, on considère les caractéristiques de la personnalité de chaque membre, les sources de tensions personnelles, les processus cognitifs tels les conceptions sur la discipline et la violence. Au niveau de l'unité familiale, on tient compte de la structure familiale, de ses valeurs (tout particulièrement concernant la violence), de sa dynamique (mécanismes de feedback et interactions entre les membres).

L'inceste est défini, à l'intérieur de cette approche, comme susceptible de survenir dans une famille dysfonctionnelle dont tous les membres contribuent à maintenir un équilibre pathologique (Lusting et al 1966, Cohen 1983 in Tzeng, Jackson et Karlson 1991). L'explication de l'inceste repose à la fois sur les caractéristiques du père abuseur dont l'ego est en état de régression, de la mère passive et dépendante, de la victime docile et effacée, et de l'équilibre qui s'est établi entre ces membres. Structurellement, il existe dans la famille une inversion de rôles entre la mère et la fille, une soumission aux règles extrêmes du patriarcat, et un isolement social de la famille par rapport à son environnement. La dynamique familiale se caractérise par la confusion des rôles, par des conflits et des problèmes sexuels entre les parents et par une peur panique de dislocation familiale qui pousse tous ses membres à protéger l'unité familiale et à maintenir une façade positive à tout prix.

Les critiques adressées à cette perspective concernent la faible vérification empirique des hypothèses avancées malgré l'intérêt du cadre d'analyse. On lui reproche aussi de retirer à l'abuseur la responsabilité de ses actes pour en jeter le blâme sur tous les membres de la famille (Tzeng, Jackson et Karlson 1991).

#### **1.3.2.6 La perspective de l'interaction parent-enfant**

Cette approche regroupe des théories associant l'abus physique à un problème d'attachement entre l'enfant et le parent.

Elle conçoit l'abus physique et la négligence comme issus d'une relation problématique qui s'est établie entre le parent et son nouveau-né. Selon cette optique, le parent impulsif, carencé, présentant des dysfonctions cognitives, a des propensions au comportement abusif alors que l'enfant favorise ce comportement à cause de sa ressemblance avec une personne déplaisante, ou à cause d'une maladie chronique, une difformité, une hyperactivité ou un comportement rebelle. Les maternités non désirées induisent aussi souvent un rejet parental. Cette approche est supportée entre autres par Zimrin (1984 in Tzeng, Jackson et Clarkson 1991) qui note que des caractéristiques considérées comme des conséquences des mauvais traitements peuvent constituer au contraire des causes d'abus. Le contexte est considéré comme facilitant les mauvais traitements en offrant peu de soutien social et en comportant des sources de tension importantes.

Dans le cadre de cette approche, on explique l'abus sexuel par l'absence de lien d'attachement paternel entre l'abuseur et sa victime. En effet, les victimes d'abus sexuel sont généralement des filles qui subissent ces mauvais traitements de la part de leur beau-père, ceux-ci n'ayant pas développé de lien affectif de protection à l'égard de la fille de leur conjointe (Finkelhor 1986, Gruber et Jones 1983 in Tourigny 1996).

L'une des critiques adressées à cette perspective tient à son cadre d'analyse limité qui exclut le rôle des autres membres de la famille, ses caractéristiques socio-économiques de même que les valeurs et les normes de la communauté. Il serait possible cependant de l'insérer à titre de théorie à l'intérieur de la perspective systémique comme ajoutant une dimension d'interaction à considérer entre les membres de la famille.

### **1.3.2.7 La perspective de l'apprentissage situationnel**

Cette approche s'appuie sur les principes du conditionnement du comportement et sur le modeling, les attentes cognitives et les frustrations associés aux situations (Bandura 1973, Wiggins 1983 et Patterson 1982 in Tzeng, Jackson et Karlson 1991). Elle est surtout développée dans le cas de l'abus physique. Le cycle intergénérationnel de l'abus est considéré comme découlant d'une exposition à des modèles de comportement agressifs.

L'abus physique est interprété à partir de principes béhavioristes d'apprentissage social. La frustration provoquée par le comportement de l'enfant favorise une réaction agressive dont la probabilité est amplifiée par l'existence de stimuli environnementaux associés à la violence qui agissent comme facteurs précipitants. Les bienfaits ou les punitions générés par l'agression sous forme de détente ou de culpabilité augmentent ou diminuent, selon le cas, la probabilité d'une reproduction de l'agression. L'existence de problèmes de comportement chez l'enfant peut augmenter le risque d'abus et déclencher une escalade de violence.

L'abus sexuel est considéré comme découlant, en partie, d'expériences sexuelles négatives vécues dans l'enfance ayant provoqué une identification au rôle d'abuseur et une attirance sexuelle envers les enfants (Beltrami et al 1988, Hamel et Cadrin 1991 in Tourigny 1996, Tourigny 1992). La négligence découle, pour sa part, des carences physiques et affectives subies dans l'enfance par la mère qui n'a pu, n'ayant pas été

maternée, apprendre à materner elle-même (Polansky et Chalmers 1981, Jacobucci 1980 in Mayer-Renaud et Berthiaume 1985).

L'approche a été critiquée surtout dans son application au phénomène de la violence. Son cadre d'analyse est jugé trop restreint, se limitant aux facteurs immédiatement associés aux épisodes d'agression spécifiques et ne rendant pas compte de toutes les dimensions de la violence familiale (Tzeng, Jackson et Karlson 1991).

### **1.3.2.8 Les perspectives d'analyse des comportements anormaux**

Dans l'explication des comportements anormaux, Catalano (1979) décrit deux paradigmes, soit le paradigme du comportement appris et le paradigme de l'étiquetage social (social labeling), qui nous apparaissent intéressants pour la lumière qu'ils apportent à l'analyse des comportements de mauvais traitements à titre de comportements déviants, c'est-à-dire contraires à la loi, ou à la définition culturellement dominante du rôle de parent. Ces perspectives, en s'appliquant à l'analyse des comportements « dits anormaux », présentent l'originalité de relativiser le jugement à la base de la définition des comportements de mauvais traitements.

Le paradigme du comportement appris s'apparente à la perspective de l'apprentissage situationnel à laquelle s'ajoute une analyse critique de la notion de normalité. Pavlov et Skinner ont démontré que le comportement animal et humain est appris par un processus de conditionnement impliquant des renforcements positifs et négatifs. C'est ainsi que l'on peut considérer le comportement humain comme modelé par les succès et les échecs rencontrés dans les efforts pour satisfaire les besoins de base. Il n'y a donc pas de comportement anormal en soi, mais plutôt des comportements congruents avec les expériences passées des personnes et leur socialisation. Les comportements anormaux sont évalués comme tels par un entourage qui se base sur la congruence du comportement avec les conditions sociales et environnementales, le contexte, les mœurs ou les lois. Les comportements anormaux résultent donc de l'échec du

conditionnement social à renforcer les comportements jugés acceptables et à punir les comportements jugés inacceptables. Cet échec est imputable à l'inefficacité de la socialisation passée, à l'absence de modèle de comportement ou encore à l'existence d'une sous-culture dont les valeurs ont prévalu sur celles de la culture dominante. Cette perspective met en relief l'importance des modèles de comportement disponibles dans l'entourage de l'individu, dimension qui est incluse dans la théorie de Garbarino que nous verrons plus loin. Elle inclut aussi cependant les modèles de comportement appris dans une sous-culture ethnique ou de classe sociale et permet de relativiser les jugements portés sur ces comportements à partir de la culture dominante.

Le paradigme de l'étiquetage social considère le comportement anormal comme celui qui viole les attentes de la société, ses règles explicites (légalles et morales) et implicites. La détection des comportements déviants est effectuée par l'entourage dont le niveau de sévérité est variable. Il existe des entourages plus ou moins tolérants, plus ou moins conscients, ou en situation plus ou moins favorable à la détection de la marginalité. Cependant, si l'entourage définit le comportement comme anormal, une carrière de déviance commence: tous les comportements ultérieurs risquent d'être interprétés comme déviants et de se plier aux attentes de l'entourage et des professionnels qui les perçoivent comme susceptibles d'être déviants. L'exemple donné pour illustrer le phénomène est celui de l'excentricité considérée comme une maladie mentale. L'étiquette de malade mental attribue le rôle de « patient » à l'individu qui l'intériorise progressivement, au cours des « traitements » ou même lors de la « réhabilitation ».

L'approche de l'étiquetage social n'a pas été appliquée dans le cas du phénomène des mauvais traitements à l'égard des enfants, sauf à titre d'inquiétude formulée sur l'impact stigmatisant de l'identification des clientèles à risque et comme critique sur la validité des données : on s'inquiète de la représentativité des cas de mauvais traitements qui semblent survenir surtout dans les milieux défavorisés, ces milieux étant susceptibles de faire l'objet d'une évaluation plus sévère de la part d'un entourage plus

conscient à cause de la promiscuité et de la densité sociale du voisinage, ou plus critique à cause des conceptions de classe moyenne des professionnels qui évaluent les cas rapportés. La perspective permet de pousser plus loin l'inquiétude en soulevant le problème éventuel de l'impact auto-confirmatoire de la détection et du suivi des cas par les services sociaux.

Les points de vue présentés dans ces approches permettent d'aborder les mauvais traitements comme un construit social, c'est-à-dire comme un comportement jugé déviant en relation avec une époque et une culture. Catalano (1979) relie ces approches à des conceptions développées par les chercheurs de l'École de Chicago qui définissaient les comportements déviants comme manifestant une difficulté d'adaptation à un nouveau contexte.

### **1.3.3 La perspective écologique comme perspective intégratrice**

Newberger et Newberger (1981) affirment que les théories sur les mauvais traitements à l'égard des enfants ont évolué vers une intégration des perspectives à l'intérieur de l'approche écologique suite à la frustration des intervenants devant les visions limitées des théories développées dans l'univers de la recherche. En effet, les chercheurs doivent découper artificiellement la réalité en dimensions distinctes et indépendantes les unes des autres pour démontrer de façon contrôlée leurs hypothèses de recherche. Or, malgré l'intérêt de chacune des dimensions ainsi décrites, la compréhension du phénomène des mauvais traitements exige une vision holistique de la réalité. C'est essentiellement ce que veut apporter l'approche écologique que nous décrirons à partir des théories et des recherches de certains de ses représentants et que nous relierons aux deux courants précédemment décrits d'écologie humaine et d'écologie sociale.

Les auteurs qui effectuent des travaux sur les mauvais traitements à l'égard des enfants en se basant sur l'approche écologique s'inspirent généralement de la théorie de Urie Bronfenbrenner (1979) sur le développement. James Garbarino et ses collaborateurs ont agi comme chefs de file dans cette application de la théorie (Garbarino 1992, Garbarino et al 1992, Garbarino et Kostelny 1992, Garbarino et Ebata 1983, Garbarino et Sherman 1980, Garbarino et Stocking 1980, Garbarino et Crouter 1978, Garbarino 1976). D'autres auteurs ont complété ces développements théoriques (voir entre autres Belsky 1980 et 1984, Bouchard 1988 et 1987, Chamberland et Beaudry 1989, Zuravin 1989).

Les développements théoriques se situent donc surtout dans le courant de l'écologie sociale. Cependant, plusieurs des recherches effectuées pour vérifier cette théorie de même que certaines notions s'apparentent aux conceptions et aux travaux des chercheurs en écologie humaine.

### **1.3.3.1 La théorie écologique et la notion de risque**

Garbarino et Stocking (1980) dénoncent l'approche traditionnelle du phénomène des mauvais traitements qui les considère comme le résultat de déficiences individuelles appelant un traitement thérapeutique. Ils ne nient cependant pas l'influence de facteurs individuels, car des caractéristiques telles les carences affectives des parents, leur manque d'empathie, leur faible estime de soi, créent un risque de mauvais traitements. Toutefois, on ignore, avec cette approche, ce qui transforme un risque en abus chez certains parents et non chez d'autres. Selon la perspective écologique, le risque se transforme en abus selon le contexte social dans lequel vit la famille, car celui-ci peut supporter ou non la compétence parentale, combler ou non les déficits personnels. Conformément à Bronfenbrenner, ils accordent ainsi une importance capitale aux interactions entre les individus et leur environnement comme sources d'explication des comportements.

Le modèle d'analyse de l'écosystème mis au point par Bronfenbrenner (1979) est utilisé pour cerner les risques et les opportunités, les dangers et les bienfaits, les facteurs de risque et de protection, qui se trouvent dans les différents niveaux de l'environnement de l'enfant (Garbarino 1992). Cette approche a pour effet de considérer simultanément un ensemble de déterminants individuels, sociaux, économiques, culturels qui étaient considérés isolément par les autres approches. Plus on comptabilise de dangers à travers les différents niveaux systémiques, plus le risque de mauvais traitements est grand pour l'enfant.

Avant de relever les risques et les opportunités existant à chacun des niveaux systémiques, Garbarino (1992) souligne l'importance des caractéristiques personnelles de l'individu et du rôle actif qu'il joue dans son interaction avec l'environnement. Le niveau des caractéristiques individuelles n'a pas été bien cerné par le modèle de Bronfenbrenner mais Belsky (1980) a complété celui-ci en ajoutant le niveau ontogénique qui concerne les caractéristiques personnelles des parents. Dans une perspective écologique, les individus et leur environnement s'interinfluencent, chacun expérimentant des changements et s'adaptant aux changements qui surviennent dans l'autre (Garbarino 1992). Les individus jouent un rôle important en présentant un ensemble unique de caractéristiques et de ressources personnelles associées à leur niveau de développement et leur tempérament. C'est ainsi que des individus différents réagiront différemment aux mêmes environnements, de la même façon que des environnements différents réagiront différemment à la même personne.

Le microsystème est le contexte immédiat expérimenté par la personne, qui l'influence et qui est influencé par elle. Il concerne les unités de vie et d'interactions de base (famille, garderie, école, etc). Au niveau du microsystème, Garbarino (1992) souligne le risque d'un nombre insuffisant de participants pour satisfaire les besoins de l'enfant (ex. monoparentalité) ou d'interactions réciproques (ex. structure autoritaire), et de la

présence de modèles d'interactions psychologiquement destructeurs. Parmi ces derniers, il inclut le syndrome d'apathie-futilité décrit par Polansky et Chalmers (1981).<sup>9</sup>

Au niveau du mésosystème qui se rapporte aux relations entre les contextes dont fait partie l'enfant, il note les risques que représentent l'absence de liens, l'existence de liens négatifs ou faibles, ou la présence de conflits de valeurs entre les microsystèmes. Les conflits entre la famille et l'école quant à la valeur accordée à l'étude en constituent un exemple.

L'exosystème concerne les contextes qui, sans impliquer l'enfant, l'affectent indirectement. Garbarino décrit, par plusieurs exemples, comment ils peuvent réduire la capacité parentale. Ainsi, le monde du travail peut susciter une tension et un découragement chez le parent et diminuer sa disponibilité et sa patience. De même, les politiques sociales et certaines pratiques institutionnelles peuvent affecter les microsystèmes de l'enfant: l'absence de réseau d'entraide dans le voisinage, les politiques de logements peu favorables aux familles, un horaire de travail astreignant et rigide constituent des sources de tension néfastes.

Au niveau du macrosystème, plusieurs dimensions de la culture et de l'idéologie peuvent affecter la vie de l'enfant et le bien-être des familles. Les sociétés totalitaires, au contraire des sociétés pluralistes, éliminent la possibilité de faire des choix moraux dans un environnement supportant, en contraignant à l'unanimité et à l'obéissance absolue. Le système économique capitaliste valorise le profit aux dépens du bien-être des familles, et l'efficience au mépris du volume d'emplois requis par les travailleurs, favorisant ainsi la pauvreté, le chômage et la dépendance. Certaines cultures (telle la culture américaine) valorisent la compétition et l'individualisme plutôt que la coopération et méprisent la dépendance considérée comme une faiblesse pathologique, favorisant ainsi l'isolement social et l'aliénation. La culture américaine est aussi dénoncée pour certaines de ses valeurs nuisibles pour les enfants et les familles: elle

---

9 Notons que ce syndrome est plutôt défini par Polansky au niveau ontogénique.

conçoit un certain niveau de violence comme normal, elle juge les corrections physiques comme acceptables, et elle tolère le sexisme et le racisme qui créent une inégalité de droits et réduisent les choix occupationnels accessibles aux parents.

C'est ainsi que les mauvais traitements à l'égard des enfants sont considérés comme un symptôme, non seulement de problèmes individuels et familiaux, mais aussi de problèmes aux niveaux du voisinage et de la communauté (Garbarino et Kostelny 1992). Certains quartiers sont particulièrement dommageables pour le développement des enfants. Parmi ceux-ci, les « war zones » des villes comme Los Angeles, Chicago et Washington DC sont dénoncées comme prélevant une « taxe » sur le développement des enfants à cause de leur violence endémique, leur pauvreté, leur désintégration sociale (« the developmental toll of inner-city life », Garbarino, Dubrow et al. 1992, p. 49).

Les différentes perspectives théoriques sélectives expliquant les mauvais traitements peuvent ainsi être situées en fonction des niveaux systémiques où se situent les facteurs sur lesquels elles se centrent. Ainsi, au niveau ontogénique (Belsky 1980), on trouve la perspective des déterminants individuels, la perspective sociobiologique et la perspective de l'apprentissage situationnel. Au niveau du micro-système, on trouve la perspective du système familial et la perspective de l'interaction parent-enfant. La perspective socioculturelle peut être située à différents niveaux systémiques, selon la façon dont on l'aborde : la pauvreté, par exemple, peut être définie à la fois au niveau de la famille, du quartier, du milieu de travail, et dans la culture. La perspective de l'interaction entre l'individu et l'environnement chevauche des combinaisons variées de niveaux systémiques en fonction des théories particulières qui sont en cause. Parmi les perspectives d'analyses des comportements anormaux, la perspective du comportement appris est retenue par Garbarino qui souligne l'absence de modèle parental dans l'environnement des parents, donc au niveau de l'exosystème ou du mésosystème.

Le modèle explicatif des mauvais traitements s'appuie donc sur un cadre d'analyse emprunté à l'écologie sociale pour situer, dans un tout cohérent, les différents facteurs

identifiés par les théories sélectives. Une fois ce cadre d'analyse global établi, Garbarino et ses collègues se concentrent cependant sur une partie des facteurs pertinents, soit ceux qui concernent la pauvreté économique et sociale des quartiers, et adoptent une perspective et une méthodologie qui appartiennent à l'écologie humaine.

### **1.3.3.2 La théorie et les recherches écologiques : le rôle de la pauvreté économique et sociale**

Les recherches portant spécifiquement sur le contexte écologique des mauvais traitements ont été initiées par les travaux de Garbarino et ses collaborateurs dès 1976 et se poursuivent jusqu'à nos jours (Garbarino 1976, Garbarino et Crouter 1978, Garbarino et Sherman 1980, Garbarino et Kostelny 1992). Plusieurs autres auteurs ont développé ou appliqué les principes à la base de ces recherches et ont poursuivi ces travaux en vérifiant, par exemple, les hypothèses écologiques dans différents lieux géographiques<sup>10</sup>.

Selon Garbarino et ses collègues, les contextes sociaux comportent deux facteurs de risque de mauvais traitements, soit la pauvreté économique et la pauvreté sociale, qui sont présentés comme des dimensions reliées entre elles et avec les autres dimensions de la vie des familles.

Le contexte économique constitue un puissant déterminant de la qualité des interactions familiales : il atténue ou amplifie, selon le cas, les carences personnelles. Ainsi, l'aisance matérielle agit comme un « coussin » (Garbarino et Stocking 1980, p. 6). Elle permet le support, l'approfondissement et le développement des systèmes sociaux qui compensent les déficits individuels. A l'inverse, la pauvreté économique, en plus de

---

10 Voir, entre autres, Bouchard, LeBossé et Dumont (1996), Bouchard et Défossés (1989), Bouchard (1988), Bouchard, Beaudry et Chamberland (1982), Chamberland et Bouchard (1990), Chamberland, Bouchard et Beaudry (1989 et 1986), Chamberland et Beaudry (1989), Young et Gateley (1988), Zuravin (1989, 1988B, 1986), Zuravin et Taylor (1987).

constituer une source de tension, augmente le risque d'un appauvrissement du tissu social, c'est-à-dire de la diminution ou même de la disparition du soutien social (Garbarino 1982).

Ainsi, la pauvreté économique est souvent associée à la pauvreté dans les relations sociales et l'on peut imaginer une influence de la première sur la seconde, même si cette relation de causalité n'est pas empiriquement démontrée :

« ...l'absence d'un revenu adéquat semble ...avoir un effet négatif sur l'entourage social des familles. Nous avons en effet observé que les mères de familles monoparentales sans emploi, en plus de déclarer un revenu beaucoup plus faible que les autres, identifient moins de personnes dans leur environnement social d'aide. Le revenu donne accès non seulement à des services pour lesquels il nous faut déboursier, mais aide à entretenir et à maintenir des liens sociaux avec notre entourage: sorties, cadeaux, invitations. La sociabilité a, elle aussi, besoin d'une infrastructure ! Cette face cachée de la pauvreté est sans doute l'une des plus vicieuses, d'autant plus qu'il subsiste un vieux mythe à l'effet que c'est chez les populations pauvres que l'on retrouve le plus d'entraide. C'est facilement oublier que l'on ne peut donner que ce que l'on a ! » (Bouchard 1988)

La pauvreté économique et sociale place donc les familles dans des situations caractérisées par de grands besoins et de faibles ressources, ce qui amplifie les vulnérabilités personnelles des parents. C'est ce déséquilibre qui favorise la probabilité de mauvais traitements à l'égard des enfants (Garbarino 1982).

La pauvreté économique et la pauvreté sociale constituent des facteurs de risque au niveau des familles mais aussi au niveau des quartiers. Les recherches qui s'inspirent de l'approche écologique se centrent sur l'analyse des liens entre la pauvreté économique et sociale des quartiers et les taux d'incidence de mauvais traitements. La pauvreté économique des quartiers se traduit par une concentration de familles vivant dans des conditions précaires (forte proportion de familles à faibles revenus ou dépendantes de prestations sociales, fort taux de chômage, etc.). La pauvreté sociale se définit comme un contexte peu favorable à l'établissement de relations sociales supportantes pour les familles (absence ou insuffisance de réseaux d'entraide, peu d'espaces verts, présence

de criminalité, pourcentage élevé de familles monoparentales, taux élevé de déménagements, pourcentage élevé de logements vacants, etc.). Ces deux caractéristiques du quartier créent un climat néfaste au bien-être des familles (Garbarino et Kostelny 1992), un contexte où les sources de tension prédominent sur les sources de soutien (Zuravin 1995). Ces deux facteurs sont donc considérés théoriquement comme influençant l'incidence des mauvais traitements. Il en découle l'hypothèse selon laquelle plus grand est le nombre de tensions et plus petit est le nombre de supports dans un quartier, plus élevée est l'incidence d'abus et de négligence. Cette relation de causalité est formulée implicitement dans la conceptualisation du processus par lequel les caractéristiques du quartier sont associées aux taux d'incidence des mauvais traitements à l'endroit des enfants. Elle n'est cependant pas démontrée empiriquement dans toutes les recherches.

Il existe donc deux niveaux de conceptualisation de la problématique des mauvais traitements en lien avec la pauvreté économique et sociale. L'un se situe au niveau des individus et l'autre au niveau des collectivités. Les recherches empiriques qui s'inspirent de l'approche écologique, même si elles font souvent référence aux dimensions individuelles, se situent au niveau des collectivités en se centrant sur la démonstration d'un lien entre les caractéristiques des quartiers et les taux d'incidence des mauvais traitements signalés dans ces milieux.

Ces recherches démontrent l'effet distinct des caractéristiques économiques et sociales des milieux de vie par des analyses à la fois quantitatives et qualitatives. Ainsi, les recherches réalisées dans des villes américaines<sup>11</sup> et québécoises<sup>12</sup> démontrent que les quartiers défavorisés présentent des taux de mauvais traitements rapportés supérieurs

---

11 Les recherches dans les villes américaines ont surtout été réalisées par Garbarino et Kostelny (1992), Garbarino et Sherman (1980), Garbarino et Crouter (1978), Garbarino (1976) et Zuravin (1995, 1989, 1986).

12 Ces recherches ont été effectuées dans la région de Montréal par Chamberland et Bouchard (1990), Chamberland, Bouchard et Beaudry (1986 et 1988), Bouchard, Beaudry et Chamberland (1982) et dans les régions Laurentides-Lanaudière et Chaudière-Appalaches par Bouchard, LeBossé et Dumont (1995).

aux quartiers favorisés mais, parmi ces quartiers pauvres, le climat social fait varier les taux attendus compte tenu de leur pauvreté : les quartiers pauvres économiquement et socialement présentent les taux les plus élevés (« quartiers à haut risque ») alors que les quartiers pauvres économiquement mais dotés d'un climat social positif et d'un réseau d'entraide efficace (donc « riches socialement ») présentent des taux de mauvais traitements plus faibles que prévus. À Baltimore, une analyse spatiale permet aussi de constater que les taux de mauvais traitements les plus élevés se concentrent dans les secteurs les plus défavorisés du centre-ville (Zuravin 1995). Une recherche qualitative démontre que l'évolution dans le temps des taux de mauvais traitements est associée à l'évolution du climat social des communautés, l'augmentation des taux étant reliée à une détérioration du climat social (moins de réseaux de soutien formels et informels, réseaux moins connus, isolement, dépression, absence de sentiment d'appartenance à leur communauté) (Garbarino et Kostelny 1992).

La méthodologie de ces recherches s'inspire de l'écologie humaine : données agrégées, unités d'analyse définies comme des secteurs de résidence urbains, analyse de répartition spatiale. L'interprétation de leurs résultats fait appel cependant à l'approche de l'écologie sociale qui reconstruit les dynamiques propres aux situations vécues au niveau individuel. On explique que les caractéristiques des communautés, telles le statut socio-économique, le logement, le changement de population et le taux de chômage, modifient les réseaux informels (la parenté, les groupes d'amis, de voisins), et les réseaux formels (les organisations communautaires, les services sociaux, etc). Or, ces réseaux jouent un rôle majeur pour façonner les comportements. Leur rôle consiste à offrir des modèles de comportements parentaux acceptables, à contrôler par rétroaction les comportements adoptés et à offrir un soutien matériel et affectif qui réduit les tensions économiques et familiales.

### 1.3.3.3 L'influence exercée par le contexte de vie

Le lien entre la pauvreté économique et sociale des quartiers et leur taux d'incidence de mauvais traitements à l'égard des enfants peut être interprété de deux façons différentes. Ce lien peut être imputable au grand volume de familles pauvres qui sont toutes affectées par leurs conditions néfastes de vie, ou être attribuable au climat qui se développe dans les quartiers abritant une forte concentration de familles défavorisées, c'est-à-dire à la personnalité, en quelque sorte, du quartier défavorisé. Ainsi, le lien écologique peut être simplement le reflet de l'addition des caractéristiques individuelles ou traduire un effet réel du contexte de vie.

Le premier sens, le plus simple, est quand même considéré comme un effet du milieu (*community level effect*, Garbarino, Galambo et al. 1992). Les relations écologiques, sous cette hypothèse, pourraient être imputables à un *effet de sélection* ou à un *effet d'agrégation* (Zuravin 1989). Dans le cas d'un *effet de sélection*, les différences dans les taux de mauvais traitements des communautés seraient attribuables au type de personnes qui choisissent ces voisinages plutôt qu'aux conséquences de la vie dans ces voisinages. Dans le cas d'un *effet d'agrégation*, ces différences seraient attribuables au cumul des effets directs d'une tension particulière (telle la pauvreté) sur une forte proportion des familles. Ces deux effets concernent en fait, respectivement, l'addition des facteurs de risque des mauvais traitements présents dans les familles résidentes (effet de sélection, concentration de familles pauvres, par exemple) ou des conséquences de ces facteurs de risques (effet d'agrégation, concentration de familles affrontant des problèmes).

L'autre sens de l'effet du contexte de vie apparaît plus significatif mais aussi très difficile à démontrer. Selon cette interprétation, il existerait un véritable *effet contextuel* distinct de l'addition des caractéristiques individuelles, un effet qui se relie à la personnalité du quartier. Les quartiers se distinguent entre eux par un ensemble de caractéristiques qui en font des milieux de vie différents telles, entre autres, leur

économie, leur environnement urbain, rural ou de banlieue, leur densité sociale, leur niveau de stabilité. La relation entre les caractéristiques de la population du quartier et les taux de mauvais traitements serait, selon cette interprétation, attribuable à la désintégration sociale, à l'anonymat, à l'anomie caractéristiques des voisinages comportant une grande proportion de familles en difficulté (Zuravin 1989).

La démonstration d'un effet contextuel n'est pas facile. Garbarino, Galambo et al (1992) soulignent que l'influence des caractéristiques de la communauté est plus évidente et significative quand elle modifie ou affaiblit l'influence de l'addition des caractéristiques individuelles. Ainsi, dans le cas où la relation entre la pauvreté économique des quartiers et l'incidence des mauvais traitements est différente d'une communauté à l'autre selon le climat social, ou selon le niveau d'hétérogénéité du quartier, on assiste à une démonstration de l'effet contextuel. Les auteurs notent cependant que peu de recherches démontrent cette forme d'influence du contexte de vie.

Les chercheurs qui s'inspirent de l'approche écologique supposent, sans être toujours capables de le démontrer, l'existence d'un effet contextuel. Ainsi, la notion de voisinage (neighborhood) retenue par Garbarino et Stocking (1980) dès le début des recherches sur les taux de mauvais traitements réfère à la fois à un espace physique et à un groupe culturel. Le voisinage est un milieu qui possède sa personnalité propre. Il est à la fois :

« une image mentale chez ceux qui y habitent ou en entendent parler par réputation, et les ressources et les dimensions physiques qui le caractérisent... un voisinage a ses propres valeurs sociales, ses rôles, ses modes de comportements... en ce sens, il est plus que sa géographie. Il est ce que les scientifiques décrivent comme un système social, ou une structure sociale » (p. 63-64)

Le voisinage est décrit comme le territoire de l'enfance (Garbarino 1992). Il joue un rôle important dans l'enrichissement des expériences de l'enfant en l'incitant à s'adapter à plusieurs individus et situations. Il joue aussi un rôle important dans la vie

des familles en lui offrant le support d'un réseau d'entraide. Il possède une base territoriale: c'est un endroit, un espace délimité. On retrouve ici la notion de voisinage et de communauté des chercheurs de l'École de Chicago qui se sont intéressés à décrire certains secteurs urbains comme ayant une identité particulière. On retrouve aussi la notion d'environnement de l'écologie sociale qui accorde une importance à la signification qu'attribuent les individus à leur « setting », et aux interactions qui s'y déroulent.

#### 1.4 SYNTHÈSE

Les perspectives de l'écologie humaine et de l'écologie sociale peuvent être dégagées de l'évolution de la pensée en sociologie et en psychologie sur le rôle de l'environnement dans la définition de divers phénomènes, tout particulièrement dans celui des mauvais traitements à l'égard des enfants. La perspective écologique dépasse cependant le cadre de ces deux disciplines, puisqu'elle est essentiellement multidisciplinaire. On peut la retracer originellement en biologie, mais elle traverse toutes les disciplines des sciences humaines qui se sont approprié de diverses manières ses notions pour les appliquer à leur objet.

La théorie et les recherches sur les mauvais traitements se rattachent de façon complémentaire aux traditions de l'écologie sociale et de l'écologie humaine. Si la théorie découle plus directement de la perspective de l'écologie sociale, les recherches empiriques se situent dans la tradition des études réalisées en écologie humaine, par les chercheurs de l'École de Chicago.

La perspective écologique éclaire la compréhension des mauvais traitements à l'égard des enfants en offrant un cadre d'analyse à la mesure de la complexité du phénomène, une base de critique sociale et une source d'inspirations multiples pour l'action.

La perspective écologique offre un cadre d'analyse complet d'un phénomène complexe en permettant d'intégrer l'ensemble des facteurs relevés dans les recherches sur le phénomène des mauvais traitements à l'intérieur d'un tout cohérent. L'application de cette perspective, dans plusieurs recherches, permet de tracer un portrait du phénomène qui, en conséquence, n'en trahit pas la complexité (Garbarino, Dubrow, Kostelny et Pardo 1992, Chamberland et Beaudry 1989, Bouchard 1987). Comme bénéfice secondaire, à cause de l'ensemble des dimensions qu'elle permet d'intégrer, l'approche écologique procure une analyse qui déstigmatise les individus et les familles. L'abus et la négligence ne sont pas considérés simplement comme des manifestations de psychopathologies individuelles mais comme « un symptôme à la fois de problèmes d'individus, de familles, de voisinages et de communautés » (Garbarino et Kostelny 1992, p. 463).

La perspective écologique offre, par cette voie, un cadre d'analyse critique du phénomène des mauvais traitements. La perspective multidimensionnelle de l'écologie sociale permet de pointer l'influence exercée par les pressions des niveaux systémiques qui échappent au pouvoir des individus et de remettre en question les politiques sociales et économiques qui en sont responsables. C'est ainsi que les tensions rencontrées dans le milieu de travail des parents, les aménagements inadéquats des horaires de travail et de garderie, le taux de chômage, la pauvreté économique et sociale des quartiers, le climat de violence de la société, sont effectivement dénoncés comme des contextes de vie néfastes pour les enfants et les familles<sup>13</sup>.

La perspective écologique offre, enfin, des orientations pour l'action. En fait, l'utilité sociale de la science est une des valeurs fondamentales des écologistes. La volonté d'utiliser les connaissances scientifiques pour contribuer à l'amélioration de la santé et du bien-être de la population a été proclamée par les premiers chercheurs de l'École de

---

13 Voir, entre autres, Bronfenbrenner (1989), Garbarino, Dubrow et al (1992), Garbarino et Kostelny (1992), Bouchard (1988).

Chicago (Park 1915). En écologie sociale, Garbarino (1992) souligne que « la perspective écologique ne vise pas seulement à décrire et expliquer l'influence de l'écosystème sur l'individu, mais aussi à aider à faire du monde un milieu plus hospitalier pour les enfants et les familles » (p. 35<sup>14</sup>). Selon le modèle d'analyse écologique, il existe différents niveaux systémiques où les tensions subies peuvent augmenter le risque de mauvais traitements. En conséquence, le modèle d'action proposé situe théoriquement l'intervention à plus d'un niveau.

Certaines critiques peuvent cependant être formulées sur l'application de la perspective écologique au phénomène des mauvais traitements à l'endroit des enfants.

Des reproches ont été adressés tant à l'écologie sociale qu'à l'écologie humaine à cause de l'intérêt que ces perspectives accordent au maintien ou la restauration de l'équilibre des systèmes, manifestant ainsi une valorisation implicite de la stabilité et une attitude conservatrice conséquente. Les chercheurs appliquant la perspective écologique au phénomène des mauvais traitements ne méritent pas ces reproches dans leurs prises de position théoriques qui comportent une critique sociale vigoureuse. Il faut par contre déplorer que les chercheurs aient peu développé une conception issue de l'écologie humaine classique de l'École de Chicago et qui définit les problèmes de comportement comme étant des problèmes de déviance par rapport à des normes sociales (Catalano 1979). La notion de mauvais traitements comme problème social, c'est-à-dire comme construit social qui présente des définitions variables selon les époques, les cultures et même les classes sociales, n'est pas vraiment intégrée dans la problématique des mauvais traitements. De même, il faut aussi convenir que, même si l'analyse théorique identifie les différents niveaux de facteurs de risque, les recherches empiriques orientent l'intervention sous la forme de l'action sociale communautaire seulement. Dans ces recherches, les chercheurs démontrent que les conditions de vie sont un facteur primordial de risque de mauvais traitements, suivant en ceci l'approche

---

14 Nous traduisons.

de l'écologie humaine qui a toujours mis en relief le rôle des facteurs économiques dans la structuration de la vie sociale. Cependant, ils se centrent surtout sur l'intervention au niveau du voisinage dont la pauvreté sociale, soit l'absence d'entraide et d'interactions sociales, constitue un risque supplémentaire, empiriquement démontré, de mauvais traitements (Garbarino, Dubrow et al 1992). En améliorant les réseaux sociaux personnels, l'intervention vise à diminuer l'impact des conditions de vie pénibles. Cette orientation, malgré ses mérites, tend à centrer l'action sociale uniquement sur des interventions visant à diminuer les retombées négatives des politiques économiques et sociales et à oublier, ce faisant, de les remettre en question.

On peut donc conclure que l'analyse écologique des mauvais traitements à l'égard des enfants représente un cadre très riche d'analyse qui permet de saisir, de façon multidisciplinaire, ce phénomène complexe dans toutes ses dimensions et qui oriente les travaux sur des approfondissements possibles.

## **2. LA PROBLÉMATIQUE DES MAUVAIS TRAITEMENTS À L'ÉGARD DES ENFANTS : CADRE D'ANALYSE**

L'analyse du phénomène des mauvais traitements signalés dans la région de Montréal se situe dans le cadre des théories et des recherches inspirées de l'approche écologique. Sans nier l'influence des caractéristiques personnelles des parents et des enfants sur le risque de mauvais traitements, l'approche écologique insiste, dans la perspective de l'écologie sociale, sur l'interaction des facteurs de risque et de protection qui se situent à tous les niveaux systémiques et, dans la tradition de l'écologie humaine, sur l'impact spécifique des facteurs de risque et de protection du quartier de résidence qui amplifient ou atténuent les risques associés aux caractéristiques individuelles.

« L'analyse écologique des mauvais traitements envers les enfants suppose, a priori, que le comportement abusif et négligent du parent soit une réaction à des pressions sélectives de l'environnement, tant physique, économique que psychosocial. » (Chamberland et Beaudry 1989, p. 213)

L'analyse est donc centrée sur la vérification d'un lien entre les caractéristiques des quartiers et les taux de mauvais traitements signalés aux services de protection de la jeunesse.

On peut résumer les recherches d'inspiration écologique sur le phénomène des mauvais traitements à partir d'un certain nombre de propositions et de notions de base qui doivent être clarifiées afin de guider le choix des hypothèses et des variables qui seront soumises à l'analyse.

## 2.1 LES PROPOSITIONS QUI DÉCOULENT DE L'APPROCHE ÉCOLOGIQUE

On peut synthétiser le cadre d'analyse écologique du phénomène des mauvais traitements aux quelques propositions suivantes :

- ◆ Les phénomènes d'abus et de négligence peuvent s'expliquer en partie par les caractéristiques des milieux de vie : le risque varie selon les quartiers.
- ◆ Le taux d'incidence de l'abus et de la négligence à l'égard des enfants varie dans les quartiers selon la quantité de tensions et de soutiens affectant les familles avec enfants : plus il y a de tensions et moins il y a de soutiens, plus le taux d'incidence est élevé (Zuravin 1989).
- ◆ La source première de tension est la pauvreté économique qui explique un pourcentage significatif de la variance des taux de mauvais traitements.
- ◆ Parmi les quartiers qui subissent la pauvreté économique, la richesse ou la pauvreté sociale fait varier significativement les taux de mauvais traitements :
  - ◇ si le quartier est riche socialement (réseaux d'entraide, contacts sociaux nombreux), le taux de mauvais traitements sera plus faible que prévu compte tenu de son niveau de pauvreté
  - ◇ s'il est pauvre socialement, le taux sera plus fort que prévu.

On peut donc constater que les deux dimensions considérées comme les plus pertinentes pour expliquer le phénomène des mauvais traitements sont la pauvreté économique et la pauvreté sociale et que l'influence exercée par ces deux dimensions se situe au niveau communautaire, soit au niveau des quartiers.

Plusieurs notions se situent donc à la base de l'approche écologique. Nous tenterons de les clarifier à partir du sens qui leur est donné dans les recherches et dans une littérature plus large afin d'orienter le choix des variables à retenir pour l'analyse. Ce sont les notions de pauvreté économique, de la pauvreté sociale, de mauvais traitements et, enfin, la notion d'influence du milieu.

## **2.2 LES DIMENSIONS CENTRALES : LA PAUVRETÉ ÉCONOMIQUE ET LA PAUVRETÉ SOCIALE DES QUARTIERS**

Les notions de pauvreté économique et de pauvreté sociale sont inégalement définies dans les recherches d'inspiration écologique. La définition de ces deux dimensions est souvent implicite, découlant des variables qui ont été choisies pour les mesurer. Or, les variables retenues pour l'analyse varient beaucoup d'une recherche à l'autre et ne sont généralement pas justifiées, sauf occasionnellement par des objectifs de conformité avec une recherche antérieure de l'auteur ou avec la recherche d'un autre chercheur (Zuravin 1989).

Il apparaît important de s'arrêter sur une définition de ces dimensions qui permettra de sélectionner les variables les plus susceptibles de les refléter. Parmi les variables pertinentes, celles qui correspondent aux choix effectués par d'autres chercheurs seront ensuite privilégiées et assureront une possibilité de comparaison des résultats de recherche.

### **2.2.1 La pauvreté économique**

La pauvreté économique est généralement définie par l'existence d'un bas revenu. En fait, la dimension financière de la pauvreté est la plus visible, la plus citée et la plus utilisée dans la construction des instruments de mesure. Cette dimension est effectivement fondamentale, comme le souligne Autès (1992) :

« Ceci est maintenant bien connu mais doit être redit, car il ne faut pas oublier qu'au fond, la pauvreté est une question d'argent » (Autès 1992, p. 157)

Cependant, la pauvreté ne se limite pas à sa dimension financière. En effet, elle implique aussi une capacité limitée de se débrouiller sur un marché du travail compétitif, d'avoir accès à des ressources matérielles, d'exercer un certain contrôle sur son destin. Ainsi, selon Flanagan 1990 :

« For those who must endure it, poverty in the city means more than having a lower income and more limited life chances than the affluent. It also means that political access and the kinds of leverages required to implement change by influencing the institutional political processes are restricted. » (Flanagan 1990, p. 262)

En fait, la pauvreté correspond à la portion la plus défavorisée du continuum qui varie de la pauvreté extrême à la richesse extrême sur lequel se situent les personnes, les familles et les quartiers. Nous verrons comment il est possible de définir les deux dimensions de la pauvreté, soit la dimension financière et la dimension sociale.

#### ■ *La dimension financière de la pauvreté*

Dans sa dimension financière, la pauvreté réfère essentiellement à une insuffisance de ressources matérielles permettant de satisfaire des besoins minimaux. Pour définir les besoins minimaux, deux critères sont utilisés selon que l'on adopte une notion absolue ou une notion relative de la pauvreté. La notion absolue renvoie à la notion de besoins qui doivent être satisfaits pour se maintenir en santé ou tout simplement en vie. Or la détermination de ces besoins fondamentaux et des ressources susceptibles de les satisfaire soulève des problèmes épineux et repose, en fin d'analyse, sur des jugements très subjectifs. En effet, la définition des besoins minimaux des individus varie selon les époques et les sociétés, et elle dépasse les conceptions purement physiologiques. La notion de pauvreté relative, qui est adoptée maintenant dans la plupart des études, tente de rendre

compte de cette réalité en décrivant les pauvres comme « ceux qui n'ont pas les ressources suffisantes pour satisfaire les besoins généralement admis dans la société » (Beaudin et al. 1986, p. 6).

Les mesures de la pauvreté absolue sont essentiellement basées sur la détermination d'un ensemble de biens nécessaires pour satisfaire les besoins essentiels, tels la nourriture, le logement et l'habillement. Le seuil de la pauvreté est basé sur le calcul du revenu requis pour satisfaire ces besoins (Beaudin et al. 1986).

Les mesures de la pauvreté relative sont centrées sur la distribution des revenus dans une société et identifient les pauvres comme ceux qui possèdent le moins de ressources, indépendamment du niveau de celles-ci. Par exemple, les seuils de pauvreté définis par les mesures relatives pures considèrent comme pauvres ceux qui se situent dans le décile ou le quintile inférieur de la répartition des revenus (Beaudin et al. 1986).

Les seuils mixtes visent à déterminer les ressources financières minimales pour assurer la subsistance, celle-ci étant définie en tenant compte des normes de la société environnante (Beaudin 1986). Par exemple, les seuils de faibles revenus de Statistique Canada constituent des seuils mixtes, car ils reposent sur l'évaluation des niveaux de revenus à partir desquels les Canadiens consacrent une partie disproportionnée de leurs dépenses à la nourriture, au logement et au vêtement : le seuil de faible revenu est fixé au niveau de revenu qui exige un investissement de 20 points de pourcentage de plus que la proportion moyenne du revenu consacré à ces dépenses de base (CNBES 1992, p. 3). Ces seuils reposent inévitablement sur le choix arbitraire d'une ligne de démarcation entre les pauvres et les non-pauvres.

Les seuils de pauvreté ne sont donc centrés que sur la dimension économique de la pauvreté et ils impliquent une conception absolue de la pauvreté. En effet, même si la mesure est relative dans le sens où elle tient compte du niveau de consommation de l'environnement social des personnes ou des familles, elle définit les pauvres en fonction

d'une conception binaire de la réalité. En effet, les pauvres sont uniquement ceux qui se situent sous le seuil de la pauvreté. Ceux dont les revenus dépassent à peine ce seuil ne sont pas comptabilisés comme pauvres.

Ainsi, en utilisant une mesure qui tient compte du volume de familles ou d'individus dont les revenus se situent sous le seuil de la pauvreté, on se base sur une définition de la pauvreté qui est financière et absolue. Cette mesure permet de répondre à la question de l'impact de la pauvreté extrême sur le phénomène étudié, considérant que les seuils de pauvreté fixent les revenus minimaux à des niveaux très bas. Par contre, en utilisant une mesure qui situerait les familles ou les individus sur un continuum de pauvreté ou de richesse, on se base sur une définition relative de la pauvreté. Une telle mesure permettrait de répondre à la question de l'impact du niveau de pauvreté ou de richesse sur le phénomène étudié.

#### ■ *La dimension sociale de la pauvreté*

La dimension économique, malgré son importance, est considérée par plusieurs auteurs comme insuffisante pour traduire la situation de pauvreté. Même si les mesures officielles de la pauvreté sont généralement basées sur le revenu, on reconnaît que ce concept est plus large, plus englobant. Cependant, le choix des dimensions pertinentes varie selon les auteurs.

Par exemple, chez Danziger et Weinberg (1986), le concept englobe l'incapacité de bénéficier d'une alimentation adéquate, d'un abri et de vêtements convenables, de services de santé élémentaires, et de participer aux institutions sociales. Chez Ellis (1984), il se traduit plus largement par une absence de « bien-être » (welfare) suffisamment grave pour rendre impérative la correction de la situation dans sept différents domaines : économique, social, politique, légal, psychologique, idéologique et conceptuelle.

Certains auteurs proposent de restreindre la notion de pauvreté à l'absence de ressources et créent la notion de défavorisation (déprivation) pour rendre compte de l'insatisfaction de besoins minimaux divers. Chez Townsend (1987) et Veit-Wilson (1987), par exemple, le terme « déprivation » s'applique aux besoins non comblés, aux conditions multiples de défavorisation, alors que le terme de pauvreté concerne l'absence des ressources requises pour combler ces besoins. Pour la plupart des auteurs, cependant, les notions de pauvreté et de défavorisation (déprivation) sont théoriquement confondues.

Chez Paugam (1991), la pauvreté est analysée en référence au modèle weberien de stratification sociale, c'est-à-dire à partir de trois dimensions : la classe, le statut et le pouvoir. Ces trois dimensions qui permettent de classer les individus dans le système social sont en général fortement corrélées et entraînent, en ce qui concerne les pauvres, un classement inférieur :

« dans les sociétés modernes, les pauvres ne sont pas seulement privés de ressources économiques, ils exercent aussi peu d'influence sur le pouvoir politique et leur respectabilité correspond généralement à leur position sociale inférieure. » (Paugam 1991, p. 16-17)

L'existence d'une dimension économique et d'une dimension sociale de la pauvreté devient évidente quand on aborde la question de façon empirique, en effectuant une analyse des variables qui font partie du facteur socio-économique. En effet, si l'on effectue une analyse factorielle des caractéristiques des populations des secteurs de recensement dans les régions urbaines (Mayer-Renaud et Renaud 1989, Renaud, Mayer et Lebeau 1996), les deux facteurs socio-économiques de répartition spatiale des populations qui résultent de l'analyse sont définis par un ensemble de caractéristiques, dont les plus fortement reliées au facteur sont le revenu et la scolarité. On constate donc que la pauvreté comporte une forte dimension économique, mais aussi une forte dimension sociale. Et si l'on construit un indice reflétant cette réalité, on constate que certains secteurs de recensement qui était considérés comme pauvres sur l'unique base du revenu, s'avèrent en fait mieux positionnés dans la hiérarchie sociale (Mayer-Renaud et Renaud 1989). Ce sont, par exemple, les secteurs comportant une forte concentration d'étudiants universitaires rassemblés autour

de leur institution d'enseignement et qui, malgré leurs faibles revenus temporaires, ne peuvent être considérés dans la même situation que des personnes analphabètes vivant de prestations sociales. Il est donc possible de situer les secteurs sur un continuum allant du plus faible statut socio-économique (la pauvreté) au statut le plus élevé (la richesse) tout en réalisant l'arbitraire de la coupure qui peut être effectuée dans cette progression.

■ *Deux définitions de la pauvreté à comparer*

Les recherches écologiques utilisent généralement un choix de variables qui suggère une définition mixte de la pauvreté. La proportion de familles de revenu très bas est toujours présente, avec des définitions variées du bas revenu, et elle est souvent complétée par la proportion de familles riches et par un indicateur du faible niveau de scolarité du quartier. Par l'addition de ces variables, on obtient une approximation d'une échelle de statut socio-économique qui tient compte de sa dimension économique et sociale, mais en tenant compte uniquement des extrêmes de l'échelle (pourcentage de faibles revenus, pourcentage de faiblement scolarisés, pourcentage de revenus élevés).

L'utilisation de l'indice de statut socio-économique, qui a été élaboré sur la base des statistiques du recensement de 1991 (Renaud, Mayer et Lebeau 1996) permettra de comparer cette définition mixte à une définition relative et bidimensionnelle de la pauvreté. L'indice permet de rendre compte de la dimension économique et sociale du statut socio-économique des secteurs de recensements du territoire à l'étude en englobant l'ensemble des niveaux de statut (Renaud, Mayer et Lebeau 1996).

L'analyse comparée permettra d'éclairer la forme de la relation existant entre le niveau de pauvreté et le taux de mauvais traitements dans les secteurs.

### 2.2.2 La pauvreté sociale

La notion de pauvreté sociale des quartiers est plus élaborée dans les recherches d'inspiration écologique que la notion de pauvreté économique. La pauvreté sociale des quartiers fait référence à l'absence de soutien social et à l'isolement des familles qui amplifient les faiblesses personnelles des parents et augmentent le risque de mauvais traitements :

« Child maltreatment is more likely to occur in socially impoverished neighborhoods in which individuals and families are not embedded in social networks, or are isolated from each other » (Garbarino 1981 in Zuravin 1989, p. 102)

Les caractéristiques de la communauté affectent le risque individuel et familial d'adopter certains comportements à travers deux modalités principales : les réseaux sociaux informels (groupes de parenté, d'amis et de voisins) et les réseaux sociaux formels (organisations communautaires et institutions telles les églises, les agences de services sociaux). Ces réseaux modèlent le comportement de deux façons différentes : ils aident à réduire le stress en procurant un soutien matériel et affectif et ils contrôlent le comportement en promouvant certaines valeurs, en donnant du feedback et en infligeant des sanctions dans les cas de non-conformité aux normes sociales.

Ce ne sont pas toutes les familles qui sont également affectées par les caractéristiques de leur voisinage. Les individus et les familles de faible revenu, parce qu'ils risquent d'expérimenter plus de tensions, et ce de façon plus intense et prolongée, ont davantage besoin du type d'aide offerte par les réseaux formels et informels. Donc, les familles de bas revenu sont à plus grand risque que les autres en vivant dans des voisinages défavorisés. Dans ces voisinages, l'existence ou l'absence d'un réseau social robuste, d'entraide et de ressources de soutien peut donc faire varier beaucoup le taux de mauvais traitements.

Zuravin (1989) définit aussi la pauvreté sociale par l'existence de tensions dans l'environnement. En premier lieu, elle note les tensions imposées aux femmes par les exigences du marché du travail et de la monoparentalité qui juxtaposent les rôles, provoquent une surcharge et diminuent la disponibilité à l'entraide. En deuxième lieu, elle relève les tensions subies par les nouveaux résidents dans les quartiers à forts mouvements de population qui sont trop préoccupés par leur déménagement et leur adaptation pour participer à un nouveau réseau. En troisième lieu, elle identifie, à la suite de Garbarino et Crouter (1978) les obstacles physiques à des réseaux d'entraide naturels efficaces, tels les maisons unifamiliales qui diminuent les contacts entre les familles et les logements vacants qui séparent les familles, en diminuant l'ampleur des réseaux possibles et en exerçant un effet démoralisateur peu propice au développement des réseaux.

Parmi les tensions peu favorables à l'établissement de contacts sociaux et de réseaux d'entraide, Bouchard, Beaudry et Chamberland (1982) formulent une interprétation du rôle que peut jouer un fort taux d'immigration. Dans leur recherche réalisée sur l'île de Montréal, les districts St-Louis du Parc et Parc Extension, malgré un faible taux de monoparentalité, présentent un taux élevé de prise en charge. Leur interprétation souligne le caractère particulier de ces quartiers qui constituent des couloirs d'immigration :

« Ces deux quartiers se repeuplent quasi-uniquement par l'arrivée massive d'immigrants de pays étrangers (Ledoyen 1981). Ces nouveaux immigrants sont soumis à un stress très fort : suroccupation des logements, adaptation à une nouvelle culture, isolement social temporaire de leur propre communauté ethnique, difficulté dans les communications avec les services sociaux, recherche d'un emploi, etc. On ne peut également sous-estimer la contribution de facteurs culturels influençant les pratiques parentales courantes (Lambert, Hamers et Frasure-Smith, 1979). » (Bouchard, Beaudry et Chamberland 1982, p. 30-31)

La recherche de Bouchard, LeBossé et Dumont (1995) confirme cette relation en utilisant cette fois le pourcentage d'allophones selon la langue parlée.

On peut donc conclure que la notion de pauvreté sociale des quartiers fait référence aux caractéristiques qui suggèrent la présence d'obstacles à l'établissement de réseaux sociaux

de soutien pour les familles et entre les familles et à la présence de tensions provoquées par les conditions de vie. Garbarino et Kostelny (1992) résument ces deux notions :

« ... a socially impoverished human ecology... has less positive neighboring and more stressful day-to-day interactions for families »  
(Garbarino et Kostelny 1992, p. 456)

### **2.3 LES MAUVAIS TRAITEMENTS : DISTINCTIONS ÉTABLIES DANS LES RECHERCHES ENTRE LA NÉGLIGENCE, L'ABUS PHYSIQUE ET L'ABUS SEXUEL**

Les mauvais traitements sont définis dans les recherches, de façon générale, comme l'ensemble des traitements qui constituent un danger ou une menace pour l'enfant selon une évaluation basée sur des critères à la fois objectifs et subjectifs:

« ... child maltreatment constitutes a social judgment that a specific treatment is inappropriate and will jeopardize the child's growth and development. This judgment is based partly on objective fact and partly on the opinion of one's society and culture » (Garbarino, Dubrow et al 1992, p. 6)

Les mauvais traitements analysés sont ceux qui ont été signalés aux services sociaux en fonction des lois de protection de l'enfance.

Les recherches écologiques omettent souvent de distinguer les mauvais traitements par abus ou par négligence (Garbarino et Kostelny 1992, Bouchard, Beaudry et Chamberland 1982, Garbarino 1976), et l'abus sexuel est souvent inclus dans l'abus physique (Zuravin 1995, 1989 et 1986) quand il n'est pas exclu de l'analyse. La distinction plus rigoureuse des formes de mauvais traitements n'invaliderait sûrement pas les résultats de ces recherches, mais en nuancerait et en raffinerait probablement les conclusions. En effet, des analyses portant sur les caractéristiques des familles d'enfants victimes de l'une ou l'autre des trois formes de mauvais traitements suggèrent que leurs situations familiales diffèrent.

Ainsi, la pauvreté caractériserait de façon plus aiguë les familles où une négligence grave a été détectée que les familles physiquement abusives, et elle ne distinguerait pas les familles où un abus sexuel serait survenu (Jones et McCurdy 1992, Finkelhor et Browne 1985, Williamson Borduin et Howe 1991, Tourigny 1996).

Zuravin a distingué, dans ses recherches récentes, l'abus (physique et sexuel combinés) de la négligence et a obtenu des résultats différents selon ces deux formes de mauvais traitements. Elle démontre ainsi, dans ses recherches écologiques, que le niveau de pauvreté économique des quartiers est positivement associé aux taux de négligence et d'abus (physique et sexuel combinés), mais que le taux de renouvellement des populations par déménagements fréquents serait relié uniquement au taux de négligence (Zuravin 1989). Elle conclut que différentes variables reflétant la pauvreté économique et sociale sont associées au taux de négligence et aux taux d'abus (physique et sexuel combinés), mais plus fortement au taux de négligence qu'au taux d'abus (Zuravin 1995). Dans cette même étude, elle démontre aussi que les taux de négligence et d'abus se répartissent différemment sur le territoire de la ville de Baltimore. En ce qui concerne les taux de négligence, les quartiers à haut risque sont concentrés dans le centre-ville, alors que les quartiers à faible risque se retrouvent dans la zone périphérique du nord-ouest de la ville. En ce qui concerne l'abus (physique et sexuel combinés), les quartiers à haut risque sont regroupés dans le sud et les quartiers à faible risque sont parsemés, sans afficher de modèle de regroupement. Enfin, elle conclut que les taux élevés d'abus et de négligence sont souvent concentrés dans une partie limitée des quartiers, caractérisant des rues ou des blocs de maisons particuliers.

Ces résultats sont conformes aux hypothèses qui découlent des recherches cliniques effectuées auprès des familles ayant manifesté des comportements de mauvais traitements. Ces recherches suggèrent que la négligence à l'égard des enfants est d'avantage associée à la pauvreté sous ses diverses formes, qu'elle soit d'ordre économique ou social, que l'abus physique. La pauvreté des soins donnés aux enfants semble découler de la pauvreté des conditions de vie subies par les familles. L'abus physique est aussi associé à la

pauvreté, mais de façon moins aiguë, par le truchement des tensions subies dans des conditions de vie difficiles.

De même, la recherche de Jones et McCurdy (1992) sur 2814 cas signalés de mauvais traitements démontre que les caractéristiques des enfants, des familles et des milieux de vie sont souvent différentes selon les types de mauvais traitements. Par exemple, les enfants négligés sont plus souvent très jeunes et membres d'une famille monoparentale à faible revenu. Les enfants abusés sexuellement sont généralement de sexe féminin et les filles risquent davantage d'être négligées alors que les garçons présentent un plus grand risque d'abus physique. Chez Zuravin, le nombre d'enfants semble caractériser les familles abusives et négligentes de différentes manières : ses analyses cliniques démontrent que le grand nombre d'enfants caractériserait les familles considérées comme négligentes alors que le faible espacement des enfants serait plus pertinent pour caractériser les familles considérées comme abusives (Zuravin 1991, Zuravin 1988).

L'abus sexuel n'a pas encore été analysé dans les recherches écologiques qui se sont centrées uniquement sur l'abus physique et la négligence. Cependant, les recherches cliniques fournissent certaines indications sur la spécificité de l'abus sexuel par rapport aux autres formes de mauvais traitements. Ainsi, les résultats des recherches cliniques indiquent que, contrairement à la négligence et à l'abus physique, l'abus sexuel n'est pas clairement associé au statut socio-économique de la famille (Alter-Reid et al 1986, Finkelhor et Baron 1986, Hamel et Cadrin 1991 in Tourigny 1992). Tourigny (1996) souligne qu'aucune recherche ne parvient à démontrer de lien univoque entre la classe sociale, l'isolement social de la famille et l'agression sexuelle malgré les associations souvent relevées. Plusieurs recherches concluent que les agressions sexuelles surviennent le plus souvent dans les familles biparentales que monoparentales, les filles étant les victimes et les hommes adultes les agresseurs (Jones et McCurdy 1992, Finkelhor et Browne 1985). L'agresseur masculin est le plus souvent un beau-père, conjoint de la mère, qui n'a pas établi de lien d'attachement paternel ni développé de sentiment de protection pour la victime (Finkelhor 1986, Gruber et Jones 1983 in Tourigny 1996). Le phénomène

de l'abus sexuel serait aussi relié à l'isolement social permettant le développement d'interactions familiales marginales. Cependant, les connaissances écologiques sont si peu développées sur ce sujet que Zuravin affirme : « nothing is known about the ecology of sexual abuse » (Zuravin 1989).

Dans le cadre de notre projet, nous distinguerons de façon rigoureuse les trois formes de mauvais traitements afin de tenir compte des résultats des recherches écologiques et cliniques sur leur étiologie différente.

## **2.4 L'INFLUENCE DU MILIEU**

Comme il a été démontré précédemment, l'existence de relations entre les caractéristiques des populations des quartiers et les taux de mauvais traitements de ces quartiers peuvent recevoir deux interprétations. Ces relations peuvent être imputables au regroupement de familles en difficultés et refléter l'addition de relations individuelles (effet de sélection ou effet d'agrégation). Elles peuvent aussi être imputables au climat du quartier, à sa personnalité, aux dynamiques sociales qui se développent à partir des caractéristiques de ses résidents et qui influencent le fonctionnement familial, le développement des enfants et les soins qu'ils reçoivent (effet contextuel).

Pour établir l'existence d'un véritable effet du milieu de vie sur le risque de mauvais traitements des enfants, il est nécessaire d'éliminer les autres sources d'explication.

Bronfenbrenner, Moen et Garbarino (1984) identifient cinq étapes requises pour en arriver à cette démonstration :

L'étape 1 consiste à démontrer l'existence de différences entre les milieux qui sont imputables aux ressources économiques, aux possibilités d'emploi, aux services sociaux et de santé, aux services de garde, aux écoles, aux organisations formelles ou informelles.

L'étape 2 consiste à démontrer l'existence de différences entre les milieux. Les auteurs prennent pour exemple les résultats de Steinberg, Catalano et Dooley (1981) concernant les relations entre la décroissance du nombre d'emplois dans un milieu et l'augmentation du taux de mauvais traitements.

À l'étape 3, il faut établir l'existence d'une influence au niveau du milieu. Il faut démontrer que le phénomène n'est pas seulement une agrégation de relations qui surviennent à des niveaux plus bas de la structure sociale, mais représente bien une manifestation de processus qui se situent au niveau de la communauté dans son ensemble. Par exemple, on peut démontrer que le taux de chômage élevé dans une communauté est associé à une plus forte incidence d'abus d'enfant même parmi les familles qui ne sont pas affectées personnellement par le chômage.

À l'étape 4, il faut distinguer les processus de socialisation du milieu du processus de sélection des résidents du milieu. Il faut démontrer que le phénomène sous observation n'est pas imputable à la concentration de familles possédant des caractéristiques à risque. La source de sélection la plus commune est le statut socio-économique. Les différences entre la composition socio-économiques de la population des secteurs et les conditions de vie des secteurs doivent être considérées avant de tirer une conclusion sur l'effet du milieu. Les auteurs soulignent cependant l'intérêt et l'importance de la découverte de différences entre les milieux qui résultent de la sélection des résidents même si les processus en cause ne peuvent être démontrés comme appartenant à la socialisation du milieu : ces résultats sont pertinents comme connaissances de base et pour la planification et la programmation des services.

Enfin, à l'étape 5, il s'agit d'identifier les sources et les mécanismes de l'effet du milieu. Dans la mesure où la relation entre un facteur de risque et le taux de mauvais traitements est différente dans certains milieux, il est nécessaire de découvrir les caractéristiques du milieu qui amplifient ou diminuent l'effet du facteur de risque (soit les variables intermédiaires qui modifient la relation) et comprendre les processus par lesquels ces

variables agissent. L'existence et l'importance d'un réseau de soutien social entre les familles du milieu peuvent constituer une telle variable intermédiaire en agissant comme tampon entre les tensions économiques subies par les familles et leur comportement à l'égard des enfants.

Jusqu'à maintenant, les recherches écologiques n'ont pas dépassé l'étape 2 de la démonstration.

« The overwhelming majority of investigations conducted to date have been confined to the first two stages in the analytic process : documenting variation in community structures presumed to affect the well-being of families and children, or reporting statistical association between the demographic or structural characteristics of a community and the psychological characteristics of families and individuals residing within the community. Both types of studies point to the possibility, but not to the fact, of community influence on psychological processes and outcomes » (Bronfenbrenner, Moen et Garbarino 1984, p. 290)

Les résultats des recherches écologiques se concentrent surtout à l'étape 2 de la démonstration d'un effet du milieu en révélant une covariation entre les taux de mauvais traitements des secteurs et différentes caractéristiques de la population qui y réside (Zuravin 1989). L'existence d'un effet du milieu n'est donc pas garantie par ces recherches, car la covariation peut être due au regroupement de caractéristiques individuelles communes.

Notre analyse se situe aussi à l'étape 2 de la démonstration de l'effet du milieu. Elle permettra donc de conclure à la possibilité, mais non à la réalité de l'effet de milieu.

## 2.5 SYNTHÈSE

On peut donc situer de façon plus précise le cadre d'analyse de la recherche sur les contextes écologiques d'incidence des mauvais traitements à l'égard des enfants dans la région de Montréal.

Dans la suite des recherches qui s'inspirent de l'approche écologique, cette recherche suppose qu'il existe une relation entre les caractéristiques des quartiers et leurs taux de mauvais traitements à l'égard des enfants. Les caractéristiques en cause sont les sources de tension et de soutien pour les familles, les premières augmentant et les seconde diminuant le risque de mauvais traitements. Les principales sources de tension familiale des quartiers sont la pauvreté économique et la pauvreté sociale. La richesse économique et la richesse sociale constituent donc, corollairement, des sources de soutien.

La pauvreté économique des quartiers est implicitement définie dans les recherches par la présence d'une forte proportion de familles de faibles revenus et parfois, par la présence d'une faible proportion de familles de revenus élevés et d'une forte proportion de résidents faiblement scolarisés. Cette définition se centre donc uniquement sur la concentration des familles qui se situent aux extrêmes de l'échelle de statut socio-économique, ou dans la portion inférieure de l'échelle. Il est cependant possible d'élargir cette notion en utilisant un indice du statut socio-économique du quartier qui tient compte de toutes les familles résidentes pour établir son niveau de pauvreté ou de richesse. Les deux définitions de la pauvreté du quartier pourront être confrontées afin d'évaluer leur valeur respective.

La pauvreté sociale des quartiers est explicitement définie dans les recherches par l'absence de soutien social, par l'absence de réseaux d'entraide, par l'isolement des familles. Les chercheurs identifient en conséquence des caractéristiques des quartiers qui sont peu propices à l'établissement de contacts sociaux supportants ou qui sont des sources probables d'isolement.

La notion de mauvais traitements utilisée dans les recherches est souvent englobante et ne permet pas de différencier ses différentes formes. Comme la négligence, l'abus physique et l'abus sexuel correspondent à des problématiques différentes dans les recherches menées auprès des familles où ces mauvais traitements sont survenus, il apparaît nécessaire de les distinguer entre eux. Les recherches basées sur le modèle écologique qui ont distingué entre la négligence et l'abus ont d'ailleurs permis de démontrer la pertinence de la distinction.

Enfin, l'analyse de la relation entre les caractéristiques des quartiers et leurs taux d'incidence des mauvais traitements ne permet d'établir qu'une possibilité d'influence du milieu de vie. En effet, il demeure possible que cette relation soit imputable à l'addition des relations de niveau individuel. Des recherches plus poussées seraient donc nécessaires pour interpréter adéquatement cette relation. L'impossibilité de statuer sur un véritable effet contextuel constitue donc une limite de cette recherche.

### **3. MÉTHODOLOGIE**

Les perspectives de l'écologie sociale et de l'écologie humaine ont inspiré les recherches sur les mauvais traitements subis par les enfants. Ces recherches ont opérationnalisé les concepts définis par cette approche théorique et confirmé les hypothèses qui en découlent. À cette fin, elles ont analysé les relations entre les taux de mauvais traitements et la pauvreté économique et sociale des milieux où ils surviennent, et ce, à partir d'une sélection de variables considérées comme des indicateurs adéquats de ces dimensions. Notre recherche se situe dans ce courant d'analyse et vise à reprendre et à approfondir ces études.

Nous préciserons l'objet de la recherche, ses hypothèses et questions exploratoires, ses sujets d'analyses, le choix des variables indépendantes et dépendantes et, enfin, la technique d'analyse retenue.

#### **3.1 OBJET DE L'ANALYSE**

L'analyse porte sur les contextes écologiques d'incidence de trois types de mauvais traitements dont le signalement a été retenu dans la région de Montréal entre 1991 et 1993, soit la négligence, l'abus physique et l'abus sexuel. Elle vise essentiellement à vérifier les hypothèses de l'approche écologique quant à l'impact de certaines caractéristiques des quartiers sur le risque de mauvais traitements à l'égard des enfants.

## 3.2 HYPOTHÈSES

L'identification des hypothèses permet de systématiser les propositions générées par l'approche écologique pour les soumettre à une confrontation avec les données empiriques. Cet exercice ne permet pas, épistémologiquement, de vérifier ces hypothèses dans la mesure où celles-ci ne peuvent être que réfutées. En effet, on ne peut jamais avoir de certitude sur la valeur de nos connaissances, si ce n'est une certitude négative et non positive. « Les théories ne sont jamais vérifiables empiriquement » (Popper 1978, p. 37<sup>14</sup>). Si une théorie résiste à l'expérience, la décision de la maintenir est temporaire, car de nouveaux tests empiriques peuvent la réfuter ultérieurement.

C'est ainsi que les chercheurs formulent parfois leurs hypothèses en inversant leur sens, suggérant l'absence d'une relation quand ils veulent démontrer une telle relation. Cette procédure, qui n'est cependant pas suivie par les chercheurs qui s'inspirent de l'approche écologique, impose une inversion artificielle des formulations qui crée souvent de la confusion.

Les hypothèses seront en conséquence formulées dans le sens des propositions qui découlent du cadre théorique et des résultats des recherches. Il faudra cependant garder en mémoire les limites de l'analyse empirique qui ne peut jamais démontrer une réalité avec certitude.

### 3.2.1 Hypothèse générale

L'hypothèse générale des recherches écologiques sur les mauvais traitements a été très clairement formulée par Zuravin 1989 :

---

14 Nous traduisons.

« Pour être consistants avec l'hypothèse écologique, les résultats doivent démontrer que le stress économique explique un pourcentage significatif de la variance des taux de mauvais traitements et que les ressources de soutien social expliquent un pourcentage significatif de la variance des taux de mauvais traitements *indépendamment du stress économique* » (Zuravin 1989).<sup>15</sup>

Cette hypothèse reflète les deux notions de risque élevé de l'approche écologique. La première notion réfère à la probabilité plus grande de taux élevés de mauvais traitements dans les secteurs défavorisés. La seconde notion réfère à la probabilité que les taux de mauvais traitements s'éloignent des taux attendus en fonction du niveau de soutien social de ces secteurs. Ainsi, plus le niveau de soutien social des secteurs est élevé dans les quartiers défavorisés, plus les taux de mauvais traitements y seront faibles comparativement aux taux attendus compte tenu de leur pauvreté. Ainsi, les secteurs à plus grand risque, et donc à plus forts taux, seront ceux qui cumulent un statut socio-économique faible et un niveau de soutien social faible.

Dans toutes les recherches, les taux de mauvais traitements ont été calculés à partir des signalements de mauvais traitements adressés aux services de protection. Dans le cas de la présente recherche, les taux de mauvais traitements sont basés sur les taux de signalements qui ont été retenus par les services de protection de la région de Montréal.<sup>16</sup> Pour alléger le texte, nous utiliserons l'expression « taux de mauvais traitements » dans le sens de « taux de signalements retenus de mauvais traitements ».

---

15 Nous traduisons.

16 Le sens de cette donnée que constitue les « signalements retenus » est présenté plus loin en fonction du processus de traitement des cas dans le cadre de la Loi de la protection de la jeunesse.

### 3.2.2 Hypothèses spécifiques

Les hypothèses spécifiques peuvent être regroupées selon qu'elles portent sur l'influence du statut socio-économique, sur l'influence des caractéristiques sociales ou sur la distinction entre les différentes formes de mauvais traitements.

Elles s'appuient sur la théorie écologique et les résultats empiriques présentés plus haut et visent à préciser le sens et la forme des relations entre les caractéristiques socio-économiques et sociales des secteurs et leurs taux de mauvais traitements. Ces hypothèses visent aussi à clarifier la distinction entre les types de mauvais traitements, soit la négligence, l'abus physique et l'abus sexuel.

#### ■ *Influence du statut socio-économique sur le taux de mauvais traitements :*

##### HYPOTHÈSE 1

Il existe une relation entre les caractéristiques socio-économiques des secteurs et les taux de mauvais traitements de telle façon que plus les secteurs sont défavorisés économiquement, plus ils présentent des taux élevés de mauvais traitements.

##### HYPOTHÈSE 2

La forme de la relation entre le statut socio-économique et le taux de mauvais traitements démontre une plus grande variation des taux dans les secteurs plus défavorisés.

Cette hypothèse s'appuie sur le fait que, selon l'approche écologique, le haut risque que représente le niveau de pauvreté peut être compensé par des caractéristiques d'ordre social. Cette hypothèse a déjà été soulevée dans la recherche de Bouchard, Beaudry et Chamberland (1982) qui ont considéré « l'importance plus grande du facteur volatile de l'enrichissement social, là où l'élément économique fait défaut ».

- *Influence des caractéristiques sociales des secteurs sur les taux de mauvais traitements*

### HYPOTHÈSE 3

Il existe une relation entre les caractéristiques sociales des secteurs de résidence et leurs taux de mauvais traitements de telle façon que moins les secteurs présentent de caractéristiques favorables au soutien social, plus élevés sont leurs taux de mauvais traitements, indépendamment de leurs caractéristiques socio-économiques.

Cette hypothèse reflète l'influence attribuée aux caractéristiques sociales dans les secteurs défavorisés.

- *Distinction entre les formes de mauvais traitements*

### HYPOTHÈSE 4

Les relations entre les caractéristiques des secteurs et les taux de mauvais traitements diffèrent selon le type de mauvais traitements, soit :

- 4.1 Le statut socio-économique des secteurs est davantage relié aux taux de négligence qu'au taux d'abus physique

Cette hypothèse est justifiée par les conclusions des recherches qui ont établi l'existence d'un lien très puissant entre le phénomène de la négligence et la pauvreté. Jones et McCordy (1992) en ont même conclu : « Neglect appears to be a problem of economics ». On peut donc s'attendre à ce que le taux d'abus physique soit relié au statut socio-économique, mais avec un niveau d'intensité moindre que le taux de négligence.

- 4.2 Le statut socio-économique des secteurs n'est pas relié au taux d'abus sexuel.

Cette hypothèse est basée sur une déduction considérant l'absence d'un lien entre le statut socio-économique et l'abus sexuel relevée dans les recherches réalisées auprès des familles

affectées par cette problématique. Les recherches écologiques ne comportent pas d'analyse des taux d'abus sexuel.

#### 4.3 Les indicateurs de soutien social sont davantage reliés aux taux de négligence qu'aux taux d'abus physique et sexuel.

Cette hypothèse est basée sur l'importance très grande de l'isolement social dans la problématique de la négligence. Il est donc possible que les indicateurs suggérant un faible soutien social dans les secteurs soient encore plus associés au taux de négligence qu'aux taux d'abus physique ou sexuel.

### 3.2.3 Questions exploratoires

L'analyse aborde aussi certaines questions qui ne sont pas traitées dans les recherches qui s'inspirent de l'approche écologique, mais qui permettent d'approfondir la compréhension des relations entre les caractéristiques des milieux de vie et le risque de mauvais traitements. Ces questions concernent la valeur des mesures utilisées comme indicateurs de pauvreté et la forme des relations entre le statut socio-économique et les taux de mauvais traitements. En plus de la vérification de ces hypothèses, l'analyse vise donc à explorer les questions suivantes :

- *Quelle est la mesure du niveau de pauvreté des secteurs qui s'avère le meilleur prédicteur socio-économique des taux de mauvais traitements ?*

Les recherches écologiques regroupent généralement un ensemble d'indicateurs qui rendent compte uniquement de la présence des extrêmes de l'échelle de statut socio-économique dans les secteurs (pourcentage de familles sous le seuil de la pauvreté, de familles aux revenus très élevés, de personnes ayant une scolarité primaire). Dans quelle mesure une échelle de statut socio-économique qui rend compte de l'ensemble des niveaux de statut

constitue-t-elle un meilleur prédicteur des taux de mauvais traitements que des mesures partielles reflétant les extrêmes de pauvreté et de richesse? Les résultats de la comparaison sont-ils les mêmes pour toutes les formes de mauvais traitements ?

Cette question impliquera une comparaison entre le pouvoir explicatif de l'indice de statut socio-économique (Renaud, Mayer et Lebeau 1996), qui est un indice situant les secteurs sur un continuum allant de la pauvreté à la richesse (en incluant les niveaux moyens) sur la base du revenu et de la scolarité de la population des secteurs, et le pouvoir explicatif des variables usuellement utilisées dans les recherches écologiques et qui tiennent compte seulement des extrêmes du continuum.

- *Quelle est la forme de la relation entre le statut socio-économique des secteurs et les taux de mauvais traitements ?*

Cette question vise à mieux comprendre la relation existant entre les différents types de mauvais traitements et le statut socio-économique. Le niveau de risque de mauvais traitements augmente-t-il proportionnellement à l'augmentation de la pauvreté des secteurs (relation linéaire) ou, au contraire, existe-t-il un seuil à partir duquel chaque augmentation du niveau de pauvreté est associée à une double ou triple augmentation du risque de mauvais traitements (relation curvilinéaire)?

Cette question complète la précédente puisqu'elle soulève la question du rôle que joue le niveau de pauvreté ou de richesse des secteurs de résidence dans le risque de mauvais traitements.

### 3.3 SUJETS DE L'ANALYSE

Les sujets de l'analyse sont les secteurs de recensement de l'île de Montréal et de Laval. Sur l'île de Montréal, il existe 497 secteurs de recensement alors que Laval en contient 68, pour un total de 565 secteurs de recensement possibles.

Le secteur de recensement est l'unité d'analyse retenue dans la plupart des recherches (Garbarino et Crouter 1978, Zuravin 1986, 1989 et 1995, Zuravin et Taylor 1987, Chamberland, Bouchard et Beaudry 1986, 1988, Chamberland et Beaudry 1989).

Certaines recherches utilisent cependant des territoires plus grands tels des comtés (Garbarino 1976, Bycer, Breed, Fluke et Costello 1984, Lauderdale, Valiunas et Anderson 1980, Lichtenstein 1983, Mills 1982, Spearly and Lauderdale 1982 in Zuravin 1989) ou des municipalités (Bouchard, Lebossé et Dumont 1995). Certains chercheurs optent pour des unités de services regroupant plusieurs secteurs de recensement tels les CLSC du Québec (Bouchard, Beaudry et Chamberland 1982) ou les « community areas » américains<sup>17</sup> (Garbarino et Kostelny 1992). Certains chercheurs utilisent même des territoires aussi vastes que les régions métropolitaines (Steinberg, Catalano et Dooley 1981).

On reconnaît cependant que le secteur de recensement, par sa petite taille, est le meilleur sujet d'analyse puisqu'il est plus susceptible de délimiter des communautés d'individus partageant des caractéristiques communes et un sentiment d'appartenance. En effet, les unités les plus petites, telles les secteurs de recensement, peuvent seules « refléter adéquatement les communautés telles que les personnes les définissent cognitivement et concrètement par leurs comportements » (Garbarino et Crouter 1978, p. 607)<sup>18</sup>. Ainsi, le secteur de recensement risque davantage de constituer la meilleure estimation de la

---

17 Ce sont des zones de planification et de distribution de services qui regroupent, à Chicago, plus de vingt secteurs de recensement et qui possèdent une signification historique.

18 Traduction libre de « adequateley reflecting neighborrhoods (communities) as people create them behaviorally and cognitiveley ».

délimitation du voisinage ou de la communauté de vie que proposerait chacun de ses résidents (Zuravin et Taylor 1987).

On ne peut cependant assimiler le secteur de recensement à la notion de communauté au sens de Warren selon lequel :

« ...a neighborhood is both an image in the minds of those living there or hearing about an area by reputation and the resources and physical dimensions that characterize it... A group or a neighborhood is more real than its members may recognize for the very reason that it has its own established social values, roles, and patterns of acting. In this sense, it is more than its own geography. It is what social scientists describe as a "social system" or "social structure". » (Warren 1980 in Garbarino et Stocking 1980, p. 63-64)

Le secteur de recensement ne peut être comparé à une communauté possédant ses valeurs, ses rôles et sa structure sociale propre. Cependant, il est le plus susceptible de refléter un regroupement réel d'individus en interaction partageant suffisamment de caractéristiques communes pour s'identifier globalement au même lieu de résidence. C'est donc l'unité la plus susceptible de délimiter des réseaux d'entraide et de constituer des contextes de vie significatifs.

### 3.4 VARIABLES DÉPENDANTES

#### 3.4.1 Définition

Les variables dépendantes sont les taux d'enfants dont le signalement de mauvais traitements a été retenu<sup>19</sup> par les Directions de la protection de la jeunesse des Centres

---

19 Dans les recherches écologiques, on parle systématiquement du taux de signalement alors qu'il s'agit du taux d'enfants ou de familles (selon les cas) qui ont été signalés. Nous utiliserons, nous aussi l'abréviation que constitue le taux de signalement au cours du texte, mais il faut se rappeler qu'à chaque signalement correspond un enfant et un seul.

jeunesse de Montréal et des Centres jeunesse Batshaw dans les années 1991-1992 et 1992-1993, et ce, dans les secteurs de recensement de l'île de Montréal et de Laval.

Le signalement distingue l'alinéa de l'article 38 de la Loi de la protection de la jeunesse qui est en cause<sup>20</sup>. Ces alinéas sont distingués ou regroupés pour refléter trois catégories de mauvais traitements, soit la négligence (article 38 b, c, d et e), l'abus physique (article 38gp) et l'abus sexuel (article 38gs).

Les articles regroupés dans la catégorie de négligence concernent globalement les situations suivantes :

- 38b: menace au développement mental et affectif de l'enfant par isolement et rejet affectif
- 38c: santé physique de l'enfant menacée par absence de soins appropriés
- 38d: privation injustifiée de conditions matérielles d'existence
- 38e : danger moral ou physique causé par le comportement ou le mode de vie du gardien

Les articles qui ne sont pas inclus dans l'analyse concernent les situations suivantes :

- 38a : abandon
- 38f : exploitation (mendicité, spectacles)
- 38h : troubles de comportement
- 38 1-a : fugue
- 38 1-b : absentéisme scolaire
- 38 1-c : abandon pendant le placement

---

20 On trouvera le libellé de l'article 38 de la Loi de la protection de la jeunesse en annexe. Nous y présentons la formulation qui était en cours lors de la cueillette de données, donc avant les corrections apportées en 1994.

Les taux sont comptabilisés comme étant le nombre d'enfants pour lesquels un signalement ou plus a été retenu durant ces deux années (afin d'éviter la duplication des cas) dans chacun des secteurs, divisé par le nombre d'enfants de 0 à 17 ans du secteur, le tout divisé par 1000. Les cas d'enfants pour lesquels plus d'une forme de mauvais traitement ont été signalées et retenues (ex. négligence et abus sexuel) ont été comptabilisés séparément afin de ne pas biaiser l'analyse des distinctions à établir entre les formes de mauvais traitements.

Zuravin et Taylor (1987) privilégient le taux de familles où un signalement de mauvais traitement a été relevé plutôt que le taux d'enfants qui ont fait l'objet d'un signalement. L'argumentation souligne qu'il est difficile de définir le nombre d'enfants maltraités, surtout par négligence, dans chacune des familles, que les mauvais traitements sont généralement définis comme un problème familial et que les statistiques des services de protection comptabilisent plus souvent le nombre de familles que le nombre d'enfants. Contrairement aux statistiques de certains États américains, les données de gestion québécoise comptabilisent le nombre d'enfants qui ont fait l'objet d'un signalement plutôt que le nombre de familles. Nous n'avons donc pas le choix (non plus d'ailleurs que les chercheurs américains qui sont tout aussi dépendants des statistiques disponibles) de calculer le taux d'enfants maltraités. Il nous apparaît cependant plus avantageux de considérer les enfants plutôt que les familles, contrairement aux affirmations de Zuravin et Taylor. Premièrement, le nombre de familles identifiées ne permet pas de tenir compte du volume d'enfants par famille qui est susceptible de varier selon les secteurs : dans la mesure où le nombre d'enfants par famille est plus élevé dans les secteurs défavorisés, par exemple, on sous-évaluerait le volume de mauvais traitements dans ces secteurs et donc le lien entre la pauvreté et les mauvais traitements. Deuxièmement, le choix du nombre d'enfants plutôt que du nombre de familles centre l'attention sur les victimes plutôt que sur les agresseurs ou les milieux d'agression, ce qui respecte une certaine logique. Troisièmement, les données centrées sur les enfants représentent un avantage dans une analyse qui distingue les formes de mauvais traitements dans la mesure où les enfants d'une même famille peuvent être signalés pour des motifs différents. Il faut souligner que

l'utilisation du volume d'enfants maltraités reflète l'approche de la législation québécoise qui définit l'enfant comme sujet de droit et le place au centre de ses préoccupations, sans nier par ailleurs la pertinence d'une intervention familiale.

Il faut noter que la localisation géographique des enfants est basée sur l'identification du dernier code postal du responsable légal de l'enfant qui est dans la plupart des cas le parent et, dans certains cas, le tuteur. Cette procédure comporte certaines implications :

- ◆ Comme les adresses sont changées quand le responsable de l'enfant déménage, il est possible que, dans certains cas, le code postal ne corresponde pas à l'adresse lors du signalement, mais bien à l'adresse au moment de la saisie des données pour la constitution des fichiers. Il s'est avéré impossible d'évaluer l'ampleur des changements d'adresse, mais ceux-ci sont probablement peu nombreux considérant que les fichiers ont été montés à une date assez rapprochée de l'entrée initiale des données. En effet, les fichiers comportant les données de 1991-1993 ont été obtenus au mois de juillet 1994 pour les Centres jeunesse de Montréal et au mois de septembre 1994 pour les Centres jeunesse Batshaw.
- ◆ Cette procédure a provoqué la perte d'un certain nombre de cas parce que l'adresse du responsable légal de l'enfant se trouvait en dehors du territoire de l'île de Montréal ou de Laval. En effet, si le père de l'enfant est défini comme le responsable légal et qu'il habite en dehors du territoire visé, l'adresse associée à l'enfant ne pourra localiser celui-ci sur ce territoire même s'il y habite avec sa mère. A cette perte de cas, il faut ajouter celle qui est imputable à l'absence du code postal de certains signalements, rendant impossible leur localisation<sup>21</sup>.

---

21 Ces deux contraintes ont éliminé 814 des 11 585 signalements initiaux qui n'ont pu être localisés (n=414), ou qui n'ont pu être localisés sur le territoire à l'étude (n=400). Les 10 771 signalements qui ont pu être localisés concernaient 9 982 enfants différents ayant fait l'objet d'un signalement sur l'une ou l'autre des catégories de l'article 38. De ceux-ci, 6 130 avaient fait l'objet d'au moins un signalement de négligence (38 b, c ou d), d'abus physique (38 gp) ou d'abus sexuel (38 gs) ; les autres avaient fait l'objet uniquement de signalement concernant les autres catégories de l'article 38 reliées à l'abandon (38a), l'exploitation (38f), les troubles de comportement (38h), les fugues(38.1a), l'absentéisme (38.1b) ou l'abandon en cours de placement (38.1c).

### 3.4.2 Les notions de protection et de signalement retenu dans le cadre de la Loi de la protection de la jeunesse : implications en fonction du processus de traitement des cas

Dans les recherches écologiques, les taux d'incidence de mauvais traitements sont définis différemment : certains chercheurs utilisent les taux de mauvais traitements signalés et considérés comme fondés par les services de protection (Garbarino et Kostelny 1992, Chamberland, Bouchard et Beaudry 1986 et 1988, Lichtenstein 1983), d'autres le nombre d'incidents rapportés, qu'ils soient considérés comme fondés ou non (Garbarino 1976, Garbarino, Crouter et Sherman 1977, Garbarino et Crouter 1978, Spearly et Lauderdale 1982, Zuravin et Taylor 1987, Zuravin 1989 et 1995) et d'autres le taux de prise en charge (Bouchard, Chamberland et Beaudry 1982).

Le sens du taux de signalements retenus qui fait l'objet de la présente étude se situe à mi-chemin entre les incidents rapportés qui n'ont pas été évalués et les cas qui font l'objet d'une prise en charge après évaluation professionnelle des situations. Pour bien saisir le sens de la notion de « signalement retenu » de négligence, d'abus sexuel ou d'abus physique, il faut la replacer dans le cadre de la Loi de la protection de la jeunesse du Québec et dans le contexte du processus de traitement des signalements.

#### ■ *La Loi de la protection de la jeunesse : la notion de protection*

La notion de protection s'enracine dans la Charte québécoise des droits et libertés de la personne qui spécifie que « tout enfant a droit à la protection, à la sécurité et à l'attention que ses parents ou les personnes qui en tiennent lieu peuvent lui donner (article 29, Charte). » (Québec 1989, p. 39) <sup>22</sup>. La notion de protection véhiculée par la Loi de la protection de la jeunesse est restreinte dans la mesure où, en tant que loi d'exception, elle

---

22 Le Manuel de référence sur la Loi de la protection de la jeunesse publié en 1989 (Québec 1989) était en usage au moment de la cueillette de données. Il contient un ensemble de définitions qui permettent de saisir l'esprit dans lequel les intervenants sont formés ou instruits pour interpréter les cas qui leur sont soumis.

ne vise pas toutes les situations où des enfants pourraient bénéficier d'une protection ou d'une aide, mais seulement celles où sa sécurité ou son développement sont compromis :

« ...la protection consiste à défendre une personne contre un danger. La sécurité d'un enfant est considérée comme compromise dans des situations où il y a un danger réel, actuel ou imminent. Ces situations ont un caractère de gravité et d'urgence et nécessitent le plus souvent des interventions immédiates. Soulignons que la plupart des situations où la sécurité d'un enfant est compromise impliquent que son développement l'est aussi. »  
(Québec 1989, p. 39)

Si les notions de sécurité et de développement réfèrent aux besoins de l'enfant, la Loi de la protection de la jeunesse ne vise pas à ce que soient satisfaits tous ces besoins. Cette loi ne doit être utilisée que pour corriger les situations où les besoins fondamentaux de l'enfant sont insatisfaits, entravant ainsi son développement.

#### ■ *La notion de signalement*

Selon la Loi de la protection de la jeunesse, toute personne peut signaler la situation d'un enfant s'il a un « motif raisonnable de croire que la sécurité ou le développement d'un enfant est compromis » (Québec 1989). Le signalant se base donc sur son jugement individuel et peut conserver l'anonymat. Les professionnels sont par ailleurs tenus de signaler les cas de mauvais traitements d'enfants dont ils sont témoins. Le public en général est aussi tenu de signaler les cas 38g (enfants « victime d'abus sexuel ou soumis à des mauvais traitements physiques par suite d'excès ou de négligence »).

Il appartient aux intervenants qui reçoivent le signalement d'évaluer la recevabilité de celui-ci en fonction des critères définis par la loi.

#### ■ *La notion de signalement retenu*

Le processus d'intervention reproduit ci-après permet de distinguer les différentes étapes de traitement des signalements.

Au moment de la réception du signalement <sup>23</sup>, l'intervenant doit juger si le signalement est recevable, c'est-à-dire s'il doit ou non être retenu.

« Un signalement est jugé recevable lorsque les informations obtenues laissent croire que la sécurité ou le développement de l'enfant pourrait être compromis. Un signalement est jugé non recevable lorsque les informations obtenues ne permettent pas au D.P.J. de croire que la sécurité ou le développement de l'enfant pourrait être compromis selon les termes des articles 38 et 38.1 de la L.P.J. » (Québec 1989, p. 61)

La décision de retenir ou non un signalement n'est donc pas basée sur une étude en profondeur des situations. Elle repose sur une évaluation rapide qui vérifie la présence ou l'absence des trois critères suivants :

- Il s'agit bien d'un enfant âgé de moins de 18 ans;
  - la situation signalée semble correspondre à l'une ou l'autre des situations énumérées aux articles 38 et 38.1 de la L.P.J.;
  - le signalant et ce qu'il rapporte semblent crédibles à première vue »
- (Québec 1989, p. 61)

Si le signalement n'est pas retenu, l'information est détruite et on informe le déclarant si celui-ci s'est identifié. Si le signalement est retenu, on détermine le niveau de priorité du cas et de la nécessité de mesures d'urgence. Puis, une évaluation de la situation permet de statuer sur sa gravité. Si, à la suite de l'évaluation, on considère que la sécurité ou le développement de l'enfant n'est pas compromis, on informe l'enfant, ses parents, et le signalant et on indique, en cas de besoin, l'existence de services. Le dossier est alors fermé. Si, à la suite de l'évaluation, un jugement de compromission est posé, la D.P.J. prend en charge la situation de l'enfant et poursuit son intervention en décidant de l'orientation du cas.

---

23 Il est important de noter ici que les contacts téléphoniques visant à obtenir des informations ou à consulter un professionnel sur une situation problématique ne sont pas comptabilisés comme signalements, mais bien comme demandes de renseignement. Ces contacts ne sont donc pas inclus dans la description du processus.

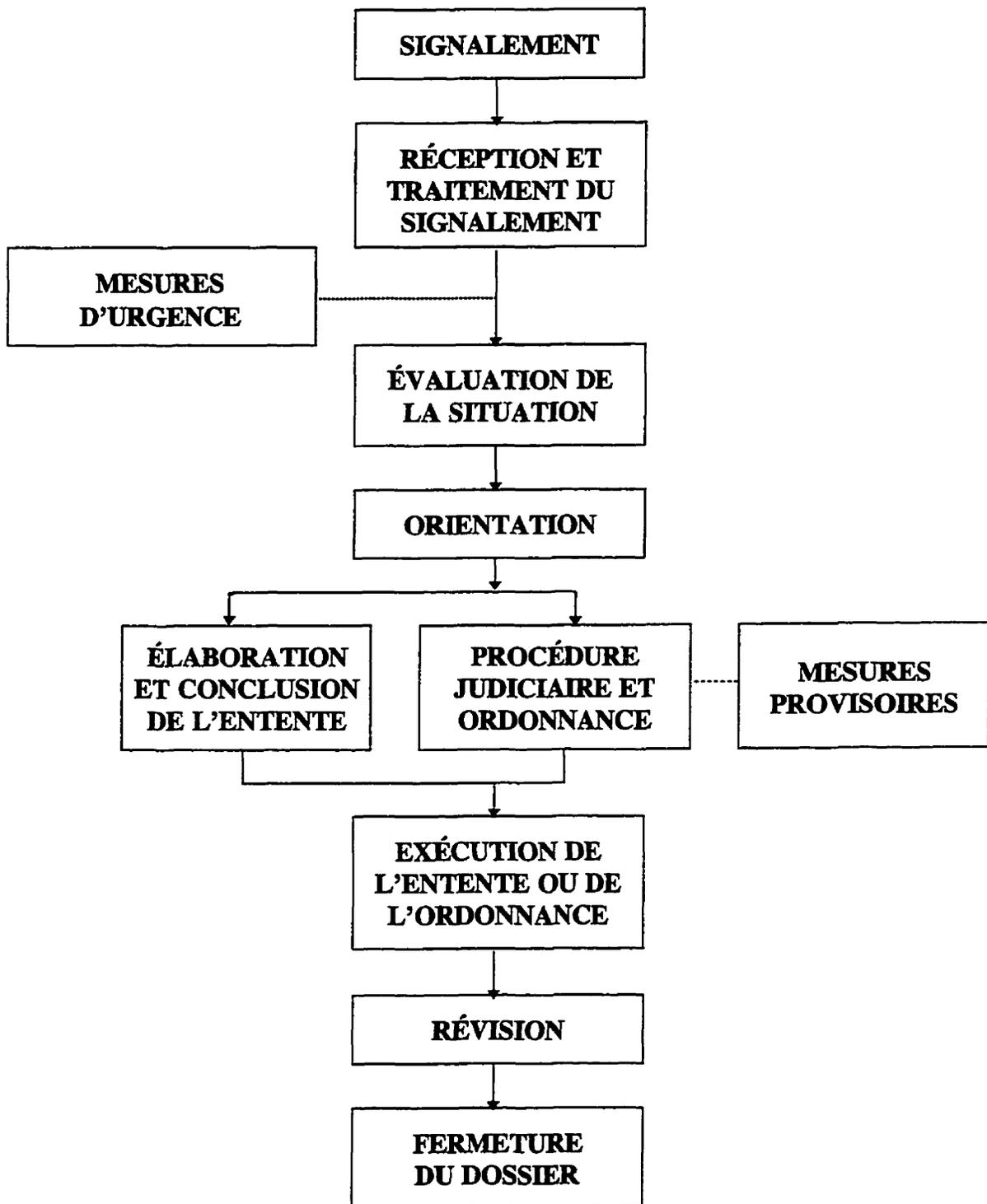


Figure 1 – Processus d'intervention Loi de protection de la jeunesse<sup>24</sup>

24 Reproduit de Québec (1989), p. 56.

Les signalements retenus ne correspondent qu'à environ 50 % des signalements reçus. A titre d'illustration, les statistiques de la Direction de la protection de la jeunesse des Centres jeunesse de Montréal pour l'année 1994-1995 se présentaient comme suit :

**Tableau 1 - Processus de traitement des signalements et volumes de cas  
Direction de la protection de la jeunesse  
Les Centres jeunesse de Montréal  
Statistiques 1994-1995**

Traitements	Nb	%
Signalements reçus	7 902	100
Signalements retenus	3 996	50,6
Évaluations	3 228	40,9
Prise en charge ( <i>Décision de poursuite</i> )	1 681	21,3

Ainsi, seulement environ 21 % des cas signalés au départ font l'objet d'une prise en charge en fonction de la Loi de la protection de la jeunesse. Il faut noter que les signalements d'enfants qui sont déjà pris en charge ne font pas l'objet d'une nouvelle évaluation, ce qui explique la perte de cas entre le volume de signalements retenus et l'évaluation.

■ *Intérêt du choix du signalement retenu comme mesure de l'incidence des cas*

Ainsi, un signalement est retenu à la suite d'une évaluation rudimentaire qui statue sur sa recevabilité pour une évaluation plus en profondeur. Il correspond donc à une étape fort intéressante pour l'analyse du phénomène des mauvais traitements pour trois raisons :

- ◆ Il est basé sur une évaluation minimale des signalements reçus et ne retient que les cas correspondant au libellé de l'article 38 de la loi, semblant présenter le type de situations et le niveau de gravité définis légalement. Cette sélection assure que les cas respectent un nombre minimum de critères prédéfinis, ce qui assure une clarté conceptuelle de base. Il opère aussi une classification des situations en fonction des

différents alinéas et permet d'établir le ou les types de mauvais traitements décrits par le signalant.

- ◆ L'évaluation étant minimale, elle minimise aussi le biais éventuel causé par l'application de critères d'évaluation reliés aux caractéristiques personnelles et aux préjugés possibles des intervenants ou à des contraintes administratives favorisant une sévérité variable dans l'évaluation des cas.
- ◆ L'utilisation des signalements retenus plutôt que du nombre de cas pris en charge après évaluation permet aussi de conserver les cas dont le signalement a été retenu, mais qui ne seront pas évalués parce qu'ils reçoivent déjà des services et sont en conséquence connus des intervenants. Ces cas, qui sont évidemment pertinents, sont en effet éliminés de la trajectoire après la rétention du signalement afin d'éviter une réévaluation inutile.

À cette étape du processus, les signalements retenus correspondent ainsi à l'ensemble des signalements plausibles et suffisamment graves pour que l'on envisage la possibilité d'une application de la Loi de la protection de la jeunesse. Le volume de signalements retenus permet donc de capter des cas graves qui seront conservés après une évaluation en profondeur de même que des cas inquiétants qui ne seront pas conservés en fonction des critères très restrictifs de la loi, mais qui sont probablement pertinents selon une notion plus large de mauvais traitements.

■ *Valeur du taux de signalement comme mesure de l'incidence des mauvais traitements*

Il est fort probable que les signalements de mauvais traitements ne permettent d'identifier que la pointe de l'iceberg que constitue l'ensemble des mauvais traitements subis par les enfants dans la population. Le taux de signalement est donc, en toute probabilité, une mesure qui sous-évalue l'ampleur du phénomène.

La validité de cette mesure a aussi fait l'objet d'un débat important. La surreprésentation des familles défavorisées, parmi les familles où des incidents de mauvais traitements ont été rapportés, a amené certains auteurs à remettre en question la crédibilité du processus de dépistage. Deux biais principaux auraient pour effet de provoquer une surreprésentation factice de familles pauvres parmi les familles signalées :

- ◆ Les familles pauvres sont plus visibles que les autres familles parce qu'elles vivent dans des secteurs où la densité de population est plus grande et parce qu'elles sont plus en contact avec différents professionnels et différents services qui leur donnent du support.
- ◆ Les blessures des enfants des classes moyennes et supérieures suscitent moins d'inquiétudes et de suspicion d'abus ou de négligence. Les professionnels qui entretiennent des doutes hésitent davantage à signaler les cas parce qu'ils entretiennent plus souvent des relations personnelles avec leurs clients (Pelton 1978, p. 610).

Ces allégations suggèrent que l'analyse des caractéristiques associées aux incidents de mauvais traitements est impossible parce que les données disponibles ne donnent qu'une image distordue de la réalité. La pointe de l'iceberg que constituent les incidents rapportés représenterait ainsi une portion tronquée de celui-ci et ne permettrait pas d'en imaginer la forme.

Cependant, les réflexions et les études de certains auteurs laissent supposer que les taux de signalement ne reflètent pas seulement l'état de notre système de signalement et qu'ils peuvent témoigner d'un lien réel entre la pauvreté et les mauvais traitements. Ces considérations sont de plusieurs ordres :

- ◆ Les législations nord-américaines les plus récentes contraignent au signalement toutes personnes témoins de mauvais traitements, ce qui devrait favoriser le signalement de l'ensemble des familles (Chamberland, Bouchard et Beaudry 1988). Or, l'augmentation

de la sensibilité du public face phénomène des mauvais traitements et de la force des lois de protection a provoqué une augmentation des signalements à travers les années, mais non une augmentation des signalements dans les classes moyennes et supérieures (Pelton 1978).

- ◆ L'importance des taux d'abus et de négligence est associée au niveau d'intensité de la pauvreté à l'intérieur même de la classe défavorisée qui est supposée être la plus visible. Dans leurs études auprès des familles pauvres, plusieurs chercheurs ont constaté que les plus fortes incidences d'abus et de négligence surviennent parmi les familles qui vivent dans des situations d'extrême pauvreté (Giovannoni et Billingsely 1970, Wollock et Horowitz 1984, Polansky et Chalmers 1981). Ainsi, le lien entre la pauvreté et les mauvais traitements est suffisamment puissant pour demeurer visible même au niveau des faibles variations de revenus des classes défavorisées.
- ◆ La gravité des cas est aussi associée au niveau de pauvreté. Parmi les cas rapportés d'enfants victimes, les blessures les plus graves surviennent dans les familles les plus pauvres (Gill 1970, Hanson et Noble 1975 in Pelton 1978). De même, les statistiques hospitalières concernant les cas de mauvais traitements ayant provoqué des blessures, soit ceux qui sont moins faciles à cacher, impliquent plus de familles pauvres (American Humane Association 1985, Garbarino 1985 in Chamberland, Bouchard et Beaudry 1988).
- ◆ Les incidents les plus sévères et les plus difficiles à dissimuler sont ceux qui provoquent la mort. Or, le niveau de pauvreté des familles est fortement associé au taux d'enfants décédés à la suite de mauvais traitements et au taux d'enfants décédés qui portaient des traces de mauvais traitements antérieurs (Weston 1974 in Pelton 1978).
- ◆ Une recherche, qui n'est pas basée sur les signalements de mauvais traitements, mais bien sur des données populationnelles, permet de constater l'existence d'un lien entre

la violence à l'égard des enfants et le statut socio-économique. Ainsi, le sondage sur *les conduites à caractère violent dans la résolution de conflits entre proches* réalisé dans le cadre de l'enquête Santé Québec 1992 a démontré que, dans l'ensemble de la population québécoise, « les conditions de vie ont un impact important sur la capacité des parents à maintenir des relations harmonieuses et pacifiques avec les enfants » (Bouchard et Tessier 1996, p. 39). La recherche démontre un lien entre la pauvreté des familles et la violence physique grave et une relation plus faible, non significative, avec la violence mineure. De leur étude sur les liens entre le statut socio-économique et les incidents de violence, les auteurs concluent que « les résultats sont remarquablement convergents et confirment les liens maintes fois observés entre les difficultés dans les relations intrafamiliales et la présence de difficultés financières. Aucun résultat aberrant n'est observé » (Bouchard et Tessier 1996, pp 39-44).

C'est ainsi que Pelton (1978) dénonce le mythe du « classlessness » (de l'absence de classe sociale) qui s'appuierait sur une approche psycho-dynamique et médicale des phénomènes niant leur dimension sociale. Ce mythe posséderait aussi un attrait pour les professionnels qui craignent de stigmatiser les familles pauvres en associant les mauvais traitements à des conditions de vie difficiles. En fait, le mythe lui-même nuit aux familles défavorisées et aux enfants victimes : il détourne l'attention des difficultés rencontrées par ces familles et minimise les risques associés à la pauvreté.

On peut donc supposer que le lien entre les taux de mauvais traitement et la pauvreté des quartiers n'est pas purement factice et que le taux de mauvais traitement signalé ne peut être considéré uniquement comme le reflet des biais culturels, de la visibilité différente des groupes sociaux, ou du système de distribution de services. Par contre, ce taux ne peut pas non plus être considéré comme reflétant parfaitement l'ensemble des mauvais traitements qui surviennent dans les milieux. Il existe de façon évidente une sous-évaluation des cas réels de mauvais traitements dans les statistiques des taux de signalements et un biais possible dans leur dépistage. Différents facteurs peuvent affecter l'importance des taux de mauvais traitements signalés : ils peuvent refléter à la fois l'intensité des problèmes vécus

par les familles, l'efficacité des quartiers à identifier et référer les situations problématiques (Warren 1980 in Chamberland et Bouchard 1990) et leur réticence à signaler les situations problématiques à des représentants gouvernementaux qui pénétreront dans leur environnement.

La mesure que constitue le taux de signalements de mauvais traitement dans les secteurs de recensement possède donc une valeur comme indicateur des problèmes vécus par les familles. Elle ne permet cependant pas de rendre compte de tous les incidents de mauvais traitements et est susceptible de subir certaines distorsions. Aussi, nous considérons ces taux comme définissant une population de cas et non un échantillon à l'intérieur de la population des mauvais traitements.

### **3.5 VARIABLES INDÉPENDANTES**

Pour permettre de vérifier adéquatement les hypothèses écologiques, les variables indépendantes doivent refléter, d'une part, le niveau de pauvreté ou le statut socio-économique des secteurs de recensement et, d'autre part, traduire le niveau de pauvreté ou de richesse sociale des secteurs.

Ces deux dimensions ne sont pas mesurées par les mêmes variables d'une recherche à l'autre<sup>25</sup>. De plus, les recherches utilisent souvent des variables issues du recensement américain qui ne sont pas disponibles dans les données du recensement canadien. Il est donc impossible de choisir un ensemble de variables indépendantes qui permette de comparer parfaitement nos résultats d'analyse à ceux des recherches américaines et même québécoises.

---

25 Une synthèse des variables utilisées dans les principales recherches écologiques se trouve en annexe.

Il s'agira donc de choisir les variables qui apparaissent les plus pertinentes pour refléter les dimensions de pauvreté économique et sociale définies dans les hypothèses écologiques tout en sélectionnant, quand la chose est possible, les variables utilisées dans les recherches existantes.

### **3.5.1 Les variables reliées à la pauvreté économique**

Deux mesures du niveau de pauvreté des secteurs sont utilisées et comparées. La première mesure regroupe les variables les plus fréquemment choisies dans les recherches. La seconde se base sur un indice composite du statut socio-économique des secteurs qui a été élaboré dans le cadre d'une recherche sur les caractéristiques des populations des régions urbaines québécoises (Renaud, Mayer et Lebeau 1996) à partir des données du recensement de 1991. Cet indice composite, qui possède trois métriques différentes, tient compte de tous les niveaux de statut et permet la réalisation d'analyse particulière sur la forme de relation existant entre le niveau de statut socio-économique et le taux de mauvais traitements. Ces deux mesures sont utilisées alternativement afin d'en évaluer la valeur relative.

#### **3.5.1.1 Les variables retenues en lien avec les recherches**

Nous retenons les trois principales variables utilisées dans les recherches :

- *Le pourcentage de familles dont le revenu se situe sous le seuil de la pauvreté* (Zuravin 1986, Chamberland et Beaudry 1989, Garbarino et Kostelny 1992)

Le taux de familles de faible revenu traduit la tension subie dans un contexte de difficultés économiques. Cette variable permet de mesurer le taux de familles pauvres dans les secteurs et elle se trouve, sous une forme ou sous une autre, dans toutes les recherches

écologiques. Certains auteurs l'utilisent sous cette forme (Garbarino et Kostelny 1992, Zuravin 1986, Chamberland, Bouchard et Beaudry 1986) alors que d'autres utilisent plutôt le pourcentage de familles dont le revenu est situé à 200 % ou moins du seuil de pauvreté (Zuravin 1995, Garbarino et Crouter 1978), ou à 125 % ou moins du seuil (Garbarino 1976). Notons aussi l'utilisation minoritaire du revenu médian des familles (Garbarino 1976) et du revenu médian des ménages dirigés par une femme (Garbarino 1976).

Les données concernant le pourcentage de familles dont le revenu se situe à 200 % ou 125 % ou moins du seuil de pauvreté ne sont pas disponibles dans les statistiques disponibles du recensement canadien. Nous avons retenu le pourcentage de familles à faible revenu ou dont le revenu se situe sous le seuil de la pauvreté, car il permet d'établir des comparaisons avec des recherches américaines et québécoises récentes.

■ *Le pourcentage de familles avec des revenus de 70 000 \$ et plus*

Le pourcentage de familles à l'aise est considéré comme permettant d'identifier la présence ou l'absence de ménages suffisamment libre de tensions économiques (free of economic strain) pour apporter du soutien matériel à leurs voisins moins fortunés. Selon cette hypothèse, une forte proportion de familles défavorisées et une petite proportion de familles fortunées devraient être associées à de forts taux de mauvais traitements (Zuravin 1989, p. 108). Les variables utilisées pour identifier les ménages aisés sont le pourcentage de familles avec un revenu situé à 400 % ou plus du seuil de pauvreté (Zuravin 1995, Zuravin 1989, Garbarino et Crouter 1978) et le pourcentage de riches (critère non spécifié) (Garbarino et Kostelny 1992). Le recensement canadien ne procure pas de statistiques sur le pourcentage de familles dont le revenu se situe à un pourcentage particulier au-dessus du seuil de pauvreté. Cependant, la catégorie la plus élevée de revenu des familles, soit 70 000 \$ et plus, identifie celles qui sont les plus à l'aise dans les secteurs.

■ *Le pourcentage d'adultes n'ayant qu'une scolarité primaire (moins de 9 ans)*

Plusieurs études retiennent une variable qui reflète la classe sociale des individus, des ménages ou des familles, en dehors de la dimension du revenu. En effet, la pauvreté n'est pas seulement une question monétaire :

« For those who must endure it, poverty in the city means more than having a lower income and more limited life chances than the affluent. It also means that political access and the kinds of leverages required to implement change by influencing the institutional political processes are restricted. » (Flanagan 1990, p. 262)

Cette dimension de la restriction du pouvoir et du contrôle nous semble bien reflétée par la variable de faible scolarité compte tenu de l'importance de la scolarisation dans la société moderne pour définir l'accès à l'emploi et à l'information. Cette variable de scolarité a d'ailleurs été utilisée dans les recherches sous la forme du pourcentage d'adultes de 25 ans et plus avec une scolarité de moins de 8 ans (Zuravin 1986), du pourcentage d'adultes avec diplôme de niveau secondaire (Garbarino 1976) et de la scolarité médiane (Garbarino et Kostelny 1992). Certaines recherches utilisent aussi d'autres variables visant à refléter la classe sociale ou la capacité de contrôle sur son destin soit : le pourcentage de personnes de 18 ans et plus dans les occupations de col bleu (cultivateurs, employés des services, domestiques) (Zuravin 1986) et le pourcentage de chômeurs (Garbarino et Kostelny 1992, Garbarino 1976).

Certains auteurs utilisent aussi le pourcentage de logements requérant des réparations majeures selon le répondant (Chamberland et Beaudry 1989, Chamberland, Bouchard et Beaudry 1986, 1988), le pourcentage de logements surpeuplés (Garbarino et Kostelny 1992) et la densité de population<sup>26</sup> (Garbarino 1976). Ces variables sont intéressantes en fournissant des données qui sont associées à la pauvreté des quartiers, car ceux-ci comportent généralement une forte densité de logements détériorés à faible prix de

---

26 Cet indice est présumé traduire le niveau résidentiel d'organisation, la concentration des ressources de même que l'isolement ou la proximité des familles.

location, où le nombre de personnes par pièce est élevé. Cependant, par principe de parcimonie, nous nous limiterons aux variables plus directes et plus généralement utilisées qui ont été antérieurement retenues afin d'éviter une colinéarité excessive entre les variables indépendantes.

### **3.5.1.2 L'indice de statut socio-économique**

L'indice de statut socio-économique élaboré dans la recherche de Renaud, Mayer et Lebeau (1996) constitue une mesure composite qui devrait rendre compte des trois dimensions précédentes. En effet, cet indice est métrique et situe les secteurs de recensement des régions urbaines du Québec sur un continuum allant de la pauvreté à la richesse, en tenant ainsi compte autant des statuts très défavorisés, défavorisés, moyens, favorisés et très favorisés. De plus, cet indice est basé à la fois sur le revenu des ménages et le niveau de scolarité des personnes, reflétant donc à la fois la dimension économique et sociale de la pauvreté.

#### **■ *Méthode de construction de l'indice de statut socio-économique de 1991***

L'indice a été construit à la suite d'une analyse factorielle des caractéristiques de la population des secteurs de recensement des régions urbaines du Québec sur la base du recensement de 1991. Cette analyse visait à identifier les dimensions de répartition spatiale des résidents de régions urbaines. Comme les autres écologies factorielles réalisées dans les régions urbaines en Amérique du Nord, l'analyse a démontré l'existence de trois dimensions de répartition spatiale, soit le statut socio-économique, le cycle de vie et l'ethnie. La construction de l'indice de statut socio-économique a visé à refléter le mieux possible le contenu du facteur socio-économique qui regroupait des variables à la fois d'ordre économique et social. Le revenu des ménages et le niveau de scolarité des personnes ont été choisis comme étant les deux variables les plus pertinentes pour refléter le facteur socio-économique. La méthode de construction de l'indice a attribué une valeur

égale à ces deux variables. La valeur de l'indice attribuée à chacun des secteurs est alors établie :

- ◇ en calculant la moyenne pondérée du statut des ménages du secteur en fonction de la variable de revenu ;
- ◇ en calculant la moyenne pondérée du statut des habitants du secteur en fonction de la variable de scolarité ;
- ◇ en additionnant les deux valeurs obtenues précédemment.

L'indice de statut socio-économique varie théoriquement de 0 à 10, la valeur 0 correspondant au statut le plus élevé et 10 au statut le plus faible. La valeur moyenne de l'indice pour l'ensemble des secteurs de recensement des régions urbaines québécoises se situe à 5,25 (médiane de 5,31). Dans la région métropolitaine de Montréal, l'indice de statut socio-économique moyen est de 5,07, soit 5,33 sur l'île de Montréal, 4,81 à Laval, 4,86 pour la rive-nord et 4,60 pour la rive-sud.

L'indice a été validé par l'analyse de ses relations avec d'autres mesures de statut socio-économique ou de pauvreté des secteurs de recensement. Ainsi, il possède un coefficient de corrélation de 0,788 avec le pourcentage de familles à faible revenu, de - 0,872 avec le revenu moyen des ménages, de 0,708 avec le taux de chômage (Renaud, Mayer et Lebeau 1996, pp 43-48).

■ *Les deux versions non-linéaires expérimentales de l'indice : SSE2 et SSE3*

L'indice de statut socio-économique se présente sous la forme d'un continuum de valeurs dont la métrique suppose une distance égale entre les différents niveaux de statut. Ainsi, la mesure comporte implicitement un postulat sur la distance séparant les plus pauvres des plus riches. Dans la mesure où il y a progression continue, on postule en effet que le passage du niveau 9 au niveau 10 (théoriquement le plus défavorisé) est équivalent au passage du niveau 4 au niveau 5 (théoriquement un niveau moyen).

Dans la mesure où l'indice de statut socio-économique est utilisé comme variable explicative de certains phénomènes sociaux ou de santé, il est possible que ce postulat ne soit pas conforme à la réalité. En effet, on peut penser que, à partir d'un certain seuil, l'augmentation d'un niveau de pauvreté est de plus en plus lourde de conséquences quant au risque d'émergence de problèmes. On peut imaginer que, pour certains phénomènes, les secteurs les plus défavorisés présenteraient des taux de difficultés dix fois plus importants que les secteurs les plus favorisés alors que, pour d'autres phénomènes, les taux seraient trente fois ou cent fois plus importants. Les deux versions expérimentales de l'indice correspondent ainsi à des pondérations différentes.

Les deux indices alternatifs de statut socio-économique correspondent à deux modes d'étalement différents du continuum de statut. Dans la première version, la distance entre chacun des niveaux de statut est doublée (SSE2) et, dans la seconde version, elle est triplée (SSE3). Ces deux versions sont considérées comme exploratoires dans la mesure où il n'existe pas de critère permettant de juger de la métrique la plus pertinente pour créer l'indice. L'indice de statut socio-économique de 1991 (SSE) correspond à la métrique la plus conservatrice, soit la métrique de la distance égale. Les deux versions exploratoires permettent cependant d'étudier les liens que la variable socio-économique peut entretenir avec certains phénomènes sous l'hypothèse de relations curvilinéaires de formes variables.

Il faut noter que les versions expérimentales sont plus fortement corrélées avec les mesures de statut socio-économique qui ne considèrent que les statuts les plus bas. Ainsi, l'indice de statut socio-économique (SSE) est relié avec le pourcentage de familles sous le seuil de la pauvreté avec un coefficient de 0,788 alors que SSE2 possède avec cette variable un coefficient de 0,879 et SSE3 un coefficient de 0,897 (Renaud, Mayer et Lebeau 1996, pp 48-51).

Nous utiliserons ainsi les trois versions de l'indice de statut socio-économique, soit SSE, SSE2 et SSE3 afin de clarifier la relation entre les différents taux de mauvais traitements et le niveau de pauvreté ou de richesse des secteurs.

### **3.5.2 Les variables reliées à la pauvreté sociale**

En fonction de l'approche écologique, les variables reliées à la pauvreté sociale doivent correspondre à des conditions de vie de quartier qui favorisent l'isolement des familles, l'absence de soutien social, l'absence de réseaux formels ou informels, ou qui impliquent des tensions familiales.

#### **3.5.2.1 Les variables retenues en lien avec les recherches**

Parmi les variables utilisées dans les recherches qui s'inspirent de l'approche écologique, nous retenons :

- *Le pourcentage de familles monoparentales*

Toutes les recherches utilisent, sous une forme ou une autre, une variable traduisant l'importance de la situation de monoparentalité dans le secteur. Cette variable vise à identifier les situations génératrices de tensions qui limitent les capacités d'entraide des personnes. L'existence d'un fort pourcentage de familles monoparentales dénote aussi une structure familiale où le parent responsable reçoit moins de soutien dans l'éducation des enfants.

Cette variable a été utilisée par différents auteurs sous la forme du pourcentage de familles monoparentales à chef féminin avec enfants (Zuravin 1995, Garbarino et Kostelny 1992, Garbarino et Crouter 1978, Zuravin 1989, Chamberland et Beaudry 1989, Bouchard, Beaudry et Chamberland 1982), sous la forme du pourcentage moyen de familles monoparentales (Chamberland, Bouchard et Beaudry 1986, 1988) et sous la forme du pourcentage de familles monoparentales (Chamberland et Beaudry 1989).

Plusieurs auteurs utilisent aussi, avec des succès mitigés, des variables tenant compte des femmes chefs de familles qui possèdent un emploi telles : le pourcentage de femmes sur le marché du travail avec enfants de moins de 6 ans (Zuravin 1995), le pourcentage de femmes mariées avec enfant de moins de 6 ans qui possèdent des emplois rémunérés (Garbarino et Crouter 1978), le pourcentage de femmes avec enfants de moins de 18 ans sur le marché du travail (Garbarino 1976), ou encore le pourcentage de femmes de 16 ans ou plus avec enfants de 6 ans ou moins et possédant un emploi rémunéré (Zuravin 1989).

Il faut noter que les variables identifiant le pourcentage de familles monoparentales, ou de familles monoparentales à chef féminin, sont généralement associées aux taux de mauvais traitements, et plus fortement aux taux de négligence que d'abus quand la distinction est établie (Zuravin 1995). Cependant, dans les recherches de Zuravin (1989, 1995), cette variable de même que la variable concernant le pourcentage de mères monoparentales sur le marché du travail donnent des résultats contradictoires. Dans la recherche de 1989, cette variable est positivement associée au taux de mauvais traitements alors qu'elle y est négativement associée dans la recherche de 1995. Cette variable, selon l'interprétation de l'auteur, n'est probablement pas une mesure de soutien social inadéquat. Elle est probablement, plutôt, associée à l'aisance matérielle des mères au travail, qui constitue un facteur de protection de mauvais traitements, plutôt qu'à la tension supplémentaire imposée par une surcharge de travail, qui représente un facteur de risque. On peut en fait conclure à la difficulté de définir le rôle joué par le travail des femmes chefs de famille dans la problématique des mauvais traitements.

De toutes les variables utilisées dans les recherches pour mesurer la monoparentalité, le taux de familles monoparentales est l'indicateur le plus simple. D'autres variables permettront de distinguer l'influence de l'âge des familles du secteur.

■ *Le taux de personnes ayant déménagé dans la dernière année*

L'intensité des mouvements de population rend peu favorable l'établissement de contacts sociaux. Les variables utilisées le plus fréquemment dans les recherches sont le pourcentage de familles vivant dans leur domicile depuis moins d'un an (Garbarino et Crouter 1978, Zuravin 1989, Chamberland et Beaudry 1989, Chamberland, Bouchard et Beaudry 1986, 1988) et le pourcentage de familles vivant dans leur domicile depuis moins de 5 ans (Garbarino et Kostelny 1992, Garbarino 1976).

Pour refléter les milieux peu favorables à l'établissement de contacts sociaux, certains auteurs utilisent aussi le pourcentage de maisons unifamiliales (Garbarino et Crouter 1978, Zuravin 1989). Cette variable, qui est pertinente dans les recherches américaines comme indicateur d'une structure de logements favorisant la distance sociale, prend cependant un tout autre sens en contexte québécois. En effet, le pourcentage de maisons unifamiliales est ici fortement associé à l'aisance matérielle et ne peut être interprété dans les mêmes termes qu'aux États-Unis. Des vérifications préliminaires démontrent d'ailleurs que, dans la région de Montréal, le pourcentage de maisons unifamiliales est relié au statut socio-économique élevé des secteurs (0,6422), est négativement associé au pourcentage de familles sous le seuil de la pauvreté (-0,6791) et au pourcentage de familles monoparentales (-0,5565), et positivement associé au pourcentage des ménages les plus riches (0,6869). Les mêmes données démontrent d'ailleurs que le pourcentage de maisons unifamiliales est, en toute logique, faiblement, mais négativement associée aux taux de négligence (-0,3439), d'abus physique (-0,1921) et d'abus sexuel (-0,2153). Nous ne retiendrons donc pas cette variable.

Il faut noter que dans les recherches américaines, le pourcentage de logements vacants est aussi utilisé (Garbarino et Crouter 1978, Zuravin 1989), mais il ne peut être retenu ici, car cette donnée n'est pas recueillie par Statistique Canada.

### 3.5.2.2 Les variables exploratoires

Deux groupes de variables sont ajoutés afin de définir des situations propices à l'augmentation du risque de mauvais traitements en général ou de certaines formes de mauvais traitements en particulier.

■ *L'indice de cycle de vie de la population des secteurs (Renaud, Mayer et Lebeau 1996)*

Les indices de cycle de vie des secteurs permettent de tenir compte du caractère familial ou non des quartiers et donc de la possibilité d'interactions et d'entraide entre les familles. L'indice de cycle de vie traduit l'étape à laquelle se trouve le quartier dans son évolution cyclique et permet de distinguer les jeunes familles des familles d'enfants plus vieux ou des secteurs comportant surtout des adultes d'âge mûr. Cette dimension est reflétée dans certaines recherches par le nombre moyen d'enfants par secteur (Chamberland, Bouchard et Beaudry 1986, 1988) ou par le nombre moyen de familles par secteur (Chamberland, Bouchard et Beaudry 1986, 1988). Il apparaît cependant plus précis de situer l'âge de la population du secteur.

L'indice a été élaboré à partir du facteur de cycle de vie qui est issu de l'écologie factorielle des populations en région urbaine. Il est basé sur la composition des âges des résidents des secteurs et définit l'étape du cycle de vie de chacun des secteurs en fonction de sa position sur une horloge imaginaire. En effet, le cycle de vie des secteurs peut être représenté par une aiguille qui tourne sur une horloge et qui indique le passage des secteurs les plus jeunes aux secteurs les plus vieux, puis qui amorce le recommencement du cycle. Le point 0 de l'indice correspond à une surreprésentation des groupes d'âge 25-34 ans et 0-6 ans (jeunes familles) et une sous-représentation des âges de fin de cycle (65 ans et plus, enfants à la maison de 25 ans et plus) (Renaud, Mayer et Lebeau 1996, p.61).

L'indice de cycle de vie a été complété par un indice de concentration des populations jeunes ou vieilles qui traduit le niveau d'homogénéité du secteur sur son cycle de vie en reflétant le niveau de concentration des groupes d'âge identifiés par l'indice de cycle de

vie. Cette variable complète la première et permet de refléter l'intensité du caractère familial indiquée (Renaud, Mayer et Lebeau 1996, p.61-63).

À partir de l'indice de cycle de vie et de l'indice de concentration des populations jeunes ou vieilles, nous avons créé quatre variables binaires (valeur 0 ou 1) selon que le secteur se classait sur le cycle de vie comme très jeune (valeur de l'angle entre 0 et 45), jeune (entre 45,1 et 135), intermédiaire (entre 135,1 et 225) ou très vieux (entre 315 et 360) avec un niveau d'homogénéité fort ou moyen (indice de distance plus grand que 0,85). Afin d'éviter la saturation, nous avons soustrait de l'analyse la catégorie de cycle de vie la moins significative pour les problématiques concernant les jeunes. Considérant le phénomène cyclique que reflète l'indice de cycle de vie, nous avons éliminé la catégorie « vieux » plutôt que la catégorie « très vieux » parce que cette dernière, se situant à la fin du cycle du vieillissement des secteurs, annonce aussi le début du cycle de rajeunissement.

■ *La diversité ethnique : le pourcentage d'immigrants ou le pourcentage d'allophones*

Une forte hétérogénéité ethnique dans un secteur suscite un contexte de diversité culturelle qui est probablement peu propice à l'établissement de contacts sociaux et de réseaux d'entraide. Une recherche réalisée dans les régions québécoises de Laurentides-Lanaudière et de Chaudière-Appalaches identifie une relation entre le pourcentage d'allophones selon la langue parlée et le taux de mauvais traitements (Bouchard, LeBossé et Dumont 1995). Une recherche montréalaise démontre aussi que les districts à forte immigration présentent de forts taux de prise en charge pour mauvais traitements, malgré un faible taux de monoparentalité (Bouchard, Beaudry et Chamberland 1982). Les auteurs suggèrent que l'adaptation à une nouvelle culture et l'isolement de leur communauté culturelle d'origine constituent des sources de tension très fortes pour les familles.

La variable ethnique est peu utilisée dans les recherches écologiques. Dans les recherches américaines, elle se présente sous la forme rudimentaire du pourcentage de Noirs (Zuravin 1986), du pourcentage de *African-American* (Garbarino et Kostelny 1992), du pourcentage d'Espagnols (Garbarino et Kostelny 1992).

Certains auteurs soulignent la nécessité d'études plus poussées sur le facteur ethnique tout en reconnaissant la difficulté de l'entreprise (Hampton 1987, Garbarino et Ebata 1983). Il apparaît difficile de distinguer l'impact de l'identité ethnique de l'impact du statut socio-économique sur le taux de mauvais traitements considérant l'association fréquemment observée entre les deux variables. De même, l'impact de l'ethnie peut différer selon la répartition spatiale des groupes : le niveau de concentration des groupes ethniques, leur statut minoritaire ou majoritaire dans le secteur peuvent exercer des influences variables sur le risque de mauvais traitements à l'endroit des enfants en créant des climats plus ou moins favorables à l'exercice des responsabilités parentales.

Les variables ethniques retenues visent uniquement à refléter la diversité ethnique des secteurs, soit la variété des groupes ethniques qui risque de constituer un obstacle au développement de réseau d'entraide.

Trois variables reflétant la diversité ethnique sont sélectionnées à titre exploratoire. Comme elles sont forcément fortement reliées entre elles, l'analyse de leur relation avec les taux de mauvais traitements permettra de choisir la plus pertinente. Ce sont donc :

- *Le pourcentage d'immigrants et le pourcentage d'immigrants récents*

Le pourcentage d'individus dont le pays d'origine n'est pas le Canada et le pourcentage d'immigrants arrivés au pays depuis 1988 visent à identifier le volume d'habitants du secteur qui risquent d'être moins intégrés dans la culture québécoise et ses réseaux de ressources formelles.

- *Le pourcentage d'allophones selon la langue d'usage*

L'utilisation d'une langue autre que l'anglais ou le français à la maison peut aussi être significative d'une diversité ethnique et d'une distance culturelle, même si les communautés ethniques ne sont pas immigrantes.

### 3.6 TECHNIQUE D'ANALYSE

L'analyse de régression multiple est une méthode d'analyse permettant d'évaluer les contributions spécifiques et communes de plusieurs variables indépendantes à l'explication de la variance d'une variable dépendante (Pedhazur 1982, p. 5). Cette technique d'analyse est un instrument utile pour vérifier ou développer des théories concernant des phénomènes complexes reliées à un ensemble de variables avec lesquelles ils entretiennent des relations.

L'analyse de régression multiple par hiérarchie (stepwise), qui définit des étapes d'entrée des données dans l'analyse, est la méthode la plus utilisée dans les recherches écologiques (Zuravin 1995, 1989 et 1986, Garbarino et Kostelny 1992, Garbarino et Crouter 1978, Garbarino 1976, Chamberland, Bouchard et Beaudry 1986 et 1988). Elle permet effectivement de vérifier l'hypothèse écologique principale qui suggère une explication des taux de mauvais traitements en deux étapes : ils seraient imputables en premier lieu au niveau de pauvreté économique des secteurs et, en second lieu, à leur niveau de pauvreté sociale. Ainsi, les secteurs défavorisés économiquement devraient avoir des taux de mauvais traitements plus élevés mais, parmi ceux-ci, la pauvreté ou la richesse sociale devrait faire varier significativement ces taux.

Cette approche correspond à la double notion de « risque élevé » de Garbarino :

« The statistical technique of multiple regression analysis was used to illuminate two meanings of high risk (Garbarino & Crouter 1978). The first meaning of high risk refers to areas with a high absolute rate of child maltreatment (based on cases per unit of population). In this sense, concentrations of socioeconomically distressed families are most likely to be at high risk for child maltreatment....It is a second meaning of high risk that is of greatest relevance here, however. High risk can also be taken to mean that an area has a higher rate of child maltreatment *that would be predicted knowing its socioeconomic character*. Thus two areas with similar socioeconomic profiles may have very different rates of child maltreatment.

In this sense, one is "high risk" while the other is "low risk" although both may have higher rates of child maltreatment than other, more affluent areas. » (Garbarino et Kostelny 1992, p. 456).

Cette approche implique que l'analyse considère, en premier lieu, la part d'explication de la variance des taux de mauvais traitements qui est imputable aux caractéristiques socio-économiques et, en deuxième lieu, la part, dans ce qui reste à expliquer, de ce qui est imputable aux caractéristiques sociales.

### **3.7 LIMITES DE LA RECHERCHE**

Les limites de cette recherche sont de plusieurs ordres.

En premier lieu, il faut souligner la relativité du concept de mauvais traitements. En effet, les mauvais traitements reposent sur des jugements culturellement et temporellement définis concernant les traitements qui sont inacceptables à l'égard des enfants. Nous avons démontré que ces jugements sont reliés aux valeurs et aux conceptions de la société québécoise actuelle et qui sont définies dans la Loi de la protection de la jeunesse du Québec.

En deuxième lieu, il est important de noter que les signalements retenus de mauvais traitements ne couvrent pas l'ensemble des mauvais traitements qui surviennent sur le territoire, considérant la définition légale qui est donnée aux mauvais traitements. En effet, il est probable qu'une proportion inconnue de situations n'est pas détectée. Les situations de mauvais traitements qui font l'objet de l'étude sont traitées comme une population de cas, et non pas comme un échantillon de l'ensemble des situations de mauvais traitements.

En troisième lieu, les signalements retenus de mauvais traitements découlent d'une sélection des cas par l'environnement qui signale et par les travailleurs sociaux qui évaluent la pertinence du signalement. Il est possible que certains environnements signalent davantage et que certains types de signalements soient davantage retenus à cause du motif de signalement ou des caractéristiques des familles signalées. Malgré les efforts des Directions de la protection de la jeunesse pour uniformiser les critères d'évaluation des signalements, les valeurs personnelles des intervenants peuvent influencer leur évaluation.

Enfin, la recherche implique des analyses quantitatives sur des agrégats qui ne tiennent pas compte du vécu des personnes, du climat des quartiers ou des processus en cause, données accessibles uniquement par l'analyse qualitative.

#### **4. RÉSULTATS DE L'ANALYSE**

L'analyse est effectuée sur les données concernant les taux d'enfants signalés pour négligence, abus physique ou abus sexuel dans les secteurs de recensement de l'île de Montréal et de Laval pendant les années 1991-1992 et 1992-1993. Ces données sont mises en relation avec les statistiques du recensement de 1991 décrivant les caractéristiques de la population des secteurs et avec des indices créés à partir de ces statistiques.

En premier lieu, est présentée une description des données sur les signalements retenus. Cette analyse offre des informations inédites pour le territoire montréalais, car elles constituent les premières sorties des nouveaux systèmes informatiques des deux Centres jeunesse responsables des services sur ce territoire. Elle permet de décrire la répartition des motifs des signalements retenus en fonction des alinéas de l'article 38, leur distribution selon les Centres jeunesse responsables, l'incidence des juxtapositions de motifs de signalements, la fréquence des répétitions des mêmes signalements, la répartition des enfants selon les trois formes de mauvais traitements retenues pour notre étude et les taux calculés pour chacune de ces formes dans les secteurs de recensement de l'île de Montréal et de Laval. En second lieu, des analyses préliminaires permettent de clarifier les liens entre les variables indépendantes. En troisième lieu, les relations entre les variables socio-économiques et les différents taux de mauvais traitements sont analysées en fonction des hypothèses et des questions exploratoires concernant le lien entre les conditions de vie et le risque de mauvais traitements à l'égard des enfants. Enfin, les hypothèses qui découlent de l'approche écologique sont testées en effectuant l'analyse de régression multiple hiérarchique entre les caractéristiques de la population des secteurs et les divers taux de mauvais traitements à l'endroit des enfants sur le territoire de l'île de Montréal et de Laval.

#### 4.1 DESCRIPTION DES DONNÉES ET DE LEUR TRAITEMENT

Les bases de données sont fournies par les Centres jeunesse de Montréal et les Centres jeunesse Batshaw. Chacun de ces deux organismes comporte une Direction de la protection de la jeunesse responsable de recevoir et traiter les signalements en vertu de la Loi de la protection de la jeunesse sur le territoire de l'île de Montréal. Les Centres jeunesse de Montréal doivent desservir la population francophone et allophone, et les Centres jeunesse Batshaw la population anglophone. Les données sur les signalements de Laval proviennent aussi de ces deux organismes qui les ont récupérées des centres de services sociaux qui oeuvraient avant 1993 sur ce territoire, soit le Centre de services sociaux du Montréal métropolitain, le Centre de services sociaux Ville-Marie et le Centre de services sociaux juif à la famille.

Les fichiers en provenance des deux organismes comportent les informations suivantes :

- ◇ Numéro de signalement
- ◇ Alinéa de l'article 38 (motif du signalement) coté de *a* à *h*
- ◇ Priorité d'intervention (cotée de 1 à 3)
- ◇ Date du signalement
- ◇ Numéro du bénéficiaire (enfant)
- ◇ Code postal du responsable légal de l'enfant

Rappelons que les alinéas *a* à *h* de l'article 38 de la Loi de la protection de la jeunesse désignent les situations suivantes<sup>27</sup> :

---

<sup>27</sup> Le libellé de l'article 38 de la Loi de la protection de la jeunesse, dans la version qui était utilisée entre 1991 et 1993, se trouve en annexe (une révision de la loi a eu lieu en 1994).

- 38a : abandon
- 38b : menace au développement mental et affectif par isolement ou rejet affectif
- 38c : santé physique menacée par absence de soins appropriés
- 38d : privation injustifiée de conditions matérielles d'existence
- 38e : danger moral ou physique causé par le comportement ou le mode de vie du gardien
- 38f : exploitation (mendicité, spectacles)
- 38gp : abus physique
- 38gs : abus sexuel
- 38h : troubles de comportement

Les fichiers comportent donc l'information nécessaire pour distinguer les enfants qui font l'objet d'un signalement unique, donc justifié par un seul motif (par exemple, un signalement d'abus physique), de ceux qui font l'objet de plusieurs signalements pour le même motif (par exemple, deux signalements d'abus physique), de ceux qui font l'objet de signalements pour plus d'un motif (par exemple, un signalement d'abus physique et un signalement d'abus sexuel).

Le traitement des données permet d'éliminer la duplication des cas en établissant un lien entre les numéros de signalement qui désignent un incident et les numéros de bénéficiaire qui correspond à l'enfant signalé. Les données fournies par numéro de signalement sont regroupées sous les numéros de bénéficiaire afin d'identifier, pour chacun des enfants, le nombre et les motifs de signalements dont il est l'objet dans les deux années à l'étude. Les cas visés par l'étude concernent les enfants victimes d'abus physique, d'abus sexuel ou de négligence. Les cas d'enfants qui sont l'objet d'un ou de plusieurs signalements pour l'un de ces motifs sont donc sélectionnés pour l'analyse.

Quatre variables sont ainsi construites :

- ◇ Négligence : un signalement ou plus selon les articles 38b, c, d ou e dans les deux années à l'étude.
- ◇ Abus physique : un signalement ou plus selon l'article 38gp dans les deux années à l'étude.
- ◇ Abus sexuel : un signalement ou plus selon l'article 38gs dans les deux années à l'étude.
- ◇ Mauvais traitements : un signalement ou plus, dans les deux années à l'étude, de négligence, d'abus physique ou d'abus sexuel.

Une jonction de fichiers permet de traduire les numéros de codes postaux en numéros de secteurs de recensement dans l'ensemble du Québec afin d'identifier le secteur de résidence du responsable légal de chacun des enfants sur le territoire de l'île de Montréal et de Laval<sup>28</sup>. Le responsable légal est généralement le père ou la mère de l'enfant, exceptionnellement un tuteur.

#### **4.1.1 Les volumes de signalements retenus et d'enfants signalés**

L'information initiale porte sur 11 585 signalements, mais parmi ceux-ci, 814 ne peuvent être localisés, 414 parce qu'ils ne sont associés à aucun code postal, et 400 parce que leur code postal ne correspond pas à un numéro de secteur. Les 10 771 signalements localisés concernent 9 413 enfants ayant fait l'objet d'un signalement retenu par le Centre jeunesse responsable en fonction de l'un ou l'autre des alinéas de

---

28 Cette adresse est automatiquement remplacée, quand il y a déménagement, par la nouvelle adresse. Il est donc possible que, dans certains cas, le secteur de résidence ne soit pas le secteur original. Ces cas risquent cependant d'être en nombre limité car la saisie des données est faite moins de deux ans après leur enregistrement initial.

l'article 38 pendant les années 1991-1992 et 1992-1993. Ces 9 413 enfants font l'objet de 9 982 signalements de motifs (alinéas) différents.

#### 4.1.2 La répartition des motifs de signalement

Ainsi, 9 413 enfants font l'objet de 9 982 signalements de motifs différents pendant les deux années à l'étude. Parmi ces 9 982 motifs de signalements, certains portent sur l'un ou l'autre des trois motifs retenus, soit la négligence (38b, c, d ou e), l'abus physique (38gp) et l'abus sexuel (38gs) ; les autres portent sur des alinéas de l'article 38 reliées à l'abandon (38a), l'exploitation (38f) ou les troubles de comportement (38h).

La répartition des motifs de signalement retenu est présentée au tableau 2.

**Tableau 2 – Motifs des signalements retenus<sup>29</sup>**  
**Centres jeunesse de Montréal et Batshaw**  
**1991-1993**

Alinéa LPJ	Nombre de signalements	%
38a (abandon)	530	5,3
38b /isolement, rejet	162 /	
38c /soins	120 /	
38d /privations mat.	139 /	
38e /danger moral et physique	4 111 /	
38b, c, d, e (négligence)	4 532	45,4
38f (exploitation)	5	0,1
38gp (abus physique)	1 623	16,3
38gs (abus sexuel)	1 032	10,3
38h (troubles de comportement)	2 260	22,6
<b>TOTAL</b>	<b>9 982</b>	<b>100</b>

29 Le libellé de l'article 38 de la Loi de la protection de la jeunesse, dans la version qui était utilisée entre 1991 et 1993, se trouve en annexe (une révision de la loi a eu lieu en 1994).

Les signalements de négligence représentent la proportion la plus grande des signalements enregistrés (45,4 %), suivis des signalements pour troubles de comportement (22,6 %), des signalements pour abus physique (16,3 %) et des signalements pour abus sexuel (10,3 %).

#### 4.1.3 La répartition des motifs de signalements selon les Centres jeunesse responsables

La répartition des 9 982 motifs de signalements entre les Centres jeunesse de Montréal et les Centres jeunesse Batshaw est présentée au tableau 3 :

**Tableau 3 - Motifs des signalements retenus  
selon les Centres jeunesse responsables<sup>30</sup>  
Centres jeunesse de Montréal et Batshaw  
1991-1993**

Alinéa	Les Centres jeunesse de Montréal		Les Centres jeunesse Batshaw		Total
	Nombre	%	Nombre	%	
38a (abandon)	370	4,7	160	7,4	530
38b /isolement	121	1,5	41	1,9	162
38c /soins	73	0,9	47	2,2	120
38d /privations	85	1,1	54	2,5	139
38e /danger	3 216	41,1	895	41,4	4 111
38b, c, d /négligence	3 495	44,7	1 037	47,9	4 532
38f (exploitation)	2	0,1	3	0,1	5
38gs (abus sexuel)	896	11,5	136	6,3	1 032
38gp (abus physique)	1 196	15,3	427	19,7	1 623
38h (troubles de comportement)	1 859	23,8	401	18,5	2 260
<b>TOTAL</b>	<b>7 818</b>	<b>100</b>	<b>2 164</b>	<b>100</b>	<b>9 982</b>

30 Le libellé de l'article 38 de la Loi de la protection de la jeunesse, dans la version qui était utilisée entre 1991 et 1993, se trouve en annexe (une révision de la loi a eu lieu en 1994).

Les Centres jeunesse Batshaw ont fourni 21,7 % des cas (2 164/9 982) et les Centres jeunesse de Montréal 78,3 %. Le test du  $\chi^2$  est significatif ( $\chi^2 = 158,905$ ,  $df = 8$ ,  $p < .0001$ ) comme il était prévisible considérant les effectifs importants du tableau.

La répartition des motifs de signalement est pourtant assez semblable dans les deux organismes. Les différences sont, en fait, de peu d'ampleur : les Centres jeunesse Batshaw comportent une proportion légèrement plus élevée de cas d'abus physique (19,7 contre 15,3) et de négligence (47,9 contre 44,7) et les Centres jeunesse de Montréal comportent une proportion légèrement plus élevée de cas d'abus sexuel (11,5 contre 6,3) et de troubles de comportement (23,8 contre 18,5). Le coefficient de dissimilarité entre les deux distributions s'élève à 10,5; il suffirait donc de déplacer 10,5 % des effectifs au sein de l'un ou l'autre des organismes pour rendre sa distribution identique à celle de l'autre organisme.

#### **4.1.4 Les couples de signalements motivés par plus d'un alinéa**

Le tableau 4 présente le volume des couples de signalements qui sont justifiés par plus d'un alinéa. Les diagonales identifient les signalements portant sur un seul alinéa, quel que soit le nombre de répétitions éventuelles de ce signalement. Le reste du tableau identifie l'incidence des jumelages entre les alinéas.

**Tableau 4 – Répartition des signalements  
et des couples de signalements portant sur plus d'un alinéa  
Centres jeunesse de Montréal et Batshaw  
1991-1993<sup>31</sup>**

Alinéa	Alinéa								
	a	b	c	d	e	f	gp	gs	h
a	530	3	1	4	66	0	12	6	37
b		162	2	0	18	0	10	6	10
c			120	3	35	0	10	3	2
d				139	50	1	8	2	2
e					4 111	0	176	84	111
f						5	0	0	0
gp							1 623	33	83
gs								1 032	32
h									2 260

Pour évaluer la fréquence de la juxtaposition des motifs de signalements, nous divisons les effectifs par le nombre d'enfants concernés, soit 9 413, et nous multiplions le résultat par 1 000, compte tenu des très faibles pourcentages obtenus. Nous obtenons ainsi le taux d'enfants (sur 1 000) qui ont fait l'objet d'un signalement ou d'un couple de signalement pour chaque alinéa.

31 Notons que le tableau inclut des duplications dans la mesure où les signalements peuvent porter sur plus de deux alinéas. L'existence d'un couple n'exclut pas la possibilité d'un triplet qui sera alors comptabilisé comme plusieurs couples (ex. Un signalement regroupant les alinéas a+b+c sera comptabilisé une fois comme a+b, une fois comme a+c et une fois comme b+c). C'est ainsi que le tableau identifie 10 792 signalements ou couples de signalements.

**Tableau 5 – Répartition du taux d'enfants sur 1000 ayant fait l'objet d'un signalement ou d'un couple de signalements selon les alinéas Centres jeunesse de Montréal et Batshaw 1991-1993**

Alinéa	Alinéa								
	a	b	c	d	e	f	gp	gs	h
a	56,3	0,3	0,1	0,4	7,0	0,0	1,3	0,6	3,9
b		17,2	0,2	0,0	1,9	0,0	1,1	0,6	1,1
c			12,7	0,3	3,7	0,0	1,1	0,3	0,2
d				14,8	5,3	0,1	0,8	0,2	0,2
e					436,7	0,0	18,7	8,9	11,8
f						0,5	0,0	0,0	0,0
gp							172,4	3,5	8,8
gs								109,6	3,4
h									240,1

Les 9 413 enfants ont généralement fait l'objet d'un ou de plusieurs signalements justifiés par un seul motif. Les motifs uniques sont, par ordre d'importance :

- ◇ le danger moral ou physique : alinéa 38e, 436,7 ‰ enfants
- ◇ les troubles de comportement : alinéa 38h, 240,1 ‰ enfants
- ◇ l'abus physique : alinéa 38gp, 172,4 ‰ enfants
- ◇ l'abus sexuel : alinéa 38gs, 109,6 ‰ enfants
- ◇ l'abandon : alinéa 38a, 56,3 ‰ enfants
- ◇ la menace au développement mental et affectif, alinéa 38b, 17,2 ‰ enfants
- ◇ la privation de conditions matérielles d'existence, alinéa 38d, 14,8 ‰ enfants
- ◇ la menace à la santé physique, alinéa 38c, 12,7 ‰ enfants
- ◇ l'exploitation, alinéa 38f, 0,5 ‰ enfants

Les juxtapositions de motifs de signalements sont peu courantes. Les incidences les plus fréquentes concernent trois couples incluant le danger moral et physique, qui constitue



Les  $\chi^2$  sont dans presque tous les cas significatifs<sup>32</sup> et sont particulièrement élevés pour les couples unissant l'alinéa 38e (danger moral et physique) concerné par la problématique de la négligence et les alinéas 38gp concernant l'abus physique ( $\chi^2 = 1602,1$ , dl = 1, seuil = 0,000,  $\phi = 0,41$ ), 38gs concernant l'abus sexuel ( $\chi^2 = 1193,5$ , dl = 1, s = 0,000,  $\phi = 0,36$ ) et 38h concernant les troubles de comportement ( $\chi^2 = 3110,0$ , dl = 1, s = 0,000,  $\phi = 0,57$ ). On constate donc que les problématiques concernées par l'étude, soit la négligence, l'abus sexuel et l'abus physique, ne se juxtaposent pas dans les données.

Cette constatation n'implique pas nécessairement que les trois formes de mauvais traitements ne se juxtaposent pas dans la vie des enfants. Elle signifie simplement que les signalements retenus sont généralement associés à un seul alinéa et que l'on ne peut distinguer de tendance au regroupement de certains alinéas entre eux. Au contraire, les alinéas ont moins tendance à se regrouper que ce que l'on pourrait attendre d'une distribution au hasard. On peut interpréter cette observation comme un effet de la classification opérée au Service de réception et de traitement des signalements de la Direction de la protection de la jeunesse qui peut se centrer sur la dimension principale de l'incident rapporté. On peut aussi l'interpréter comme le résultat de l'analyse du signalant qui peut simplifier la situation décrite pour privilégier l'aspect jugé le plus important. On peut aussi l'interpréter comme découlant de l'étape du traitement des cas que constitue la rétention d'un signalement : à cette étape, la manifestation la plus évidente du problème est identifiée, mais non les autres dimensions éventuelles qui ne deviendront visibles que lors de l'évaluation plus en profondeur de la situation.

---

32 La valeur du  $\chi^2$  pour 1 degré de liberté est de 3,84 au seuil de 0,5 et de 6,63 au seuil de 0,1). Les couples non significatifs impliquent l'alinéa f désignant l'exploitation (a+f, b+f, b+c, f+gp, f+gs) de même que les couples b+c et b+d.

#### 4.1.5 Les répétitions de signalements selon les alinéas

Un enfant peut être signalé en fonction de plus d'un alinéa de l'article 38, mais il peut aussi être signalé plus d'une fois pour le même alinéa. Au tableau 7 est présenté le nombre de fois que les signalements sont répétés pour le même alinéa.

**Tableau 7 – Nombre de répétitions du signalement selon le motif  
Centres jeunesse de Montréal et Batshaw  
1991-1993**

Alinéa	Nombre de fois						TOTAL
	1	2	3	4	5	6	
38a (abandon)	506	23	1	0	0	0	530
38b (isolement)	160	2	0	0	0	0	162
38c (soins)	114	4	2	0	0	0	120
38d (privations)	138	1	0	0	0	0	139
38e (danger)	3 549	441	93	17	8	3	4 111
38f (exploitation)	5	0	0	0	0	0	5
38gp (abus physique)	1 506	107	8	1	1	0	1 623
38gs (abus sexuel)	969	57	6	0	0	0	1 032
38h (troubles de comportement)	1 942	277	33	6	2	0	2 260

Les signalements selon certains alinéas ont plus de risque d'être répétés<sup>33</sup> : ce sont tout particulièrement les articles 38e (danger moral ou physique), 38gp (abus physique) et 38h (troubles de comportement) qui font le plus souvent l'objet d'une répétition.

Rappelons qu'il s'agit ici de signalements retenus : ainsi, certains enfants sont signalés par plusieurs sources ou à différents moments et tous ces signalements sont retenus comme valables. Cette répétition de l'alerte de l'entourage de l'enfant ou des

<sup>33</sup> Nous ne tenons pas compte ici de la répétition du signalement pour un autre motif.

professionnels qui entrent en contact avec lui soulève la question de son interprétation. Peut-on la considérer comme la manifestation d'une préoccupation des milieux de vie à l'égard du bien-être des enfants qui suscite une mobilisation importante quand une situation inquiétante survient? Doit-on plutôt l'interpréter comme la manifestation d'un faible impact des interventions devant des situations difficiles qui se maintiennent et continuent en conséquence d'alarmer le milieu? Ces questions qui dépassent le cadre de la présente analyse auraient avantage à être approfondies dans une recherche ultérieure.

#### **4.1.6 La répartition des enfants selon les formes de mauvais traitements retenues**

L'analyse s'est limitée aux alinéas concernés par les situations de mauvais traitements qui font l'objet de l'étude, soit la négligence, l'abus physique, l'abus sexuel et les mauvais traitements quel que soit le motif. Elle a aussi distingué entre les enfants et les motifs de signalement de façon à constituer les données de base de la recherche. Il est en effet nécessaire d'identifier le nombre d'enfants différents concernés par les signalements retenus afin d'établir les taux des trois formes de mauvais traitements dans les secteurs de recensement de l'île de Montréal et de Laval.

Le tableau 8 identifie le nombre d'enfants différents visés par ces signalements dans les secteurs de recensement de la région métropolitaine de Montréal et, plus spécifiquement, sur l'île de Montréal et l'île Jésus (Laval). Ces données permettent une duplication d'enfants dans la mesure où certains d'entre eux peuvent être identifiés à la fois comme négligés dans la constitution du taux de négligence et comme abusés physiquement dans la constitution du taux d'abus physique. Comme l'analyse porte sur des données agrégées, soit les taux d'incidence par secteur, et non sur les situations individuelles des enfants victimes, cette duplication est justifiée et même nécessaire : il ne s'agit pas de comprendre la situation d'un enfant, mais bien le milieu de vie que constitue le secteur de résidence comme contexte d'émergence de chaque forme de

mauvais traitements. Le taux de mauvais traitements sans distinction de motif élimine cependant toute possibilité de duplication et permet d'évaluer son ampleur<sup>34</sup>.

Au tableau 8 est présentée la répartition des enfants selon le type de mauvais traitements signalé dans les secteurs de la région métropolitaine de Montréal et, plus spécifiquement, dans ceux de l'île de Montréal et Laval.

**Tableau 8 – Nombre d'enfants dont le signalement a été retenu  
par catégorie de mauvais traitements  
Région de Montréal, île de Montréal et Laval  
1991-1993**

Type de mauvais traitements	Région de Montréal		Île de Montréal et Laval	
	Nombre	%	Nombre	%
Négligence (38b, c, d, e)	4 057	65,0	3 920	64,7
Abus physique (38gp)	1 527	24,5	1 504	24,8
Abus sexuel (38gs)	960	15,4	926	15,3
<b>TOTAL</b>	<b>6 544</b>		<b>6 350</b>	
Une forme ou plus de mauvais traitements	6 245	100	6 063	100
Nombre de secteurs de recensement concernés	738		563	

La restriction du territoire à l'île de Montréal et à Laval réduit le nombre d'enfants de l'étude en éliminant ceux dont la résidence ou celle de leur tuteur légal se trouve à l'extérieur de cette zone. Les autres régions sont théoriquement desservies par d'autres organismes, mais on peut comprendre que le lieu de résidence de certains d'enfants ne respecte pas la règle générale. Ainsi, les Centres jeunesse Batshaw offrent des services à

34 Rappelons que l'analyse a démontré que les juxtapositions de motifs de signalements sont exceptionnelles. Le tableau permet de constater que seulement 4,7 % des enfants se trouvent comptabilisés plus d'une fois dans la construction des taux de négligence, d'abus physique et d'abus sexuel sur l'île de Montréal et à Laval.

respecte pas la règle générale. Ainsi, les Centres jeunesse Batshaw offrent des services à la population anglophone et, par cette particularité, sont amenés à desservir des familles qui habitent en dehors de leur région administrative. De même, il arrive que le parent légalement responsable de l'enfant habite en dehors de la région desservie même si l'enfant se trouve dans cette région. Enfin, il est possible qu'un enfant dont les parents ont déménagé soit maintenu sous la protection du centre qui l'a accueilli initialement par souci de continuité.

L'analyse des contextes écologiques des mauvais traitements s'appuiera donc sur 3 920 cas pour la négligence, 1 504 cas pour l'abus physique et 926 cas pour l'abus sexuel. Dans le cas de l'analyse des mauvais traitements en général, l'analyse tiendra compte des 6 063 enfants qui ont fait l'objet d'un signalement de négligence ou d'abus physique ou d'abus sexuel. Il existe des enfants dont le signalement a été retenu dans 642 des 738 secteurs de recensement de la région métropolitaine de Montréal, et dans 544 des 563 secteurs de recensement habités de l'île de Montréal et de Laval.

Des 563 secteurs de recensement habités de l'île de Montréal et de Laval, 495 se trouvent sur l'île de Montréal et 68 à Laval. En plus de ceux-ci, 10 secteurs représentent des zones inhabitées occupées par des parcs, des installations commerciales ou sportives <sup>35</sup>.

Le nombre moyen de cas par secteur habité s'élève donc à 6,96 pour la négligence (3 920 cas répartis en 563 secteurs), à 2,67 pour l'abus physique, (1 504 cas), de 1,65 pour l'abus sexuel (926 cas) et de 10,77 pour les mauvais traitements sans distinction de motif (6 063 cas).

---

35 Pour leur localisation, voir Renaud, Mayer et Lebeau 1996, p. 85.

#### **4.1.7 Les taux de mauvais traitements**

Des taux ont été calculés en divisant le volume d'enfants signalés dans le secteur pour chaque type de mauvais traitements par le volume d'enfants de 0 à 17 ans du secteur, tel que calculé au recensement de 1991, et en multipliant le tout par 1 000. Nous obtenons ainsi des taux de négligence, d'abus physique, d'abus sexuel et de mauvais traitements par 1 000 enfants dans chacun des secteurs.

Dans les 563 secteurs habités de l'île de Montréal et de Laval, les taux de négligence varient selon les secteurs de 0 à 120,0, pour une moyenne de 12,88 et un écart-type de 14,75. Ils sont nuls dans 11,2 % des secteurs (n=63). Parmi les secteurs qui comportent des taux de négligence, 25 % comportent des taux variant de 0,50 à 4,76, 25 % comportent des taux variant de 4,77 à 10,17, 25 % des taux de 10,18 à 18,54, et le dernier 25 % des taux de 18,55 à 120,0.

Les taux d'abus physique varient de 0 à 46,15 selon les secteurs, avec une moyenne de 3,99 et un écart-type de 4,88. Ils sont nuls dans 27,8 % de secteurs (n=157). Parmi les secteurs qui comportent des taux de signalement d'abus physique, 25 % comportent des taux variant de 0,63 à 2,60, 25 % de 2,61 à 4,26, 25 % de 4,27 à 6,81 et le dernier 25 % des taux de 6,82 à 46,15.

Les taux d'abus sexuel varient, pour leur part, de 0 à 30,77 selon les secteurs, pour une moyenne de 2,57 et un écart-type de 3,43. Ils sont nuls dans 37,9 % des secteurs (n=214). Parmi les secteurs qui comportent des taux de signalement d'abus sexuel, 25 % comportent des taux variant de 0,35 à 1,78, 25 % des taux variant de 1,79 à 3,28, 25 % des taux variant de 3,29 à 5,26 et le dernier 25 % des taux variant de 5,27 à 30,77.

Les taux de mauvais traitements varient selon les secteurs de 0 à 120,0, pour une moyenne de 18,70 et un écart-type de 17,70. Ils sont nuls dans 7,1 % des secteurs (n=40). Parmi les secteurs qui comportent des taux de signalement de mauvais traitements quel que soit le motif, 25 % en comportent de 0,63 à 8,22, 25 % de 8,23 à 14,77, 25 % de 14,78 à 25,12 et 25 % de 25,13 à 120,0.

Ces taux sont moins élevés que ceux qui sont obtenus dans les villes américaines. On peut par exemple comparer les taux montréalais à ceux qu'obtient Zuravin dans la ville de Baltimore (Zuravin 1986). À Baltimore, le taux de négligence calculé en fonction du nombre de familles (et non du nombre d'enfants) pour un an est en moyenne de 26 ‰ familles (contre 12,88 ‰ enfants dans la région de Montréal sur deux ans), avec une variation de 0 à 98 ‰ familles selon les secteurs (à Montréal, variation de 0 à 120 ‰ enfants) et un écart-type de 20 ‰ familles (à Montréal, 14,75 ‰ enfants). Les taux de mauvais traitements en général sont, chez Zuravin, en moyenne de 49 ‰ familles sur un an (contre 18,70 ‰ enfants dans la région de Montréal sur deux ans) avec une variation de 0 à 167 (contre 0 à 120 à Montréal) et un écart-type de 33 ‰ (17,70 à Montréal)<sup>36</sup>. Il est impossible de comparer les taux d'abus sexuel et d'abus physique signalés dans la région de Montréal aux taux américains, car aucune recherche ne distingue les taux d'abus sexuel des taux d'abus physique. Notons que cette comparaison avec les taux américains, malgré son intérêt, demeure boiteuse parce qu'elle ne s'appuie pas nécessairement sur une définition identique des cas de mauvais traitements.

## 4.2 ANALYSES PRÉLIMINAIRES

Afin de choisir les variables les plus pertinentes parmi les variables alternatives et à mieux comprendre les résultats de l'analyse de régression multiple hiérarchique, il est

---

36 On ne peut simplement diviser par deux les taux obtenus à Montréal sur deux ans afin de les comparer à ceux obtenus par Zuravin sur un an. En effet, le traitement de données a permis d'éliminer les duplications d'enfants qui auraient été signalés dans chacune des années.

nécessaire de vérifier les relations qu'entretiennent entre elles les variables indépendantes de même que la forme des relations existant entre les variables indépendantes et les variables dépendantes.

Rappelons que les variables indépendantes socio-économiques sont :

- ◇ Le pourcentage de familles dont le revenu se situe sous le seuil de la pauvreté
- ◇ Le pourcentage de familles avec des revenus de 70 000\$ et plus
- ◇ Le pourcentage d'adultes n'ayant qu'une scolarité primaire (moins de 9 ans)
- ◇ L'indice de statut socio-économique du secteur sous l'une ou l'autre de ses trois versions : la version linéaire (SSE) et ses deux versions exponentielles (SSE2 et SSE3), à comparer avec les trois variables précédentes.

et que les variables indépendantes d'ordre social sont :

- ◇ Le pourcentage de familles monoparentales
- ◇ Le pourcentage de personnes ayant déménagé dans la dernière année
- ◇ L'étape du cycle de vie de la population du secteur
- ◇ Le pourcentage d'immigrants (pays de naissance autre que le Canada)
- ◇ Le pourcentage d'immigrants récents (depuis 1988)
- ◇ Le pourcentage d'allophones (langue autre que le français ou l'anglais) selon la langue d'usage (l'une des trois variables ethniques devant être choisie).

Les données de la recherche ont été définies comme composant une population et non un échantillon. En effet, on ne peut considérer les signalements retenus de mauvais traitements à l'égard des enfants comme représentatifs de l'ensemble des mauvais traitements subis par les enfants sur le territoire. Ainsi, les coefficients de corrélations observés n'ont pas à être soumis à des tests de signification puisque ces tests visent à évaluer le pourcentage d'erreur auquel on s'expose en généralisant les observations faites au niveau d'un échantillon à toute la population dont il est tiré.

Par contre, les tests de signification évaluent le niveau d'intensité minimum à partir duquel une relation risque de ne pas être imputable au hasard. Il est donc possible, dans le cas de l'analyse actuelle, de détourner ces tests de leur fonction habituelle et de les utiliser comme point de repère quant aux niveaux d'intensité des coefficients de corrélation obtenus. Les seuils de signification sont donc fournis pour les tableaux suivants dans cet esprit, pour s'assurer que l'on ne retient pas de coefficient dont l'intensité pourrait être attribuable au hasard.

#### 4.2.1 Les relations entre les variables socio-économiques

Les variables socio-économiques sont fortement reliées entre elles. On constate, d'une part, que les trois variables utilisées dans les recherches écologiques, sont liées par des coefficients de corrélation de plus de 0,60 (tableau 9).

**Tableau 9 – Coefficients de corrélation simple entre les variables socio-économiques<sup>37</sup>**

Pourcentage	Pourcentage			Indice SSE version linéaire
	familles pauvres	familles riches	scolarité de - 9 ans	
Familles pauvres	1,000	-0,687**	0,6025**	0,795**
Familles riches		1,000	-0,759**	-0,909**
Scolarité de - 9 ans			1,000	0,889**
Indice SSE Version linéaire				1,000

37 Tous les coefficients du tableau sont significatifs à  $p < .01$ . Les coefficients de corrélation plus élevées que 0,108602 sont significatives à  $p < .01$ , et les corrélations plus élevées que 0,082825 sont significatives à  $p < .005$  ( $n=563$ ).

Ainsi, les secteurs comportant un fort pourcentage de familles pauvres, c'est-à-dire ayant des revenus situés sous le seuil de la pauvreté, ont fortement tendance à comporter une faible proportion de familles riches ayant des revenus de plus de 70 000 \$ ( $r = -0,687$ ), et une forte proportion de personnes de faible scolarité ( $r = 0,6025$ ). De même, un fort pourcentage de familles riches dans un secteur est associé à un faible pourcentage de personnes ayant une scolarité primaire ( $r = -0,759$ ).

L'indice de statut socio-économique, dans sa version linéaire, est aussi fortement associé aux trois variables généralement utilisées dans les recherches écologiques : il est à la fois relié au pourcentage de familles pauvres (0,795), au pourcentage de familles riches (-0,909) et au pourcentage de faiblement scolarisés (0,888). Le sens de ces coefficients de corrélations traduit le continuum de valeurs de l'indice qui varie de 0 à 10, 0 correspondant au statut le plus élevé et 10 au statut le plus bas.

On peut donc constater que l'indice de statut socio-économique, dans sa version linéaire, reflète très bien les trois variables socio-économiques utilisées dans les recherches écologiques. C'est même la variable qui est la plus fortement associée aux autres variables puisque ses coefficients de corrélation sont de plus de 0,79 avec chacune d'entre elles.

Si l'on compare les trois versions de l'indice, soit la version linéaire, la version exponentielle de base 2 (qui étale les valeurs de l'indice en doublant les distances à mesure que l'on descend dans l'échelle de statut), et la version exponentielle de base 3 (qui triple ces distances), on constate que, malgré de faibles variations, la version exponentielle de base 3 est la plus fortement reliée à la variable reflétant la pauvreté économique (soit le pourcentage de familles sous le seuil de la pauvreté,  $r = 0,891$ ) alors que la version linéaire est la plus reliée aux variables traduisant la richesse économique (soit le pourcentage de familles ayant un revenu de 70 000 \$ et plus) et le niveau de scolarité (soit le pourcentage de personnes n'ayant qu'une scolarité de niveau primaire) (tableau 10).

**Tableau 10 – Coefficients de corrélation simple  
entre les trois versions de l'indice de statut socio-économique  
et les autres variables socio-économiques <sup>38</sup>**

Pourcentage	Indice SSE version linéaire	Indice SSE2 version exponentielle base 2	Indice SSE3 version exponentielle base 3
Familles pauvres	0,795**	0,874**	0,891**
Familles riches	-0,909**	-0,849**	-0,824**
Scolarité de - 9 ans	0,889**	0,871**	0,859**

Ainsi, en faisant compter très lourdement les niveaux les plus bas du statut socio-économique des secteurs dans l'étalement des valeurs de l'indice (SSE3), on reflète davantage l'extrême pauvreté économique, soit la présence d'un fort pourcentage de familles dont les revenus se situent sous le seuil de la pauvreté. La version linéaire de l'indice traduit mieux cependant l'ensemble des niveaux de statut socio-économique des secteurs, soit les différents niveaux de richesse ou de pauvreté de même que la dimension sociale de la pauvreté ou de la richesse que constitue le niveau de scolarité des résidents. Il restera à vérifier les relations de ces variables avec les taux de mauvais traitements signalés.

#### 4.2.2 Les relations entre les variables sociales

Les variables sociales considérées comme traduisant les possibilités de support dans l'environnement des résidents des secteurs sont aussi, dans certains cas, interreliées.

Au tableau 11 est présentée la matrice de corrélation entre ces variables, à l'exclusion des étapes du cycle de vie qui font l'objet du tableau 12. On peut y observer une

---

38 \*\* =  $p < .01$ ; \* =  $p < .05$ .

relation entre le pourcentage de familles monoparentales et le pourcentage de personnes ayant déménagé dans la dernière année (0,51) de telle façon que les quartiers caractérisés par la monoparentalité sont aussi très souvent des quartiers à forts mouvements de population. On peut observer aussi une forte relation entre les diverses variables ethniques : les secteurs où se trouve un fort pourcentage d'allophones sont aussi souvent des quartiers à fort pourcentage d'immigrants (0,86) et à fort pourcentage d'immigrants récents (arrivés après 1988) (0,65). La plus forte relation de la langue d'usage « autre » dans les quartiers d'immigrants plutôt que dans les quartiers d'immigrants récents peut s'expliquer par la propension de certains immigrants de plus longue date à se regrouper dans les mêmes quartiers. On peut constater aussi la mobilité des immigrants récents par rapport aux immigrants de plus longue date : le pourcentage de déménagements récents est relié au pourcentage d'immigrants récents dans les secteurs ( $r=0,335$ ), mais non au pourcentage d'immigrants de toutes les époques d'immigration ( $r=-0,037$ ).

**Tableau 11 – Coefficients de corrélation simple entre des variables sociales<sup>39</sup>**

Pourcentage	Pourcentage				
	familles monoparentales	ayant déménagé	immigrants	immigrants récents	allophones
Familles monoparentales	1,000	0,511**	-0,131**	0,092*	0,006
Ayant déménagé		1,000	-0,037	0,335**	-0,016
Immigrants			1,000	0,7424**	0,860**
Immigrants récents				1,000	0,651**
Allophones					1,000

Les fortes relations entre les variables ethniques suggèrent que l'analyse retienne la plus significative, s'il en est une, à l'égard des taux de mauvais traitements. On peut aussi

39 \*\* =  $p < .01$ ; \* =  $p < .05$ .

Les fortes relations entre les variables ethniques suggèrent que l'analyse retienne la plus significative, s'il en est une, à l'égard des taux de mauvais traitements. On peut aussi remarquer que les variables ethniques ne sont pas reliées aux autres variables sociales telles le pourcentage de familles monoparentales et le pourcentage de déménagements récents (à l'exception du pourcentage d'immigrants récents qui est relié au pourcentage de déménagement récent, comme nous l'avons vu).

En ce qui concerne les relations entre les étapes du cycle de vie des secteurs et les autres variables sociales (tableau 12), on peut constater que, dans la plupart des cas, les relations sont faibles. La seule exception concerne les secteurs qui en sont au début de leur cycle de vie (étape du cycle de vie très jeune) : ces secteurs ont tendance à se caractériser par des mouvements de population plus intenses ( $r=0,4697$  avec le pourcentage de personnes ayant déménagé dans la dernière année) et, plus faiblement, par un pourcentage plus élevé de familles monoparentales ( $r=0,2784$ ) et d'immigrants récents ( $r=0,1721$ ).

**Tableau 12 – Coefficients de corrélation simple  
entre des variables sociales et les étapes de cycle de vie des secteurs <sup>40</sup>**

Pourcentage	Cycle de vie			
	très jeune	jeune	intermédiaire	très vieux
Familles monoparentales	0,2784**	-0,1075*	-0,2952**	0,0359
Ayant déménagé	0,4697**	-0,0221	-0,3201**	0,0689
Immigrants	-0,0219	-0,0679	0,0152	0,0077
Immigrants récents	0,1721**	-0,0206	-0,1381**	0,0729
Allophones	-0,0087	-0,0418	-0,0502	-0,0312

40 \*\* =  $p < .01$ ; \* =  $p < .05$ .

On peut penser que les secteurs qui sont situés au début du cycle de vie familiale, comportant une surreprésentation de très jeunes enfants, en sont aussi à l'étape du renouvellement de leur population, ce qui expliquerait les déménagements qui les caractérisent. La relation entre le cycle de vie très jeune et le pourcentage de familles monoparentales pourrait s'expliquer par l'incidence de monoparentalité des jeunes familles. Les secteurs très jeunes ont aussi tendance à abriter des immigrants récents.

Ces mêmes relations se répètent avec l'étape intermédiaire du cycle de vie, avec des coefficients plus faibles en ce qui concerne le pourcentage de déménagements et d'immigrants récents.

#### **4.2.3 Les relations entre les variables socio-économiques et les variables sociales**

Les variables socio-économiques sont en relation avec plusieurs des variables sociales. Au tableau 13 on peut constater que le pourcentage de familles monoparentales des secteurs est relié au statut socio-économique du secteur tel que mesuré à la fois par l'indice de statut socio-économique dans sa version linéaire ( $r=0,7030$ ), par le pourcentage de familles sous le seuil de la pauvreté ( $0,792$ ), par le pourcentage de familles riches ( $- 0,626$ ) et par le pourcentage de personnes ayant une scolarité primaire ( $r= 0,546$ ). La monoparentalité est donc fortement associée à la pauvreté sous toutes ses formes.

**Tableau 13 – Coefficients de corrélation simple  
entre des variables socio-économiques et des variables sociales <sup>41</sup>**

Pourcentage	Indice SSE	Pourcentage		
		familles pauvres	familles riches	scolarité de - 9 ans
Familles monoparentales	0,703**	0,792**	-0,626**	0,546**
Ayant déménagé	0,373**	0,631**	-0,399**	0,105*
Immigrants	-0,091*	0,136**	0,088*	-0,078
Immigrants récents (1988)	-0,112**	0,398**	-0,125**	-0,037
Allophones	0,219**	0,291**	0,214**	0,282**

On peut aussi constater que les mouvements de population (le pourcentage de personnes ayant déménagé dans la dernière année, donc le pourcentage de nouveaux résidents du secteur) sont plus fréquents dans les secteurs où les familles vivent, dans une forte proportion, sous le seuil de la pauvreté ( $r = 0,631$ ) ou sont de statut socio-économique faible ( $r=0,373$ ) et où il y a peu de familles riches ( $r=- 0,399$ ). Curieusement, le pourcentage de faiblement scolarisés est plus faiblement associé à cette variable (seuil de 95 %), même s'il est fortement relié aux variables mesurant la pauvreté. Ce phénomène est peut-être imputable à la relation plus étroite existant entre les mouvements de population et la variable mesurant la présence de l'extrême pauvreté (familles sous le seuil de faible revenu) alors que la proportion de scolarité de niveau primaire est plus reliée au statut socio-économique qu'à l'extrême pauvreté.

Enfin, les variables ethniques sont plus faiblement reliées à la plupart des variables socio-économiques. Le pourcentage d'allophones selon la langue parlée est relié à l'ensemble des variables avec des coefficients de corrélation inférieurs à 0,30. Le pourcentage d'immigrants récents est plus fortement relié au pourcentage de familles pauvres ( $r= 0,398$ ), mais plus faiblement à l'indice de statut socio-économique et au

41 \*\* =  $p < .01$ ; \* =  $p < .05$ .

pourcentage de familles riches (coefficients inférieurs à 0,15). Le pourcentage d'immigrants de toutes les périodes d'immigration est la variable ethnique la plus faiblement associée avec les variables socio-économiques. On peut penser que même si les couloirs d'établissement de nouveaux immigrants sont souvent des secteurs défavorisés, ce n'est pas nécessairement le cas des quartiers où se trouvent regroupés des communautés ethniques comportant des immigrants de plus longue date.

Le tableau 14 compare les coefficients de corrélation entre les trois versions de l'indice de statut socio-économique et les variables sociales. Il permet de constater que, malgré de faibles variations, la version exponentielle de base 3 (qui accorde le poids le plus grand aux niveaux de statut les plus bas) est la plus fortement associée aux variables sociales qui sont reliées à la présence de l'extrême pauvreté, telles le pourcentage de familles monoparentales et le pourcentage de personnes ayant déménagé dans la dernière année.

**Tableau 14 – Coefficients de corrélation simple  
entre les trois indices de statut socio-économique et des variables sociales <sup>42</sup>**

Pourcentage	Indice SSE	Indice SSE2	Indice SSE3
Familles monoparentales	0,703**	0,749**	0,756**
Ayant déménagé	0,373**	0,443**	0,460**
Immigrants	-0,091*	-0,030	-0,012
Immigrants récents (1988)	0,112**	0,179**	0,196**
Allophones	0,219**	0,248**	0,255**

Parmi les variables ethniques, le pourcentage d'immigrants est faiblement ou pas du tout associé au statut socio-économique. Le pourcentage d'immigrants récents et le pourcentage d'allophones selon la langue parlée sont significativement associés au statut, malgré de faibles taux de corrélation. Notons que le pourcentage d'allophones entretient

42 \*\* =  $p < .01$ ; \* =  $p < .05$ .

aussi des relations légèrement plus élevées avec la version exponentielle de base 3 de l'indice de statut socio-économique.

**Tableau 15 - Coefficients de corrélation simple  
entre des variables socio-économiques  
et les étapes de cycles de vie des secteurs <sup>43</sup>**

Pourcentage	Cycle de vie			
	très jeune	jeune	intermédiaire	très vieux
Familles pauvres	0,3852**	-0,1626**	-0,3821**	0,1500**
Familles riches	-0,2690**	0,0511	0,3457**	-0,0762
Scolarité de - 9 ans	0,0399	-0,1638**	-0,2566**	0,1029*
SSE - version linéaire	0,2063**	-0,1677**	-0,3875**	0,1610**
SSE2 - base 2	0,2511**	-0,2070**	-0,4054**	0,1849**
SSE3 - base 3	0,2624**	-0,2153**	-0,4061**	0,1897**

Les relations entre les étapes du cycle de vie et les différentes variables socio-économiques démontrent que les étapes du cycle de vie très jeune et intermédiaire sont les plus associées à certaines des caractéristiques socio-économiques. Les secteurs qui en sont à la première étape de leur cycle de vie (étape du cycle de vie très jeune) ont aussi tendance à être défavorisés et à comporter un fort pourcentage de familles dont les revenus se situent sous le seuil de la pauvreté ( $r=0,3852$ ) et un faible pourcentage de familles riches ayant des revenus de 70 000 \$ et plus ( $r=-0,2690$ ). La relation inverse existe pour les secteurs qui en sont à l'étape intermédiaire de leur cycle de vie, car ceux-ci ont plutôt tendance à comporter une faible proportion de familles pauvres ( $r=-0,3821$ ) et un fort pourcentage de familles riches ( $r=0,3457$ ) et un faible pourcentage de faiblement scolarisés ( $r=-0,2566$ ). Les secteurs où les familles sont à l'étape intermédiaire du cycle de vie intermédiaire ont donc tendance à se caractériser par une certaine aisance matérielle.

43 \*\* =  $p < .01$ ; \* =  $p < .05$ .

De l'analyse des relations entre les variables indépendantes, on peut retenir que plusieurs d'entre elles, par leur association étroite, peuvent poser des problèmes de colinéarité dans l'analyse de régression multiple. Certaines étaient d'ailleurs prévues comme des alternatives parmi lesquelles un choix doit être fait : c'est le cas par exemple des trois versions de l'indice de statut socio-économique par rapport aux variables socio-économiques utilisées dans les recherches écologiques. C'est aussi le cas des différentes variables ethniques.

#### **4.3 ANALYSE DE LA RELATION ENTRE LES VARIABLES SOCIO-ÉCONOMIQUES ET LES DIFFÉRENTS TAUX DE MAUVAIS TRAITEMENTS : L'IMPACT DES CONDITIONS DE VIE**

Plusieurs des questions et des hypothèses de recherche concernent les relations entre les taux de mauvais traitements et les caractéristiques socio-économiques des secteurs. Ces questions doivent être traitées avant d'aborder l'hypothèse générale qui suppose une hiérarchie dans l'influence des caractéristiques économiques et des caractéristiques sociales. Ces questions et ces hypothèses concernent en effet la nature et la forme de la relation entre les taux de mauvais traitements signalés et les caractéristiques socio-économiques. Or, cette relation se situe au premier niveau d'influence.

Rappelons que les questions exploratoires sont les suivantes :

- ◇ Quelle est la mesure du niveau de pauvreté des secteurs qui s'avère le meilleur prédicteur socio-économique des taux de mauvais traitements?
- ◇ Quelle est la forme de la relation entre le statut socio-économique des secteurs et les taux de mauvais traitements?

Les hypothèses de recherches concernant les caractéristiques socio-économiques sont les suivantes :

#### **HYPOTHÈSE 1**

Il existe une relation entre les caractéristiques socio-économiques des secteurs et les taux de mauvais traitements signalés de telle façon que plus les secteurs sont défavorisés économiquement, plus ils présentent des taux élevés de mauvais traitements signalés.

#### **HYPOTHÈSE 2**

La forme de la relation entre le statut socio-économique et les taux de mauvais traitements signalés démontre une plus grande variation des taux dans les secteurs plus défavorisés, considérant que, selon l'approche écologique, le haut risque que représente le niveau de pauvreté peut être compensé par des caractéristiques d'ordre social.

#### **HYPOTHÈSE 4**

Les relations entre les caractéristiques des secteurs et les taux de mauvais traitements signalés diffèrent selon le type de mauvais traitements, soit :

- 4.1 le statut socio-économique des secteurs est davantage relié au taux de négligence qu'au taux d'abus physique;
- 4.2 Le statut socio-économique des secteurs ne sera pas relié au taux d'abus sexuel.

Chacune des analyses qui suivent permet souvent d'aborder plus d'une question à la fois. Ces questions sont reprises à la fin des analyses afin de résumer la réponse qui peut leur être apportée.

### 4.3.1 Comparaison entre les différentes caractéristiques socio-économiques

Au tableau 16 sont présentés les coefficients de corrélation entre les variables socio-économiques et les différents taux de mauvais traitements.

**Tableau 16 – Coefficients de corrélation simple entre les taux de mauvais traitements et les variables socio-économiques <sup>44</sup>**

Taux	Indice			Pourcentage		
	SSE Linéaire	SSE base 2	SSE3 base 3	familles faible revenu	familles riches	scolarité de - 9 ans
Mauvais traitements	0,5270	0,5631	0,5707	0,5764	- 0,4067	0,4283
Négligence	0,4748	0,5166	0,5262	0,5389	- 0,3532	0,3759
Abus physique	0,3258	0,3340	0,3342	0,3388	- 0,2772	0,2865
Abus sexuel	0,3546	0,3508	0,3472	0,3000	- 0,3002	0,3102

Même si tous les coefficients de corrélation du tableau sont significatifs ( $p < .001$ ), on peut relever des variations intéressantes. Ainsi, si l'on compare les relations des variables socio-économiques avec le taux de mauvais traitements sans distinction de motif, on constate que :

- ◆ Le pourcentage de familles à faibles revenus semble être le meilleur prédicteur du taux global de mauvais traitements des secteurs ( $r=0,5764$ ). Avec une force presque égale vient ensuite l'indice de statut socio-économique de base 3, cette version établissant la distance la plus grande entre les niveaux de statut les plus pauvres et les plus riches ( $r=0,5707$ ). En fait, le pouvoir explicatif de l'indice de statut socio-économique augmente à mesure que l'on passe de la version linéaire ( $r=0,5270$ ), à

<sup>44</sup> Tous les coefficients de corrélation du tableau sont significatifs à  $p < .01$ .

la version exponentielle de base 2 ( $r=0,5631$ ) à la version exponentielle de base 3 ( $r=0,5707$ ). Cette observation nous amène à conclure que le taux global de mauvais traitements signalés dans les secteurs de recensement est davantage en lien avec l'extrême pauvreté qu'avec le niveau de statut socio-économique. Autrement dit, il varie davantage en fonction du pourcentage de familles très pauvres qu'en fonction du niveau de pauvreté ou de richesse du quartier. On peut en conséquence supposer que la relation entre le taux global de mauvais traitements et le niveau de statut socio-économique n'est pas linéaire.

- ◆ Les autres variables socio-économiques sont moins fortement reliées au taux global de mauvais traitements, mais constituent cependant de bons prédicteurs. Un fort pourcentage de personnes ayant une faible scolarité ( $r=0,4283$ ) et un faible pourcentage de familles riches ( $r=-0,4067$ ) sont aussi associés à ce taux. On peut cependant prévoir qu'en contrôlant le pourcentage de familles à faible revenu, l'impact de ces variables fortement reliées à cette dernière sera d'autant diminué.

Si l'on compare les diverses formes de mauvais traitements, on constate que :

- ◆ Conformément à l'hypothèse, parmi les trois taux de mauvais traitements, c'est le taux de négligence qui est le plus fortement associé à des conditions de vie difficiles ( $r=0,5262$  avec SSE3 et  $r=0,5389$  avec le pourcentage de familles à faible revenu comparativement à moins de 0,35 pour l'abus physique et l'abus sexuel).
- ◆ Conformément à l'hypothèse selon laquelle le statut socio-économique des secteurs serait davantage relié au taux de négligence qu'au taux d'abus physique (hypothèse 4.1), on peut observer que le taux d'abus physique est moins fortement relié aux conditions de vie difficiles que le taux de négligence. Ses coefficients de corrélations sont de 0,3388 avec le pourcentage de familles à faible revenu (comparativement à 0,5389 pour la négligence) et de 0,3342 avec le statut socio-économique de base 3 (comparativement à 0,5262 pour la négligence).

- ◆ Contrairement à l'hypothèse selon laquelle le statut socio-économique des secteurs ne serait pas relié au taux d'abus sexuel (hypothèse 4.2), on observe que ses coefficients de corrélation sont semblables à ceux de l'abus physique. En effet, le taux d'abus sexuel est relié au pourcentage de familles à faible revenu ( $r=0,3000$  comparativement à  $r=0,3388$  pour l'abus physique) et au statut socio-économique de base 3 ( $r=0,3472$  comparativement à  $r=0,3342$  pour l'abus physique). On remarque cependant que, contrairement aux taux de négligence et d'abus physique, le taux d'abus sexuel est légèrement plus relié à la version linéaire de l'indice de statut socio-économique ( $r=0,3546$ ) et à la version du statut socio-économique de base 3 ( $r=0,3472$ ) qu'au pourcentage de familles à faible revenu ( $r=0,3000$ ). Il est possible que le taux d'abus sexuel soit moins un phénomène relié à la grande pauvreté économique et davantage un phénomène associé au statut socio-économique dans toutes ses dimensions. Ces différences sont cependant très faibles.

De façon générale, les données confirment donc l'hypothèse 1 selon laquelle il existe une relation entre les caractéristiques socio-économiques des secteurs et les taux de mauvais traitements signalés de telle façon que plus les secteurs sont défavorisés économiquement, plus ils présentent des taux élevés de mauvais traitements rapportés. En effet, les coefficients de corrélation entre les variables socio-économiques et les taux de mauvais traitements sont tous positifs, significatifs et généralement de niveaux élevés (plus de 0,30).

#### **4.3.2 La forme de la relation**

Pour visualiser la forme de la relation entre les différents taux de mauvais traitements et les variables de statut socio-économique, soit les trois versions de l'indice de statut socio-économique et le pourcentage de familles dont le revenu se situe sous le seuil de la

pauvreté, il est intéressant d'observer les nuages de points sur lesquels sont basés les coefficients de corrélation<sup>45</sup>.

#### ■ *Les taux de négligence*

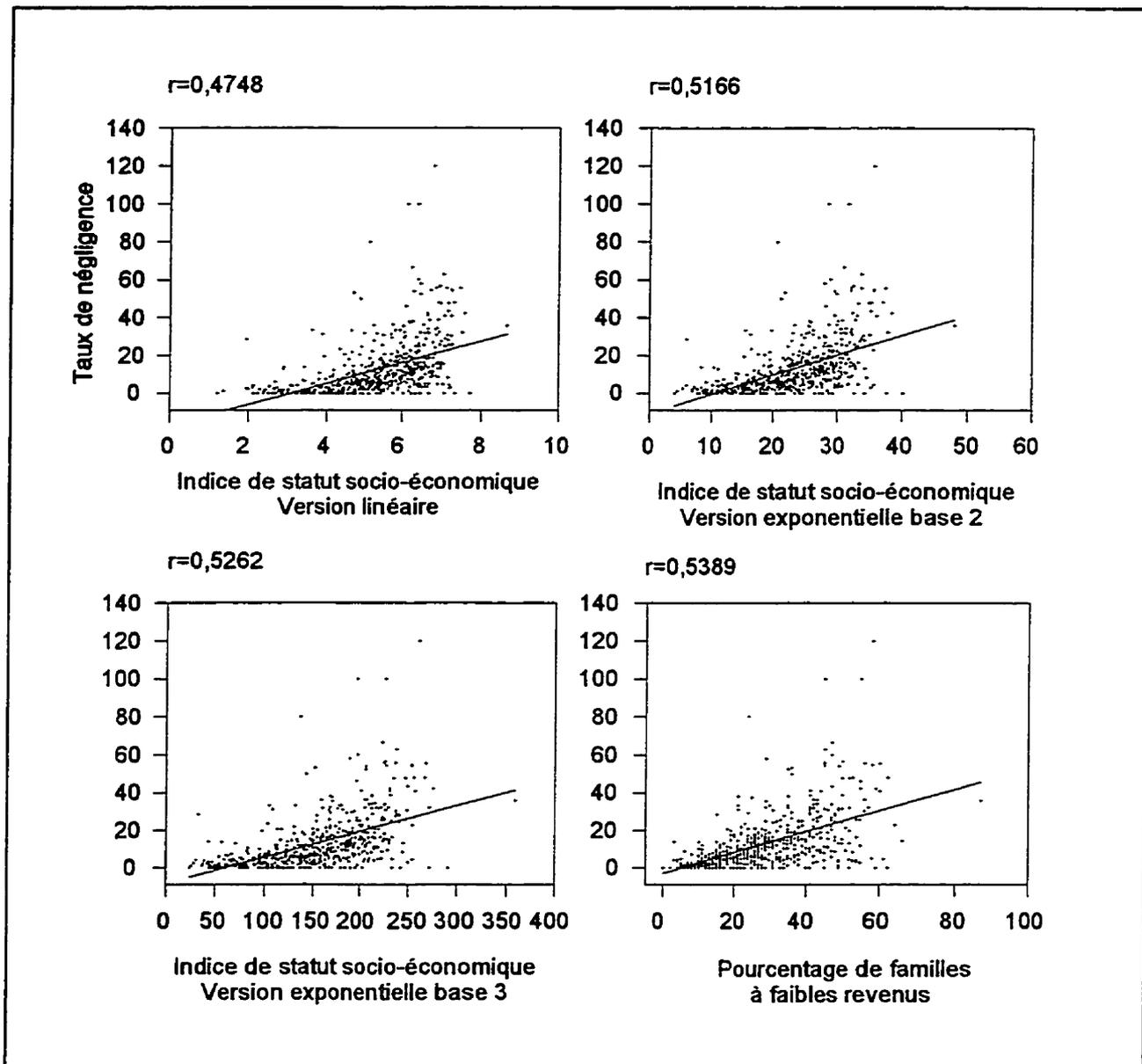
Comme il a été mentionné précédemment, la relation entre les versions de l'indice de statut socio-économique et le taux de négligence des secteurs devient de plus en plus forte à mesure que l'on adopte une métrique qui établit une distance plus grande entre les plus riches et les plus pauvres. Le coefficient de corrélation passe en effet de 0,5270 pour la version linéaire de l'indice (SSE), à 0,5631 pour la version exponentielle de base 2 (SSE2) et à 0,5707 pour la version exponentielle de base 3 (SSE3). La version exponentielle de l'indice qui établit la plus grande distance (SSE3) et le pourcentage de familles à faible revenu entretiennent des relations d'intensité équivalente avec le taux de négligence ( $r=0,5764$ ). On peut donc déduire que le taux de négligence des secteurs est davantage associé au volume d'extrême pauvreté des familles du secteur que du niveau de statut socio-économique de celui-ci.

Il n'est donc pas étonnant de constater que la relation entre les variables socio-économiques et le taux de négligence adopte une forme curvilinéaire qui devient de moins en moins prononcée à mesure que l'on passe de la version linéaire du statut socio-économique aux versions qui attribuent un poids plus grand aux niveaux de pauvreté. Ainsi, c'est la variable qui ne tient compte que du pourcentage de familles pauvres qui entretient la relation la plus forte avec le taux de négligence et qui affiche le nuage de points le moins courbé. On peut donc en conclure que le risque de négligence dans les secteurs augmente de façon exponentielle avec l'augmentation du niveau de pauvreté.

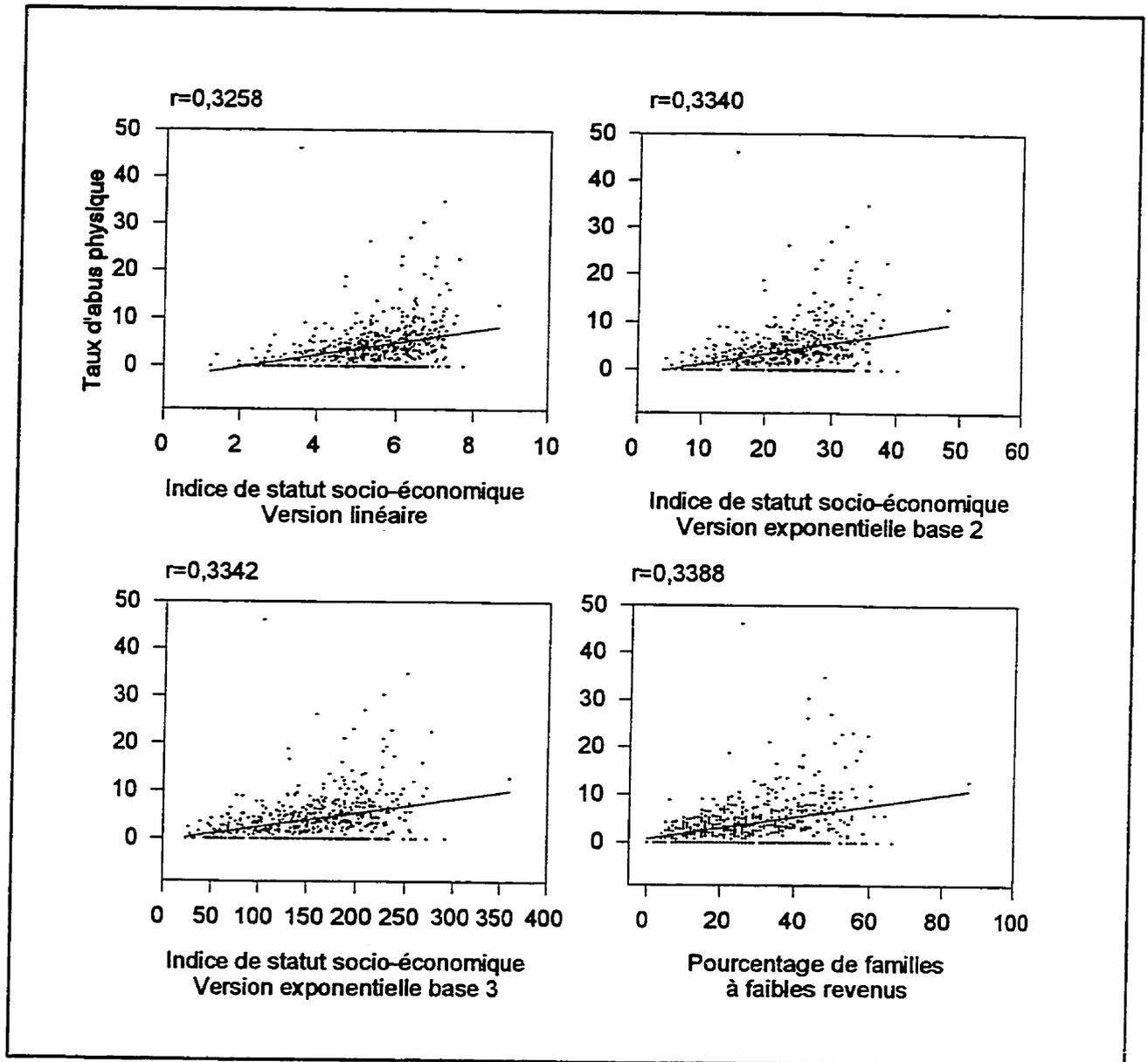
On peut observer aussi que les nuages de points adoptent la forme d'un éventail de telle façon que l'augmentation du niveau de pauvreté est associée à une augmentation du

---

45 Les nuages de points sont regroupés dans les pages suivantes.



**Figure 2 - Relation entre des variables socio-économiques et le taux de négligence : nuages de points.**



**Figure 3 - Relation entre des variables socio-économiques et le taux d'abus physique : nuages de points.**

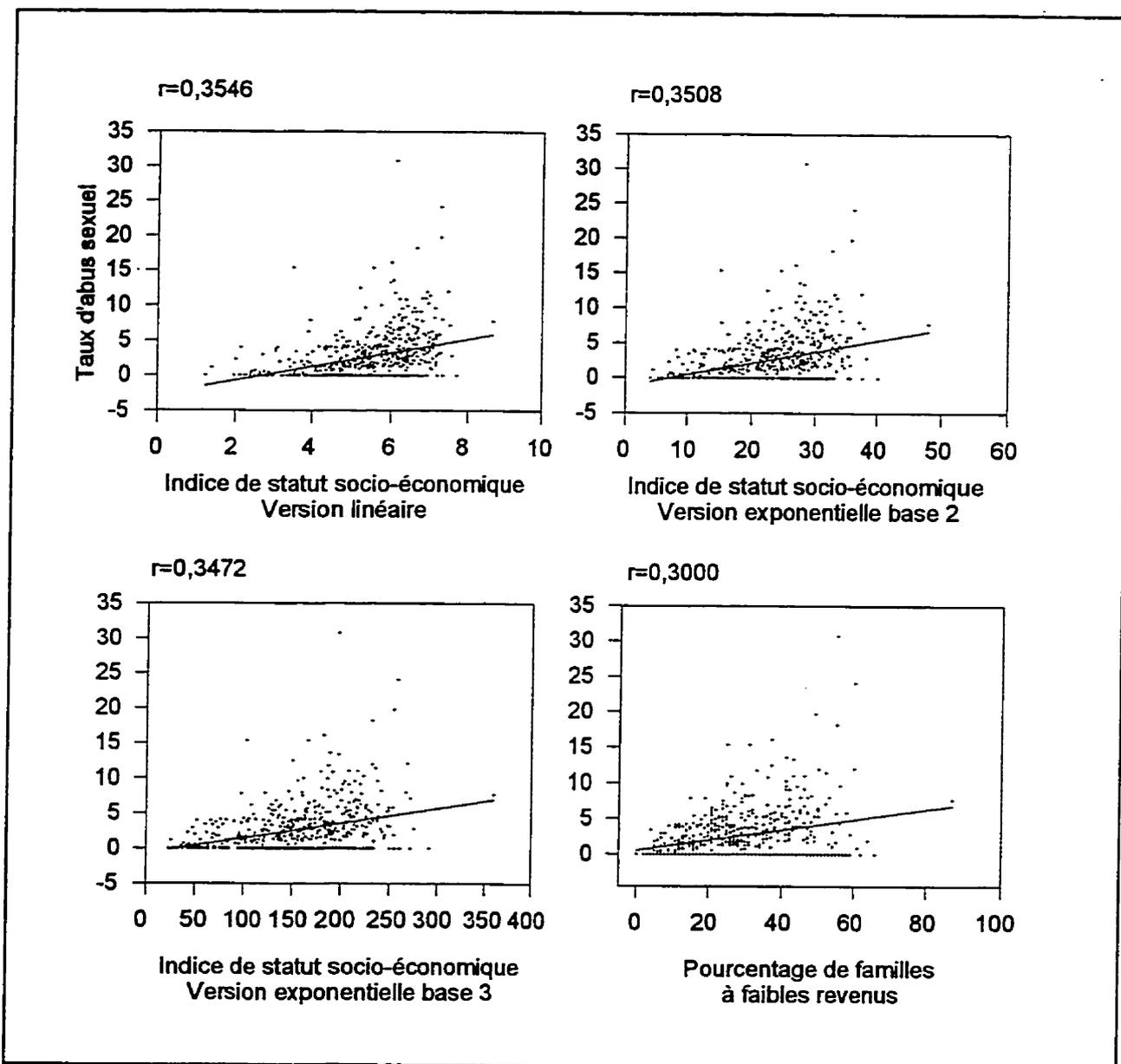


Figure 4 - Relation entre des variables socio-économiques et le taux d'abus sexuel : nuages de points.

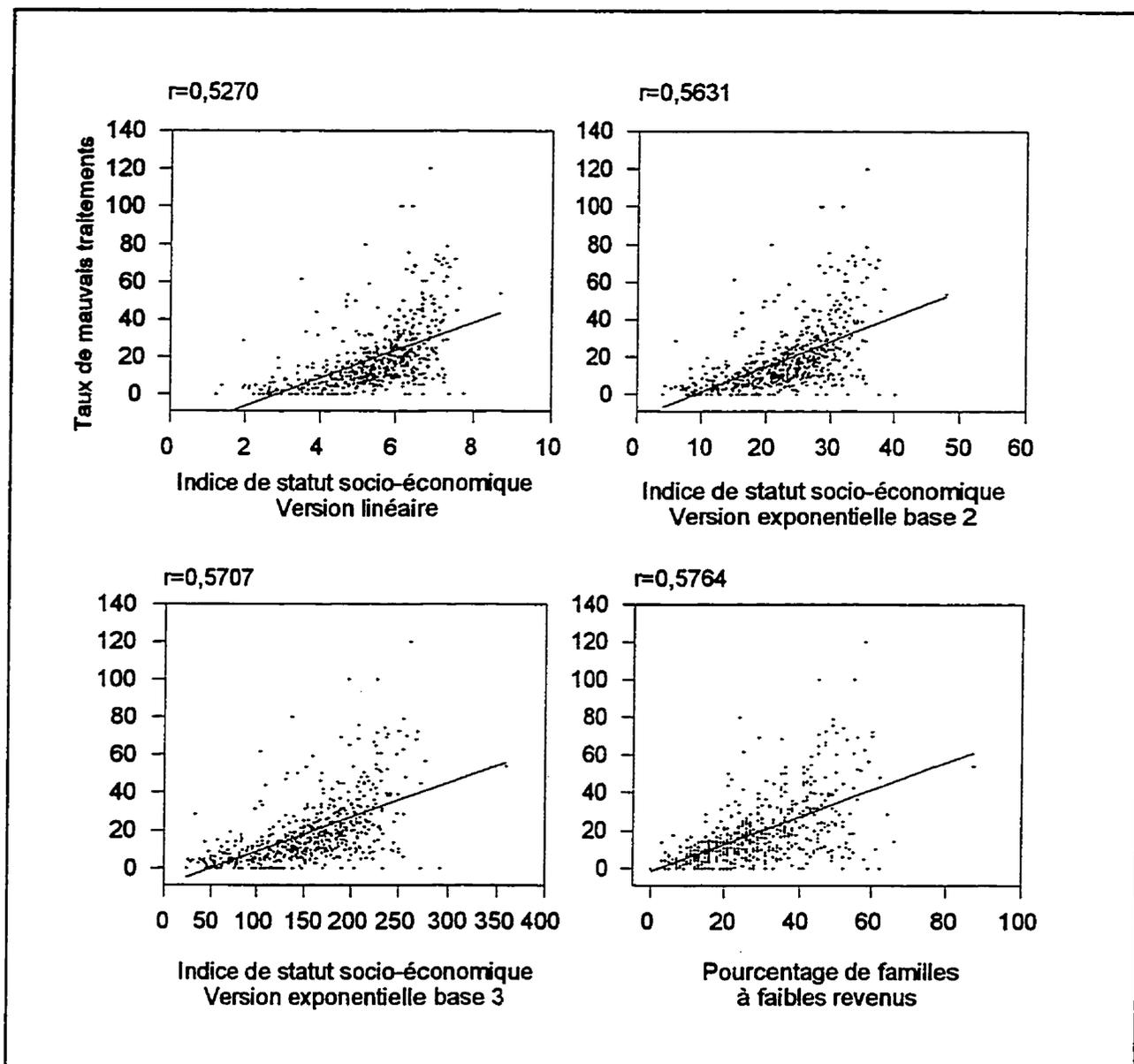


Figure 5 - Relation entre des variables socio-économiques et le taux de mauvais traitements : nuages de points.

taux de négligence, mais avec une variation croissante autour de la droite des moindres carrés. Il y a donc un risque beaucoup plus grand, mais d'amplitude variable, de négligence dans les secteurs défavorisés. Cette amplitude correspond à l'hypothèse selon laquelle, dans les quartiers défavorisés, des caractéristiques du quartier (selon l'hypothèse écologique, sa richesse ou sa pauvreté sociale) peuvent modifier le risque important que représente la pauvreté économique. Notre deuxième hypothèse qui supposait l'existence d'une plus grande variation des taux de mauvais traitements dans les secteurs plus défavorisés est donc confirmée en ce qui concerne le taux de négligence.

■ *Le taux d'abus physique*

Le taux d'abus physique est, comme nous l'avons observé précédemment, moins fortement associé aux variables de statut socio-économique que le taux de négligence. De plus, ses coefficients de corrélation n'augmentent pas de façon notable quand on passe de la version linéaire du statut socio-économique ( $r=0,3258$  avec SSE) à la version exponentielle de base 2 ( $r=0,3340$ ), à la version exponentielle de base 3 ( $r=0,3342$ ) ou au pourcentage de familles à faible revenu ( $r=0,3388$ ). On peut donc en conclure que le taux d'abus physique est moins fortement associé au niveau de statut socio-économique et au niveau d'extrême pauvreté du secteur que le taux de négligence.

La forme des nuages de points est moins courbée que dans le cas du taux de négligence. Par contre, on observe ici encore que le nuage de point se présente sous la forme d'un éventail, la variation des valeurs du taux autour de la droite des moindres carrés étant de plus en plus accentuée à mesure que l'on descend dans l'échelle de statut socio-économique.

### ■ *Le taux d'abus sexuel*

Le taux d'abus sexuel est, comme nous l'avons observé précédemment, légèrement plus associé à la version linéaire de l'indice de statut socio-économique ( $r=0,3546$ ) qu'au pourcentage de familles à faible revenu ( $r=0,3000$ ). Même si le taux d'abus sexuel est associé au statut socio-économique avec la même intensité que le taux d'abus physique, contrairement à notre hypothèse qui supposait une absence de relation, il se comporte un peu différemment. En effet, il est légèrement plus associé au niveau de statut socio-économique du secteur qu'au niveau d'extrême pauvreté.

La forme du nuage de point entre ce taux et la première version du statut socio-économique (SSE) est plus linéaire que dans le cas de l'abus physique. Elle se présente cependant sous la forme d'un éventail comme dans les cas précédents. Ainsi, le passage aux versions exponentielles de l'indice de statut socio-économique et au pourcentage de familles sous le seuil de la pauvreté n'a pas pour effet de résorber la curvilinéarité de la courbe, mais plutôt d'augmenter la variation autour de la droite des moindres carrés aux niveaux de statut plus élevés, ce qui explique la perte légère de l'intensité de la corrélation.

### ■ *Le taux de mauvais traitements*

Le taux global de mauvais traitements est celui qui est le plus associé aux variables socio-économiques et il se comporte comme le taux de négligence : ses coefficients de corrélation passent de 0,5270 avec la version linéaire de l'indice de statut socio-économique à 0,5631 avec la version exponentielle de base 2, à 0,5707 avec la version exponentielle de base 3 et à 0,5764 avec le pourcentage de familles à faible revenu. Cette constatation ne suscite pas d'étonnement considérant que la négligence représente 65 % des mauvais traitements et que toutes les formes de mauvais traitements sont associées aux variables socio-économiques à des niveaux d'intensité variables.

Les conclusions formulées dans le cas de la négligence peuvent être répétées sous une forme amplifiée en ce qui concerne le taux de mauvais traitements. Il est plus fortement associé au niveau de pauvreté, surtout au volume d'extrême pauvreté, et sa relation est de forme curvilinéaire en éventail. Ainsi, la curvilinéarité du nuage de points se résorbe à mesure que l'on passe de la version linéaire aux versions exponentielles de l'indice de statut socio-économique et à la variable qui donne le plus de poids à l'extrême pauvreté, soit le pourcentage de familles pauvres. Il y a aussi une variation des valeurs du taux de mauvais traitements autour de la droite des moindres carrés qui s'amplifie à mesure que l'on s'oriente vers les niveaux de plus grande pauvreté.

### **4.3.3 Conclusion**

L'analyse de la relation entre les variables socio-économiques et les différents taux de mauvais traitements nous permet de conclure que toutes les formes de mauvais traitements sont associées aux caractéristiques socio-économiques des secteurs à des niveaux d'intensité variables (hypothèse 1). De plus, la forme de leur relation démontre une plus grande variation des taux à mesure qu'augmente le niveau de pauvreté des secteurs (hypothèse 2).

Cependant, les différentes formes de mauvais traitements se distinguent entre elles. Conformément à notre hypothèse (hypothèse 4.1), le taux de négligence est la forme de mauvais traitement qui est la plus fortement associée aux variables socio-économiques, tout particulièrement au niveau d'extrême pauvreté des secteurs. Cette conclusion est conforme à celles de toutes les recherches cliniques et écologiques qui ont observé une relation très forte entre la négligence et la pauvreté. Rappelons d'ailleurs que Jones et McCurdy (1992) en ont même conclu : « Neglect appears to be a problem of economics ». La curvilinéarité de la relation démontre que l'augmentation du niveau de

pauvreté est reliée à une augmentation proportionnellement plus grande du risque de négligence.

Le taux d'abus physique est moins fortement associé au statut socio-économique que la négligence, conformément à notre hypothèse (hypothèse 4.1) et il n'est pas plus relié à l'extrême pauvreté qu'au statut socio-économique des secteurs.

Le taux d'abus sexuel est relié aux caractéristiques socio-économiques des secteurs, contrairement à notre hypothèse qui supposait une absence de relation (hypothèse 4.2) considérant l'absence de cette relation dans les recherches cliniques sur l'abus sexuel. Rappelons que les recherches écologiques ne donnent aucune indication sur l'existence d'une relation entre le statut socio-économique des secteurs et le taux d'abus sexuel parce qu'elles n'ont pas distingué jusqu'à maintenant le taux d'abus sexuel du taux d'abus physique.

Le taux global de mauvais traitements est le plus fortement relié au statut socio-économique et au volume d'extrême pauvreté des secteurs. Il se comporte en fait, mais de façon plus accentuée, comme le taux de négligence qui constitue la plus grande partie des formes de mauvais traitements qu'il regroupe. L'utilisation unique du taux global de mauvais traitements aurait ainsi masqué les distinctions qui s'imposent entre le taux de négligence, le taux d'abus physique et le taux d'abus sexuel.

#### **4.4 L'ANALYSE DES CONTEXTES ÉCOLOGIQUES DES TAUX D'INCIDENCE DES MAUVAIS TRAITEMENTS : L'IMPACT DES CONDITIONS DE VIE ET DES CARACTÉRISTIQUES DE SUPPORT SOCIAL**

Selon l'hypothèse générale, le stress économique explique un pourcentage significatif de la variance des taux de mauvais traitements et les ressources de support social expliquent

un pourcentage significatif de ce qu'il reste à expliquer de cette variance. Plus spécifiquement, l'hypothèse écologique générale avance que :

#### **HYPOTHÈSE 1**

Il existe une relation entre les caractéristiques socio-économiques des secteurs et les taux de mauvais traitements signalés de telle façon que plus les secteurs sont défavorisés économiquement, plus ils présentent des taux élevés de mauvais traitements signalés.

#### **HYPOTHÈSE 3**

Il existe une relation entre les caractéristiques sociales des secteurs de résidence et les taux de mauvais traitements signalés de telle façon que moins les secteurs présentent de caractéristiques favorables au support social, plus élevés sont leurs taux de mauvais traitements signalés, indépendamment de leurs caractéristiques socio-économiques.

Nous avons ajouté des hypothèses concernant les distinctions qui seront observées entre les trois formes de mauvais traitements, soit la négligence, l'abus physique et l'abus sexuel. Plus spécifiquement, nous avons avancé que :

#### **HYPOTHÈSE 4**

Les relations entre les caractéristiques des secteurs et les taux de mauvais traitements rapportés diffèrent selon le type de mauvais traitements, soit :

- 4.1 Le statut socio-économique des secteurs est davantage relié au taux de négligence qu'au taux d'abus physique
- 4.2 Le statut socio-économique des secteurs n'est pas relié au taux d'abus sexuel.
- 4.3 Les indicateurs de support social sont davantage reliés au taux de négligence qu'aux taux d'abus physique et sexuel.

Nous avons confirmé l'hypothèse 4.1 et infirmé l'hypothèse 4.2 dans les analyses précédentes. Il reste à aborder l'hypothèse 4.3.

L'examen de ces hypothèses exige la sélection des variables économiques et sociales qui servent d'indicateurs de pauvreté et le choix d'une stratégie d'analyse de ces variables.

#### **4.4.1 Choix méthodologiques**

Pour effectuer les analyses de régression multiples hiérarchiques, il est nécessaire de choisir les variables socio-économiques et sociales qui reflètent la pauvreté des secteurs dans ces deux dimensions. En effet, certaines variables similaires ont été retenues antérieurement avec le projet d'éliminer les moins significatives. Il faut aussi préciser la stratégie d'analyse retenue.

##### **4.4.1.1 Le choix des caractéristiques socio-économiques**

L'analyse a démontré que ce sont les variables traduisant le mieux l'extrême pauvreté, tout particulièrement le pourcentage de familles sous le seuil de la pauvreté et la version 3 de l'indice de statut socio-économique, qui sont les plus fortement associées au taux global de mauvais traitements, au taux de négligence et, dans une moindre mesure, au taux d'abus physique. Pour ce qui est de l'abus sexuel, c'est plutôt la version linéaire de l'indice de statut socio-économique qui lui est la plus fortement associée.

Pour les fins de l'analyse, sont donc retenues les variables le plus souvent utilisées dans les recherches écologiques, soit le pourcentage de familles sous le seuil de la pauvreté, le pourcentage de personnes n'ayant qu'une faible scolarité (moins de 9 ans) et le

pourcentage de familles riches (ayant un revenu de plus de 70 000 \$). Ce choix permet de comparer les résultats de l'analyse avec ceux obtenus dans les autres recherches.

De plus, l'influence de ces trois variables est comparée à celle de la version 3 de l'indice de statut socio-économique (SSE3) pour les taux de mauvais traitements, de négligence et d'abus physique, et à celle de la version 1 de l'indice (SSE) pour le taux d'abus sexuel. Cette comparaison permet de clarifier la valeur de l'indice de statut socio-économique comme alternative à l'utilisation des trois variables socio-économiques. En effet, comme les coefficients de corrélation de la version 3 de l'indice de statut socio-économique avec trois taux de mauvais traitements (soit la négligence, l'abus physique et le taux global) sont semblables à ceux du pourcentage de familles pauvres et que celui de la version linéaire lui est supérieur pour le taux d'abus sexuel, on peut se demander comment l'indice de statut socio-économique sous l'une ou l'autre des ses versions se compare aux trois variables généralement utilisées dans les recherches écologiques. L'indice de statut socio-économique regroupe en effet ces trois dimensions puisqu'il reflète à la fois le niveau de revenu et de scolarité et permet de mesurer tous les niveaux de pauvreté ou de richesse des secteurs.

#### **4.4.1.2 Le choix des caractéristiques sociales**

L'analyse des relations entre les caractéristiques sociales et les différents taux de mauvais traitements (tableau 17) guide le choix définitif des variables sociales.

À partir de l'analyse du tableau 17, on peut observer que :

- ◇ Le pourcentage de familles monoparentales est en relation avec l'ensemble des taux de mauvais traitements avec des coefficients variant de 0,3250 à 0,5176.

- ◇ Le pourcentage de personnes ayant déménagé durant la dernière année est aussi en relation avec ces taux, quoique moins fortement (coefficients variant de 0,1623 à 0,3957).
  
- ◇ Les variables ethniques sont plus faiblement reliées aux taux de mauvais traitements et le signe de la relation est négatif. Parmi les variables ethniques, soit le pourcentage d'immigrants, d'immigrants récents et d'allophones, c'est le pourcentage d'immigrants qui est la plus fortement associée (sous une forme négative) à tous les taux de mauvais traitements. Cette variable est donc conservée pour refléter les caractéristiques ethniques des secteurs.
  
- ◇ Les étapes du cycle de vie des quartiers sont plus faiblement ou pas du tout associées aux différents taux de mauvais traitements. Les étapes « très jeune » et « intermédiaire » ont des coefficients de corrélation significatifs avec les différents taux de mauvais traitements. C'est l'étape de vie « très jeune » qui entretient les relations les plus fortes, avec des coefficients de corrélation positifs variant de 0,1303 à 0,2540 selon les cas. Cette variable est donc conservée pour refléter le caractère familial des secteurs, en l'occurrence la prédominance de jeunes familles.

**Tableau 17 – Taux de corrélation simple  
entre les taux de mauvais traitements et les variables sociales <sup>46</sup>**

Pourcentage	Taux de			
	mauvais traitements	négligence	abus physique	abus sexuel
Familles monoparentales	0,5176**	0,4716**	0,3195**	0,3250**
Ayant déménagé	0,3957**	0,3890**	0,1864**	0,1623**
Immigrants	-0,2949**	-0,2619**	-0,1117**	-0,3026**
Allophones	-0,1728**	-0,1662**	-0,0172	-0,1819**
Immigrants récents (1988)	-0,0729	-0,0629	0,0092	-0,1380**
Cycle de vie : très jeune	0,2540**	0,2443**	0,1356**	0,1305**
Cycle de vie : jeune	-0,0936*	-0,1053*	-0,0313	-0,0117
Cycle de vie : intermédiaire	-0,2220**	-0,1987**	-0,1369**	-0,1457**
Cycle de vie : très vieux	0,0509	0,0488	0,0212	0,0313

Les variables incluses dans l'analyse sont donc :

◆ Pour les variables socio-économiques :

- ◇ Le pourcentage de familles sous le seuil de la pauvreté
- ◇ Le pourcentage de familles ayant des revenus de 70 000 \$ et plus
- ◇ Le pourcentage de personnes de scolarité de moins de 9 ans
- ◇ et, alternativement avec celles-ci, pour fin de comparaison, l'indice de statut socio-économique de base 3 (SSE3) pour les taux de négligence, d'abus physique et le taux global de mauvais traitements, et la version linéaire de l'indice de statut socio-économique (SSE) pour le taux d'abus sexuel.

---

46 \*\* p < .01; \* p < .05.

- ◆ Pour les variables sociales :
  - ◇ le pourcentage de familles monoparentales
  - ◇ Le pourcentage de personnes ayant déménagé dans la dernière année
  - ◇ Le pourcentage d'immigrants
  - ◇ L'étape du cycle de vie du secteur : très jeune

#### 4.4.1.3 Le choix d'une stratégie d'analyse

Il existe différentes stratégies d'inclusion des variables dans l'analyse de régression multiple hiérarchique (Pedhazur 1982). Or, le choix d'une stratégie d'inclusion est très important puisqu'il décidera en partie des résultats de l'analyse. En effet, comme la technique attribue aux premières variables entrées dans l'analyse le pourcentage d'explication de la variable dépendante qu'elles partagent avec les variables ultérieures, le choix d'un ordre d'inclusion privilégiera les variables entrées dans un premier temps.

Nous pourrions regrouper les stratégies d'inclusion en deux catégories, selon qu'elles sont techniques ou théoriques. Les stratégies techniques impliquent que l'on base l'ordre d'entrée des variables uniquement sur le calcul du pourcentage de variance expliquée par chacune. On peut choisir une procédure de sélection ascendante (forward solution), d'élimination descendante (backward solution) ou une solution hiérarchique (stepwise solution)<sup>47</sup>.

Dans la procédure de sélection ascendante, les coefficients de corrélation de toutes les variables indépendantes avec la variable dépendante sont calculés dans un premier temps. La variable indépendante qui possède le plus fort coefficient de corrélation est entrée en premier dans l'analyse. La variable qui est entrée en second lieu est celle qui

---

47 La traduction de " backward selection " et de " forward selection " est issue de Tomassone, Lesquoy et Millier (1983). La traduction de " stepwise solution " provient de Chamberland, Bouchard et Beaudry (1986).

explique le mieux la variance qui reste à expliquer de la variable dépendante, après avoir éliminé des calculs la relation imputable à la première variable et à la partie commune entre la première et la deuxième variable. De la même manière, le choix de la troisième variable tient compte de ce qu'il reste à expliquer de la variable dépendante, une fois enlevée la partie déjà expliquée par les deux premières, et ainsi de suite. L'objectif est de sélectionner le plus petit ensemble de variables indépendantes et, pour ce faire, on précise un critère d'arrêt d'inclusion des variables à partir d'un seuil de signification quelconque (seuil de signification  $F$  et décision sur le sens de la variable).

Dans la procédure d'élimination descendante, les variables sont toutes incluses dans l'analyse au départ et l'on soustrait les variables une à une en calculant la perte de variance expliquée imputable à ce retrait. Les variables dont le retrait est le moins coûteux peuvent être retranchées de l'analyse en fonction des mêmes critères que précédemment.

La solution hiérarchique est une variation de la procédure de sélection ascendante. Comme dans cette procédure, les variables entrées en premier sont conservées dans l'équation, mais des tests sont effectués à chaque étape pour définir la contribution de chacune des variables déjà présentes si celles-ci étaient entrées en dernier lieu. Il devient alors possible d'éliminer une variable qui était originellement un bon prédicteur. Les mêmes critères d'élimination des variables peuvent s'appliquer.

La stratégie d'inclusion théorique implique que la décision concernant l'ordre d'entrée des variables est basée sur les hypothèses générées par une théorie et non pas sur le simple calcul des coefficients de corrélation des variables. Cette stratégie implique le choix d'une solution hiérarchique dans laquelle le chercheur décide de l'ordre d'entrée des variables en fonction de ses hypothèses. Or, les hypothèses qui découlent de l'approche écologique supposent que les taux de mauvais traitements sont d'abord influencés par le statut socio-économique des secteurs, et ensuite par leurs caractéristiques sociales. Ces hypothèses impliquent donc le choix d'une stratégie

d'inclusion des variables en fonction d'une solution hiérarchique dans laquelle on entrerait les variables socio-économiques dans une première étape et les variables sociales dans une seconde étape.

Encore ici, il existe deux stratégies d'inclusion de ces variables dans l'analyse de régression multiple hiérarchique. Elles peuvent être intégrées par bloc en deux étapes d'analyse, les variables socio-économiques étant regroupées dans une première étape et les variables sociales étant regroupées dans une seconde étape. Cette stratégie permet de mesurer l'impact de l'ensemble des variables socio-économiques et, ensuite, l'amélioration de l'explication qu'apporte l'intégration de l'ensemble des variables sociales. La seconde stratégie consiste à inclure les variables une à une et à mesurer ce que chacune apporte de plus à l'analyse. Cette seconde stratégie est plus précise en définissant le rôle relatif de chacune des variables retenues, mais elle doit se baser sur des choix parfois difficiles et arbitraires quant à l'ordre d'entrée des variables à l'intérieur de chaque groupe. En effet, le pouvoir explicatif de chacune des variables étant déterminé par son ordre d'entrée, il s'avère difficile de choisir la variable à qui on doit attribuer l'influence qu'elle partage avec une autre.

Les deux stratégies ont leur intérêt et leurs limites. Nous opterons cependant pour la première stratégie à cause de la difficulté de choisir un ordre d'entrée des variables à l'intérieur de chacun des groupes. Le bilan technique fourni à la fin permettra quand même d'évaluer le rôle spécifique joué par chacune des variables dans l'analyse. Notons que, dans les recherches écologiques, les deux approches sont utilisées de différentes manières.

Le choix de cette stratégie s'inspire d'un objectif d'explication plutôt que de prédiction. Du point de vue de la philosophie des sciences, l'explication idéale est celle qui permet une prédiction, mais l'inverse n'est pas vrai. Il est possible et même fréquent de formuler des prédictions alors que nous ne pouvons pas expliquer ce qui est prédit. Il est

en effet possible de prédire sans comprendre et il est aussi possible de comprendre sans être capable de prédire (Caplan 1964 in Pedhazur 1982).

La poursuite d'un objectif d'explication ou de prédiction détermine une stratégie différente. La logique de prédiction implique la recherche du plus petit nombre possible de variables indépendantes à partir de leur pouvoir explicatif spécifique. Cette logique correspond mieux à la stratégie de sélection technique qui base le choix de l'ordre d'entrée de chacune des variables uniquement sur le coefficient de corrélation. La logique de l'explication implique plutôt la recherche de l'ensemble le plus significatif de variables indépendantes en fonction des hypothèses formulées à partir des théories existantes. Dans les analyses basées sur des données non expérimentales où les variables indépendantes sont reliées entre elles, il apparaît plus prudent de maximiser les possibilités de compréhension d'un phénomène à partir de groupes de variables que de maximiser les possibilités de prédiction de chacune des variables alors que leur rôle et les processus en cause ne sont pas clarifiés.

Enfin, les hypothèses de la recherche exigent que l'on statue sur le niveau de signification des relations observées entre les caractéristiques socio-économiques et sociales et les différents taux de mauvais traitements. Il faut rappeler, ici encore, que les tests de signification sont généralement utilisés à cette fin dans le cas des échantillons. Les tests indiquent, en effet, le pourcentage d'erreur que l'on risque en généralisant à la population la relation observée au niveau de l'échantillon. Or, les données de la recherche correspondent à une population et non à un échantillon, puisqu'on ne peut considérer que les taux de mauvais traitements recueillis par la voie des signalements retenus sont représentatifs des mauvais traitements subis par les enfants sur le territoire à l'étude. Donc, théoriquement, toutes les relations observées dans notre population sont significatives. Cependant, elles ne sont pas toutes suffisamment élevées pour mériter une mention. Nous utiliserons en conséquence les tests de signification pour évaluer le niveau d'intensité des relations observées en prenant pour acquis que des relations suffisamment élevées pour être généralisables sont suffisamment élevées pour être

soulignées. L'utilisation du terme « significatif » le détournera donc de sa définition initiale.

#### **4.4.2 L'analyse de régression multiple hiérarchique du taux global de mauvais traitements**

L'application de l'analyse de régression multiple au taux de mauvais traitements (tableau 18) permet de constater que, dans la première étape d'inclusion des variables socio-économiques, les trois variables socio-économiques expliquent légèrement mieux la variance du taux (34 %) que l'indice de statut socio-économique de base 3 (32 %)<sup>48</sup>. Cette observation confirme une fois de plus que les variables socio-économiques les plus reliées au taux de mauvais traitements sont celles qui traduisent la présence des niveaux les plus bas de l'échelle de statut socio-économique dans les secteurs. Les trois variables socio-économiques reflètent toutes ces extrêmes de très faibles revenus, de très faible scolarité, et de revenus très élevés (par la négative<sup>49</sup>). L'indice de statut socio-économique, sous sa forme exponentielle, rivalise bien avec ces trois variables, mais sans atteindre tout à fait leur capacité d'explication.

---

48 Nous utilisons ici le  $R^2$  ajusté qui est plus conservateur puisqu'il corrige pour le nombre de sujets et le nombre de variables incluses dans l'analyse. Contrairement au  $R^2$  non ajusté, le  $R^2$  ajusté n'augmente pas nécessairement avec l'ajout de variables.

49 Le coefficient de corrélation entre le pourcentage de familles pauvres et le pourcentage de familles riches est de -0,687.

**Tableau 18 – Résultats de l'analyse de régression multiple hiérarchique pour le taux de mauvais traitements sans distinction de motif**

<b>Étape 1 : SSE3</b>	<b>Étape 1 :</b> Pourcentage familles de faible revenu Pourcentage familles revenu 70 000 \$+ Pourcentage scolarité moins de 9 ans
R multiple = 0,57 R <sup>2</sup> = 0,33 R <sup>2</sup> ajusté = 0,32 F (seuil) = 0,0000	R multiple = 0,59 R <sup>2</sup> = 0,35 R <sup>2</sup> ajusté = 0,34 F (seuil) = 0,0000
<b>Étape 2 :</b> Pourcentage de familles monoparentales Pourcentage d'immigrants Pourcentage de personnes ayant déménagé 1 an auparavant Cycle de vie : quartier très jeune	
R multiple = 0,68 R <sup>2</sup> = 0,46 R <sup>2</sup> ajusté = 0,45 F (seuil) = 0,0000	R multiple = 0,71 R <sup>2</sup> = 0,50 R <sup>2</sup> ajusté = 0,49 F (seuil) = 0,0000

En ajoutant les variables sociales en bloc, on peut expliquer 49 % de la variance du taux si l'on utilise dans l'étape 1 les trois variables socio-économiques, et 45 % si l'on utilise au départ l'indice de statut socio-économique. Dans les deux cas, les variables insérées en bloc à chacune des étapes permettent d'expliquer un pourcentage significatif de la variance du taux de mauvais traitements (F significatifs au seuil de 0,0000). Cependant, la voie qui privilégie les mesures d'extrême pauvreté permet d'expliquer quatre points de pourcentage de plus de variance du taux.

Ces résultats se comparent à ceux qu'obtiennent les autres recherches portant sur le taux de mauvais traitements. En effet, le pourcentage de variance expliquée du taux de mauvais traitements par l'ensemble des caractéristiques économiques et sociales des

secteurs est de 42 % chez Chamberland, Bouchard et Beaudry (1986), de 48 % chez Garbarino et Crouter (1978), et de 27 % chez Garbarino et Kostelny (1992)<sup>50</sup>.

Les variables socio-économiques seules expliquent 38 % de la variance chez Garbarino et Crouter (1978) et 41 % chez Chamberland, Bouchard et Beaudry (1986). On peut donc constater que, comparativement à ces résultats, l'ensemble des variables permet d'expliquer un pourcentage de variance totale égal ou supérieur du taux de mauvais traitements, mais que les variables sociales assument une plus forte part d'explication.

L'analyse de la contribution de chacune des variables est complexifiée par les fortes corrélations des variables entre elles. Si l'on s'appuie sur les coefficients de corrélation simple qui relient les variables indépendantes au taux de mauvais traitements, on conclut que les variables les plus significatives sont, en ordre d'importance, le pourcentage de familles à faible revenu ( $r=0,58$ ) ou le statut socio-économique de base 3 ( $r=0,57$ ), le pourcentage de familles monoparentales ( $r=0,52$ ), le pourcentage de faiblement scolarisés ( $r=0,43$ ), le pourcentage de familles riches ( $r=-0,41$ ), le pourcentage de personnes ayant déménagé ( $r=0,40$ ) et, négativement, le pourcentage d'immigrants ( $r=-0,30$ ).

Cependant, toutes ces variables étant reliées entre elles, on peut se demander quelle est la contribution spécifique de chacune. Une réponse se trouve dans les deux tableaux centrés sur les coefficients Beta et le changement du  $R^2$  attribuable à chacune des variables (tableaux 19 et 20) :

---

50 Nous ne retenons ici que les recherches basées sur les secteurs de recensement et non sur des unités territoriales plus grandes, de même que celles qui ont analysé le taux de mauvais traitements de façon distincte des taux d'abus et de négligence.

**Tableau 19 – Analyse de régression multiple hiérarchique  
du taux de mauvais traitements : pourcentage de variance expliquée (R<sup>2</sup>)  
et changement du R<sup>2</sup> attribuable à chacune des variables (option 1)<sup>51</sup>**

Variables	Coefficient Beta	R <sup>2</sup>	Changement du R <sup>2</sup>
Ensemble des variables		0,49858	
Pourcentage de familles faible revenu	0,520623**	0,45306	0,04552
Pourcentage de familles 70 000 \$+	0,236689**	0,48160	0,01698
Pourcentage scolarité moins de 9 ans	0,174307**	0,49005	0,00853
Pourcentage familles monoparentales	0,160630**	0,49055	0,00803
Pourcentage déménagé	0,030295	0,49821	0,00037
Pourcentage immigrants	-0,349923**	0,40768	0,09090
Cycle de vie très jeune	0,037890	0,49753	0,00105

**Tableau 20 – Analyse de régression multiple hiérarchique  
du taux de mauvais traitements : pourcentage de variance expliquée (R<sup>2</sup>)  
et changement du R<sup>2</sup> attribuable à chacune des variables (option 2)**

Variables	Coefficient Beta	R <sup>2</sup>	Changement du R <sup>2</sup>
Ensemble des variables		0,45667	
SSE3	0,318787**	0,41463	0,04204
Pourcentage familles monoparentales	0,261935**	0,43068	0,02599
Pourcentage ayant déménagé	0,086324*	0,45203	0,00464
Pourcentage immigrants	-0,252670**	0,39505	0,06162
Cycle de vie très jeune	0,041964	0,45531	0,00136

- ◆ Les coefficients Beta sont les coefficients de régression partielle standardisés entre chacune des variables indépendantes et le taux de mauvais traitements. Ils correspondent à la pente de la droite des moindres carrés traduisant la relation

<sup>51</sup> \*\* = significatif au seuil de 0,01; \* = significatif au seuil de 0,05.

linéaire entre une variable indépendante et une variable dépendante, une fois enlevée la part de la relation que la variable indépendante partage avec les autres variables indépendantes. Le test de signification T vérifie l'hypothèse selon laquelle le coefficient de régression partielle est égal à 0, c'est-à-dire que la pente de la droite des moindres carrés est horizontale, correspondant à une distribution au hasard. Le test T n'est donc pas une évaluation de l'importance relative de chacune des variables puisque le coefficient de régression partielle ne tient compte que de la part de la relation qui appartient spécifiquement à la variable.

- ◆ Le changement du  $R^2$  mesure l'augmentation du pourcentage de variance expliquée qui est imputable à une variable si on l'intègre dans l'analyse en dernier, soit après avoir tenu compte de la capacité d'explication de toutes les autres variables. C'est ici encore une évaluation de la capacité d'explication spécifique à une variable qui ne tient pas compte de l'explication qu'elle partage avec d'autres variables.

L'analyse des tableaux 19 et 20, qui présentent les coefficients Beta et les changements du  $R^2$ , révèle que toutes les variables, à l'exclusion du pourcentage de personnes ayant déménagé dans la dernière année et de l'étape de cycle de vie du secteur, possèdent des pentes de régression partielles significativement différentes de 0. Notons que le pourcentage de personnes ayant déménagé possède un coefficient Beta significatif au niveau de 0,05 dans le cas où on utilise l'indice de statut socio-économique plutôt que les trois variables socio-économiques. Cette différence est probablement imputable à la relation plus forte entre le pourcentage de déménagements récents et le pourcentage de familles pauvres ( $r=0,63$ ) qu'avec l'indice de statut socio-économique ( $r=0,46$ ). Ainsi, la part d'explication spécifique au mouvement de population est plus grande si l'on utilise l'indice de statut socio-économique comme mesure du niveau de pauvreté ou de richesse.

Le changement du  $R^2$  attribuable à chacune des variables une fois que l'influence de toutes les autres variables a été prise en compte est plus élevé pour le pourcentage

d'immigrants (9,1 %), le pourcentage de familles à faible revenu (4,5 %) et le pourcentage de familles riches (1,7 %) dans l'alternative d'utilisation des variables socio-économiques. Dans l'alternative d'utilisation de l'indice de statut socio-économique, les résultats sont un peu différents. Le changement du pourcentage de variance expliquée est plus élevé pour le pourcentage d'immigrants (6,2 %), l'indice de statut (4,2 %) et le pourcentage de familles monoparentales (2,6 %). Dans les deux cas, on constate que le pourcentage d'immigrants du secteur est une source de variation spécifique importante du taux de mauvais traitements : plus la proportion d'immigrants est élevée, moins est élevé le taux de mauvais traitements. Rappelons que le pourcentage d'immigrants n'est pas très fortement associé au taux de mauvais traitements ( $r=-0,295$ ). Cependant, comme il est faiblement associé aux autres variables indépendantes, son inclusion dans l'analyse provoque une plus grande différence dans le pourcentage de variance expliquée de l'ensemble des variables. Enfin, il faut noter que le pourcentage de familles monoparentales possède une influence spécifique plus grande dans le cas où l'on utilise l'indice de statut socio-économique dans la première étape de l'analyse. Ce résultat s'explique par le fait que le pourcentage de familles monoparentales est à la fois associé au pourcentage de familles pauvres ( $r=0,79$ ), au pourcentage de familles riches ( $r=-0,63$ ) et au pourcentage de faiblement scolarisés ( $r=0,55$ ), ce qui diminue sa contribution spécifique par rapport à l'alternative d'utiliser l'indice de statut socio-économique avec lequel il est moins associé ( $r=0,76$ ).

On peut donc conclure que, dans le cas du taux de mauvais traitements, les données supportent les hypothèses 1 et 3 dans la mesure où les variables traduisant la pauvreté économique expliquent une proportion significative du taux de mauvais traitements et que les variables sociales expliquent une part supplémentaire significative de ce taux. Notons cependant que l'effet de la variable ethnique, soit le pourcentage d'immigrants, est contraire à l'hypothèse. Cette variable avait été considérée à titre exploratoire, comme un indicateur probable de distance sociale entre des groupes ethniques diversifiés et donc comme une source éventuelle d'isolement générateur de difficultés parentales. Elle semble au contraire agir comme un facteur de protection. Il reste à expliquer ce

phénomène. Est-il associé à une plus grande résistance à signaler les cas de mauvais traitements ou à une plus grande difficulté à les détecter? Est-il plutôt relié à l'existence de réseaux de soutien social et d'entraide qui se développent à l'intérieur des communautés ethniques et qui contribuent à créer un climat propice à l'éducation des enfants? Il est difficile de répondre à cette question sans études plus approfondies.

Il faut cependant convenir que le pourcentage d'immigrants ne traduit pas nécessairement la diversité ethnique du secteur, d'autant plus que la période d'immigration n'est pas considérée. Un secteur dont le pourcentage d'immigrants est élevé peut tout aussi bien constituer un couloir d'immigration à fort mouvement de population accueillant des arrivants de tous les pays pour de courtes périodes qu'un milieu regroupant une minorité ethnique installée depuis de nombreuses années et ayant développé un réseau social vigoureux. Cette variable ne permet pas non plus d'évaluer le nombre de groupes ethniques auxquels appartiennent les immigrants du secteur et de distinguer entre les secteurs qui sont majoritairement habités par une minorité ethnique de ceux qui comportent un grand nombre de groupes culturels. Ces situations sont fort différentes.

#### **4.4.3 L'analyse de régression multiple hiérarchique du taux de négligence**

L'analyse de régression multiple hiérarchique appliquée au taux de négligence démontre que, dans la première étape d'inclusion des variables socio-économiques, les trois variables expliquent légèrement mieux la variance du taux (30 %) que l'indice de statut socio-économique de base 3 (28 %) (tableau 21). Ce sont encore une fois les variables qui reflètent le mieux les niveaux d'extrême pauvreté qui sont les plus associées au taux de négligence. L'indice de statut socio-économique se compare bien, cependant, considérant qu'il rivalise avec trois variables.

**Tableau 21 – Résultats de l'analyse de régression multiple hiérarchique pour le taux de négligence**

<b>Étape 1 : SSE3</b>	<b>Étape 1 :</b> Pourcentage familles de faible revenu Pourcentage familles revenu 70 000 \$+ Pourcentage scolarité moins de 9 ans
R multiple = 0,53 R <sup>2</sup> = 0,28 R <sup>2</sup> ajusté = 0,28 F (seuil) = 0,0000	R multiple = 0,55 R <sup>2</sup> = 0,30 R <sup>2</sup> ajusté = 0,30 F (seuil) = 0,0000
<b>Étape 2 :</b> Pourcentage de familles monoparentales Pourcentage d'immigrants Pourcentage de personnes ayant déménagé 1 an auparavant Cycle de vie : quartier très jeune	
R multiple = 0,62 R <sup>2</sup> = 0,39 R <sup>2</sup> ajusté = 0,38 F (seuil) = 0,0000	R multiple = 0,66 R <sup>2</sup> = 0,43 R <sup>2</sup> ajusté = 0,42 F (seuil) = 0,0000

En ajoutant les variables sociales en bloc, on explique 42 % de la variance du taux de négligence dans l'alternative des variables socio-économiques, et 38 % dans l'alternative de l'indice de statut. Dans les deux cas, à chacune des étapes, les variables introduites expliquent un pourcentage significatif de la variance du taux de négligence (F significatif au seuil de 0,0000). La voie qui tient davantage compte de l'extrême pauvreté permet d'expliquer ici encore quatre points de pourcentage de variance de plus du taux de négligence.

Ces résultats sont inférieurs ou égaux à ceux qui sont obtenus dans les autres recherches. Le pourcentage de variance expliquée du taux de négligence par l'ensemble des variables socio-économiques et sociales est de 54 % chez Zuravin (1995), 65 % chez Zuravin (1989), et 39 % chez Garbarino et Crouter (1978).

Chez Zuravin (1989), les variables socio-économiques expliquent 49 % de la variance, alors qu'elles expliquent 31 % chez Garbarino et Crouter (1978). Ainsi, les variables sociales de cette étude expliquent une plus grande proportion de la variance du taux de négligence (29 %, soit 12/42) que dans la recherche de Garbarino et Crouter (1978) (21 %, soit 8/39) et de Zuravin (1989) (24 %, soit 16/65).

Si l'on se base sur les coefficients de corrélation simple entre les variables indépendantes et le taux de négligence, on conclut que les variables les plus importantes pour expliquer ce taux sont, en ordre d'importance, le pourcentage de familles de faible revenu ( $r=0,54$ ) ou l'indice de statut socio-économique de base 3 ( $r=0,53$ ), le pourcentage de familles monoparentales ( $r=0,47$ ), le pourcentage de personnes ayant déménagé dans la dernière année ( $r=0,39$ ), le pourcentage de faiblement scolarisés ( $r=0,38$ ), et, négativement, le pourcentage de familles riches ( $r=-0,35$ ) et d'immigrants ( $r=-0,26$ ).

Ces variables étant reliées entre elles, on peut vérifier la contribution spécifique de chacune grâce aux tableaux présentant les coefficients Beta et le changement du  $R^2$  attribuable à chacune des variables une fois que l'on a pris en compte l'influence qu'elle partage avec l'ensemble des autres variables (tableaux 22 et 23).

**Tableau 22 – Analyse de régression multiple hiérarchique  
du taux de négligence  
Pourcentage de variance expliquée (R<sup>2</sup>) et  
changement du R<sup>2</sup> attribuable à chacune des variables (option 1)<sup>52</sup>**

Variables	Coefficient Beta	R <sup>2</sup>	Changement du R <sup>2</sup>
Ensemble des variables		0,43015	
Pourcentage de familles faible revenu	0,517398**	0,38520	0,04495
Pourcentage de familles 70 000 \$+	0,268408**	0,40831	0,02184
Pourcentage scolarité moins de 9 ans	0,168433**	0,42219	0,00796
Pourcentage familles monoparentales	0,121165*	0,42558	0,00457
Pourcentage déménagé	0,060036	0,42870	0,00145
Pourcentage immigrants	-0,323713**	0,35236	0,07779
Cycle de vie très jeune	0,037838	0,42911	0,00104

**Tableau 23 – Analyse de régression multiple hiérarchique  
du taux de négligence  
Pourcentage de variance expliquée (R<sup>2</sup>) et  
changement du R<sup>2</sup> attribuable à chacune des variables (option 2)**

Variables	Coefficient Beta	R <sup>2</sup>	Changement du R <sup>2</sup>
Ensemble des variables		0,38596	
SSE3	0,298517**	0,34909	0,03697
Pourcentage familles monoparentales	0,213044**	0,36876	0,01720
Pourcentage ayant déménagé	0,115625**	0,37762	0,00834
Pourcentage immigrants	-0,225193**	0,33701	0,04895
Cycle de vie très jeune	0,040425	0,38470	0,00126

La lecture de ces tableaux permet de constater que, si l'on utilise les trois variables socio-économiques à l'étape 1 de l'analyse, toutes les variables possèdent une contribution spécifique non nulle à l'exception de l'étape du cycle de vie et du pourcentage de familles ayant déménagé. Le changement du pourcentage de variance expliquée imputable spécifiquement aux variables est plus grand en ce qui concerne le

52 \*\* = significatif au seuil de 0,01; \* = significatif au seuil de 0,05.

pourcentage d'immigrants (7,8 %), le pourcentage de familles à faible revenu (4,5 %) et le pourcentage de familles avec des revenus de 70 000 \$ et plus (2,2 %). Notons ici encore que l'importance spécifique du pourcentage d'immigrants découle du fait qu'il est faiblement associé aux autres variables indépendantes.

Si l'on utilise, à l'étape 1, l'indice de statut socio-économique, toutes les variables à l'exception de l'étape du cycle de vie ont une contribution spécifique non nulle. En ordre d'importance pour leur contribution spécifique au changement du pourcentage de variance expliquée par l'ensemble des variables, on trouve le pourcentage d'immigrants (4,9 %), l'indice de statut socio-économique (3,7 %), et le pourcentage de familles monoparentales (1,7 %). Ici encore, on observe que l'association du pourcentage de familles monoparentales avec les autres variables socio-économiques diminue sa contribution spécifique dans le cas où on utilise ces variables dans l'analyse. Dans le cas où on opte pour l'indice de statut socio-économique à l'étape 1, cette variable ressort comme ayant une contribution spécifique beaucoup plus grande.

On peut donc conclure que, dans le cas du taux de négligence, les données supportent les hypothèses 1 et 3 puisque les variables traduisant la pauvreté économique expliquent une proportion significative du taux et que les variables sociales expliquent aussi une part supplémentaire significative de ce taux. Ici encore, cependant, le pourcentage d'immigrants ne joue pas le rôle que les hypothèses supposaient. Il est négativement associé au taux de négligence de telle façon que plus le pourcentage d'immigrants est élevé dans un secteur, moins le taux de négligence signalé est élevé.

#### **4.4.4 L'analyse de régression multiple hiérarchique du taux d'abus physique**

Les résultats de l'analyse de régression multiple hiérarchique du taux d'abus physique démontrent qu'il est le taux le moins bien expliqué par le modèle élaboré dans la

présente recherche (tableau 24). En effet, le pourcentage de variance expliquée par l'ensemble des variables économiques et sociales est de 14 % en utilisant à l'étape 1 l'indice de statut socio-économique, et de 15 % en utilisant plutôt les variables socio-économiques. Contrairement aux taux de mauvais traitements et de négligence, les deux voies sont semblables, ne provoquant qu'une différence de 1 % de variance expliquée. Cette différence apparaît à l'étape 1, alors que l'indice de statut socio-économique explique 11 % de la variance et les trois variables socio-économiques alternatives 12 %. L'ajout des variables sociales dans l'analyse ne permet d'augmenter le pourcentage de variance expliquée que de trois points (de 11 % à 14 % en utilisant SSE3, et de 12 % à 15 % en utilisant les trois variables socio-économiques).

Il faut cependant remarquer qu'à chacune des étapes et pour les deux voies, le pourcentage de variance expliquée est significatif (test F au seuil de 0,0000). Donc, malgré la faiblesse des  $R^2$ , on ne peut rejeter l'hypothèse selon laquelle les indicateurs de pauvreté économique et sociale contribuent significativement à l'explication de la variance du taux.

On ne peut comparer ces résultats à ceux des autres recherches qui s'inspirent du modèle écologique, car celles qui distinguent les différentes formes de mauvais traitements ne différencient pas l'abus physique de l'abus sexuel. Ainsi, Zuravin additionne les deux taux (Zuravin 1989, 1995), alors que Garbarino et Crouter (1978) ne précisent pas leur définition de l'abus. On peut cependant constater que Garbarino et Crouter (1978) obtiennent un pourcentage de variance expliquée inférieur pour l'abus en général (33 %) que pour la négligence (39 %). C'est aussi le cas de Zuravin (1995) qui peut expliquer 53 % de la variance du taux de négligence et 45 % des taux d'abus physique et sexuel combinés.

**Tableau 24 – Résultats de l'analyse de régression multiple hiérarchique pour le taux d'abus physique**

<b>Étape 1 : SSE3</b>	<b>Étape 1 :</b> Pourcentage familles de faible revenu Pourcentage familles revenu 70 000 \$+ Pourcentage scolarité moins de 9 ans
R multiple = 0,33 R <sup>2</sup> = 0,11 R <sup>2</sup> ajusté = 0,11 F (seuil) = 0,0000	R multiple = 0,35 R <sup>2</sup> = 0,13 R <sup>2</sup> ajusté = 0,12 F (seuil) = 0,0000
<b>Étape 2 :</b> Pourcentage de familles monoparentales Pourcentage d'immigrants Pourcentage de personnes ayant déménagé 1 an auparavant Cycle de vie : quartier très jeune	
R multiple = 0,39 R <sup>2</sup> = 0,15 R <sup>2</sup> ajusté = 0,14 F (seuil) = 0,0000	R multiple = 0,40 R <sup>2</sup> = 0,16 R <sup>2</sup> ajusté = 0,15 F (seuil) = 0,0000

Si l'on se base sur les coefficients de corrélation simple entre le taux d'abus physique et les variables indépendantes, celles qui sont les plus significatives pour expliquer ce taux sont, en ordre d'importance, le pourcentage de familles de faible revenu ( $r=0,34$ ) ou l'indice de statut socio-économique de base 3 ( $r=0,33$ ), le pourcentage de familles monoparentales ( $r=0,32$ ), le pourcentage de faiblement scolarisés ( $r=0,29$ ) et le pourcentage de familles riches ( $r=-0,28$ ).

L'analyse des tableaux présentant les coefficients Beta et le changement de R<sup>2</sup> attribuables spécifiquement à chacune des variables (tableaux 25 et 26) démontre que, dans le cas où on utilise à l'étape 1 les trois variables socio-économiques, le pourcentage de familles monoparentales, le pourcentage de familles à faible revenu et le pourcentage d'immigrants ont des contributions spécifiques significatives. Cependant, le changement

de  $R^2$  de chacune de ces variables n'atteint pas 2 % : il est de 1,1 % pour le pourcentage de familles monoparentales et de 0,9 % pour le pourcentage d'immigrants (relation négative). Notons que la corrélation simple entre le pourcentage d'immigrants et le taux d'abus physique est faible ( $r=-0,11$ ).

**Tableau 25 – Analyse de régression multiple hiérarchique  
du taux d'abus physique  
Pourcentage de variance expliquée ( $R^2$ ) et  
changement du  $R^2$  attribuable à chacune des variables (option 1)<sup>53</sup>**

Variables	Coefficient Beta	$R^2$	Changement du $R^2$
Ensemble des variables		0,15809	
Pourcentage de familles faible revenu	0,194238*	0,15175	0,00634
Pourcentage de familles 70 000 \$+	0,050754	0,15731	0,00078
Pourcentage scolarité moins de 9 ans	0,099471	0,15531	0,00278
Pourcentage familles monoparentales	0,188326**	0,14704	0,01105
Pourcentage déménagé	-0,038963	0,15747	0,00062
Pourcentage immigrants	-0,111025**	0,14894	0,00915
Cycle de vie très jeune	0,025959	0,15759	0,00050

**Tableau 26 – Analyse de régression multiple hiérarchique  
du taux d'abus physique  
Pourcentage de variance expliquée ( $R^2$ ) et  
changement du  $R^2$  attribuable à chacune des variables (option 2)**

Variables	Coefficient Beta	$R^2$	Changement du $R^2$
Ensemble des variables		0,14901	
SSE3	0,149713*	0,13974	0,00927
Pourcentage familles monoparentales	0,248398**	0,12563	0,02338
Pourcentage ayant déménagé	-0,024846	0,14862	0,00039
Pourcentage immigrants	-0,077702*	0,14318	0,00583
Cycle de vie très jeune	0,026986	0,14845	0,00056

53 \*\* = significatif à 0,01; \* = significatif à 0,05.

Si l'on utilise l'indice de statut socio-économique à l'étape 1, les variables dont les Beta sont significatifs sont le pourcentage de familles monoparentales, le statut socio-économique et le pourcentage d'immigrants (pente négative). Le changement du  $R^2$  attribuable à ces variables est de 2,3 % pour le pourcentage de familles monoparentales, de 0,9 % pour l'indice de statut socio-économique et de 0,5 % pour le pourcentage d'immigrants. Ici, le pourcentage de familles monoparentales est responsable d'une plus grande augmentation du  $R^2$  une fois que l'on a pris en compte l'ensemble des autres variables auxquelles elle est associée parce que, dans l'hypothèse antérieure, la contribution spécifique de cette variable était affaiblie par ses relations très fortes avec les autres variables socio-économiques.

On peut donc conclure que les données supportent les hypothèses 1 et 2 dans la mesure où les variables traduisant la pauvreté économique expliquent une proportion significative du taux d'abus physique et que les variables sociales expliquent une part supplémentaire significative de ce taux. Cependant, les pourcentages de variance expliquée sont très faibles, soit de l'ordre de 15 %.

#### **4.4.5 L'analyse de régression multiple hiérarchique du taux d'abus sexuel**

L'analyse de régression multiple hiérarchique du taux d'abus sexuel démontre que les variables socio-économiques et sociales expliquent mieux ce taux qu'elles n'expliquent le taux d'abus physique. En effet, 22 % de la variance du taux d'abus sexuel sont expliqués contre 15 % pour le taux d'abus physique.

Contrairement à l'hypothèse 4.2, les caractéristiques socio-économiques des secteurs de recensement s'avèrent reliées au taux d'abus sexuel (en fait, aussi fortement que dans le cas de l'abus physique). En effet, on peut expliquer 12 % du taux si l'on utilise à l'étape 1 l'indice de statut socio-économique (version linéaire) et 11 % si l'on utilise

plutôt les trois variables socio-économiques (F significatif au seuil de 0,0000). Notons que, pour la première fois, l'indice de statut socio-économique explique légèrement mieux le taux que les trois variables socio-économiques. L'explication tient au fait que le taux d'abus sexuel est plus linéairement associé au niveau de statut socio-économique des secteurs et dépend moins de la présence de l'extrême pauvreté.

Il est impossible de comparer nos résultats à ceux des autres recherches car aucune ne distingue l'abus sexuel des autres formes de mauvais traitements.

**Tableau 27 – Résultats de l'analyse de régression multiple hiérarchique pour le taux d'abus sexuel**

<b>Étape 1 : SSE3</b>	<b>Étape 1 :</b> Pourcentage familles de faible revenu Pourcentage familles revenu 70 000 \$+ Pourcentage scolarité moins de 9 ans
R multiple = 0,36 R <sup>2</sup> = 0,13 R <sup>2</sup> ajusté = 0,12 F (seuil) = 0,0000	R multiple = 0,34 R <sup>2</sup> = 0,12 R <sup>2</sup> ajusté = 0,11 F (seuil) = 0,0000
<b>Étape 2 :</b> Pourcentage de familles monoparentales Pourcentage d'immigrants Pourcentage de personnes ayant déménagé 1 an auparavant Cycle de vie : quartier très jeune	
R multiple = 0,47 R <sup>2</sup> = 0,22 R <sup>2</sup> ajusté = 0,22 F (seuil) = 0,0000	R multiple = 0,48 R <sup>2</sup> = 0,23 R <sup>2</sup> ajusté = 0,22 F (seuil) = 0,0000

L'importance relative de chacune des variables pour expliquer le taux d'abus sexuel peut être définie dans un premier temps en fonction des coefficients de corrélation simple des

variables indépendantes. En fonction de cette analyse, les variables les plus importantes sont, en ordre d'importance, l'indice de statut socio-économique version linéaire ( $r=0,36$ ), le pourcentage de familles monoparentales ( $r=0,33$ ), le pourcentage de faiblement scolarisés ( $r=0,31$ ), le pourcentage de familles riches ( $r=-0,30$ ) et le pourcentage de familles à faible revenu ( $r=0,30$ ).

**Tableau 28 - Analyse de régression multiple hiérarchique  
du taux d'abus sexuel  
Pourcentage de variance expliquée ( $R^2$ ) et  
changement du  $R^2$  attribuable à chacune des variables (option 1)<sup>54</sup>**

Variables	Coefficient Beta	$R^2$	Changement du $R^2$
Ensemble des variables		0,22952	
Pourcentage de familles faible revenu	0,217454*	0,22158	0,00794
Pourcentage de familles 70 000 \$+	0,016904	0,22943	0,00009
Pourcentage scolarité moins de 9 ans	0,092161	0,22713	0,00239
Pourcentage familles monoparentales	0,151778*	0,22235	0,00717
Pourcentage déménagé	-0,081037	0,22686	0,00266
Pourcentage immigrants	-0,309014**	0,15863	0,07089
Cycle de vie très jeune	0,030155	0,22886	0,00066

**Tableau 29 - Analyse de régression multiple hiérarchique  
du taux d'abus sexuel  
Pourcentage de variance expliquée ( $R^2$ ) et  
changement du  $R^2$  attribuable à chacune des variables (option 2)**

Variables	Coefficient Beta	$R^2$	Changement du $R^2$
Ensemble des variables		0,22323	
SSE3	0,186597**	0,20565	0,01758
Pourcentage familles monoparentales	0,219202**	0,20278	0,02045
Pourcentage ayant déménagé	-0,046642	0,22186	0,00137
Pourcentage immigrants	-0,257969**	0,15790	0,06533
Cycle de vie très jeune	0,038287	0,22210	0,00113

54 \*\* = significatif au seuil de 0,01; \* = significatif au seuil de 0,05.

Si l'on considère plutôt la contribution spécifique de chacune des variables une fois pris en compte les relations qu'elle partage avec les autres variables, on constate que les coefficients identifient, dans l'hypothèse où l'indice de statut socio-économique est utilisé à l'étape 1 de l'analyse, le pourcentage d'immigrants, le pourcentage de familles monoparentales, et l'indice de statut socio-économique comme ayant des pentes de régression significativement différentes de 0. Le changement du  $R^2$  imputable à ces variables est de 6,5 % pour le pourcentage d'immigrants, de 2,0 % pour le pourcentage de familles monoparentales et de 1,8 % pour l'indice de statut socio-économique.

Dans l'hypothèse où l'on utilise à l'étape 1 les trois variables socio-économiques, le pourcentage d'immigrants, le pourcentage de familles à faible revenu et le pourcentage de familles monoparentales ont des pentes de régression significativement différentes de 0. Le changement du  $R^2$  imputable à chacune de ces variables est de 7,1 % pour le pourcentage d'immigrants, de 0,7 % pour le pourcentage de familles pauvres et de 0,7 % pour le pourcentage de familles monoparentales. Il faut noter encore ici le faible taux de corrélation simple entre le pourcentage d'immigrants et le taux d'abus sexuel ( $r = -0,14$ ). Le changement plus important du  $R^2$  qui lui est associé dans les deux alternatives de l'analyse dépend des faibles relations de cette variable avec les autres variables indépendantes, ce qui amplifie sa contribution spécifique à l'explication de la variance du taux d'abus sexuel.

On doit donc conclure que le modèle élaboré dans cette étude est aussi pertinent en ce qui concerne l'abus sexuel. En effet, le statut socio-économique des secteurs explique un pourcentage significatif du taux d'abus sexuel contrairement à notre hypothèse (hypothèse 4.2) et les variables sociales expliquent un pourcentage significatif de la variance qu'il reste à expliquer.

Une hypothèse avançait aussi que les indicateurs de soutien social seraient davantage reliés au taux de négligence qu'aux taux d'abus physique et sexuel (hypothèse 4.3). Or, une fois pris en compte le pourcentage de variance expliquée par les variables socio-

économiques, les variables sociales ajoutent 12 % de plus à l'explication de la variance de la négligence, 3 % de plus à celle du taux d'abus physique et 11 % de plus à celle du taux d'abus sexuel, dans l'hypothèse où l'on utilise à l'étape 1 les trois variables socio-économiques. Dans l'hypothèse où l'on utilise l'indice de statut socio-économique, l'ajout du pourcentage de variance expliquée par les variables sociales est de 10 % pour la négligence, 3 % pour l'abus physique et de 10 % pour l'abus sexuel. Notre hypothèse 4.3 doit donc être rejetée en partie. En effet, les variables sociales expliquent mieux le taux de négligence que le taux d'abus physique, conformément à l'hypothèse, mais elles expliquent de façon égale le taux de négligence et le taux d'abus sexuel, contrairement à celle-ci.

#### **4.5 Discussion**

Les hypothèses principales qui découlent de l'approche écologique se voient donc supportées par les données. On peut ainsi conclure à l'existence d'une relation entre les caractéristiques socio-économiques des secteurs et les taux de mauvais traitements de telle façon que plus les secteurs sont défavorisés économiquement, plus ils présentent des taux élevés de mauvais traitements (hypothèse 1). On peut aussi conclure qu'il existe une relation entre les caractéristiques sociales des secteurs de résidence et leurs taux de mauvais traitements de telle façon que moins les secteurs présentent de caractéristiques favorables au soutien social, plus élevés sont leurs taux de mauvais traitements, indépendamment de leurs caractéristiques socio-économiques (hypothèse 3).

On a aussi pu confirmer que la variation des taux de mauvais traitements augmente avec l'augmentation de la défavorisation des secteurs (hypothèse 2) et que les nuages de points qui illustrent leur relation se présentent en conséquence sous la forme d'un éventail. La forme de la relation entre le statut socio-économique des secteurs et les différents taux de mauvais traitements, à l'exception du taux d'abus sexuel, indique

aussi que le risque de mauvais traitements augmente en proportion plus grande que l'augmentation du niveau de pauvreté. Ainsi les taux de mauvais traitements, de négligence et d'abus physique, mais non le taux d'abus sexuel, sont plus fortement reliés à la présence de l'extrême pauvreté qu'au statut socio-économique du secteur. C'est ainsi que, parmi les variables socio-économiques, celles qui reflètent la grande pauvreté, soit le pourcentage de familles dont le revenu se situe sous le seuil de la pauvreté et l'indice de statut socio-économique de base 3, sont les plus associées à ces taux. Le taux d'abus sexuel, contrairement aux autres taux, est davantage relié au niveau de statut socio-économique, donc au niveau de pauvreté ou de richesse, et moins à la présence de l'extrême pauvreté.

Enfin, les hypothèses concernant les distinctions à établir entre les formes de mauvais traitements ont été en partie confirmées et en partie infirmées. On a pu constater que le niveau de pauvreté du secteur est davantage relié au taux de négligence qu'au taux d'abus physique (hypothèse 4.1); mais on a dû rejeter l'hypothèse selon laquelle le statut socio-économique ne serait pas lié au taux d'abus sexuel (hypothèse 4.2) devant les preuves contraires. Enfin, si les indicateurs de soutien social se sont avérés davantage reliés au taux de négligence que d'abus physique, conformément à l'hypothèse 4.2, ils se sont avérés autant reliés au taux d'abus sexuel qu'au taux de négligence, contrairement à cette hypothèse.

Ces résultats soulèvent les questions de leur interprétation. Sont d'abord abordées, en les distinguant, les explications possibles des résultats concernant les taux d'abus sexuel, de négligence et d'abus physique. La discussion porte ensuite sur le rôle joué par les variables socio-économiques et sociales tel que mis en évidence par les résultats de l'analyse de régression multiple hiérarchique.

■ *Le taux d'abus sexuel*

Les résultats des analyses entrent en contradiction, dans le cas de l'abus sexuel, avec les hypothèses formulées à partir des recherches cliniques. En effet les études portant sur les familles où un abus sexuel est survenu n'établissent pas de lien avec le niveau de pauvreté ou de richesse des familles, laissant supposer que ce type de mauvais traitements n'est pas en relation avec le statut socio-économique des secteurs. Les résultats démontrent au contraire non seulement que les conditions de vie des secteurs sont reliées à leur taux d'abus sexuel, mais qu'elles expliquent aussi bien ce taux que celui de l'abus physique (12 % de variance expliquée). De plus, contrairement à l'hypothèse formulée, les indicateurs de soutien social expliquent presque aussi bien la variance du taux d'abus sexuel que du taux de négligence (ajout de 11 % de variance expliquée pour le taux d'abus sexuel et de 12 % pour le taux de négligence).

L'interprétation des résultats concernant l'abus sexuel ne peut s'inspirer des recherches antérieures de même nature, car celles-ci n'ont pas distingué le taux d'abus physique du taux d'abus sexuel. Cependant, il est possible d'examiner les résultats qui auraient été obtenus en additionnant ces taux, comme dans certaines de ces recherches. Les résultats de l'analyse des taux combinés sont présentés au tableau C1 en annexe. On peut y constater que les trois variables socio-économiques expliquent 18 % de la variance des taux combinés (l'indice de statut socio-économique d'étalement 3 en explique 17 %), et que l'ajout des variables sociales permet d'expliquer, au total, 26 % de la variance des taux. Ces résultats se comparent à ceux qu'obtiennent les recherches d'inspiration écologique dans la mesure où ils démontrent que les variables économiques et sociales expliquent mieux le taux de négligence que le taux d'abus (en fait deux fois mieux, soit 42 % contre 26 %)<sup>55</sup>

---

55 Le pourcentage de variance expliquée des taux d'abus physique et sexuel combinés s'avère cependant inférieur à celui qu'obtient, à Baltimore, Zuravin 1995 (45 %) et Zuravin 1989 (54 %). Notons que les taux de négligence sont aussi mieux expliqués dans les recherches de Zuravin, car le pourcentage de variance expliquée total est, selon ses études, de 53 % (Zuravin 1995) et de 63 % (Zuravin 1989) comparativement à 42 % avec nos données.

La distinction du taux d'abus sexuel et du taux d'abus physique démontre cependant, dans le cas présent, que l'abus sexuel est mieux expliqué par les variables sélectionnées que l'abus physique. Plusieurs interprétations peuvent être apportées à cette observation.

Il est possible que la nature des données de base soit en partie responsable de cette conclusion. En effet, dans la mesure où les signalements d'abus sexuel reçoivent un traitement particulier lors de leur réception, la signification des statistiques concernant l'abus sexuel peut être différente. Or, un énorme effort a été investi dans les dernières années à l'intérieur du réseau des services sociaux pour développer une intervention novatrice dans les cas d'abus sexuel : l'approche sociojudiciaire est un mode d'intervention qui favorise une action rapide très systématisée, en collaboration avec les forces policières, dès la rétention du signalement d'abus sexuel. Il est alors possible que les signalements comportant une indication d'abus sexuel soient priorisés au dépens des autres motifs. Sous une telle hypothèse, le taux d'abus sexuel pourrait inclure des situations de négligence jugées trop secondaires pour être notées et constituer en fait, à notre insu, des taux combinés. Il se peut aussi que les situations d'abus sexuel comportent souvent des dimensions de négligence qui ne sont découvertes que plus tard, lors de l'évaluation en profondeur des cas ou de leur prise en charge. Cette interprétation soulève la possibilité que le taux d'abus sexuel ne corresponde pas à une catégorie explicite de mauvais traitements.

Il est aussi possible que l'analyse de la distribution du taux d'abus sexuel exige une approche différente de son analyse clinique. Cette conclusion s'impose en ce qui concerne les relations entre les variables sociales et le taux d'abus sexuel. Ainsi, une hypothèse suggérerait que les variables reliées au support social expliqueraient mieux le taux de négligence que les taux d'abus physique et sexuel alors que ces variables se sont avérées, à notre étonnement, plus performantes pour expliquer le taux d'abus sexuel que le taux d'abus physique, et aussi performantes pour expliquer le taux d'abus sexuel que le taux de négligence. Or, parmi les variables sociales, le pourcentage de familles monoparentales apporte une contribution spécifique significative à l'explication du taux

d'abus sexuel, contrairement aux résultats des analyses cliniques qui démontrent que les abus sexuels surviennent plus souvent dans les familles biparentales (Tourigny 1996). Ces recherches cliniques soulignent par ailleurs que les abus sexuels surviennent généralement entre une jeune adolescente et un adulte de sexe masculin qui est le plus souvent l'ami ou le conjoint de la mère et qui ne possède pas de lien biologique avec la victime. Or, dans les statistiques du recensement, les familles comportant un homme non marié et de passage seront considérées comme monoparentales. Ainsi, il est possible que, au niveau écologique, la biparentalité clinique doive être transposée en monoparentalité démographique.

Enfin, il se peut que le risque de signalement soit différent selon les milieux de vie, de telle façon que les abus sexuels soient davantage signalés dans les milieux socio-économiques défavorisés que dans les milieux plus favorisés. La possibilité d'une propension différente des milieux à signaler les incidents de mauvais traitements a déjà été soulevée par plusieurs auteurs (Pelton 1978). Cette hypothèse suggère cependant que l'abus physique serait moins affecté par ce biais et la négligence davantage.

#### ■ *Le taux de négligence*

Les résultats de l'analyse du taux de négligence sont conformes aux hypothèses formulées et aux résultats obtenus dans les autres recherches. Ainsi, le taux de négligence est le mieux expliqué par les variables sélectionnées en fonction du modèle écologique. Il est le plus relié au niveau de pauvreté du secteur, surtout à la présence de l'extrême pauvreté, et il est aussi relié aux indicateurs de support social une fois pris en compte l'influence du statut socio-économique. On peut donc conclure une fois de plus que la négligence se situe au carrefour de plusieurs formes de pauvreté : elle se définit essentiellement comme une pauvreté de soins et d'attention prodigués aux enfants et elle survient surtout dans un contexte de pauvreté économique et de pauvreté sociale.

### ■ *Le taux d'abus physique*

Les résultats concernant le taux d'abus physique démontrent qu'il est le moins bien expliqué de toutes les formes de mauvais traitements par les variables sélectionnées en fonction du modèle écologique. S'il est aussi fortement relié aux variables socio-économiques que le taux d'abus sexuel (12 % de variance expliquée), les variables sociales n'ajoutent qu'un très faible pourcentage d'explication (3 %).

Il est possible que le choix des variables sociales soit moins adéquat pour décrire les contextes d'émergence des signalements d'abus physique. Par exemple, les incidents associés à l'application de règles de discipline propres à certaines cultures ethniques n'ont pu être considérés par nos analyses en l'absence de variables identifiant les groupes ethniques sur le territoire. Or, des données de recherches démontrent que certains groupes ethniques, tels les Haïtiens, font davantage l'objet de signalements d'incidents d'abus physique sur le territoire montréalais (Tourigny et Bouchard 1994). Compte tenu du grand nombre de groupes ethniques et de leur faible représentation dans la plupart des secteurs, nous avons renoncé au choix de cette variable dont l'absence se fait peut-être sentir.

Les variables sociales auraient peut-être été plus pertinentes si elles avaient davantage reflété des conditions provoquant des tensions familiales. Zuravin (1986) démontre, par exemple, que le taux de personnes par pièce dans les logements est associé au taux d'abus physique. Le taux de chômage aurait peut-être aussi été une variable prometteuse pour les mêmes raisons.

### ■ *Le rôle des variables socio-économiques*

Plusieurs variables socio-économiques ont contribué à l'explication des divers taux de mauvais traitements :

Le niveau de pauvreté économique des secteurs est fortement associé à tous les taux de mauvais traitements, conformément à ce qui est observé dans les recherches qui s'inspirent du modèle écologique. Dans ces recherches, les variables sélectionnées reflètent la présence de l'extrême pauvreté en tenant compte du pourcentage de familles avec des revenus à 200 % ou moins du seuil de la pauvreté (Zuravin 1995, 1989, Garbarino et Crouter 1978), à 125 % ou moins du seuil (Garbarino 1976) ou utilisant simplement le pourcentage de familles sous le seuil de la pauvreté (Garbarino et Kostelny 1992, Zuravin 1986, Chamberland, Bouchard et Beaudry 1986). L'analyse de la forme de la relation entre les différents taux de mauvais traitements et l'indice de statut socio-économique des secteurs a démontré que ce choix est justifié dans la plupart des cas. En effet, la forme de cette relation indique que, à partir d'un certain niveau de pauvreté, on assiste à une augmentation exponentielle du taux de mauvais traitements en général, du taux de négligence et du taux d'abus physique (le taux d'abus sexuel échappe à cette observation). Ces taux de mauvais traitements semblent ainsi plus associés à la présence de la misère économique qu'au niveau de pauvreté ou de richesse des secteurs.

Les autres variables socio-économiques, soit le pourcentage de scolarité primaire et le faible pourcentage de familles aisées, se sont aussi avérées reliées, quoique plus faiblement, aux divers taux de mauvais traitements, conformément aux résultats des autres recherches. L'indice de statut socio-économique est apparu comme une alternative intéressante à l'utilisation de ce groupe de variables socio-économiques, dans sa version habituelle pour le taux d'abus sexuel, et, pour les autres taux, dans sa version d'étalement maximum des valeurs (SSE3) qui établit la distance la plus grande entre les secteurs les plus pauvres et les secteurs les plus riches. Notons cependant que, sauf dans le cas du taux d'abus sexuel, le groupe des trois variables socio-économiques permet d'expliquer un pourcentage de variance supérieur de deux ou trois points de pourcentage des taux de mauvais traitements comparativement à l'indice de statut socio-économique.

### ■ *Le rôle des variables sociales*

Parmi les variables sociales, le pourcentage de familles monoparentales du secteur s'est avéré fortement relié à l'ensemble des taux de mauvais traitements, conformément aux résultats de plusieurs autres recherches (Garbarino et Kostelny 1992, Zuravin 1995, Bouchard, Beaudry et Chamberland 1982).

Le pourcentage de personnes ayant déménagé un an auparavant s'est relié au taux de mauvais traitements en général et au taux de négligence, mais non aux taux d'abus physique et sexuel. Cette variable est aussi associée, dans les recherches, au taux de mauvais traitements en général (Garbarino et Kostelny 1992, Zuravin 1989, Garbarino et Crouter 1978, Garbarino 1976) et au taux de négligence (Zuravin 1989).

L'étape de cycle de vie du quartier ne s'est avérée reliée à aucun des taux de mauvais traitements. Il est possible que d'autres variables soient plus adéquates pour refléter le caractère familial des secteurs ou le type de familles présentes dans les secteurs. Il faudrait reprendre l'analyse avec d'autres mesures de la présence d'enfants dans le voisinage pour pouvoir statuer sur la valeur de la dimension abordée.

Par contre, le pourcentage d'immigrants du secteur s'est avéré une variable très intéressante dans l'analyse. En effet, cette variable avait été choisie comme un indicateur possible de diversité ethnique et de distance culturelle favorisant l'isolement social, et donc comme un facteur de risque de mauvais traitements. Or, les résultats ont démontré qu'au contraire, les secteurs à forte proportion d'immigrants comportaient des taux moindres de mauvais traitements signalés, quelle qu'en soit la nature. Peut-on interpréter cette observation comme la manifestation d'une réticence plus grande à signaler dans ces quartiers? Doit-on au contraire la comprendre comme la manifestation d'un tissu social plus riche dans les secteurs abritant des communautés ethniques minoritaires, ce qui contribue à en faire des milieux plus propices au bien-être des enfants? Une donnée appuie en partie la vraisemblance de cette seconde hypothèse : ce

n'est pas le pourcentage d'immigrants récents, mais bien le pourcentage d'immigrants, toutes périodes d'immigration confondues, qui est relié aux taux de mauvais traitements. Ce sont donc les secteurs où les immigrants sont installés depuis un certain temps, où des relations d'entraide ont pu se développer, qui constituent les secteurs à plus faibles taux de signalements. Malgré cet indice militant en faveur de la seconde hypothèse, le rôle joué par cette variable demeure mystérieux. Il faudrait, dans des recherches ultérieures, vérifier si les secteurs à forte proportion d'immigrants et à faibles taux de mauvais traitements sont des quartiers regroupant des membres de la même minorité ethnique ou de minorités ethniques possédant des liens culturels entre elles et qui sont ainsi susceptibles de développer des communautés cohésives. Il faudrait aussi vérifier, par des analyses qualitatives, la nature des réseaux sociaux des quartiers occupés par une forte proportion d'immigrants.

#### ■ *Les interrelations entre les variables*

Les analyses préliminaires des données de la recherche ont démontré que les variables étaient fortement reliées entre elles. C'est ainsi que les secteurs abritant une forte proportion de familles à faibles revenus ont tendance à comporter aussi une forte proportion d'individus faiblement scolarisés, une faible proportion de familles aisées, une forte proportion de familles monoparentales, et un taux important de déménagements.

L'analyse de régression multiple hiérarchique permet de contrôler ce tissu d'interrelations en calculant le pourcentage d'explication qui est imputable spécifiquement à chacune des variables, en excluant la part d'explication qu'elle partage avec les variables entrées précédemment dans l'analyse. Elle permet ainsi de prédire les taux à partir du plus petit nombre de variables, en éliminant celles dont l'inclusion ajoute peu d'explication dans l'analyse. Cette technique comporte cependant des pièges dans la mesure où elle attribue toute la part d'explication commune à la variable (ou au groupe de variables) insérée prioritairement. Or, les interrelations entre les variables

sont révélatrices du sens à leur donner et doit être considérées dans l'interprétation de celles-ci. Dans la mesure où l'on vise une compréhension approfondie des phénomènes en cause, ces interrelations deviennent importantes. C'est ainsi, par exemple, que l'influence du taux de monoparentalité, doit se concevoir en fonction d'un contexte de pauvreté et de faible scolarité.

L'ordre d'importance des variables quant à leur capacité d'explication des taux de mauvais traitements peut ainsi être considéré sous deux angles différents, en fonction des relations qu'elles entretiennent avec ces taux (grâce au coefficient de corrélation simple) et en fonction de leur capacité d'explication spécifique de ces taux (par le pourcentage de changement du  $R^2$  imputable à cette variable). Ces deux angles de prise apparaissent complémentaires, mais fort différents. Ainsi, l'analyse a démontré que les variables les plus fortement associées aux taux de mauvais traitements, à cause de leurs interrelations, ont des capacités d'explication spécifiques faibles. Inversement, la variable qui possède l'influence spécifique la plus forte, soit le pourcentage d'immigrants du secteur, est faiblement associée aux taux de mauvais traitements sur la base de son coefficient de corrélation simple parce qu'elle possède très peu de relations avec les autres variables indépendantes.

C'est ainsi que pour saisir le sens des relations observées entre les variables et pour maximiser les possibilités de compréhension des phénomènes en cause, il apparaît utile de tenir compte à la fois des informations fournies par l'analyse de régression multiple hiérarchique et des informations fournies par des analyses complémentaires portant sur les liens qu'elles entretiennent entre elles.

#### ■ *Les limites de la recherche*

Les analyses ne permettent d'expliquer que 49 % de la variance du taux de mauvais traitements en général, 42 % du taux de négligence, 23 % du taux d'abus sexuel et 15 % du taux d'abus physique. Même si la capacité d'explication des variables est la

même que dans les autres recherches pour les taux de mauvais traitements et de négligence, elle laisse un résidu important qui est encore plus grand pour les taux d'abus physique et sexuel. De plus, cette analyse ne permet pas de statuer sur l'existence d'un effet contextuel des conditions de vie du quartier comme différent de l'effet de l'addition des caractéristiques individuelles. Elle soulève cependant cette possibilité. Nous devons donc conclure, avec les auteurs des autres recherches, que l'analyse écologique du phénomène des mauvais traitements en est encore à ses balbutiements.

## 5. CONCLUSION GÉNÉRALE

L'approche écologique a enrichi considérablement l'analyse du phénomène des mauvais traitements à l'égard des enfants en procurant une vision plus complète des dimensions dont il faut tenir compte pour sa compréhension. Les doubles racines de l'écologie humaine et de l'écologie sociale ont contribué à définir théoriquement et empiriquement cette approche.

Théoriquement, cette perspective offre un outil d'analyse du phénomène qui permet de le saisir à tous ses niveaux systémiques, sans trahir sa complexité. Cette recension patiente des divers angles de prise pertinents, réalisée dans la tradition récente de l'écologie sociale, éclaire sur les différentes cibles possibles d'action et offre un instrument de critique des conditions de vie qui sont faites aux familles. Cette perspective élimine toute possibilité de simplification de la réalité qui remettrait la responsabilité des mauvais traitements uniquement aux parents.

Empiriquement, l'approche écologique s'est forcément centrée sur une partie seulement de la mosaïque complexe de dimensions pertinentes à la problématique des mauvais traitements. Les recherches se sont intéressées, dans la tradition de l'écologie humaine, à documenter les dimensions communautaires qui constituent des facteurs de risque d'émergence des mauvais traitements dans les quartiers de résidence. La pauvreté économique et la pauvreté sociale ont été établies, dans l'ensemble des recherches, comme des caractéristiques des contextes de vie qui sont associées au taux de mauvais traitements en général, aux taux d'abus physique et sexuel combinés et, comme nous l'avons démontré, aux taux distincts d'abus physique et d'abus sexuel. Cette ouverture sur les dimensions communautaires fait contrepoids aux approches individuelles et procure une base d'intervention visant à enrichir le tissu social des quartiers pour contrer l'effet dévastateur de la pauvreté économique. Cette piste d'action est

prometteuse. Elle ne doit cependant pas faire oublier que la pauvreté économique constitue le facteur de risque premier reconnu par les recherches et qu'elle doit aussi être dénoncée et combattue malgré l'ampleur et la difficulté de la tâche.

L'approche écologique a donc enrichi considérablement la théorie et les recherches sur les mauvais traitements à l'égard des enfants. Cependant, à cause de son apparition récente, elle a pu jusqu'à maintenant n'amorcer qu'une partie des travaux qui s'imposent pour exploiter la richesse de ses perspectives et pour démontrer ses hypothèses. Nous pourrions identifier au moins cinq voies qui pourraient être empruntées pour développer cette approche.

Premièrement, il reste à démontrer l'existence d'une influence des caractéristiques du contexte de vie qui soit différente de l'impact de l'addition des caractéristiques individuelles des résidents des quartiers. Le taux de pauvreté des secteurs peut être associé au taux de mauvais traitements parce que les secteurs abritent un grand nombre de familles pauvres qui présentent des problèmes reliés à leur pauvreté, ou parce que les secteurs regroupant un grand nombre de familles pauvres se caractérisent par des conditions de voisinage défavorables. Certaines analyses qualitatives ont cependant déjà permis de documenter la nature des contextes de vie qui expliquent les variations dans les taux de mauvais traitements (Chamberland et Bouchard 1990, Garbarino et Kostelny 1992).

Deuxièmement, il faut convenir que les processus d'influence des différents niveaux systémiques pour la production du risque de mauvais traitements demeurent encore mystérieux. On ignore comment s'additionnent ou se multiplient les facteurs de risque, comment interviennent les facteurs de protection, s'il est possible de substituer un facteur de protection inaccessible par un autre. L'analyse des processus d'influence exige des études longitudinales qui permettraient aussi de détecter des facteurs dont le rayon d'influence est plus long (Bronfenbrenner 1992A). Elle permettrait d'améliorer

les possibilités d'intervention préventive et de support aux familles et aux enfants en raffinant notre compréhension de l'évolution des situations.

En troisième lieu, il faut noter qu'une dimension de recherche développée dans la tradition de l'écologie humaine, soit l'analyse des situations du point de vue de ceux qui les subissent, n'a pas été beaucoup récupérée dans les recherches sur les mauvais traitements à l'égard des enfants. L'application de l'approche critique au phénomène des mauvais traitements pose en fait des difficultés majeures parce que nous sommes émotivement interpellés par ces situations et qu'il nous manque en conséquence le recul nécessaire pour les analyser sous différents points de vue. Pourtant, le comportement de maltraitance correspond parfaitement à la définition du comportement déviant qui entre en contradiction avec les valeurs et les normes de notre société et de notre époque. La compréhension du point de vue des parents et des enfants concernés par ce phénomène permettrait probablement de requestionner nos conceptions. Certains travaux ont déjà permis de constater la richesse des informations générées par cet angle de prise. Ainsi, une recherche en cours sur les conceptions de la violence<sup>56</sup> permet de relativiser la définition de ce qui constitue ou non un comportement violent. De même, une étude réalisée aux Centres jeunesse de Montréal s'est penché récemment sur la distance culturelle entre les intervenants de la Direction de la protection de la jeunesse et les familles haïtiennes (Dieudonné et coll. 1996) et a révélé l'existence d'un grand nombre de problèmes d'interprétation des comportements associés à la présence de modèles parentaux différents. Notons, par exemple, que les corrections physiques sont considérées dans la culture haïtienne comme le devoir des parents responsables qui tiennent à bien éduquer leurs enfants alors qu'elles peuvent être définies comme des abus dans la culture québécoise, au grand désarroi des parents haïtiens. Notons aussi que l'intrusion des intervenants de la Direction de la protection de la jeunesse dans les familles haïtiennes suscite une angoisse extrême à cause, entre autres, de l'expérience passée d'impuissance totale subie dans un état policier : les excès de langage qui en

---

56 Recherche de Claire Chamberland en cours aux Centres jeunesse de Montréal.

découlent et qui sont reliés à la pratique du vaudou<sup>57</sup> sont parfois interprétés à tort comme des manifestations de maladie mentale. Il faut noter que cette distance culturelle génératrice d'interprétations contradictoires existe entre les groupes ethniques, mais aussi entre les classes sociales à l'intérieur d'une même culture. Ainsi, les travaux du Groupe de recherche sur le développement de l'enfant et de la famille (GREDEF) portant sur les familles négligentes ont permis de mettre en lumière des conceptions contradictoires de la socialisation des enfants. En effet, certains parents défavorisés et conscients de la forte probabilité que leurs enfants subissent le même sort, valorisent une socialisation centrée sur l'adaptation aux conditions de vie difficiles et développant l'autonomie précoce, la débrouillardise, l'absence d'émotivité et d'apitoiement sur son sort. Or, les comportements découlant de cette forme de socialisation peuvent être facilement jugés comme des manifestations de négligence de surveillance, de négligence physique, de négligence affective (Laliberté 1996). En fait, ces différents travaux offrent un point de vue nouveau sur le phénomène des mauvais traitements et amorcent le développement d'un nouvel angle de prise.

En quatrième lieu, il nous apparaîtrait nécessaire de clarifier les notions de négligence, d'abus physique et d'abus sexuel qui sont à la base des données de gestion utilisées dans les recherches qui s'inspirent du modèle écologique. Plusieurs questions de cet ordre ont surgi en cours d'analyse. Par exemple, l'analyse des données de gestion a permis de constater que la juxtaposition de motifs de signalement était fort rare. Doit-on interpréter cette constatation comme le reflet fidèle des situations identifiées ou comme la manifestation du traitement qui est appliqué au signalement au moment de le retenir pour une évaluation plus approfondie? Existe-t-il des motifs de signalement qui reçoivent un traitement prioritaire au dépens des autres motifs complémentaires invoqués? Existe-t-il un taux de rétention différent des signalements reçus selon le motif du signalement, certains étant considérés comme plus sérieux? Rappelons que cette question a été particulièrement soulevée dans le cas des signalements d'abus sexuel à

---

57 Le document note que les parents utilisent dans leur désarroi l'expression « un esprit m'a fait agir » qui, parfaitement anodine dans le contexte haïtien, soulève beaucoup d'inquiétude dans un contexte québécois.

cause du programme d'intervention sociojudiciaire qui favorise une intervention rapide. Une analyse du mode de traitement des signalements permettrait de mieux situer le sens à donner aux données de recherche.

Enfin, en cinquième lieu, les résultats de l'analyse ont soulevé plusieurs questions diversifiées qui devraient être reprises dans des recherches ultérieures.

Ainsi, la découverte du facteur de protection que semble représenter un fort pourcentage d'immigrants de longue date dans les secteurs devrait être confirmée et expliquée par d'autres études. On peut en effet l'interpréter à la fois comme un phénomène de sous-dépistage ou comme la manifestation d'un tissu social riche unissant les membres des groupes ethniquement minoritaires. De même, compte tenu de la performance décevante des variables sociales sélectionnées dans la recherche pour expliquer les taux d'abus physique, les variables les plus pertinentes pour caractériser les contextes sociaux à risque dans la région montréalaise demeurent inconnus pour ce type de mauvais traitement. De même, l'analyse des facteurs de risque du taux d'abus sexuel, amorcée dans la recherche, a procuré des résultats inattendus qu'il faudrait vérifier et interpréter : en effet, la relation entre le statut socio-économique des secteurs et le taux d'abus sexuel établit un lien qui n'était pas prévisible à partir des recherches cliniques et qui peut susciter une compréhension nouvelle de ce type de mauvais traitements ou des données qui sont à la source des analyses. Enfin, des recherches devraient poursuivre l'analyse des contextes économiques et sociaux des taux de mauvais traitements évalués par des moyens différents des données de gestion. Des études populationnelles, comme celles que réalise Santé Québec, ou des recherches qui tentent d'évaluer la prévalence des incidents de mauvais traitements à partir de témoignages de non-professionnels, commencent déjà à lever le voile sur des réalités à peine entrevues. En effet, les analyses centrées sur les cas détectés et signalés aux Directions de protection de la jeunesse ne permettent d'étudier que les cas représentant la pointe d'un iceberg d'une ampleur inconnu.

## BIBLIOGRAPHIE

ALTMAN, I., ROGOFF, B. (1987). *World Views in Psychology: Trait, Interactional, Organismic, and Transactional Perspectives*, in STOKOLS, D., ALTMAN, I. (Ed) (1987), **Handbook of Environmental Psychology**, New York, John Wiley & Sons, 887 p., pp 41-66.

AUTÈS, M. (1992). **Travail social et pauvreté**, Paris, Syros-Alternatives, 313 p.

ARNOLD, J.W. SCHWAB, W.A., SCHWIRIAN, K.P., (1977). *Spatial and Temporal Aspects of the Density-Distance Relationship*, **Sociological Focus**, Vol 10, no 2, April 1977, pp 117-133.

BARKER, R.G. et al. (1978). **Habitats, Environments and Human Behavior**, San Francisco: Jossey-Bass.

BARKER, R.G. (1968). **Ecological Psychology: Concepts and Methods for Studying the Environment of Human Behavior**, Stanford, CA: Stanford University Press.

BEAUDIN, A., CHAMARD, R., GERVAIS, É., LALANDE, D. (1986). **La pauvreté au Québec : situation récente et évolution de 1973 à 1986**, Les publications du Québec, Gouvernement du Québec, 285 p.

BECKER, H. (1963). **Outsiders: Studies in the Sociology of Deviance**, New York, The Free Press.

BELSKY, J. (1984). *The Determinants of Parenting: a Process Model*, **Child Development**, pp 55, 83-96.

BELSKY, J. (1980). *Child Maltreatment: an Ecological Integration*, **American Psychologist**, 35 (4), pp 320-335.

BOUCHARD, C. LEBOSSÉ, Y., DUMONT, M. (1995). **Contextes écologiques des signalements retenus en protection de la jeunesse : une étude comparative des régions Laurentides-Lanaudières et Chaudières-Appalaches**, Les Cahiers de recherche du LAREHS, Université du Québec à Montréal, mars, 48 p.

BOUCHARD, C. (1988). *La pauvreté comme une courbe dangereuse*, in BOUCHARD, C., CHAMBERLAND, C., BEAUDRY, J. (1988), **Prédire et prévenir les mauvais traitements envers les enfants**, CQRS, Ch. 6, pp 123-130.

BOUCHARD, C. (1987). **Vous avez dit "l'approche écolosystémoglobalholisto-familiocommunautariste"? Comment s'y perdre!**, Conférence présentée lors du colloque régional sur les compétences parentales : **Les parents : des êtres de ressources**, DSC de l'Hôpital St-Luc, Montréal, mai 1987.

BOUCHARD, C. (1984). *Prétendre prévenir*, **Revue internationale d'action communautaire**, vol 11(51), pp 21-27.

BOUCHARD, C. TESSIER, R.(1996). *Conduites à caractère violent à l'endroit des enfants*, in LAVALLÉE, C., CLARKSON, M., CHÉNARD, L. (Sous la direction de), **Conduites à caractère violent dans la résolution de conflits entre proches**, Monographie no2, Enquête sociale et de santé 1992-1993, Montréal, ministère de la Santé et des services sociaux, Gouvernement du Québec, pp 21-76.

BOUCHARD, C., DESFOSSÉS, E. (1989). *Utilisation des comportements coercitifs envers les enfants : stress, conflits et manque de soutien dans la vie des mères*, **Apprentissage et socialisation**, vol 12 (1), mars 1989, pp.19-28.

BOUCHARD, C., BEAUDRY, J., CHAMBERLAND, C. (1982). *Pauvreté économique, pauvreté sociale et mauvais traitements envers les enfants : une étude exploratoire*, **Intervention**, été 1982, no 64.

BOURNE, L.S., Lansen, D.S. (1993). **The Changing Social Geography of Canadian Cities**, McGill University Press.

BRANTINGHAM, P.L. et BRANTINGHAN, P.J. (1994). *La concentration spatiale de la criminalité et son analyse : vers un renouvellement de la criminologie environnementale*, **Criminologie**, XXVII, no 1, pp 81-99.

BRONFENBRENNER, U. (1992A). **The Process-Person-Context Model in Developmental Research Principles, Applications, and Implications**, Symposium sur la famille, Université Laval, Québec (document miméographié).

BRONFENBRENNER, U. (1992B). *Évolution de la famille dans un monde en mutation, Apprentissage et socialisation*, vol 15, no 3, pp 181-193.

BRONFENBRENNER, U. (1989). **Les enfants, qui s'en soucie?**, Paris, Unité de coopération avec l'UNICEF et le PAM, décembre 1989, document miméographié, 20 p.

BRONFENBRENNER, U. MOEN P., GARBARINO, J.(1984). *Child, Family and Community*, in R. PARKE (Ed), **Review of Child Development Research**, Chicago, University of Chicago Press, pp 283-328.

BRONFENBRENNER, U. (1979). **The Ecology of Human Development: Experiments by Nature and Design**, Cambridge, M.A., Harvard University Press.

BRONFENBRENNER, U. (1977). *Toward an Experimental Ecology of Human Development*, **American Psychologist**, 32, pp 513-531.

BUNTING, T., FILION, P. (Eds) (1991). **Canadian Cities in Transition**, Don Mills, Ontario, Oxford University Press, 553 p.

BURGESS, E.W. (Ed) (1926). **The Urban Community: Selected Papers from the Proceedings of the American Sociological Society**, Chicago, University of Chicago Press.

BURGESS, E.W. (1925). *The Growth of the City: an Introduction to a Research Project*, in PARK, R.E. et BURGESS, E.W. (Eds), **The City**, Chicago, University of Chicago Press, pp 47-62.

BURGESS, R.L. et GARBARINO, J. (1983). *Doing what Comes Naturally? An Evolutionary Perspective on Child Abuse*, in FINKELHOR, D., GELLES, R.J., HOTALING, G.T. et STRAUSS, M. A. (Eds), **The Dark Side of Families: Current Family Violence Research**, Beverly Hills, Sage.

CARLOS, S. (1974). **Indice de statut socio-économique et indice familial pour les zones métropolitaines du Canada**, I.N.R.S. Urbanisation, document ronéotypé, 23 p.

CATALANO, R. (1979). **Health Behavior and the Community: an Ecological Perspective**, Pergamon Press.

CATTON, W.R. (1994). *Foundations of Human Ecology, Sociological Perspective*, Vol 7, no 1, pp 75-95.

CATTON, W.R., DUNLAP, R.E. (1978). *Environmental Sociology: a New Paradigm*, *The American Sociologist*, 13 (1), pp 41-49.

CHAMBERLAND, C., BOUCHARD, C., BEAUDRY, J. (1988). *Dimensions socio-économiques et microsociales des mauvais traitements envers les enfants : le cas de Montréal*, in BOUCHARD, C., CHAMBERLAND, C. **Prédire et prévenir les mauvais traitements envers les enfants**, CQRS, Ch. 6, pp 123-130.

CHAMBERLAND, C. (1996). *Réflexions d'inspiration galiléenne sur la prévention*, in TESSIER, R. (sous la direction de), **Enfance, famille et contextes de développement**, Presses de l'Université Laval, à paraître.

CHAMBERLAND, C., DALLAIRE, N., CAMERON, S., FRÉCHETTE, L., HÉBERT, J., LINDSAY, J. (1994). *La prévention des problèmes sociaux : réalité québécoise*, **Service social**, (article accepté pour publication).

CHAMBERLAND, C., BOUCHARD, C. (1990). *Communautés à risques faibles et élevés de mauvais traitements : points de vue d'informateurs-clés*, **Service social**, vol 39, no 2, pp 76-101.

CHAMBERLAND, C., BEAUDRY, J. (1989). *Émergence du paradigme écologique et étude des mauvais traitements envers les enfants*, in TESSIER, R. (sous la direction de) (1989), **Pour un paradigme écologique**, Brèches Hurtubise HMH, pp 211-247.

CHAMBERLAND, C., BOUCHARD, C., BEAUDRY, J. (1986). *Les mauvais traitements envers les enfants : réalités canadienne et américaine*, **Revue canadienne des sciences du comportement**, 1986, 18, pp 391-412.

CHAMBERLIN, R. W. (1984). *Strategies for Disease Prevention and Health Promotion in Maternal and Child Health: the "Ecologic" versus the "High Risk" Approach*, **Journal of Public Health Policy**, Vol 5(2), June, pp 185-197.

COMITÉ SUR LES INFRACTIONS SEXUELLES À L'ÉGARD DES ENFANTS (1984). **Infractions sexuelles à l'égard des enfants**, Canada, Vol 1 et 11 (Rapport Badgley).

CORSINI, R. (1987). **Concise Encyclopedia of Psychology**, New York, John Wiley and Sons.

COSTIN, L.B. (1991). *Unravelling the Mary Ellen Legend: Origins of the "Cruelty" Movement*, **Social Service Review**, Vol 65, Number 2, June 1991, pp. 203-224.

DANZIGER, S.H., WEINBERG, D.H. (1986). *Introduction*, in DANZIGER, Sheldon H., WEINBERG, Daniel H. (Ed) (1986), **Fighting Poverty: What Works and What Doesn't**, Cambridge, Harvard University Press, pp 1-18.

DEMAUSE, L. (1980). *Our Forebears Made Child od a Nightmare*, in WILLIAMS, G.J., MONEY, J (Eds) (1980), **Traumatic Abuse and Neglect on Children at Home**, Baltimore, John Hopkins University Press, 616 p., cn 2, pp 14-20.

DIEUDONNÉ, I. et coll.(1996). **Intervenir auprès de la clientèle d'origine haïtienne dans le cadre de la protection de la jeunesse**, Les Centres jeunesse de Montréal, 61 p.

DRUCKER, P. (1992). *Reflections of a Social Ecologist*, **Society**, May-June, pp 57-64.

DUNCAN, O.D. (1959). *Human Ecology and Population Studies*, in HAUSER, Philip M., DUNCAN, Otis Dudley (Eds), **The Study of Population: an Inventory and Appraisal**, Chicago, University of Chicago Press, pp 678-716.

ELIE, D. (1994). *Analyse spatiale et criminologie*, **Criminologie**, XXVII, no 1, pp 7-23.

ELLIS, G.F.R. (1984). *The Dimensions of Poverty*, **Social Indicators Research**, 1984, 15, 3, pp 229-253.

FARRINGTON, D. (1994). *Examen critique des influences environnementales et familiales de la délinquance*, **Criminologie**, XXVII, no 1, pp 23-49.

FEAGIN, J. R. (1986). *Toward a New Urban Ecology*, **Contemporary Sociology**, 15(4), July, pp 531-533.

FINE, G.A. (Ed) (1995). *A Second Chicago School ? (The Development of a Postwar American Sociology)*, Chicago, The University of Chicago Press, 420 p.

FINESTONE, H. (1957). *Cats, Kicks, and Color*, **Social Problems**, 5, pp 3-13.

FINKELHOR, D. and BROWNE, A. (1985). *The Traumatic Impact of Child Sexual Abuse: a Conceptualisation*, **American Journal of Orthopsychiatry**, 55 (4), October 1985, pp 530-541.

FINKELHOR, D. (1982). *Sexual Abuse: a Sociological Perspective*, **Child Abuse and Neglect**, 6, pp 95-102.

FLANAGAN, W.G. (1993). *Contemporary Urban Sociology*, New York, Cambridge University Press.

FLANAGAN, W.G. (1990). *Urban Sociology: Images and Structure*, Boston, Allyn and Bacon, 390 p.

FOGGIN, P., POLESE, M. (1976). *La géographie sociale de Montréal en 1971*, Études et documents, no 1, INRS-Urbanisation.

FRISBIE, W. P., KASARDA, J.D. (1988). *Spatial Processes*, in SMELSER, N.J. (Ed), **Handbook of Sociology**, Beverley Hill, Sage, pp. 629-659.

GALLIHER, J.F. (1995). *Chicagos's Two Worlds of Deviance Research: Whose side are they on?*, in FINE, Gary Alan (Ed) (1995), **A Second Chicago school? (The Development of a Postwar American Sociology)**, Chicago, The University of Chicago Press, pp 164-187.

GARBARINO, J. (Ed). (1992). **Children and Families in the Social Environment**, (2nd Edition), New York, Aldine, 390 p.

GARBARINO, J., GALAMBOS, N.L., PLANTZ, M.C., KOSTELNY, K. (1992). The Territory of Childhood, in GARBARINO, J. (Ed) (1992), **Children and Families in the Social Environment**, (2nd Edition), New York, Aldine, 390 p.

GARBARINO, J., DUBROW, N., KOSTELNY, K., PARDO, C. (1992). **Children in Danger**, San Francisco, Jossey-Bass Publishers, 262 p.

GARBARINO, J., KOSTELNY, K. (1992). *Child Maltreatment as a Community Problem*, **Child Abuse and Neglect**, Vol 16, pp 455-464.

GARBARINO, J., EBATA, A. (1983). *The Significance of Ethnic and Cultural Differences in Child Maltreatment*, **Journal of Marriage and the Family**, November, Vol 5, pp 773-783.

GARBARINO, J. (1982). **Children and Families in the Social Environment**, New York, Aldine.

GARBARINO, J. (1981). *An Ecological Approach to Child Maltreatment*, in L, Pelton (Ed), **The Social Context of Child Abuse and Neglect**, New York, Humane Sciences Press, pp 228-267.

GARBARINO, J., GILLIAM, G. (1980). **Understanding Abusive Families**, Lexington, MA, Lexington Books.

GARBARINO, J., SHERMAN, D. (1980A). *High Risk Neighbourhoods and High Risk Families: the Human Ecology of Child Maltreatment*, **Child Development**, 51 (1), pp 188-198.

GARBARINO, J., SHERMAN, D. (1980B). *Identifying High-Risk Neighborhoods*, in GARBARINO, J., STOCKING, S. et al., **Protecting Children from Abuse and Neglect: Developing and Maintaining Effective Support Systems for Families**, San Francisco, CA: Jossey -Bass Publishers.

GARBARINO, J., STOCKING, S. et al. (1980). **Protecting Children from Abuse and Neglect: Developing and Maintaining Effective Support Systems for Families**, San Francisco, CA: Jossey -Bass Publishers.

GARBARINO, J., CROUTER, A. (1978). *Defining the Community Context for Parent-Child Relations: The Correlates of Child Maltreatment*, **Child Development**, Vol 49, pp 604-616.

GARBARINO, J. (1977A). *The Human Ecology of Child Maltreatment: a Conceptual Model for Research*, **Journal of Marriage and the Family**, Vol 39 (4), pp 721-735.

GARBARINO, J. (1977B). *The Price of Privacy in the Social Dynamics of Child Abuse*, **Child Welfare**, 56 (9), pp -565-575.

GARBARINO, J., CROUTER, A., SHERMAN, D. (1977C). *Screening Neighborhoods for Interventions: a Research Model for Child Protective Services*, **Journal of Social Service Research**, 1 (2), pp 135-145.

GARBARINO, J. (1976). *A Preliminary Study of Some Ecological Correlates of Child Abuse: The Impact of Socioeconomic Stress on Mothers*, **Child Development**, Vol 47 (1), March, pp 178-185.

GAUDIN, J.M.; POLANSKY, N.A..(1986). *Social Distancing of the Neglectful Family: Sex, Race, and Social Class Influences*, **Children and Youth Services Review**, 8, (1-2).

GELLES, R. (1992). *Poverty and Violence Toward Children*, **The American Behavioral Scientist**, Vol35, January/February 1992, pp 258-274.

GIL, D. (1970). **Violence against Children**, Cambridge, Mass, Harvard University Press.

GIOVANNONI, J.M. (1971). *Parental Mistreatment: Perpetrators and Victims*, **Journal of Marriage and the Family**, 33, pp. 649-657.

GIOVANNONI, J.M., BILLINGSLEY, A. (1970). *Child Neglect Among the Poor: A Study of Parental Adequacy in Families of Three Ethnic Groups*, **Child Welfare**, 49 (4), pp 196-204.

GOFFMAN, E. (1961). **Asylums: Essays on the Social Situation of Mental Patients and Other Inmates**, Garden City, Doubleday.

GRUPE DE TRAVAIL POUR LES JEUNES (1991). **Un Québec fou de ses enfants**, ministère de la Santé et des services sociaux, Gouvernement du Québec, 179 p.

HAMPTON, R.L. (1987). *Race, Class and Child Maltreatment*, **Journal of Comparative Family Studies**, Vol 18 (1), Spring, pp 113-126.

HARRIS, C.D., ULLMAN, E.L. (1945). *The Nature of Cities*, **The Annals**, 242, pp 7-17.

HAWLEY, A.H. (1944). *Ecology and Human Ecology*, **Social Forces**, 22, pp 144-151.

HAWLEY, A.H. (1950). **Human Ecology: A Theory of Community Structure**, New York, Ronald.

HAWLEY, A.H. (1981). **Urban Sociology: an Ecological Approach**, Second Edition, New York, Wiley.

HAWLEY, A.H. (1986). **Human Ecology: A Theoretical Essay**, Chicago, University of Chicago Press.

HONG, G.K., HONG, L.K. (1991). *Comparative Perspective on Child Abuse and Neglect: Chinese versus Hispanics and Whites*, **Child Welfare**, Vol 70, July/August, pp 463-475.

JARY, D., JARY, J. (1991). **The Harper Collins Dictionary of Sociology**, New York, Harper Collins.

JONES, E.D., MCCURDY, K. (1992). *The Links between Types of Maltreatment and Demographic Characteristics of Children*, **Child Abuse and Neglect**, Vol 16, pp 201-215.

KEMPE, H.C., HELFER, R.E.(Eds) (1980, c 1960). **The Battered Child**, 3rd Ed. Rev. and Expanded, Chicago, University of Chicago Press, 440 p.

KNOX, P. (1987). **Urban Social Geography: An Introduction**, (Second Edition), New York, Wiley.

KUHN, T. (1983). **La structure des révolutions scientifiques**, Paris, Champs Flammarion (c 1962).

LACHARITÉ, C. (1995). **Analyse des caractéristiques des figures paternelles dans les familles où les enfants sont négligés**, Communication présentée au Congrès international sur l'éducation familiale, Porto, Portugal, mai 1995.

LEDUC, F., SAUVAGEAU, Y., BERTHIAUME, C. (1990). **Connaissance de la population de la Montérégie : la défavorisation socio-économique relative des districts de CLSC de la Montérégie : 1986**, Départements de santé communautaire de la Montérégie, 142 p. + Annexe.

LESEMANN, F. (1994). *La pauvreté : aspects sociaux*, in DUMONT, F., LANGLOIS, S. ET MARTIN, Y. (Éds.), **Traité des problèmes sociaux**, Institut québécois de recherche sur la culture, pp 581-604.

LICHTENSTEIN, K. (1983). **Prediction Based on Census Data and Economic Indicators**, Paper Presented at the 3rd National Conference on Research, Demonstration and Evaluation in Public Social Services, American Public Welfare Association, Washington, D.C.

LYNCH, M.A. (1985). *Child Abuse before Kempe: An Historical Literature Review*, *Child Abuse and Neglect*, 9, pp 7-15

MARTIN, G.M., MESSIER, C. (1981). **L'enfance maltraitée... ça existe aussi au Québec**, Comité de la protection de la jeunesse, Ministère de la Justice, Gouvernement du Québec.

MAYER-RENAUD, M. (1990). **Les enfants négligés sur le territoire du C.S.S.M.M., volume 2 : Leurs caractéristiques personnelles, familiales et sociales**, C.S.S.M.M., janvier 1990, 63 p. + Annexes.

MAYER-RENAUD, M. (1988). *Le statut socio-économique : construction d'un indice utile pour la gestion sociale*, *Sociologie et société*, avril 1988.

MAYER-RENAUD, M., RENAUD, J. (1989). **La distribution de la pauvreté et de la richesse dans la région de Montréal en 1989 : une mise à jour**, C.S.S.M.M., décembre 1989, 45 p. + Annexes + Cartes.

MAYER-RENAUD, M., RENAUD, J., BERTHIAUME, M. (1986). **La distribution de la pauvreté et de la richesse dans les régions urbaines du Québec : portrait de la région de Montréal**, C.S.S.M.M., février 1986, 109 p. et Annexes.

MAYER-RENAUD, M., BERTHIAUME, M. (1985). **Les enfants du silence : revue de la littérature sur la négligence à l'égard des enfants**, Centre de Services sociaux du Montréal métropolitain, 161 p.

McKENZIE, R.D.(1926). *The Scope of Urban Ecology*, in BURGESS, E.W. (Ed), **The Urban Community: Selected Papers from the Proceedings of the American Sociological Society, 1925**, Chicago, University of Chicago Press, pp 167-82.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (1989). **Manuel de référence sur la Loi de la protection de la jeunesse**, Québec, 201 p.

NEWBERGEER, C. M., NEWBERGER, E. H. (1981). *The Etiology of Child Abuse*, in ELLERSTEIN, N. S. (Ed), **Child Abuse and Neglect: a Medical Reference**, New York, Wiley.

OLAFSON, E. CORWIN, D., SUMMIT, R.C. (1993). *Modern History of Child Sexual Abuse Awareness: Cycles of Discovery and Suppression*, **Child Abuse and Neglect**, Vol 17, no 1, Jan.-Feb. 1993, pp 7-24.

OUIMET, M., CUSSON, F. (1995). **Integrating Environmental Influences in the Study of Individual Determinants of Crime among Juvenile Delinquents**, Paper presented at the Annual Meeting of the Academy of Criminal Justice Sciences held in Boston in March 1995, École de Criminologie, Université de Montréal, 12 p.

PARK, R.E. (1926). *The Urban Community as a Spatial Pattern and a Moral Order*, in BURGESS, E.W. (Ed), **The Urban Community: Selected Papers from the Proceedings of the American Sociological Society**, Chicago, University of Chicago Press.

PARK, R.E. (1915). *The City: Suggestions for the Investigation of Human Behavior in the City*, **American Journal of Sociology**, 20, pp 577-612.

PARK, R.E., BURGESS, E.W. (Eds) (1925), **The City**, Chicago, University of Chicago Press, pp. 47-62.

PARK, R.E., BURGESS, E.W. (1921). **Introduction to the Science of Sociology**, Chicago, University of Chicago Press.

PAUGAM, S. (1991). **La disqualification sociale : essai sur la nouvelle pauvreté**, Paris, PUF, 254 p.

PEDHAZUR, E. J. (1982 - 2nd Edition). **Multiple Regression in Behavioral Research**, New York, Holt, Rinehart and Winston Inc, 534 p.

PELTON, L.H. (Ed) (1985). **The Social Context of Child Abuse and Neglect**, New York, Human Sciences Press, 331 p.

PELTON, L.H.(1978). *Child Abuse and Neglect: the Myth of Classlessness*, **American Journal of Orthopsychiatry**, 48, pp 608-617.

- PFOHL, S.(1977). *The Discoverey of Child Abuse, Social Problems*, Vol 24, pp 310-323.
- POLANSKY, N.A. (1986). **Treating Loneliness in Child Protection**, Child Welfare League of America, Washington, DC., 57 p.
- POLANSKY, N.A. (1985). *Determinants of Loneliness among Neglectful and other Low-Income Mothers*, **Journal of Social Service Research**, 8 (3): pp. 1-15.
- POLANSKY, N.A. (1983). *Loneliness as an Issue in Child Neglect*, in Peplau, L.A., Goldston, S. (Eds), (1983), **Preventing the Harmful Consequences of Severe and Persistent Loneliness**, U.S. Department of Health and Human Services, Rockville, 118 p.
- POLANSKY, N.A., AMMONS, P., GAUDIN, J.M. (1989). **Solitude et isolement des mères négligentes**, Santé et bien-être social Canada, 18 p.(Traduit de l'anglais et reproduit avec l'autorisation de Social Casework, 66, janvier 1985).
- POLANSKY, N.A., AMMONS, P.W., GAUDIN, J.M. (1985). *Loneliness and Isolation in Child Neglect* , **Social Casework**, 66 (1), pp. 38-47.
- POLANSKY, N.A., CHALMERS, M.A. (1981). **Damaged Parents: An Anatomy of Child Neglect**, Chicago, University of Chicago Press, 271 p.
- POLANSKY, N.A., GAUDIN, J.M. et al. (1985). *The Psychological Ecology of the Neglectful Mother*, **Child Abuse and Neglect**, 9 (2): pp. 265-275.
- POLANSKY, N.A., GAUDIN, J.M. (1983). *Social Distancing of the Neglectful Family*, **Social Service Review**, 57 (2): pp. 196-208.
- POLANSKY, N.A. et al. (1979). *Isolation of the Neglectful Family*, **American Journal of Orthopsychiatry**, 49 (1): pp. 149-152.
- QUÉBEC (1989). **Manuel de référence sur la Loi de la protection de la jeunesse**, Gouvernement du Québec, 201 p.

RENAUD, J., MAYER, M., LEBEAU, R. (1996). **Espace urbain, espace social : Portrait de la population des villes du Québec**, Montréal, Édition Saint-Martin, 169 p.

POPPER, K.R. (1978). **La logique de la découverte scientifique**, Paris, Payot  
 RENAUD, M., avec la collaboration de Louise Bouchard (1994), *Expliquer l'inexpliqué : l'environnement social comme facteur clé de la santé*, **Interface**, 15 (2), Mars-avril 1994, pp 14-26.

RENGERT, G.F. (1994). *Drogue et crime : l'impact du commerce de drogue sur le tissu urbain*, **Criminologie**, XXVII, no 1, pp 69-81.

REES, P.H. (1979). **Residential Patterns in American Cities: 1960**, Research Paper no 189, Department of Geography, University of Chicago.

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE SOCIAL CANADA (1989). **Health Care Related to Abuse, Assault, Neglect and Family Violence: Guidelines**, Gouvernement du Canada.

SCHWAB, W.A. (1993). *Recent Empirical and Theoretical Developments in Sociological Human Ecology*, **Research in Urban Sociology**, 3, pp 29-57.

SEAGULL, E.A. (1987). *Social Support and Child Maltreatment: A Review of the Evidence*, **Child Abuse and Neglect**, Vol 11(1), pp 41-52.

SHEVKY, E., BELL, W. (1955). **Social Area Analysis: Theory, Illustration, Application and Computational Procedures**, Westport, Conn., Greenwood Press.

SHEVKY, E., WILLIAMS, M. (1949). **The Social Area of Los Angeles: Analysis and Typology**, Berkeley and Los Angeles, University of California Press.

SMITH, D. (1988). **The Chicago School: A Liberal Critique of Capitalism**, New York, St. Martin's Press, 245 p.

SPEARLY, J, LAUDERDALE, M. (1982). *Community Characteristics and Ethnicity in the Prediction of Child Maltreatment Rates*, **Child Abuse and Neglect**, 7, pp 91-105.

STEINBERG, L.D., CATALANO, R., DOOLEY, D. (1981). *Economic Antecedents of Child Abuse and Neglect*, **Child Development**, 52 (3), September 1981, pp 975-985.

STOKOLS, D. (1987). *Conceptual Strategies of Environmental Psychology*, in STOKOLS, D., ALTMAN, I. (Ed) (1987), **Handbook of Environmental Psychology**, New York, John Wiley & Sons, 887 p., pp 41-66.

TESSIER, R. (1989A). *L'émergence du paradigme écologique en psychologie*, in TESSIER, R. (sous la direction de) (1989), **Pour un paradigme écologique**, Brèches Hurtubise HMH, pp 55-69.

TESSIER, R. (1989B). *Conclusion : pratique scientifique et paradigme écologique*, in TESSIER, R. (sous la direction de) (1989), **Pour un paradigme écologique**, Brèches Hurtubise HMH, pp 281-305.

THOMAS, W.I., ZNANIECKI, F. (1918). **The Polish Peasant in Europe and America**, 2 Vols, New York, Knopf, réédité en 1927.

TOMASSONE, R., LESQUOY, E., MILLIER, C. (1983). **La régression : nouveaux regards sur une ancienne méthode statistique**, Institut national de la recherche agronomique (INRA), Paris, Masson, 180 p.

TOURIGNY, M. (1992). **Rapport concernant la littérature scientifique sur l'incidence, les facteurs de risque et les programmes de prévention des abus sexuels envers les enfants**, document présenté au Groupe de travail pour les jeunes, document miméographié, 34.

TOURIGNY, M., BOUCHARD, C. (1994). *Incidence et caractéristiques des signalements d'enfants maltraités : comparaison interculturelle*, **Child Abuse and Neglect**, Vol. 18, no 10, pp 797-808.

TOURIGNY, M. (1996). **Les facteurs de risque des agressions sexuelles envers les enfants**, Communication présentée dans le cadre du séminaire organisé par le Groupe de recherche en développement de l'enfant et de la famille (GREDEF) : « *L'analyse différentielle des diverses formes d'abus et de négligence envers les enfants et du risque de maltraitance* », Trois-Rivières, 12-13 avril 1996, 10 p.

TOWNSEND, P. (1987). *Deprivation*, **Journal of Social Policy**, Vol 16, no 2, pp 125-146.

TROCMÉ, N. (1994). **Ontario Incidence Study of Reported Child Abuse and Neglect**, The Institute for the Prevention of Child Abuse, Ontario, 127 p.

TZENG, O.C.S., JACKSON, J.W., KARLSON, H.C. (1991). **Theories of Child Abuse and Neglect: Differential Perspectives, Summaries, and Evaluations**, New York, Praeger, 355 p.

VEIT-WILSON, J. (1986). *Paradigms of Poverty: A Reply to Peter Townsend and Hugh McLachlan*, **Journal of Social Policy**, Vol 15n, no 4, pp 503-507.

WARREN, D.I. (1982). *Using Helping Network: A Key Social Bond of Urbanites*, in BIEGEL, D.E., NAPARSTEK, A.J. (Eds), **Community Support Systems of Mental Health**, New York, Springer Publishing Company, pp 5-36.

WARREN, D.I. (1980). *Support Systems in Different Types of Neighborhoods*, in GARBARINO, J., STOCKING, H.S. (Eds), **Protecting Children from Abuse or Neglect**, New York, Jossey-Bass Publishers.

WHALER, R.G., DUMAS, J.E.. (1984). *Changing the Observational Coding Styles of Insular and Noinsular Mothers - A Step toward Maintenance of Parent Training Effects*, in R.E. Dangel et R.A. Polster (Eds), **Parent Training**, New-York, Guilford Press.

WHALER, R.G., HUGHEY, J., GORDON, J.S. (1981). *Chronic Patterns of Mother-Child Coercion: Some Differences between Insular and Noinsular Families*, **Analysis and Intervention in Developmental Disabilities**, 1, pp. 145-156.

WHALER, R.G. (1980). *The Insular Mother: Her Problems in Parent-Child Treatment*, **Journal of Applied Behavior Analysis**, 13, pp. 207-219.

WHALER, R.G., LESKE, G., ROGERS, E.S. (1979). *The Insular Family: A Deviance Support System for Oppositional Children*, in HAMERLYNCK L.A. (Ed), **Behavioral Systems for Developmentally Disabled: 1. School and Family Environments**, New-York, Bruner/Mazel.

WHITE, M.J. (1987). **American Neighborhoods and Residential Differentiation**, New York, Russell Sage Foundation.

WILLIAMSON, J.M., BORDUIN, C.M., HOWE, B.A. (1991). *The Ecology of Adolescent Maltreatment: A Multilevel Examination of Adolescent Physical Abuse, Sexual Abuse, and Neglect*, **Journal of Consulting and Clinical Psychology**, June, Vol 59(3), pp 449-457.

WIRTH, L. (1938). *Urbanism as a Way of Life*, **American Journal of Sociology**, 44(1), pp 1-24.

WIRTH, L. (1927). **The Ghetto**, Chicago, University of Chicago Press.

WOLLOCK, I., HOROWITZ, B. (1984). *Child Maltreatment as a Social Problem: The Neglect of Neglect*, **American Journal of Orthopsychiatry**, October, Vol 54, pp 530-543.

YOUNG, G., GATELY, T. (1988). *Neighborhood Impoverishment and Child Maltreatment: an Analysis from the Ecological Perspective*, **Journal of Family Issues**, Vol 9, June 1988, pp 240-254.

ZURAVIN, S.J. (1995). **Les contextes écologiques de la négligence envers les enfants**, Conférence donnée au Groupe de recherche et d'action sur la victimisation des enfants (GRAVE), le 19 avril 1995 (document ronéotypé).

ZURAVIN, S.J. (1991A). *Research Definitions of Child Abuse and Neglect: Current Problems*, in STARR, R.H., QOLFE, D.A.(1991), **The Effects of Child Abuse and Neglect: Issues and Research**, London-New York, The Guilford Press, pp 100-128.

ZURAVIN, S.J. (1991B). *Unplanned Childbearing and Family Size: Their Relationship to Child Neglect and Abuse*, **Family Planning Perspectives**, 23, 4, July-Aug, pp 155-161.

ZURAVIN, S.J. (1989). *The Ecology of Child Abuse and Neglect: Review of the Literature and Presentation of Data*, **Violence and Victims**, 4 (2), pp. 101-120.

ZURAVIN, S.J., TAYLOR, R. (1987). *The Ecology of Child Maltreatment: Identifying and Characterizing High-Risk Neighborhoods*, **Child Welfare**, Vol 66(6), November-December, pp 497-506.

ZURAVIN, S.J. (1986). *Residential Density and Urban Child Maltreatment: an Aggregate Analysis*, **Journal of Family Violence**, December, Vol 1(4), pp 307-322.

# **ANNEXE A**

**Tableau A1 – Les variables socio-économiques utilisées dans les principales recherches écologiques sur les mauvais traitements à l'égard des enfants<sup>1</sup>**

<b>Bouchard, Lebossé et Dumont 1995</b>	
Pourcentage de familles à faible revenu	
Pourcentage de personnes au chômage	
Pourcentage de locataires consacrant plus de 30 % au paiement du loyer	(4)
Revenu moyen	(4)
Pourcentage de femmes de plus de 15 ans qui travaillent à temps plein <sup>2</sup>	(4)
<b>Garbarino et Kostelny 1992</b>	
Pourcentage de familles avec un revenu sous le seuil de la pauvreté	(4)
Pourcentage de riches (critère non défini)	(4)
Pourcentage de chômeurs	(4)
Scolarité médiane	(4)
<b>Zuravin 1995</b>	
Pourcentage de familles avec revenu à 400 % ou plus de seuil de pauvreté	(1) (2) (4)
Pourcentage de familles avec des revenus à 200 % ou moins du seuil de pauvreté	(1) (2) (4)
<b>Zuravin 1989</b>	
Pourcentage de familles avec revenu situé à 200 % ou moins du seuil	(1) (2) (4)
Pourcentage de familles avec revenu situé à 400 % ou plus du seuil de pauvreté	(4)
<b>Zuravin 1986</b>	
Pourcentage de familles avec un revenu sous le seuil de la pauvreté	
Pourcentage d'adultes de 25 ans et plus avec scolarité de moins de 8 ans	
Pourcentage de personnes de 18 ans et plus dans les occupations de col bleu (cultivateurs, employés des services, domestiques)	
<b>Garbarino et Crouter 1978</b>	
Pourcentage de familles avec revenu situé à 400 % ou plus du seuil de pauvreté (15 000 \$)	(1) (2) (4)
Pourcentage de familles avec des revenus à 200 % ou moins du seuil de pauvreté (8 000 \$)	(1) (2) (4)

- 1 (1) significativement associé au taux de négligence  
 (2) significativement associé au taux d'abus (physique et sexuel non distingués)  
 (3) significativement associé au taux d'abus physique  
 (4) significativement associé au taux de mauvais traitements

- 2 Cette variable est généralement considérée d'ordre social par les auteurs, mais ceux-ci l'identifie dans la catégorie des « facteurs économiques ». Nous respectons leur décision en la plaçant dans cette catégorie.

Tableau A1 (suite)<sup>3</sup>

<b>Garbarino 1976</b>	
Pourcentage de familles avec un revenu situé à 125 % du seuil de la pauvreté	(4)
Revenu médian des familles	(4)
Revenu médian des ménages dirigés par une femme	(4)
Pourcentage d'adultes avec diplôme du secondaire (High School)	(4)
Pourcentage de 18-19 ans étudiants (Garbarino 1976)	
Pourcentage de 3-4 ans inscrits à l'école (Garbarino 1976)	
Pourcentage de chômeurs	
<b>Chamberland, Bouchard et Beaudry 1986</b>	
Pourcentage moyen de familles sous le seuil de la pauvreté	(4)
Pourcentage moyen de familles au-dessus du seuil d'aisance	(4)
<b>Bouchard, Beaudry et Chamberland 1982 (taux de prise en charge)</b>	
Indice de statut socio-économique (Mayer-Renaud 1980)	(4)

3 (1) significativement associé au taux de négligence  
 (2) significativement associé au taux d'abus (physique et sexuel non distingués)  
 (3) significativement associé au taux d'abus physique  
 (4) significativement associé au taux de mauvais traitements

**Tableau A2 – Les variables sociales utilisées dans les principales recherches écologiques sur les mauvais traitements à l'égard des enfants<sup>4</sup>**

<b>Bouchard, Lebossé et Dumont 1995</b>	
Pourcentage de familles monoparentales	(4)
Pourcentage de femmes de moins de 20 ans	(4)
Pourcentage de naissance avant 38 semaines de gestation	
Pourcentage de mères ayant moins de 12 années de scolarité	
Pourcentage de résidents de moins d'un an en 1986	(4)
Pourcentage de francophones (langue parlée)	(4)
<b>Garbarino et Kostelny 1992</b>	
Pourcentage de familles monoparentales à chef féminin	(4)
Pourcentage de familles vivant dans leur domicile depuis moins de 5 ans	(4)
Pourcentage de logements surpeuplés	(4)
Pourcentage de <i>African-American</i>	(4)
Pourcentage d'Espagnols	(4)
<b>Zuravin 1995</b>	
Pourcentage de familles monoparentales à chef féminin avec enfants	(1) (2) (4)
Pourcentage de femmes sur le marché du travail avec enfants de moins de 6 ans (négativement, sens contraire à l'hypothèse)	(1) (2) (4)
Pourcentage de naissances de femmes âgées de moins de 20 ans	(1) (2) (4)
<b>Zuravin 1989</b>	
Pourcentage de familles monoparentales dirigées par une femme	
Pourcentage de femmes de 16 ans ou plus avec enfants de 6 ans ou moins et emploi rémunéré	
Pourcentage de familles vivant dans leur domicile depuis moins d'un an	(1) (4)
Pourcentage de maisons unifamiliales	(1) (2) (4)
Pourcentage de logements vacants	(1) (2) (4)
<b>Zuravin 1986</b>	
Pourcentage de noirs dans le secteur	(1) (2)
Pourcentage de logements avec 1,01 personnes par pièce ou plus	
Pourcentage de logements avec 1,51 personnes par pièce ou plus	(1) (2)

4 (1) significativement associé au taux de négligence  
 (2) significativement associé au taux d'abus (physique et sexuel non distingués)  
 (3) significativement associé au taux d'abus physique  
 (4) significativement associé au taux de mauvais traitements

Tableau A2 - (suite)<sup>5</sup>

<b>Garbarino et Crouter 1978</b>	
Pourcentage de familles monoparentales dirigées par une femme	
Pourcentage de femmes mariées avec enfant de moins de 6 ans qui possèdent des emplois rémunérés	
Pourcentage de familles vivant dans leur domicile depuis moins d'un an	(1) (2) (4)
Pourcentage de maisons unifamiliales	(1) (2) (4)
Pourcentage de logements vacants	(1) (2) (4)
Pourcentage de personnes qui jugent que de bons voisins sont importants	
Pourcentage de personnes qui jugent que les services de garde sont importants et nécessaires	
Pourcentage de personnes qui considèrent leur voisinage comme très agréable	
Pourcentage de personnes qui considèrent leur voisinage comme très désagréable	
Échelle de stabilité du voisinage	
Pourcentage de ménages unifamiliaux	
Pourcentage de logements vacants	
<b>Garbarino 1976</b>	
Pourcentage de femmes mariées avec enfant de moins de 18 ans qui possèdent des	(4)
emplois rémunérés	(4)
Pourcentage de familles vivant dans leur domicile depuis moins de 5 ans	
<b>Chamberland, Bouchard et Beaudry 1986</b>	
Pourcentage moyen de familles monoparentales	
Pourcentage moyen de familles dont la femme est seul soutien financier	(4)
Pourcentage moyen de familles résidant à la même adresse depuis moins d'un an	
Pourcentage moyen de logements nécessitant des réparations majeures	
<b>Bouchard, Beaudry et Chamberland 1982</b>	
Pourcentage de familles monoparentales à chef féminin avec enfants	(4)

- 5 (1) significativement associé au taux de négligence  
 (2) significativement associé au taux d'abus (physique et sexuel non distingués)  
 (3) significativement associé au taux d'abus physique  
 (4) significativement associé au taux de mauvais traitements

# **ANNEXE B**

# Loi de la protection de la jeunesse, L.R.Q., Chapitre P-34.1<sup>6</sup>

## SECTION 1

### Sécurité et développement d'un enfant

38. Aux fins de la présente loi, la sécurité ou le développement d'un enfant est considéré comme compromis :

- a) si ses parents ne vivent plus, ne s'en occupent plus ou cherchent à s'en défaire;
- b) si son développement mental ou affectif est menacé par l'absence de soins appropriés ou par l'isolement dans lequel il est maintenu ou par un rejet affectif grave et continu de la part de ses parents
- c) si sa santé physique est menacée par l'absence de soins appropriés;
- d) s'il est privé de conditions matérielles d'existence appropriées à ses besoins et aux ressources de ses parents ou de ceux qui en ont la garde;
- e) s'il est gardé par une personne dont le comportement ou le mode de vie risque de créer pour lui un danger moral ou physique;
- f) s'il est forcé ou incité à mendier, à faire un travail disproportionné à ses capacités ou à se produire en spectacle de façon inacceptable eu égard à son âge;
- g) s'il est victime d'abus sexuels ou est soumis à des mauvais traitements physiques par suite d'excès ou de négligence;<sup>7</sup>
- h) s'il manifeste des troubles de comportement sérieux et que ses parents ne prennent pas les moyens nécessaires pour corriger la situation ou n'y parviennent pas.

Le paragraphe g ne s'applique pas si l'enfant est victime d'abus sexuels ou est soumis à des mauvais traitements de la part d'une personne autre que ses parents et que ceux-ci prennent les moyens nécessaires pour corriger la situation.

---

6 1977, c. 20, a. 38; 1981, c. 2, a. 8; 1984, c. 4, a. 18.

7 L'article 38 g) est distingué, dans les données de gestion, selon qu'il concerne les abus physiques (38 gp) ou les abus sexuels (38 gs).

# **ANNEXE C**

**Tableau C1 – Résultats de l'analyse de régression multiple hiérarchique  
pour les taux d'abus physique et sexuel combinés**

<i>Étape 1 : SSE3</i>	<i>Étape 1 :</i> Pourcentage familles de faible revenu Pourcentage familles revenu 70 000 \$+ Pourcentage scolarité moins de 9 ans
R multiple = 0,42 R <sup>2</sup> = 0,17 R <sup>2</sup> ajusté = 0,17 F (seuil) = 0,0000	R multiple = 0,42 R <sup>2</sup> = 0,18 R <sup>2</sup> ajusté = 0,18 F (seuil) = 0,0000
<i>Étape 2 :</i> Pourcentage de familles monoparentales Pourcentage d'immigrants Pourcentage de personnes ayant déménagé 1 an auparavant Cycle de vie : quartier très jeune	
R multiple = 0,51 R <sup>2</sup> = 0,25 R <sup>2</sup> ajusté = 0,25 F (seuil) = 0,0000	R multiple = 0,52 R <sup>2</sup> = 0,27 R <sup>2</sup> ajusté = 0,26 F (seuil) = 0,0000

**Tableau C2 – Analyse de régression multiple hiérarchique  
des taux d'abus physique et sexuel combinés  
Pourcentage de variance expliquée (R<sup>2</sup>)  
et changement du R<sup>2</sup> attribuable à chacune des variables<sup>8</sup>**

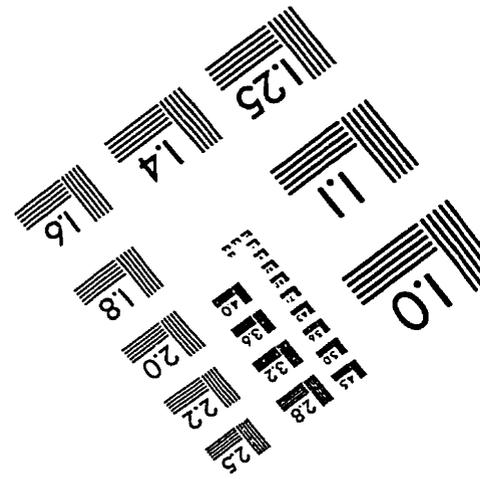
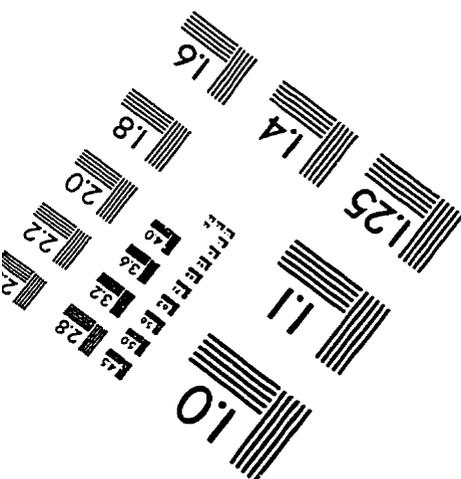
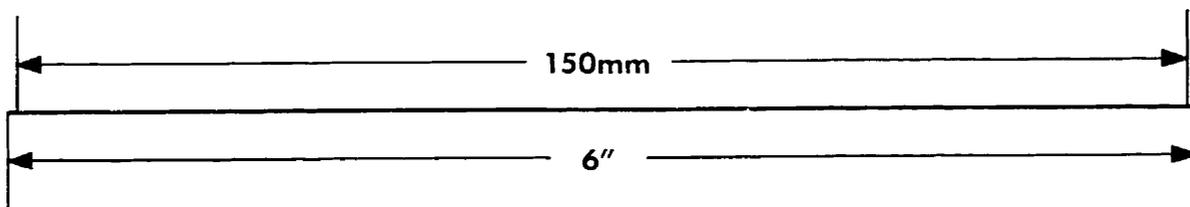
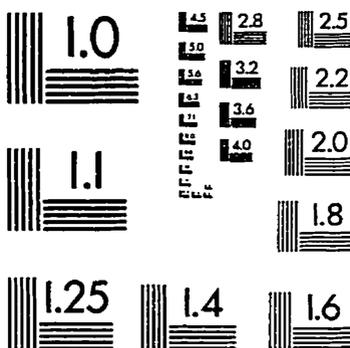
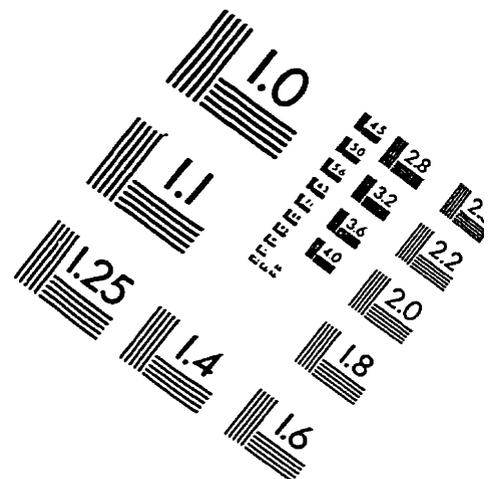
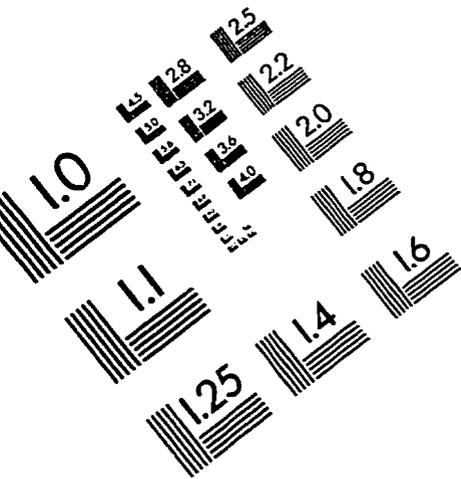
Variables	Coefficient Beta	R <sup>2</sup>	Changement du R <sup>2</sup>
Ensemble des variables		0,26564	
Pourcentage de familles faible revenu	0,248797**	0,25525	0,01039
Pourcentage de familles 70 000 \$+	0,044895	0,26503	0,00061
Pourcentage scolarité moins de 9 ans	0,117736	0,26175	0,00389
Pourcentage familles monoparentales	0,211464**	0,25172	0,01392
Pourcentage déménagé	-0,068763	0,26373	0,00191
Pourcentage immigrants	-0,235296**	0,22454	0,04110
Cycle de vie très jeune	0,033802	0,26481	0,00083

**Tableau C3 – Analyse de régression multiple hiérarchique  
des taux d'abus physique et sexuel combinés  
Pourcentage de variance expliquée (R<sup>2</sup>)  
et changement du R<sup>2</sup> attribuable à chacune des variables**

Variables	Coefficient Beta	R <sup>2</sup>	Changement du R <sup>2</sup>
Ensemble des variables		0,25470	
SSE3	0,217125**	0,23520	0,01950
Pourcentage familles monoparentales	0,274998**	0,22605	0,02865
Pourcentage ayant déménagé	-0,049500	0,25318	0,00152
Pourcentage immigrants	-0,194963**	0,21802	0,03668
Cycle de vie très jeune	0,037105	0,25364	0,00106

<sup>8</sup> \*\* = significatif au seuil de 0,01; \* = significatif au seuil de 0,05.

# IMAGE EVALUATION TEST TARGET (QA-3)




**APPLIED IMAGE, Inc**  
 1653 East Main Street  
 Rochester, NY 14609 USA  
 Phone: 716/482-0300  
 Fax: 716/288-5989

© 1993, Applied Image, Inc., All Rights Reserved